

*No 3506*

L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
**EN RUSSIE**

PAR

**C. HIPPEAU**

Professeur honoraire de Faculté,  
Secrétaire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes  
(Section d'histoire et de philologie)



PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE

DIDIER ET C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
EN RUSSIE

6329  
Dublet

A LA MEME LIBRAIRIE

---

C. HIPPEAU

- L'INSTRUCTION PUBLIQUE AUX ÉTATS - UNIS. 1 fort vol.  
in-12, avec planches. 4 fr.
- L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ANGLETERRE. 1 vol. in-12.  
Prix. 1 fr. 25
- L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ALLEMAGNE. 1 vol. in-12.  
Prix. 3 fr. 50
- L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ITALIE. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
- L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LES ÉTATS DU NORD.  
1 vol. in-12. 3 fr. 50

L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
EN RUSSIE

PAR

C. HIPPEAU

Professeur honoraire de Faculté,  
Secrétaire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes  
(Section d'histoire et de philologie)

CASA ȘCOALELOR  
BIBLIOTECA PEDAGOGICĂ

No 3506



PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE

DIDIER ET C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1878

Tous droits réservés.

128868

BIBLIOTECA CENTRALA UNIVERSITARA  
BUCURESTI  
COTA.....

6329

1956

0028

BIBLIOTECA  
CENTRALA UNIVERSITARA  
BUCURESTI

0028

B.C.U. Bucuresti  
  
C128868

## INTRODUCTION

6329  
Dublet

---

Au moment où j'étais heureux d'avoir à constater le mouvement admirable qui entraîne la Russie dans la voie du progrès, mon attention se portant surtout sur celui qui s'accomplit dans l'instruction publique, j'étais loin de prévoir qu'une lutte effroyable dans laquelle devaient se verser encore des flots de sang humain, viendrait tout à coup mettre ce progrès en péril. Quel que soit le résultat de cette guerre désastreuse, elle ne pourra malheureusement que retarder, pour longtemps peut-être, l'œuvre qui commencée avec notre siècle était sur le point de recevoir, après bien des vicissitudes, une complète réalisation. Tant d'efforts demeureront-ils stériles ! Je ne le pense pas : Tout ce que l'on fait pour élever par une éducation rationnelle l'intelligence et la moralité d'un peuple porte tôt ou tard ses fruits. Lorsqu'aura cessé le conflit dont tous les amis de l'humanité désirent la fin, il faut bien espérer que la Russie ressentira les

heureux effets des institutions libérales qui ont fait prendre un si brillant essor à ses écoles, à ses gymnases et à ses universités.

La question de l'éducation publique est la plus haute et la plus importante du siècle présent. Il n'est pas une seule nation qui ne s'en préoccupe, pas un seul gouvernement qui ne se fasse un devoir d'encourager toutes les tentatives d'amélioration qui se produisent. Sur ce point, jamais les grands réformateurs qui ont tracé les principes sur lesquels doit reposer tout enseignement, n'ont été plus en honneur. On a pu le voir par la place de plus en plus considérable qu'a prise la science pédagogique dans les expositions universelles d'Angleterre, de France, d'Autriche, des États-Unis, et tout annonce qu'elle prendra une importance plus grande encore dans notre exposition française de 1878.

Ce qu'on ignore généralement, mais ce qu'il m'a semblé utile de faire connaître, ce sont les efforts de la Russie pour occuper un rang élevé parmi les peuples qui considèrent une bonne organisation de l'éducation publique comme la condition essentielle de tout progrès et de toute civilisation. Il n'est aucun pays où l'on puisse, aussi bien que dans le vaste empire des tzars, apprécier les effets, bons ou mauvais, que peut produire l'instruction sur les destinées d'un peuple, selon l'esprit

dans lequel les gouvernements la conçoivent et l'organisent. Toutes les phases de l'histoire civile et politique de la Russie correspondent à autant de périodes de l'histoire de l'éducation publique.

Avant d'exposer, comme je l'ai fait pour les États-Unis et les différents peuples de l'Europe, la législation qui régit aujourd'hui l'Instruction publique en Russie, et de faire connaître plutôt ce que l'on s'est proposé de faire que ce qui s'est fait réellement, (les applications n'étant pas toujours à la hauteur des théories,) je voudrais indiquer comment, à ce point de vue, la Russie s'est placée au niveau des autres pays de l'Europe et signaler les obstacles dont il lui a fallu triompher pour y parvenir. Ces obstacles étaient nombreux : Il était plus facile à Pierre le Grand de décréter la création d'écoles pour ses sujets que de les établir. L'étendue immense de son empire, la nature du climat, la diversité des races sur lesquelles s'étendait sa domination, les mœurs, les usages, les préjugés rendaient sa tâche difficile. Les institutions créées pour ainsi dire de toutes pièces par son génie n'auraient eu qu'une durée éphémère et auraient disparu avec lui s'il n'avait eu des successeurs dignes de comprendre et de poursuivre son œuvre.

## I

L'empire des tzars mesure une superficie totale de près de 24 millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire plus du double de l'Europe et le sixième de toute la terre. Fleuves, lacs, montagnes, steppes, déserts, tout est immense dans l'immense empire. Les Monts Ourals, le Taurus, le Caucase, dressent leurs masses colossales au centre même des territoires réunis sous la domination russe. Les plus grands fleuves des deux continents, le Volga, l'Obi, la Léna, l'Énisséï, dont le premier a près de mille lieues, le dernier plus de quatorze cents, y traacent de vastes sillons à côté d'autres fleuves d'un cours non moins majestueux, le Don, le Dniéper, la Dvina, l'Oural, le Niémen, la Petchora. Outre les lacs du nord-ouest tels que l'Onéga, de 11,000 kilomètres carrés, le Ladoga, de 17,000, qui reçoit 70 rivières, on y trouve d'immenses nappes d'eau, aussi vastes que des mers, la Caspienne, la mer d'Aral, le lac Baïkal, qui mesure 341,000 verstes. Le front de l'empire Russe se perd dans la nuit glacée des régions polaires qui relient le nouveau monde à l'ancien; lui-même rattache le continent à la vieille Europe, par un vaste trait d'union qui comprend plus de la moitié du péri-

mètre de la sphère terrestre et qui rayonne du détroit de Behring à la Tornéa, à l'Oder et au Danube, sur une longueur de 3,500 lieues de l'est à l'ouest et de 1,400 lieues du nord au midi.

Du côté de l'ouest, les États scandinaves, le monde germanique, l'agglomération austro-hongroise et l'empire turc forment une barrière à l'envahissement du monde russe qui a déjà englobé dans sa marche plus d'un tronçon de ces divers États et dont la marche en avant n'est pas encore arrêtée. C'est en Asie que se sont portés pendant les dernières années les efforts de la Russie ; c'est sur la route de l'Inde qu'elle a cherché à élargir ses frontières, comme elle essaie aujourd'hui de pénétrer au cœur même de l'empire des Osmanlis par la Bulgarie et par l'Asie Mineure. Chacun des peuples voisins a fourni son contingent à l'extension toujours croissante du colosse russe : Novgorod, Kiev, Moscou, Pétersbourg, sont les étapes de la marche de la Russie vers l'occident, comme Astrakhan, Boukhara, Irkhoutsk, marquent les progrès de la domination en Asie. Par la trouée des provinces polonaises, elle pénètre au cœur même de l'Europe, entre Berlin et Vienne, comme pour tenir en respect ses puissants alliés : et ce n'est pas un des périls les moins réels pour l'équilibre de l'empire austro-hongrois que les aspirations peu déguisées des

comités panslavistes de Moscou, qui proclament la fraternité et la communauté d'intérêts des peuples de la Russie slave avec ceux de la Bohême, de la Gallicie et de la Bukovine et ceux de la Croatie, de la Bosnie et de la Serbie.

Chose étrange : la Russie, qui tient suspendue sur la monarchie des Habsbourg cette menace de dissolution et de démembrement, est exposée à des catastrophes non moins redoutables par suite de l'antagonisme des races réunies sous une même domination. L'empire des Romanov forme une agglomération bien autrement bigarrée de nationalités inconciliables, et l'on peut dire que la terre du tzar réunit toutes les variétés des races humaines<sup>1</sup>.

L'empire renferme neuf races distinctes : 1° les *Slaves*, qui sont les plus nombreux et qui habitent le centre de la Russie ; 2° les *Lettes* ou *Lithuaniens* ; 3° les *Finnois*, qui habitent le nord de la Russie et la Sibérie ; 4° les *Allemands* de la Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande ; 5° les *Turcs*, qui habitent le sud-est ; 6° les *Caucasiens* ; 7° les *Juifs* ; 8° les

1. Les renseignements statistiques qui suivent sont extraits d'une carte ethnographique publiée par le *Geographische Mittheilungen* (Les communications géographiques), et dressée d'après les plans du colonel d'état-major Rittich et du colonel d'artillerie Wenjukov. Ces indications sont complétées par celles que fournit l'intéressant et savant ouvrage de M. Wahl (*The Land of the Czar.*)

*Mongols* ou *Tartares*; 9° les *Mandchoux* de la Sibérie.

Le groupe slave n'est pas seulement le plus important par sa masse, puisqu'il forme près des quatre cinquièmes de la population totale : mais il absorbe en quelque sorte les autres éléments en les soumettant à son influence et à sa suprématie. Avant d'examiner la part qui revient à l'élément russe dans la civilisation et les progrès politiques de la Russie, il nous paraît intéressant d'exposer même brièvement quelles sont les diverses races qui forment la population du vaste empire.

Parmi les peuples slaves, les Russes proprement dits occupent le premier rang et comprennent près de soixante millions d'individus répartis en plusieurs groupes : 1° ceux de la grande Russie, au nombre de 34,489,871; 2° ceux de la petite Russie au nombre de 14,201,279; 3° ceux de la Russie blanche, au nombre de 3,592,057; 4° ceux de la Sibérie, au nombre de 4,120,688; 5° enfin ceux de la Russie noire, c'est-à-dire les Russnjack, et les Cosaques de l'Ukraine, du Don, de l'Oural et du Caucase.

Les Polonais forment, après les Russes, le groupe le plus important des Slaves : on en compte 3,905,871 dans les dix gouvernements de l'ancien royaume de Pologne, sur cinq millions et demi d'habitants; 858,842 dans les autres gouverne-

ments de la Russie ; 2,332 dans la lieutenance du Caucase ; 24,430 en Sibérie et dans l'Asie centrale : en tout 4.791,475 individus de nationalité polonaise.

Parmi les autres peuples slaves, on trouve en Russie 93,685 Bulgares qui habitent la Bessarabie, la Tauride et le gouvernement de Kherson ; 77,614 Tchèques, et 7,614 Serbes, disséminés dans les districts frontières. Le groupe letto-slave comprend les Lettes, au nombre de 1.047,929 ; les Lithuaniens, au nombre de 811,051 ; les Shmondes ou Samogitiens, au nombre de 623,700.

Les peuples gréco-latins fournissent à la population de la Russie un appoint de 710,000 individus environ, la presque totalité est formée par les Roumains, au nombre de 648,464. On compte en outre 77,132 Grecs et un millier de Français environ. Il faut y ajouter 34,200 arméniens, qui habitent en grande partie le gouvernement d'Ekaterinoslav.

Les provinces baltiques sont peuplées en grande majorité par des Allemands ; on en compte 983,471 dans toute l'étendue de l'empire.

Les Suédois habitent la Finlande et l'Esthonie, autrefois provinces suédoises : on en compte 264,093 dans la première et 8,028 dans la seconde.

A la race sémitique appartiennent les Juifs, disséminés dans toute la Russie d'Europe, mais en grande majorité dans les provinces polonaises et

dans les gouvernements de l'ouest et du sud. On en compte en tout 2.552,145. Les autres peuples de la même race ne fournissent qu'un contingent insignifiant à la population de l'Empire; le rameau ouralo-altaïque y apporte des éléments plus importants, mais aussi plus variés.

A cette race appartiennent trois groupes bien distincts : le groupe finnois, le groupe tartare et le groupe mongol.

Tous ces peuples ont été, dans les temps primitifs, chassés de l'Altaï, berceau de leur race, par les migrations asiatiques. Chacune des familles de cette race se subdivise à son tour en diverses branches disséminées dans des contrées et sous des latitudes opposées. Le groupe finnois comprend deux groupes, occidental et oriental : au premier se rattachent les Caréliens ou Kvaenes, qui habitent le nord-ouest de la Finlande, les Livoniens, les Esthoniens, les Votes et les Tchoudes, qui s'étendent entre la Courlande et les gouvernements de Saint-Pétersbourg, de Prkov, de Vitebsk, d'Olonets et de Novgorod, et les Lapons. Le nombre des individus appartenant à ce groupe s'élève à 2 millions et demi environ.

Le groupe finnois oriental se compose des Permiens, au nombre de 67,315, habitant le gouvernement de Perm, l'ancien royaume de Biarmie; des Zirianes ou Syrgènes, autrefois peuple allié des

Permiens, vivant dans les gouvernements d'Arkhangel et de Vologda, au nombre de 90,000; des Mordvines, dans les gouvernements de Samara, Saratov, Simbirsk, Nijni-Novgorod, Tambov, Kazan et Astrakhan, au nombre de 791,954; les Tchérémisses, au nombre de 259,745, sur les rives du Volga et à l'embouchure de la Dvina; des Votiaks, au nombre de 240,490, dans les gouvernements de Kazan et de Viatka. Il faut y ajouter les Vogeds, les Ougriens et les Ostiaks de l'Yrtysch et de l'Obi et les Samoyèdes, au nombre de 537, habitant le nord-est du gouvernement d'Arkhangel.

Les peuples de la famille tartare, professant presque tous la religion musulmane comprennent 4.212,600 individus répartis en trois groupes principaux. Au premier appartiennent les Tartares de Kazan, possédant une aristocratie puissante, dont plusieurs membres prétendent descendre de Genghis-Khan; au second, les Tartares de Crimée; au dernier, les Tartares de Lithuanie. Viennent ensuite les Baschkirs, au nombre de 753,868, qui comprennent plusieurs peuples jusqu'ici peu connus; les Metchériceps (536,463); les Teptiaires (126,023); les Nogaïs (15,583) et les Tchouvaches (569,894); enfin, les Kirghis, tribus nomades, descendants des hordes qui formèrent les armées des conquérants tartares, dont 156,462 seulement habitent l'Europe et dont la plus grande partie est demeurée dans les

vastes steppes du nord du Turkestan auxquelles ils ont donné leur nom. Le nombre de ces derniers est de 4.273,848.

Le dernier groupe du rameau ouralo-altaïque, les Mongols, forme la majeure partie de la population de la Sibérie. Il n'est représenté en Europe que par les Kalmouks, au nombre de 107,531 ; le reste habite la Sibérie, la Chine et l'Asie centrale. Les populations transbaïkales sont demeurées purement mongoles ; les Bouriates, les Bashkirs, du gouvernement Zorenbourg, les Boukharais, les Yakouts, qui se sont fixés sur le territoire Russe à la suite des conquérants Mongols, forment une population de 6 millions d'âmes, très-distincte des Slaves et des Finnois.

A ces peuples il faut encore ajouter les Mandchoux de la Sibérie, répandus sur les frontières de la Chine et dans la presqu'île du Kamtschatka.

Quant à la population de l'empire le recensement de 1871 fournit les chiffres suivants :

	Habitants.
Les 49 gouvernements de la Russie d'Europe.....	63,658,954
Provinces polonaises.....	5,705,607
Grand-duché de Finlande.....	1,809,657
Lieutenance du Caucase.....	4,893,332
Sibérie.....	3,327,627
Steppes des Kirghis.....	4,273,848
Gouvernement du Turkestan.....	1,466,735
TOTAL.....	82,435,700

Sur ces 82 millions d'habitants, la population de la Russie d'Europe en compte environ 75 millions, dont 37 millions d'hommes et 38 millions de femmes.

Les Russes forment 79.89 0/0 de la population totale ; les autres races aryennes 8.11 0/0 ; les races sémitiques 2.67 0/0 ; le groupe finnois et la famille tartare 9.17 0/0 ; les autres races 0.16 0/0.

## II

On conçoit combien il est difficile de constituer avec tant d'éléments divers un empire homogène. Il n'y qu'un vaste système d'éducation publique qui soit capable de les ramener non pas à l'unité (chose impossible), mais à une certaine uniformité de mœurs, de sentiments, et d'idées. La force immense que donne aux empereurs et à leurs gouvernements l'autorité absolue qu'ils possèdent à bien pu établir une sorte de lien matériel entre toutes les parties de ce grand corps. Mais ce n'est là qu'un lien factice et fort imparfait d'ailleurs. En Russie, comme aux États-Unis, c'est dans l'école que l'on a dû chercher le point d'appui nécessaire pour établir entre les esprits éclairés par une instruction commune ces rapports intimes qui sont la condition essentielle de la civilisation.

Notons encore la diversité des religions pratiquées dans la Russie d'Europe, où l'on compte : orthodoxes grecs 53,163,019 ; dissidents (raskol-necks) 926,631 ; Grecs unis 229,260 ; Arméniens grégoriens 37,136 ; catholiques romains 7.209,464 ; protestants 2.565,354 ; Israélites 2.612,019 ; Mathométans 2.359,372, païens 255,975.

Il est peu de pays où les établissements consacrés aux différents cultes soient plus nombreux. Saint-Pétersbourg seul compte 191 églises, couvents et chapelles russes, 6 églises catholiques, 10 protestantes et deux arméniennes, une synagogue et une mosquée. Sur ses 670,000 habitants, 60,000 sont Allemands, 15,000 Français, 4 à 5000 Anglais et Américains, 2 à 3,000 Juifs et autant de protestants ; 460,000 personnes des deux sexes appartiennent à l'église grecque et à ses sectes,

Les habitants du grand duché de Finlande 1.843,253 sont presque tous luthériens.

Le clergé se divise en séculier ou *blanc*, et en régulier ou *noir*. Ce dernier est soumis au célibat ; il vit dans les couvents et c'est dans son sein que sont choisis les prélats. Le clergé blanc ne se recrute guère que parmi les fils de popes. Ceux-ci doivent être mariés avant de recevoir l'ordination et prennent en général leurs femmes dans les familles de prêtres, de sorte que ce clergé forme une véritable caste. Entièrement d'accord d'ailleurs avec le gouverne-

ment sur la nécessité de donner à l'instruction publique la plus grande extension possible et n'ayant aucune prétention à la diriger, il ne donne lieu à aucune de ces compétitions et de ces luttes dont plusieurs pays, et surtout la France, ont présenté et présentent encore le déplorable spectacle.

A la diversité des races et des religions, il faut ajouter comme un obstacle au progrès, la distinction des classes. L'éducation devait cesser d'être le privilège d'une seule de ces classes, au préjudice de toutes les autres, et la Russie n'a pu se considérer comme une véritable nation que du jour où les mêmes établissements publics ont réuni pour y recevoir un enseignement commun, le noble, le bourgeois et le paysan.

La noblesse a été longtemps l'objet des préférences exclusives de l'autorité impériale. On avait distingué la noblesse *héréditaire* et la noblesse de *service*. Pierre le Grand subordonna la première à la seconde et constitua un ordre hiérarchique entre les fonctions civiles et militaires.

La bourgeoisie qui, en Russie comme ailleurs, devait se constituer par suite du développement du commerce et de l'industrie, n'a été véritablement organisée qu'en vertu d'un statut du 24 avril 1785 qui l'a divisée en six classes.

Mais l'acte qui, pour l'avenir de l'Empire, devait avoir une immense portée fut le mémorable décret

du 6 février 1861 qui a tout d'un coup affranchi et élevé au rang de citoyens actifs les habitants des campagnes, tenus jusqu'alors en servage et formant les neuf dixièmes de la population totale. Elle se composait alors de 22 millions de serfs ordinaires, de 3 millions de paysans des apanages et de 23 millions de paysans de la couronne. Les premiers furent seuls affranchis par le décret de 1861 : une loi spéciale a plus tard été rendue en faveur des autres qui aujourd'hui sont aussi libres de fait qu'ils l'étaient précédemment de nom.

Une statistique officielle fait connaître les différentes classes dont se compose aujourd'hui la population totale de la Russie :

Noblesse héréditaire . . . . .	652,887
Noblesse personnelle . . . . .	374,367
Classe cléricale . . . . .	695,905
Classe urbaine . . . . .	7,196,005
Classe rurale . . . . .	63,840,291
Classe militaire . . . . .	4,767,703
Étrangers . . . . .	153,135
TOTAL . . . . .	77,680,293 <sup>1</sup>

Le résultat des réformes politiques et administratives accomplies par l'empereur Alexandre II a été d'opérer la transformation et pour ainsi

1. Livron, *Statisticheskoe obozrenie rossiiskoi Imperii*. Saint-Pétersbourg, 1875.

dire la fusion des diverses classes jadis réparties en catégories distinctes. Comme l'a remarqué M. Anatole Leroy Beaulieu dans une série d'intéressantes études sur la Russie publiées par la *Revue des Deux-Mondes*, c'est en créant des emplois et des professions qui exigent une sérieuse culture de l'esprit, en ouvrant à l'activité intellectuelle le débouché des carrières libérales, que l'on a préparé l'avènement de la classe nouvelle. Avant 1860 il ne pouvait y avoir aucun corps de magistrats, d'officiers publics, d'hommes de loi : la procédure était encore écrite et secrète ; la législation, un véritable chaos, la justice vénale ; aucun prestige de savoir, d'honorabilité ou de capacité n'était attaché aux professions judiciaires. Les médecins, les professeurs, les ingénieurs, les artistes, les littérateurs, les savants, faisaient tout aussi bien défaut : il n'y avait qu'un petit nombre de fonctionnaires, employés subalternes et scribes sans culture intellectuelle, qui pussent constituer le personnel des professions libérales ; et encore n'avaient-ils aucune analogie d'éducation ni de considération avec les fonctionnaires des autres États de l'Europe.

Le tiers état n'existait donc pour ainsi dire pas en Russie avant 1860 ; il n'y avait qu'une bourgeoisie de comptoir, comme l'indique le nom de marchands (*kouptsky*) donné à la portion la plus élevée de la classe moyenne. Le commerce et l'in-

dustrie, dominés par un esprit exclusivement mercantile, conservateur et routinier, formaient seuls le tiers état russe. Le marchand russe était encore, il y a quelques années un homme sans culture, superstitieux, aussi fidèle que le paysan aux traditions moscovites et aux coutumes nationales, parfois possesseur d'une grande fortune. « Le tiers état « n'existe pas en Russie, écrivait madame de Staël « sous le règne d'Alexandre I<sup>er</sup>. C'est un grand « inconvénient pour le progrès des lettres et des « arts; mais cette absence d'intermédiaire entre les « grands et le peuple, fait qu'ils s'aiment davantage « les uns les autres. La distance entre les deux « classes paraît plus grande parce qu'il n'y a point « de degrés entre les deux extrémités, et, dans le « fait, elles se touchent de plus près, n'étant pas « séparées par une classe moyenne. »

Ce sont en effet les mœurs, l'éducation et le degré de civilisation qui continuent à diviser et à maintenir séparées les diverses classes de la société russe, et sous ce rapport les distinctions sont plus nettement tranchées que dans le reste de l'Europe. La noblesse continue à vivre isolée des marchands et d'une bourgeoisie à laquelle la richesse n'a point encore fait franchir le seuil de la culture : les deux classes forment comme deux sociétés, deux villes à part, chacune ayant un genre de vie distinct, chacun possédant toujours son cercle spécial et ne

se fréquentant que rarement l'une l'autre. « Déjà  
« cependant, dit M. Leroy Beaulieu, se manifestent  
« des signes d'une prochaine révolution. La noblesse  
« et la bourgeoisie ne se rencontrent pas seulement  
« dans les assemblées publiques, pour les affaires  
« de la ville et de la province; elles commencent  
« à se rapprocher l'une de l'autre par les mœurs,  
« par les goûts, par la culture : l'une, se faisant plus  
« nationale, l'autre, se faisant plus européenne.  
« Les universités et les progrès de l'instruction,  
« les chemins de fer et l'accélération des commu-  
« nications, l'élargissement même du commerce et  
« de l'industrie contribueront à faire surgir à côté  
« de l'ancienne bourgeoisie exclusivement mar-  
« chande, une bourgeoisie libérale à l'esprit en  
« éveil, aux aptitudes variées. Cette classe nouvelle  
« est en train de se former; mais chose à remar-  
« quer, c'est souvent en dehors du cadre officiel  
« de la bourgeoisie qu'il faut chercher cette future  
« et véritable bourgeoisie. Elle se recrute dans  
« toutes les classes, parmi les fils de prêtres comme  
« parmi les fils de marchands, et plus encore au  
« sein de la noblesse. La bourgeoisie de l'avenir, la  
« prochaine classe moyenne, qui tôt ou tard sera  
« la classe dirigeante, empruntera ses membres à  
« toutes les catégories, à toutes les rubriques  
« sociales; en demeurant indépendante des unes et  
« des autres, elle grandira en dehors de toutes les

« distinctions de castes, et aura d'autant moins  
« de peine à s'élever au-dessus des préjugés de  
« naissance, qu'en dépit des apparences, de tels  
« préjugés n'ont jamais été chez les Russes bien  
« puissants. »

Quant à la grande masse du peuple russe, le paysan restera longtemps encore au-dessous de la bourgeoisie nouvelle sous le rapport de l'éducation et de la capacité politique : mais les nouvelles institutions territoriales, conséquences de l'acte d'émancipation, et le développement toujours croissant de l'instruction primaire, permettront aussi bien au paysan qu'au marchand de participer à la transformation de la nation russe et à l'œuvre de civilisation accomplie par le tsar Alexandre II. Je n'ai à envisager ici les conséquences de l'acte d'émancipation qu'au point de vue du développement qu'il a fait donner à l'éducation publique. Des ouvrages spéciaux font connaître la nature, l'organisation et l'esprit de la commune libre, de ce *mir* qui, composé de paysans, a pu, par le seul fait de leur émancipation et sous la toute-puissance de la liberté, déployer une sagesse et une maturité que leur pourraient envier les nations les plus avancées. Eux aussi ont immédiatement compris l'importance de l'éducation et ils se sont empressés partout de voter les fonds nécessaires à la fondation des écoles.

## III

Pierre le Grand s'était principalement occupé de fonder des établissements spéciaux, techniques, militaires, maritimes, etc. Il avait cependant créé plusieurs écoles populaires ou scientifiques. Il avait surtout songé à mettre sa nation en rapport avec la civilisation étrangère, en envoyant un grand nombre de ses sujets l'étudier dans sa source et en attirant en Russie des hommes capables dans les différentes branches des connaissances humaines. C'est ainsi que s'introduisit dans l'empire le goût des lettres puissamment encouragé sous les règnes d'Anne et surtout d'Élisabeth, qui en 1755 fonda l'université de Moscou, la première ouverte à la jeunesse russe. Mais c'est à Catherine II qu'est due la création des écoles populaires laïques : « Il faut, disait le général Betski, dont cette grande souveraine s'était déjà servie pour la fondation des célèbres maisons d'enfants trouvés à Moscou et à Saint-Petersbourg, il faut, au moyen d'une bonne éducation, former une génération nouvelle, de nouveaux pères et mères qui puissent greffer sur leurs enfants une éducation basée sur les véritables principes <sup>1</sup>. » Æpinus et Jankowitz secondèrent avec zèle l'impératrice ; 150 établissements d'instruction s'élevèrent dans

1. Schnitzler, *Les Institutions de la Russie depuis les réformes de l'Empereur Alexandre II*, t. II, p. 385.

l'espace de trois années, tandis que fonctionnaient les écoles *paroissiales* ou les couvents. Alors aussi prirent naissance des gymnases pour l'enseignement secondaire, et furent préparés des plans pour la fondation de trois universités. On sait quelle influence exercèrent sur cette princesse, et par suite sur la nation, les écrivains et les philosophes français et surtout Voltaire. Son œuvre fut continuée de la manière la plus éclatante par Alexandre I<sup>er</sup> qui, élevé à l'école de Laharpe, et sous l'influence de l'illustre ami de Voltaire, de Diderot et des encyclopédistes, professait avec enthousiasme les idées humanitaires du dix-huitième siècle. La littérature nationale, qui avait été d'abord un objet d'amusement pour la cour et pour quelques cercles érudits, prit un développement inattendu, grâce à la protection de Karamsine. Une entière liberté fut laissée par l'empereur à toutes les tendances qui n'étaient pas directement hostiles à l'État. Il combla enfin une lacune regrettable dans l'organisation administrative, en créant en 1802 un ministère de l'instruction publique, chargé non-seulement d'organiser l'enseignement, mais aussi d'appuyer et d'encourager tous les efforts ayant pour but la propagation des connaissances sérieuses et des maximes de la véritable philanthropie<sup>1</sup>.

1. Le premier ministre de l'instruction publique fut Zavadovski. De 1804 à 1807, 140 nouvelles écoles furent fondées.

Malheureusement ce prince, après avoir montré pour les aspirations libérales de son temps un dévouement qui avait fait de lui le souverain le plus populaire et le plus aimable de l'époque de la Restauration, s'était laissé aller, comme on sait, depuis 1812 et les grands événements de la guerre de l'Allemagne et de la France, à un mysticisme entretenu par l'amiral Tchitchakov et qui le soumit à l'influence de madame de Krudener. Il avait fini par tomber dans un état d'hypocondrie aussi funeste à lui-même que pénible pour ses amis. Le ministre Galytzin qui l'avait si bien secondé dans toutes ses tendances libérales fut renversé en 1824, et son successeur Alexandre Séménovitch Schischkov se montra l'adversaire de toutes les institutions nouvelles. On ne peut le blâmer d'avoir cherché à créer une éducation nationale en luttant contre la *gallomanie*, qui régnait dans la littérature et dans la haute société de son pays. Doué au suprême degré du sentiment de la langue, il avait rendu d'éminents services à l'idiôme russe. Sa position de secrétaire de l'empire lui fournit l'occasion de se distinguer par des documents officiels d'une grande perfection de style, et d'exercer par là une influence favorable. Mais l'exclusivisme de ses tendances strictement nationales, qu'il suivait sur le terrain politique comme dans le domaine littéraire, lui fit prendre, pour lutter contre l'influence de l'Europe

occidentale par tous les moyens possibles, des mesures de police déplorables. Persuadé que la tâche principale du ministre de l'instruction publique consistait à protéger la nation contre la civilisation de l'Europe, il s'occupa de donner à la censure une organisation sévère et de soumettre à une surveillance tyrannique les universités et les autres établissements d'instruction supérieure.

Le régime qu'il avait établi était tellement draconien, qu'il parut suffisant à l'empereur Nicolas I<sup>er</sup>, quelque rigoureux que fût le despotisme de ce prince, surtout après la crise révolutionnaire de 1825. Impressionné par les événements de février 1848, cet empereur déploya le zèle le plus fougueux pour attaquer et vaincre dans sa racine ce qu'il appelait la *maladie révolutionnaire*, et anéantir à cet effet toutes les universités de ses États. On eut beaucoup de peine à le décider à renoncer à ce projet extravagant. Il voulut, du moins, réduire le nombre des étudiants de chaque université à 300, supprimer les chaires de droit politique européen, confier l'enseignement philosophique aux prêtres de l'Église grecque, soumettre à un examen et à une autorisation préalables les notes d'après lesquelles on enseignait l'histoire et les autres sciences, considérées comme dangereuses, abolir enfin tous les privilèges des professeurs et en particulier le droit d'élire les recteurs. Ces mesures et celles qui les

suivirent eurent pour effet la décadence complète des études : elle devint tellement sensible que l'empereur lui-même dut songer, surtout après la guerre de Crimée, à une réorganisation complète de tout le système de l'enseignement classique. Mais ce n'était pas à l'empereur Nicolas, dont on ne peut d'ailleurs contester les hautes qualités et la grandeur morale, qu'était réservée cette tâche ; l'empereur régnant s'en est acquitté de manière à lui mériter de la part du peuple russe une reconnaissance éternelle.

Le choix du système à suivre pour les importantes réformes que l'on méditait donna lieu d'abord à quelque hésitation. Les ministres, Noroff, Kovalevski, l'amiral Poutiatine y travaillèrent avec ardeur ; mais ce n'est qu'à dater de 1862, c'est-à-dire, du ministère de M. Alexandre Golovnine que la réorganisation a pu se compléter en ce qui concerne l'administration centrale et l'ensemble de l'enseignement scolaire. Le ministère de l'instruction publique a depuis cette époque publié un grand nombre de projets, de statuts ou de règlements et un mouvement extraordinaire de vie a été imprimé à ce vaste corps « sur lequel, comme le dit très-bien M. Schnitzler, repose tout l'avenir de la nation. »

## IV

Le règlement de 1862, qui a servi de base aux réformes successivement introduites dans les écoles primaires et les gymnases, est accompagné d'un exposé de motifs fort remarquable, rédigé par M. de S. de Tanéev, docteur en droit et conseiller d'État, au nom du *Comité scientifique*, établi auprès du ministère de l'instruction publique dès l'année 1856, et chargé de prendre les dispositions les plus conformes aux idées modernes sur l'enseignement et l'éducation <sup>1</sup>.

« Le principal problème du projet de règlement, y disait-on, consiste à donner pour but réel et effectif à nos écoles inférieures et moyennes — de *former des hommes*, — c'est-à-dire de produire chez la jeunesse ce développement égal et complet des forces intellectuelles, morales et physiques, avec lequel seulement sont possibles, d'une part une vue sûre et rationnelle de la vie, la seule conforme à la dignité humaine, et de l'autre (ce qui en découle comme une conséquence naturelle), la faculté de savoir user de la vie. »

1. Projet de règlement pour les établissements d'éducation générale du ministère de l'instruction publique en Russie. Leipsick, Fr. Wagner, 1862.

Cette définition qui subordonne l'instruction à l'éducation ne laisserait rien à désirer si l'on ajoutait à cette *faculté de savoir user convenablement de la vie*, l'obligation d'en user, non dans un intérêt égoïste, mais dans celui de ses semblables, en vertu de la loi de solidarité, qui tend à devenir le principe de la civilisation moderne.

L'instruction ainsi comprise ne saurait être trop étendue, et l'on voit que la Russie n'est pas contraire aux idées qui ont pour but de donner au peuple ce que l'on désigne depuis quelque temps en France, sous le nom d'*enseignement intégral*.

Le but de l'enseignement public ainsi indiqué, il est évident que les écoles élémentaires et les gymnases ne pourraient l'atteindre si l'on s'occupait uniquement de créer des spécialités. « Avec l'abolition de la servitude, qui a rendu les droits du citoyen et les droits de l'homme à toutes les personnes sans exception, dit excellemment M. de Tanéév, une telle voie tracée à l'éducation ne peut être maintenue plus longtemps. Aujourd'hui, plus que jamais, se révèle l'urgente nécessité de préparer des hommes pour toutes les carrières ouvertes à l'activité humaine. Pour que tous puissent user de leurs droits d'une manière rationnelle, il est indispensable de développer dans les masses la conscience de ces droits, d'éveiller l'amour du travail intellectuel et d'inspirer à chacun le respect de lui-

même et le respect de l'humanité en général. C'est dans ces conditions seulement que pourra disparaître cet isolement de chacune des classes qui a subsisté jusqu'à présent, et que nous verrons se produire une distribution rationnelle des occupations entre tous les membres de la société. »

Guidé par ces considérations, dont on remarquera l'expression d'un libéralisme élevé, le comité a jugé indispensable de donner aux écoles inférieures et moyennes le caractère exclusif d'établissements d'éducation générale, c'est-à-dire de leur proposer pour tâche, non de préparer des spécialistes, mais d'élever des hommes.

Parmi les moyens les plus efficaces de préparer dès l'enfance cette instruction générale dont le résultat le plus désirable est d'élargir et de développer les facultés intellectuelles et morales, j'ai le plaisir de signaler cette méthode *intuitive*, dont j'ai constaté plus d'une fois les heureux effets, et que les meilleurs esprits s'appliquent en ce moment à propager dans les écoles de France.

« Ce système d'enseignement, dit M. de Tanéev, introduit dans toutes les écoles populaires de l'Allemagne, a une importance considérable, en ce qu'il sert de transition entre le procédé de développement naturel et pour ainsi dire inné à chaque homme, et le procédé artificiel de l'école. L'homme, dès les premiers jours de sa naissance, commence

à apprendre, et il ne peut faire autrement. Percevant par l'intermédiaire des sens les impressions du monde extérieur, il acquiert nécessairement en même temps la connaissance des objets qui frappent la vue, le goût, l'ouïe, etc. C'est un contraste bien tranché que celui qu'il rencontre, lorsque de ce procédé naturel il passe à celui de l'école, où l'on présente à l'élève, non plus ce qu'il voit, ce qu'il entend, mais ce que le maître juge à propos de lui communiquer. Pour adoucir ce brusque passage, qui souvent produit chez les enfants l'aversion pour l'étude dès le début, l'enseignement d'*intuition* offre un grand secours. Cet enseignement commence avant tout par l'examen détaillé et attentif des objets environnants, sous la direction du maître; ce sont des objets déjà familiers à l'élève; il en a acquis la connaissance par lui-même par ses propres observations. Cet examen, en faisant apercevoir à l'enfant dans des objets connus, des particularités qu'il n'avait pas remarquées de lui-même, éveille chez lui la réflexion, l'habitude d'étudier chaque objet attentivement, et fournit pour son éducation d'abondants matériaux. Ce n'est qu'après des exercices de ce genre que doit commencer à l'école populaire le cours des autres études; et encore est-il indispensable que l'on revienne au procédé intuitif pendant toute la durée du cours scolaire, chaque fois que l'occasion s'en présente, ce procédé étant

d'une grande importance, non-seulement pour l'enseignement élémentaire, mais même pour un enseignement plus élevé. »

Je suis complètement de cet avis et je ne suis pas le seul; car, indépendamment des maîtres nombreux chez lesquels ont pénétré les principes si longtemps méconnus de la pédagogie, principes que l'on trouve déjà parfaitement indiqués au seizième siècle par Rabelais et Montaigne, et élevés à la hauteur d'une théorie scientifique par Rousseau, je suis heureux de les voir fréquemment développés par les hommes dont l'autorité est grande en matière d'éducation. Et à ce sujet je ne puis résister au plaisir de citer à la suite des considérations présentées par un grave docteur russe, le passage suivant, emprunté à l'un de nos plus spirituels français.

M. Legouvé, dans un discours adressé aux anciens élèves du lycée Fontanes réunis à l'occasion de leur banquet annuel, après avoir parlé des réformes à introduire dans notre système d'enseignement, s'exprimait ainsi au sujet de la méthode dont je viens de parler. « En quoi consiste cette méthode, disait-il, sur quoi repose-t-elle? Sur un fait que chacun de vous peut vérifier. Je suis entouré ici de pères, même de grands-pères : eh bien ! prenez votre fils encore enfant, ou votre petit-fils ; entrez avec lui chez un paysan, chez un manufacturier,

chez un millionnaire et interrogez-le en sortant, vous serez épouvanté de tout ce qu'il aura vu en cinq minutes dans cette chambre. En cinq minutes il aura fait l'inventaire des murs, des meubles, des objets d'art, des instruments de travail, des tentures ; un expert dont c'est le métier, n'irait pas si vite. Qu'en conclure ? que les enfants sont nés commissaires-priseurs, c'est-à-dire qu'ils ont une incomparable puissance de regard et que leurs yeux sont leurs premiers et leurs plus sûrs instituteurs. Commencez-donc leur éducation par l'apprentissage de ce qui se voit ; débutez avec eux par les *leçons de choses*, par des leçons de faits, par les sciences d'observation ; que ce soit seulement après avoir rempli et nourri leur esprit de la connaissance du monde extérieur que vous les ameniez à l'étude des abstractions grammaticales et autres : cultivez les facultés de l'enfance dans l'ordre ou la nature les produit. »

Le comité scientifique, composé comme cela devrait être partout, de membres de l'enseignement, examine et résout plusieurs questions intéressantes et particulièrement sur les procédés à employer pour l'enseignement des langues anciennes, la part qui doit être faite à celui des langues modernes, la nécessité de créer, en dehors des gymnases classiques, des écoles techniques et industrielles, des établissements d'instituts pédago-

giques, questions sur lesquelles j'aurai plus d'une fois à m'expliquer dans cet ouvrage. Je dois me borner ici à mettre en lumière les vues libérales en matière d'enseignement que l'on ne s'attend pas généralement à trouver chez les organes du gouvernement russe. En reconnaissant, par exemple, que le principal problème à résoudre pour tous les établissements d'éducation en général, est d'élever l'homme par la science, le comité considère que tous les moyens d'éducation qui tiennent à la discipline doivent surtout consister dans les bons exemples donnés par les maîtres et leur manière d'être humaine et bienveillante envers leurs élèves. Il décide en conséquence que les punitions corporelles ne seront admises dans aucun des établissements d'éducation relevant du ministère de l'instruction publique, et l'on est frappé de la justesse des considérations sur lesquelles le comité se fonde pour réclamer cette suppression.

Ayant à se prononcer sur la question de savoir si les établissements d'éducation doivent être centralisés entre les mains du ministère de l'instruction publique, le comité est pour l'affirmative en ce sens que toute espèce d'unité dans l'enseignement est impossible si l'on continue à placer dans la dépendance et sous la surveillance des divers ministères un certain nombre d'établissements. Mais cette part faite à l'administration, la liberté la plus entière

est laissée aux habitants et aux communes de fonder des écoles privées et de leur donner tout le développement possible. C'est à cette faculté de créer à côté des écoles officielles, des établissements libres qu'est dû surtout le prodigieux développement qu'a pris depuis 15 ans l'instruction publique en Russie. Une généreuse émulation s'est emparée des classes supérieures, qui ont cru ne pouvoir faire un meilleur usage de leur fortune qu'en en consacrant une partie à l'éducation populaire.

Quant aux écoles et aux gymnases de l'État, c'est avec la même largeur de vues que le comité s'est occupé d'assurer leur action indépendante et leur esprit d'initiative. « Il faut donner aux maîtres, dit M. de Tanéev, la possibilité de se développer librement, spontanément; si non, le maître ne sera pas capable d'agir sur le développement de ses élèves. Il ne sera pas pour eux le verbe vivant qui appelle à la vie toute leur nature morale; il ne sera qu'une lettre morte, propre seulement à engourdir tout mouvement moral et intellectuel. C'est pourtant ce que peut devenir pour la jeunesse, même un maître ou un instituteur bien préparé, si l'on maintient en vigueur le système actuel, par lequel l'activité des établissements d'éducation est tellement resserrée dans le cercle étroit de toute espèce d'instructions et de programmes, que maîtres et élèves ne peuvent s'y mouvoir en liberté. Des tableaux d'études déter-

minent d'avance non-seulement le nombre des leçons pour chaque objet, mais la distribution de ces leçons par classes. Ce n'est pas tout. Des programmes détaillés prescrivent expressément quelle partie de chaque objet doit être parcourue pour chaque classe dans un nombre de leçons fixé d'avance et d'après tel ou tel manuel.

On ne peut condamner d'une manière plus énergique ce système de réglementation à outrance, dont certaines prescriptions rappellent involontairement le souvenir d'un ministre français qui avait fait précisément ce que repousse la commission scientifique de Russie.

Le ministre auquel je fais allusion, M. Fortoul, ne faisait, il faut bien l'avouer, que mettre en pratique le principe universel qui régit malheureusement encore toutes nos institutions. Bien plus puissant et bien plus absorbant que le souverain absolu, que l'auguste autocrate de toutes les Russies, l'État se défie tellement de tout ce qui peut provenir de l'initiative privée, qu'il croit avoir le droit de légiférer, d'agir et de penser pour tout le monde. Il n'est en effet aucun acte et aucune pensée qui puisse se produire sans être soumis à son contrôle. C'est le pays que l'on croit régi par les lois les plus absolues qui laisse aux administrateurs et aux individus la plus large part d'initiative; et c'est le pays qui se pique d'avoir donné au monde l'exemple des

institutions les plus libérales, qui se trouve lié et garrotté par la centralisation la plus tyranique ! C'est surtout en ce qui concerne l'organisation de l'instruction publique qu'il faut déplorer cette ingérence de l'État dans les détails les plus minutieux. J'ai eu plus d'une fois à en signaler les effets. Je me bornerai à mettre en présence sur ce point les réglemens de la Russie et les habitudes françaises, en rappelant ce qu'a dit, à propos de l'examen du baccalauréat, l'auteur de *l'Education libérale*, M. Victor de la Prade :

« C'est l'État, partout agissant et partout présent, qui seul a droit de juger en dernier ressort des solécismes et des contre-sens d'un candidat. Vous riez : vous ne connaissez pas ce détail, entre mille autres, de la centralisation : les versions et les discours écrits des candidats au Baccalauréat, avec la mention des fautes en marge, sont envoyés de tous les points de la province à M. le ministre de l'instruction publique. C'est quelque chose comme vingt mille copies chaque année. L'État s'est réservé en la personne du ministre, le droit de contester un contre-sens et de relever un solécisme omis par les facultés. Les professeurs savent probablement le latin, puisqu'on les a chargés de l'enseigner, mais l'État le sait encore mieux qu'eux. L'État est seul en France savant, honnête, intelligent. Tout homme investi d'une fonction est tenu à l'avance pour incapable

ou prévaricateur. L'État ne peut laisser à une faculté des lettres la responsabilité d'une version corrigée; il faut, pour que justice soit faite aux candidats, que l'État soit censé revoir par lui même 20,000 versions ou discours latins que produit le baccalauréat chaque année. Il n'y a pas de personification si haute de l'État qui ne soit censée intervenir; c'est peut-être le roi ou l'empereur qui d'après les constatations académiques, est posé comme le souverain juge des fautes de latin faites par toute la France. Pour descendre de ces hauteurs, la fiction du contrôle de l'État sur les examens nous conduit dans un bureau du ministre et nous soumet à l'arbitraire d'un commis. »

Du reste, c'est encore dans le pays considéré comme le moins libre de l'Europe et qui, sous plus d'un rapport, peut être considéré comme régi par les institutions les plus libérales, que le corps enseignant possède les plus grandes prérogatives et qu'il est, comme je le montrerai, le plus indépendant de l'administration centrale. On en verra la preuve dans l'organisation de l'enseignement supérieur et la constitution des universités.

Ce qui fait surtout le plus grand honneur à la Russie et à son gouvernement, c'est l'importance donnée à l'éducation des jeunes filles, appelées comme celles des États-Unis à participer, comme les jeunes gens, aux bienfaits de l'instruction supérieure.

L'État a organisé pour elles comme pour eux des progymnases et des gymnases, et créé, de plus, sous le nom d'*instituts*, des établissements où elles reçoivent la plus haute culture intellectuelle. Je consacrerai un chapitre spécial à l'exposé complet de ce genre d'établissements, pour lesquels la Russie a pris les devants sur les autres nations de l'Europe, et s'est mise, sous ce rapport, au niveau des États-Unis d'Amérique<sup>1</sup>.

Elle a enfin organisé de la manière la plus large et la mieux entendue les établissements destinés à former des maîtres et des maîtresses pour l'éducation primaire, ainsi que des professeurs pour les gymnases et pour les universités.

La doctrine qui considère l'acquisition de la science, non comme l'unique but à atteindre, mais comme un moyen excellent de préparer des hommes pourvus de qualités morales, et disposés à mettre leurs talents au service de leurs semblables, fait attacher en Russie une importance capitale à tout ce qui, dans les établissements publics, concerne la conduite et les mœurs des élèves. Ce que l'on entend ordinairement par *discipline* est le plus souvent cet ordre extérieur, cette régularité dans les mouvements, cette bonne tenue dans les études et dans les classes, dont le maintien est dévolu,

1. Page 238 et suiv.

dans nos lycées et nos collèges, aux maîtres d'études, aux proviseurs et surtout aux censeurs, secondés par des surveillants généraux. Rien de plus louable, certainement, que l'activité, le courage, l'énergie, au besoin, que savent déployer les fonctionnaires chargés de cette tâche si difficile, surtout dans nos trop nombreux internats. Mais la nature même de ces établissements rend nécessairement cette surveillance incomplète et souvent inefficace. L'institution russe des *dames de classe* pour les jeunes filles et des *préposés de classe* pour les jeunes gens n'a seulement pas pour objet, de veiller à l'exécution des règlements en ce qui concerne le travail et la bonne tenue extérieure des élèves; sa mission est plus haute. Ces estimables fonctionnaires sont de véritables *tuteurs* chargés de remplacer auprès des enfants la famille absente<sup>1</sup>.

Les *dames de classe* dans les instituts de jeunes filles sont des femmes choisies ordinairement dans la société la plus distinguée, faites pour inspirer le respect, et dont la présence délivre les professeurs du soin de maintenir pendant leur leçon l'ordre et la discipline. Leur sollicitude maternelle fait éviter aux élèves bien des fautes, et les prépare à apporter dans le monde des qualités solides et la politesse des manières qui sert à les faire valoir.

1. Voir page 196 la note relative à la ville écolière du Vésinet.

Les *préposés de classe* tiennent note jour par jour, heure par heure, de la conduite des jeunes gens, ont incessamment l'œil sur eux, les suivent dans leurs jeux comme dans leurs études, les aident de leurs conseils, entretiennent avec leurs parents une active correspondance : leur autorité est d'autant plus grande sur les élèves que c'est parmi les professeurs de l'ordre le plus élevé, parmi ceux que recommandent le plus leur savoir et leur élévation morale, qu'ils sont choisis. Les résultats obtenus par cette institution, constatés par les rapports officiels, font vivement désirer qu'elle se généralise. Dans tous les cas, elle mérite d'être signalée à l'attention des personnes qui, tout en reconnaissant le prix de l'instruction, en attachent un plus grand à l'éducation<sup>1</sup>.

## VI

Le comité scientifique auquel on doit les règlements si brillamment commentés par M. de Tanév correspond à peu près à notre conseil supérieur de l'instruction publique. Il est divisé en plusieurs sections dont la principale a pour objet : 1° la discussion des projets et des règlements concernant

1. Voyez, pour les *préposés de classe*, p. 183 et suiv., et pour les *dames de classe*, p. 252.

les établissements d'instruction des différents ressorts; 2° l'examen des manuels imprimés ou manuscrits destinés à l'enseignement dans les écoles d'instruction moyenne du ministère de l'instruction publique, ou devant figurer dans les bibliothèques de ces établissements.

Ce comité est chargé pareillement de l'examen des statuts des sociétés savantes, des rapports adressés au ministère par les jeunes gens envoyés en mission à l'étranger. Cette commission a exercé la plus heureuse influence sur les progrès qui peuvent être signalés depuis vingt ans dans toutes les branches de l'éducation publique.

La section principale a tenu, en 1873, 36 assemblées ordinaires et 6 extraordinaires, avec le concours des directeurs des gymnases de Saint-Pétersbourg. Le nombre total des projets de fondation de sociétés, de statuts, de règlements, de programmes examinés par cette section s'est élevé à 65. Quelques-uns concernent la fondation de sociétés dans un but scientifique ou humanitaire, par exemple, les sociétés de philologie classique et de pédagogie; la société de chirurgie, à Moscou; la société des explorateurs du pays d'Astrakhan; la société des zélés de l'instruction populaire, à Olonetz; la société de l'amour pour propager l'instruction populaire, la société pour l'extension des connaissances commerciales en Russie.

Les autres projets concernent des établissements d'éducation du ministère de l'instruction publique et des autres ressorts.

En voici la liste :

*Etablissements d'instruction supérieure* : Projets de règlements sur le terme et le mode des épreuves à subir pour obtenir le diplôme de pharmacien à l'université de Kharkov ; projet pour l'établissement d'un cours d'obstétrique à l'université de Kazan ; projet de règlement pour le lycée du prince Bezborodko ; projet de statuts de l'école de construction du ministère de l'intérieur. — *Etablissements d'instruction moyenne et inférieure* : projets de statuts d'une école de commerce à Rybinsk ; projets d'une école polytechnique à Voronège et de l'école technique de S. I. Maltzo ; projets d'une constitution normale des écoles techniques des chemins de fer ; projets de statuts des écoles des chemins de fer des Sociétés Moscou-Riazan et Riajsk-Morchansk et du chemin de fer Orel-Vitebsk ; de l'école de métiers Alexandre à Kiev ; des écoles des États provinciaux de Viatka pour le développement de l'économie rurale et des connaissances techniques, ainsi que pour préparer des instituteurs ; projets de fondation de classes de marine par les États provinciaux du gouvernement de Saint-Pétersbourg, dans le village de Ropcha (baillage de Narva, district de Yambourg) ; d'une Société des pilotes

d'Arkhangel au village de Poustocho, district d'Arkhangel, dans la ville de Gouriev (territoire des Cosaques de l'Oural) et dans la ville de Théodosie. — *Établissements d'instruction de jeunes filles*: projets de statuts d'un séminaire d'institutrices fondé à Moscou, par madame Tchépélevsky, près la confrérie de Sainte-Marie, d'une école de jeunes filles à Oussatchev-Tcherniavsky, rentrant sous la direction du comité protecteur des pauvres à Moscou; d'une école pour les filles de militaires à Riga; d'une école gratuite à deux classes à Voronége; d'une école gratuite pour les jeunes filles pauvres à Vilna, et d'une pension pour les demoiselles nobles fréquentant le gymnase Marie à Oufa. — *Écoles étrangères*: projet concernant le transfert des écoles mahométanes dans le ressort du ministère de l'instruction publique; projets de réglemens des examens à subir par les instituteurs et institutrices des écoles primaires tartares-mahométanes, des examens des séminaires tartares à Oufa et Symphéropol et projet d'organisation de l'école mahométane à Oufa.

La section principale du Comité a examiné 134 livres et manuscrits. Ont été approuvés: trois livres devant être présentés à l'Empereur; 39 ont été admis comme manuels pour les gymnases et progymnases, les écoles professionnelles et celles de jeunes filles; 24 ont été admis dans les bibliothèques.

ques de ces mêmes établissements ; 5 ont été adoptés dans les écoles primaires ; 6 pour les bibliothèques de ces établissements ; un livre est recommandé aux parents aussi bien qu'aux élèves et 48 ouvrages ont été rejetés par le Comité.

En outre, et d'après les instructions du ministre, le Comité a examiné 7 comptes-rendus présentés par des jeunes gens qui se préparent au professorat à l'étranger.

Dans les assemblées extraordinaires, les discussions ont porté sur des questions concernant les élèves des gymnases et progymnases et sur le règlement qui détermine les punitions à infliger à ces derniers.

La section spéciale du Comité a tenu 35 assemblées dans lesquelles les opinions formulées sur 135 travaux, dont 16 manuscrits, ont été discutées ; 80 de ces ouvrages, dont 8 manuscrits, ont été approuvés, admis comme livres d'études ou recommandés pour les bibliothèques des écoles primaires. Cette approbation a été refusée à 55 ouvrages.

## VII

L'instruction primaire, élémentaire et supérieure est donnée dans des écoles populaires divisées en écoles *paroissiales* et en écoles de *district*. Les premières, dont le nombre s'accroît de jour en

jour, étant destinées aux enfants du peuple, méritent et obtiennent réellement toute la sollicitude du gouvernement actuel. Les écoles de district sont des écoles primaires supérieures, et il doit y en avoir au moins une dans chaque circonscription administrative. « L'instruction populaire, est-il dit dans le projet de règlement pour les établissements d'éducation générale, forme le principal appui de l'État et la source de sa prospérité, et en conséquence tous doivent jouir également des bienfaits de l'instruction sans distinction de sexe ni de condition sociale. Les écoles populaires ont pour but de conduire la civilisation morale et intellectuelle du peuple jusqu'à un degré suffisant pour que chacun puisse comprendre ses droits et remplir ses devoirs en connaissance de cause, comme il convient à un homme. » Toutes les écoles populaires ont le même cours ; mais selon le nombre de ceux qui y reçoivent l'enseignement, elles peuvent se composer d'une, de deux ou de trois classes. Les premières se trouvent principalement dans les villages et les hameaux, et les secondes, dans les villes. Les règlements portent expressément que l'enseignement des écoles populaires commencera au moyen de la méthode d'*intuition*. Les objets de l'enseignement sont, comme partout, la religion, la langue maternelle, la lecture et l'écriture, l'arithmétique et le chant.

Ce sont les sociétés communales des villes ou des villages qui fondent les écoles sans subvention du gouvernement, ou avec une subvention dans les localités qui ne posséderaient pas les ressources nécessaires à leur entretien. Les sociétés urbaines ou rurales qui désirent établir une école populaire, s'engagent par une décision municipale ou communale à en garantir l'existence. Les personnes privées peuvent également fonder des écoles populaires en observant les conditions établies pour les établissements de ce genre. Elles jouissent des droits attribués aux maîtres d'écoles populaires, si elles y donnent l'enseignement. Pour fonder ces écoles on n'a besoin de solliciter la décision d'aucune autorité : une simple déclaration suffit.

L'institution des congrès pédagogiques, dont j'ai signalé l'heureuse influence sur les écoles des États-Unis, a produit en Russie des résultats tout à fait semblables. Ces réunions d'institutrices et d'instituteurs, venant périodiquement se communiquer leur expérience et leurs lumières, contribue singulièrement au progrès des études et à la propagation des meilleures méthodes d'enseignement. Le gouvernement russe les voit avec plaisir, et, loin de les restreindre, comme le font certains États qui considèrent comme un danger toute réunion publique, il cherche, au contraire, à les multiplier et à les rendre de plus en plus fréquentes. On y discute

toutes les questions de pédagogie et de discipline, et toutes celles qui ont rapport à l'enseignement de la langue, du calcul, de l'histoire nationale, du chant, du dessin, du choix des meilleurs livres, des méthodes les plus efficaces, etc. Des mémoires y sont lus par les instituteurs, et surtout par les institutrices, ces maîtresses-nées de l'enseignement primaire. Ils font l'objet des délibérations de l'assemblée, qui formule ensuite les questions à traiter dans les réunions suivantes. Ces libres entretiens, ces délibérations prises en commun ne valent-elles pas mieux que les règlements et les programmes imposés par l'autorité et auxquels doit se soumettre le maître, privé ainsi d'esprit d'initiative ?

L'enseignement secondaire se donne dans les progymnases et les gymnases : dans chacun de ces deux ordres d'établissement, dont les premiers servent naturellement de préparation aux seconds, la durée des cours est de quatre années. Les gymnases se divisent en gymnases *philologiques* et en gymnases *industriels*. L'étude des langues anciennes prédomine dans les premiers, et celle des sciences naturelles et des mathématiques dans les seconds.

Les écoles *réelles* ou *professionnelles* sont, comme leur nom l'indique, destinées à préparer des sujets suffisamment instruits pour le commerce et l'industrie.

L'utilité des établissements de ce genre est aujourd'hui universellement reconnue. Les considérations dont sont accompagnés les statuts relatifs à ceux qui ont été fondés en Russie prouvent que l'on s'est fait une juste idée des services qu'ils peuvent rendre. Ils ont été dans toutes les provinces accueillis avec faveur, et les municipalités ont rivalisé de zèle pour assurer leur existence.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer encore ici que cet enseignement moyen, que l'on a voulu organiser en France sous le nom d'enseignement secondaire spécial, n'a reçu jusqu'à présent qu'une organisation incomplète. Un très-petit nombre de villes en sont pourvues, malgré la création à Cluny d'une école normale destinée à lui fournir des professeurs suffisamment préparés. Le prompt succès des *écoles réelles* russes est dû principalement à cette circonstance que l'on a pu les créer pour ainsi dire de toutes pièces à côté et en dehors des gymnases classiques. Il faudrait, au contraire, en France, transformer des établissements déjà existants, des collèges communaux, par exemple, pour leur donner une destination spéciale. C'est une œuvre difficile dans notre pays, beaucoup plus routinier en fait d'éducation qu'on ne pourrait le croire. Toutes les fois que j'ai eu l'occasion de signaler l'importance de cet enseignement moyen, objet de si vives instances de la part de tous les

hommes distingués de notre temps qui se sont occupés des réformes à introduire dans l'instruction publique<sup>1</sup>, j'ai cru devoir indiquer les moyens à prendre pour en généraliser l'application.

La Russie était admirablement préparée pour l'organiser, en l'adaptant au système d'éducation déjà existant. L'enseignement classique s'y donne dans deux ordres d'établissements, dans chacun desquels les études embrassent une période de quatre années, les progymnases et les gymnases. Or, l'enseignement des progymnases se compose des matières comprises dans les quatre premières classes des *écoles réelles*. Rien ne s'oppose donc à ce que tous les enfants sans exception participent à cet enseignement, soit dans les quatre premières années des écoles réelles, soit dans les quatre années des progymnases. Pendant ces quatre années, les jeunes gens russes reçoivent une instruction qui les prépare à toutes les carrières; leurs aptitudes et leurs goûts ont pu se manifester de manière à faire connaître à leurs parents et à eux-mêmes dans quel sens doivent être dirigées leurs études ultérieures. Alors seulement ils peuvent choisir le gymnase où ils recevront une autre éducation scientifique et littéraire, ou les classes supérieures de l'école réelle

1. Voir, à ce sujet, le chapitre sur l'enseignement moyen de l'ouvrage *La Famille et l'éducation en France*, par M. H. Baudrillart. Paris, librairie académique de Didier.

dont l'enseignement fondamental est celui des sciences appliquées au commerce ou à l'industrie<sup>1</sup>.

Les *Cours pédagogiques* pour les divers degrés de l'enseignement primaire<sup>1</sup>, les écoles réelles et les gymnases se multiplient et prennent de jour en jour une plus grande importance. J'ai sous les yeux le statut de l'école normale d'instituteurs de Molo-diétchina, celui des écoles normales d'instituteurs pour les écoles tartares d'Oufa et de Simphéropol, celui des écoles normales d'instituteurs pour les écoles israélites, publiés en 1874. Tous sont rédigés avec le plus grand soin, et leur exécution a déjà produit les effets les plus satisfaisants.

Pour l'instruction supérieure, la Russie possède d'abord les huit universités de Saint-Pétersbourg, de Moscou, de Kasan, de Kharkov, de Kiev, d'Odessa, de Vilna, de Varsovie et d'Helsingfors (où a été transférée l'ancienne université luthérienne finlandaise, fondée dans la ville d'Abo par la reine Christine.) Elle a aussi des *Lycées*, établissements où les élèves reçoivent une instruction supérieure à celle des gymnases, mais moins élevée et moins complète que celle des facultés. Indépendamment de ces diverses classes d'établissements qui dépendent directement du ministère de l'instruction publique,

1. *Organisation des Écoles réelles*, p. 215 et suiv.

il en est d'autres fort importants appartenant au saint Synode, aux ministères de la guerre, des domaines de l'empire, des apanages, de l'intérieur, des finances, des voies de communication, des postes, etc., etc., formés sur le modèle des établissements universitaires du même ordre, et jouissant de prérogatives spéciales.

L'enseignement supérieur reçoit une impulsion salutaire du concours que lui prêtent les diverses sociétés savantes appartenant au ressort du ministère de l'instruction publique. Il existe, comme on le verra, entre les corps savants et les professeurs des facultés, des rapports intimes qui contribuent puissamment à élever le niveau de l'instruction des professeurs et à assurer le progrès des études.

Les universités russes ne forment pas des corps isolés et livrés pour ainsi dire à eux-mêmes au point de vue scientifique. Tout en conservant leur indépendance et leur autonomie, elles se trouvent régulièrement en contact avec les hommes éminents qui dans toutes les branches des connaissances humaines ont acquis une notoriété incontestable. Les professeurs ne peuvent que gagner dans les rapports ainsi établis entre ceux qui enseignent la science et ceux qui la font progresser à la place d'une direction nécessairement insuffisante, et souvent mal entendue, donnée ailleurs par les administrations centrales. Les universités russes ont l'im-

mense avantage de pouvoir profiter des ressources de tout genre que de puissantes compagnies mettent à leur disposition.

Il est formé de plus, à côté des universités, des sociétés savantes qui leur sont attachées et dont l'action ne peut que servir au progrès des études. C'est ainsi que *la société de physique*, dépendant de l'université de Saint-Petersbourg a, grâce aux dons de quelques uns de ses membres, donné plus de développement à l'observation d'astronomie et au cabinet de physique. *La société des naturalistes*, qui publie d'importants travaux, a organisé des expéditions à Khiva, à Orenbourg et dans d'autres contrées. *La Société des amateurs des sciences naturelles d'anthropologie et d'ethnographie* a créé un musée des sciences appliquées. *La Société des naturalistes de l'université de Kazan*, indépendamment de ses travaux scientifiques, a installé dans les contrées de l'ouest 28 stations météorologiques et une station sanitaire à Kazan. Elle a de plus fait construire dans cette dernière ville un observatoire magnétique. *La société des naturalistes*, dépendant de l'université de la nouvelle Russie, a organisé des excursions dans le but de faire des observations concernant l'astronomie, la botanique, la géologie et la zoologie.

On conçoit que le gouvernement russe attache une grande importance à l'appui que prêtent ainsi

aux études universitaires des sociétés animées d'un esprit scientifique aussi actif. Il leur alloue de nombreuses subventions qui leur permettent de faire d'utiles acquisitions.

Parmi les dons considérables offerts aux établissements d'enseignement supérieur je dois mentionner celui de la municipalité de Kiev, qui en 1873 « afin de célébrer l'heureux événement de la guérison de monseigneur le grand-duc héritier, » a assigné 100,000 roubles à la construction d'une clinique d'hôpital attachée à l'université et portant le nom de son altesse impériale.

Mais ce sont surtout les dons des particuliers qui leur viennent en aide. L'université de Saint-Pétersbourg a pu ainsi acheter à grands frais la collection paléontologique de l'académie d'Eichvald. L'université de Moscou a reçu d'un négociant, M. Maretsky, 5,000 roubles pour réorganiser le laboratoire de chimie, et 300 roubles de la princesse Kougoueker pour compléter le laboratoire d'histologie. Dans le désir de voir appliquer à la clinique médicale et chirurgicale le système des *baragues isolées* pour les malades, l'université de Dorpat a employé les fonds mis à sa disposition pour envoyer en Angleterre et en Allemagne un assistant de clinique, M. Reiger, afin d'y étudier la construction de ces baragues.

Ces faits, et il en est beaucoup d'autres que je pourrais citer, expliquent suffisamment pourquoi la Russie a donné en peu d'années le plus large développement à ses établissements d'éducation publique. Il en sera de même partout où les gouvernements, accomplissant la tâche qui leur est dévolue de donner l'impulsion aux grandes institutions du pays, s'adresseront au pays lui-même pour demander aux particuliers, aux administrations locales, aux corps savants, un concours qui ne lui sera jamais refusé et sans lequel ils ne peuvent réaliser qu'une œuvre incomplète et insuffisante.

En terminant ce nouvel ouvrage sur l'instruction publique à l'étranger, j'ai besoin d'adresser mes remerciements à toutes les personnes qui m'ont aidé à faire connaître les institutions pédagogiques de la Russie. J'ai pu, grâce aux soins obligeants de S. E. le prince Orloff, ambassadeur de Russie, prendre connaissance des règlements et des documents officiels publiés dans les quinze dernières années sur les établissements de tous les degrés, et en particulier les excellents rapports du comte Dmitri Tolstoï.

Je suis heureux d'avoir eu pour collaborateur mon fils aîné, attaché au ministère des affaires étrangères, qui considère comme moi la question de l'éducation publique comme une des études

auxquelles il est honorable d'appliquer son intelligence. Une bonne partie de ce travail lui appartient.

Des publications récentes, justement estimées, ont donné sur l'instruction publique en Russie et sur les nouvelles institutions qui la régissent des renseignements d'un haut intérêt qui m'ont été d'un grand secours<sup>1</sup>. Sur les instituts et les gymnases des jeunes filles, je dois à un professeur éminent de l'université de St-Pétersbourg, M. J. Fleury, auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'éducation où sont exposées les meilleures méthodes pour l'enseignement de la langue et de la littérature française, et à M. Durand, son gendre, des communications auxquelles j'attache d'autant plus de

1. Je citerai parmi celles où j'ai puisé les renseignements les plus importants : en premier lieu l'ouvrage allemand de C. Woldeмир, *Geschichte und statistik der Gelehrten und Schulanstalten des Kaiserlich russischen Ministerium des Volkesaufklärung*; Saint-Pétersbourg, 1866; *Les Institutions de la Russie*, par Schnitzler; *The Land of Czar*, par M. O. Wahl; *Informations et documents publiés dans la partie officielle du Journal français de Saint-Pétersbourg*; *La Russie*, par M. Mackenzie Wallace, 2 vol. in-8°; *La Société russe*, par un Russe (Paris, 1877), Maxime Dreyfous; *L'Empire des Tsars*, articles excellents publiés par M. Anatole Leroy-Beaulieu, dans la *Revue des Deux-Mondes*; *Les Gymnases de femmes en Russie*, par Alfred Rambaud (même Revue, 15 mars 1873); *l'Instruction du peuple*, par Émile de Laveleye; *le Rapport sur l'Exposition universelle de Vienne*, par M. E. Levasseur; *Saint-Pétersbourg et Moscou*, par Léon Godard, qui a résumé dans quelques pages de son livre le résultat de ses informations sur l'organisation générale de l'instruction publique en Russie; *La Russie libre*, par William Heptworh Dixon; *La Russie*, par Herbert Barry.

prix qu'elles contiennent des détails et des appréciations que l'on chercherait en vain dans les rapports officiels.

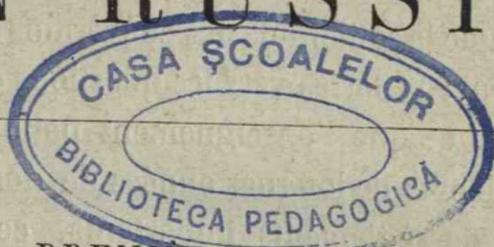
Aux auteurs des ouvrages cités et des communications particulières, j'offre ici le témoignage public de ma gratitude : si ce livre offre quelque intérêt, s'il peut rendre service à la grande cause de l'éducation publique, c'est à eux en grande partie que j'en reporterai l'honneur.

Paris, le 15 décembre 1877.

C. HIPPEAU.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN RUSSIE



PREMIÈRE PARTIE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

I

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉCOLES

C'est du règne du souverain actuel, Alexandre II, que datent, avec la plupart des réformes politiques et administratives introduites dans le vaste Empire des Tsars, les progrès de l'instruction publique en Russie. L'affranchissement des serfs, la création des institutions dites territoriales, des *zemstvos* ou états provinciaux et des assemblées de district, les réformes judiciaires, le développement du commerce et de l'industrie, le colossal travail de la construction des chemins de fer russes, ne sont pas les événements les moins remarquables de ce règne; mais il n'en est point assurément de plus important, non-

seulement pour l'histoire intérieure de la Russie, mais pour son rôle comme puissance continentale, que l'accroissement extraordinaire des établissements d'instruction publique.

Bien que la sollicitude des souverains de la Russie se fût souvent portée vers les questions d'éducation populaire et que l'enseignement national eût fait l'objet depuis de longues années de nombreux décrets et de règlements importants, ce n'est que depuis une quinzaine d'années que l'instruction publique a reçu une organisation complète et sérieuse. Il reste encore à cet égard bien des progrès à réaliser, et la Russie est loin de pouvoir prétendre à une des premières places parmi les États européens. Néanmoins, la rapidité du développement de l'instruction dans toute l'étendue de l'Empire pendant les dernières années permet d'espérer que la Russie, si toutefois la guerre qui vient de surgir n'opère pas un fatal point d'arrêt dans les progrès de sa marche ascendante, sera sous peu de temps tout à fait digne du titre de nation civilisée, que ses souverains ont de tout temps ambitionné pour elle.

Pierre le Grand est le premier souverain qui se soit préoccupé de l'éducation populaire. Avant d'élever la Russie au rang des grandes nations européennes, il comprit qu'il était indispensable de mettre l'instruction à la portée des Moscovites encore barbares qu'il voulait civiliser. En 1714, il créa

des « écoles d'arithmétique » obligatoires pour les personnes appartenant aux hautes classes, excepté pour la vieille noblesse, et dont l'organisation fut déterminée par les règlements de 1715 et 1719. Ces mesures provoquèrent de vives résistances; les conseils des villes adressèrent au gouvernement leurs protestations contre des innovations qu'ils qualifiaient de pernicieuses. En 1744, on constata que pas un élève de la classe bourgeoise ne fréquentait ces établissements; ils furent même absolument abandonnés, dès qu'on eut fondé pour le clergé et pour l'armée des écoles spéciales.

La Grande Catherine reprit les projets de Pierre I<sup>er</sup> en matière d'instruction, sans obtenir de plus heureux résultats. Elle ordonna de fonder des écoles dans les villes et dans les villages, en fixant la rétribution scolaire à un taux très-peu élevé, sans en rendre la fréquentation obligatoire. Mais pour la seconde fois, faute de maîtres, de livres, d'argent et de bâtiments scolaires, la volonté du souverain fut impuissante à fonder l'œuvre de l'éducation populaire, et l'ukase de 1775, comme celui de 1715, resta lettre morte.

En 1782, une commission, présidée par Zavadovski, fut chargée d'étudier les mesures nécessaires pour organiser l'instruction primaire en Russie. Elle conclut à la création de deux espèces d'écoles : les unes, devant avoir une durée de

quatre années, pour les classes aisées, et les autres, destinées au peuple, ne comprenant que deux années de cours. Cette réforme était encore incomplète, car on n'avait point songé à former des instituteurs, et la plupart des nouvelles écoles eurent pour maîtres de vieux soldats ignorants ou des gens absolument indignes d'exercer cette profession. Une loi de 1786, s'appliquant plus particulièrement aux villes, restreignit le droit d'ouvrir et de diriger des écoles à ceux qui auraient donné des preuves de capacité.

Au commencement de ce siècle, de nouveaux efforts furent tentés en faveur de ce puissant instrument de civilisation. Par un décret de 1803, les écoles populaires furent transformées en gymnases, établis sur le modèle de ceux de l'Allemagne. On essaya en même temps d'organiser l'enseignement élémentaire. Au lieu du « livre des droits de l'homme et du citoyen, » souvenir de la période philosophique du règne de Catherine, on mit entre les mains des maîtres et des élèves un manuel contenant des notions d'agriculture, d'hygiène et de physique usuelle. L'année suivante, un décret prescrivit l'établissement de nouvelles écoles sur les terres du gouvernement et sur celles des propriétaires; le clergé offrit d'en fonder à son tour. En 1806, en effet, on comptait, dans le gouvernement de Novgorod, 110 écoles tenues par des desservants; mais, deux

ans après, faute de ressources suffisantes, toutes avaient cessé d'exister.

En 1828, des mesures plus énergiques furent prises par le gouvernement, qui chercha à soumettre directement les écoles à l'administration centrale. La loi de 1835 plaça toutes les écoles sous le contrôle de *curateurs des arrondissements scolaires*, dont les attributions s'étendaient sur plusieurs gouvernements à la fois. On parvint ainsi à fonder quelques écoles de district entretenues par l'État ; mais le nombre des écoles paroissiales ne s'accrut que très-faiblement. En 1863, Saint-Petersbourg n'en avait encore que 18, fréquentées par 1,146 garçons et 135 filles, pour une population ouvrière de 400,000 âmes.

Cependant, la transformation politique et économique qui venait de s'opérer en 1861 par l'abolition du servage, commandait de ne pas laisser dans l'ignorance ces masses de paysans qu'on venait d'émanciper et chez lesquels des besoins d'instruction s'étaient manifestés. L'empereur Alexandre comprit la nécessité d'organiser un système complet d'instruction primaire afin de réaliser entièrement les pensées de civilisation et de liberté dont il s'était inspiré, et, la même année, il institua une commission spéciale pour préparer les règlements ayant pour objet de mettre l'instruction à la portée de tous les habitants de l'Empire.

## II

*Le Plan général pour l'organisation des écoles populaires en Russie*, publié en 1862 par M. P. de Taneiev, avec l'autorisation de l'Empereur, définissait d'une manière fort remarquable le caractère de l'enseignement primaire :

« L'instruction populaire forme le principal appui de l'État et la source de sa prospérité; en conséquence, tous doivent jouir également des bienfaits de l'instruction, sans distinction de sexe ni de condition sociale.

« Les écoles populaires ont pour but de conduire la civilisation morale et intellectuelle du peuple jusqu'à un degré suffisant pour que chacun puisse comprendre ses droits et remplir ses devoirs avec connaissance de cause, comme il convient à un homme. »

Le projet de décret portait que chaque paroisse devait avoir une école et qu'il fallait dans les villes une école par 1,000 habitants, parce que sur ce nombre on comptait 50 enfants entre 8 et 10 ans. Les frais de l'école devaient être couverts par une taxe proportionnelle sur les immeubles et les profits du commerce et de l'industrie; la « société communale » aurait levé la somme nécessaire d'après un calcul présenté par l'autorité supérieure, avec un supplément de 10 p. 100 pour former un fonds scolaire provincial. Les frais d'une école étaient

estimés à 440 roubles pour les villes et à 275 pour les campagnes <sup>1</sup>.

A la suite du rapport de la commission, un décret fut présenté à l'Empereur par le prince Gagarine et reçut la sanction impériale en 1864.

Voici les principales dispositions de ce statut, qui est encore en vigueur aujourd'hui :

ART. 1<sup>er</sup>. Les écoles primaires ont pour but de fortifier dans le peuple les idées morales et religieuses et de répandre les connaissances élémentaires nécessaires.

ART. 3. Les matières enseignées sont : 1<sup>o</sup> la religion (le petit catéchisme et l'Histoire sainte); 2<sup>o</sup> la lecture des livres imprimés avec l'alphabet civil (caractères russes ordinaires de Pierre 1<sup>er</sup>) et avec l'alphabet ecclésiastique (vieux slavon, avec les caractères liturgiques de saint Cyrille); 3<sup>o</sup> l'écriture; 4<sup>o</sup> les quatre règles de l'arithmétique; 5<sup>o</sup> le chant religieux, si c'est possible.

ART. 4. L'enseignement se donne uniquement en russe.

ART. 5. On emploie les livres de classe approuvés par le ministre de l'intérieur, et respectivement par l'autorité ecclésiastique.

ART. 6. Tous les enfants sont admis dans les écoles, sans distinction de culte ou de condition sociale.

ART. 7. S'il n'y a pas moyen d'avoir des écoles séparées pour les filles, celles-ci fréquenteront l'école des garçons.

ART. 8. Ceux qui administrent l'école peuvent établir la gratuité ou fixer la rétribution scolaire.

ART. 9. L'administration gouvernementale et l'administration ecclésiastique fondent ou suppriment les écoles de leur ressort.

ART. 10. Les particuliers et les communes ne peuvent

1. La valeur du rouble argent est de 4 francs.

fonder des écoles qu'avec l'autorisation du conseil scolaire du district.

Le conseil scolaire de province a le droit de les fermer, en cas de désordre ou de mauvaise direction donnée à l'enseignement.

ART. 11. Les particuliers ou les communes qui créent des écoles, en fixent le budget qu'ils communiquent, pour information, aux conseils de district.

ART. 12. Les communes peuvent désigner, pour l'école, un patron qui l'administre.

ART. 14. Les écoles populaires, inspectées par les membres du conseil scolaire de district, ne doivent fournir ni rapports ni renseignements. Ceux-ci sont réunis par les inspecteurs.

ART. 15. La religion ne peut être enseignée que par le curé du village ou par un prêtre que le conseil scolaire et l'autorité ecclésiastique auront agréé.

ART. 16. Les autres matières peuvent être enseignées par les ministres du culte ou par des personnes fournissant des preuves de moralité et de respect des institutions établies et avec l'autorisation du conseil scolaire de district.

ART. 17. La surveillance et la direction pour la morale et la religion appartiennent au curé de la paroisse.

ART. 19. Le conseil scolaire de district (il y a de 5 à 12 *ouiezds* ou districts par province) est composée de personnes nommées par les ministères de l'instruction publique et de l'intérieur, par l'autorité ecclésiastique orthodoxe, de deux membres du conseil administratif du district, de représentants de corps qui ont fondé les écoles et de patrons d'école.

Le conseil scolaire de la province se compose : du chef du diocèse, président, du gouverneur, du directeur des écoles et des deux membres du conseil provincial administratif (*zemstvo*). Le curateur de l'arrondissement peut assister aux séances du conseil.

ART. 24. Le conseil de district surveille l'enseignement primaire et ses membres visitent les écoles; il encourage la création d'écoles nouvelles et l'amélioration de celles qui existent; il fournit le matériel scolaire; il propose au conseil de la province la fermeture des écoles nuisibles; il délivre des certificats aux maîtres et aux maîtresses; il désigne les maîtres qui méritent une récompense ou une promotion et ceux qui doivent être écartés de l'enseignement; il rédige un rapport annuel.

ART. 25 et 26. Le conseil reçoit les instructions du gouvernement. Il se réunit deux fois l'an, pendant treize jours, pour décider les questions de sa compétence et entendre les rapports de ses membres qui visitent les écoles.

ART. 27. Le conseil scolaire de la province exerce la haute surveillance sur l'enseignement; il examine les rapports du conseil de district et prend des décisions à ce sujet; il répartit entre les maîtres qui le méritent les subsides accordés à cet effet par le gouvernement; il nomme parmi les patrons d'école ceux qui doivent faire partie du conseil de district.

Le conseil provincial se réunit, sur la convocation de son président, quand l'expédition des affaires l'exige.

ART. 33. Les plaintes contre ce conseil doivent être adressées à la première division du Sénat.

### III

Voici, d'après le rapport du prince Gagarine, quels sont les principes dont se sont inspirés les auteurs de la loi de 1864.

On voulut d'abord, dit-il, provoquer sans contrainte, comme en Angleterre, la fondation d'écoles

nouvelles. On ne pouvait rendre l'enseignement obligatoire, à cause de la pauvreté des communes et de la dissémination des localités ; on ne pouvait pas davantage forcer chaque commune à entretenir une école. La dépense eût été d'au moins 200 roubles par an pour 800 habitants, c'est-à-dire 25 kopecks (1 franc) par tête ou environ 5 francs par famille. Or, ces 800 individus vivent dispersés dans 8 villages sur une étendue de 20 verstes carrées ; il n'y aurait eu ainsi que les enfants d'un seul village qui eussent pu fréquenter régulièrement l'école, tandis que les autres auraient fourni les subsides nécessaires à son entretien, sans pouvoir participer à l'éducation scolaire.

On a voulu en outre faire cesser le défaut d'unité qui existait dans les efforts faits par les communes, les particuliers et les différents ministères, tout en évitant la centralisation et l'ingérence bureaucratique. C'est à cet effet qu'ont été créés les conseils de district et de province.

En même temps, la loi a établi une certaine liberté en matière d'enseignement et n'exige plus de diplôme de ceux qui veulent exercer l'état d'instituteur. Cette condition était déjà éludée, et il eût été impossible de trouver des instituteurs si l'on avait voulu la laisser subsister.

Le gouvernement, en participant dans une large mesure aux frais généraux de l'instruction primaire, s'est donc borné à encourager la création

des écoles populaires, et il a fait appel à l'initiative et au zèle des municipalités et des *zemstvos*. Le budget du ministère de l'instruction publique est en effet un des moins élevés de l'Empire ; il ne dépasse pas 11 millions de roubles, et, en y ajoutant les charges inscrites pour l'enseignement et les écoles spéciales au budget des autres ministères, on arrive à un total de 28 millions de roubles dépensés par l'État pour l'instruction publique.

Ainsi, la Russie consacre à l'instruction publique 0,037 de son budget total, tandis que pour la Prusse et l'Autriche la proportion est 0,019, et pour la France 0,011. On peut juger par là des efforts que fait la Russie pour s'élever au rang des autres grandes nations.

La plus grande partie du budget de l'instruction publique est absorbée par les études spéciales et par l'enseignement secondaire et supérieur. Les écoles de districts et les écoles élémentaires ne figuraient, en 1871, que pour 1,424,123 roubles (environ 5 millions 600,000 fr.); mais les conseils provinciaux et les particuliers se chargeaient généreusement de fournir les compléments nécessaires.

Dans l'espace de six ans, les donations privées se sont élevées à 1,183,548 roubles (4 millions 735,000 fr.). En 1870, les *zemstvos* ont voté pour le même objet 726,000 roubles, et il est certain que la somme totale de ces allocations dépassera tôt ou

tard le chiffre des subventions de l'État, et atteindra un jour un chiffre trois et quatre fois plus élevé.

Les *zemstvos* de Saint-Pétersbourg et de Moscou avaient voté chacun 70,000 roubles pour ce chapitre dans leur budget de 1870. En 1871, celui de Moscou a voté en plus une somme de 30,000 roubles pour la création d'une école normale destinée à former des instituteurs primaires, et a réparti ainsi qu'il suit le reliquat des exercices précédents : 25,000 r. pour la fondation d'un capital destiné à améliorer la situation des instituteurs et institutrices primaires ; — 1,200 r. pour assurer les études complémentaires des jeunes garçons qui se préparent à l'école normale des instituteurs ; — 2,230 r. pour l'entretien de 30 bourses à l'école des institutrices, et l'excédant pour l'achat du matériel d'études nécessaires aux nouvelles écoles rurales. De plus, on a fondé une bourse au premier gymnase (collège) de cette ville. Les dépenses générales pour l'instruction publique sont montées ainsi à 60,000 roubles (240,000 francs).

Indépendamment de l'œuvre du *zemstvo* provincial de Moscou, les *zemstvos* des différents districts de ce gouvernement ont dépensé pour le même objet plus de 50,000 roubles, ce qui fait un total de 110,000 r., soit 40,000 r. de plus que l'année précédente. Sans compter la ville de Moscou, le nombre

des écoles dans ce gouvernement s'est accru de 25 dans l'espace d'une année<sup>1</sup>.

Les circonscriptions les plus centrales ne sont pas toujours les plus riches en écoles, car jusqu'à présent le ministère de l'instruction publique s'était plutôt préoccupé de la propagation des lumières dans les régions extrêmes, dans les gouvernements confins, du côté du Caucase ou au delà de l'Oural, sans doute afin de mieux marquer le rôle civilisateur de la Russie vers l'Orient. Grâce à cette sollicitude, la circonscription de Kazan, par exemple, était la mieux pourvue d'écoles après celle de Moscou, et, tandis que certains districts voisins de Saint-Pétersbourg attendaient encore leur tour, on commençait à créer des écoles russes dans la Sibérie et jusqu'à Stroïtzko-Savsk, à l'extrême frontière du côté de la Chine. Il semblait que le gouvernement eût compté d'avance sur l'esprit d'initiative locale pour effacer toutes ces anomalies et rétablir l'équilibre.

Depuis dix ans, en effet, on voit ces libres initiatives se manifester partout à la fois.

Le *zemstvo* d'un district peu connu du gouvernement de Samara, Bouzoulouk, élève tout à coup à 10,000 roubles ses dépenses pour l'enseignement

1. Ces divers renseignements sont empruntés à une statistique publiée par M. Gustave Bertrand dans le *Journal officiel* du 18 décembre 1871.

populaire. Un autre district du même gouvernement, Novo-Ouzène, qui, en 1870, avait voté 38,980 roubles pour 69 écoles, en vota 40,000 pour 1872. Le conseil municipal de Saratov achète 25,000 roubles une maison destinée à un nouveau gymnase (collège) de jeunes filles. Le *zemstvo* du district de Rostov sur le Don augmente la dotation des cours industriel de Taganrog. A Krapivna (gouvernement de Toula), on donne un subside au progymnase de jeunes filles, à la condition que cet établissement sera accessible gratuitement aux jeunes filles pauvres.

Le *zemstvo* de Bessarabie vote un subside pour le cours pédagogique de Kichénev et charge la régence provinciale de lui présenter des conclusions pour la formation de nouvelles institutions scolaires. Il propose, en outre, d'appliquer à cette destination une partie des revenus de certains domaines ecclésiastiques, administrés par le *zemstvo*, et la *Gazette de Moscou*, relevant cette idée, s'applique à démontrer qu'une pareille mesure serait parfaitement justifiée, « attendu, d'une part, que les établissements charitables et les écoles des campagnes sont confiés à la surveillance du *zemstvo*, et que, d'autre part, jamais, jusqu'à présent, les domaines de ces couvents n'ont contribué aux dépenses d'utilité publique de la province. Or, on a procédé tout autrement dans la Boukovine, où les

monastères moldaves possédaient aussi des propriétés territoriales, mais étaient tenus de participer largement aux dépenses de ce genre. »

La province de Kharkov a consacré, en 1871, plus de 63,000 roubles à ses 382 écoles.

Pour la même année, le gouvernement de Tver avait fixé à 62,646 roubles son budget scolaire qui était de 49,760 roubles en 1869, de 36,013 roubles en 1868, de 23,096 roubles en 1867; c'est donc une augmentation de 36,550 roubles en quatre ans.

Empruntons un dernier exemple à la province de Viatka, l'une des plus pauvres de la Russie, et qui n'en possédait pas moins alors 552 écoles, dont 19 à Viatka même, 43 dans les chefs-lieux de districts, et 450 dans les communes. Dans le courant de 1870, on a ouvert à Nosling un progymnase de jeunes filles et 19 écoles primaires. Le *zemstvo* de ce gouvernement a dépensé ainsi plus de 132,000 roubles (528,000 fr.) durant la même année; aussi a-t-il augmenté subitement de 4,772 le nombre des élèves inscrits qui s'élève aujourd'hui à 21,000.

#### IV

On n'a point encore réuni les éléments suffisants pour dresser une statistique complète de l'instruction primaire en Russie. En 1856, il existait, suivant Von Klöden, 8,227 écoles, avec 430,000

élèves, plus 101 gymnases d'enseignement moyen avec 2,312 maîtres et 26,789 élèves. En 1863, pour 36 provinces seulement sur 49, le rapport du prince Gagarine comptait 30,179 écoles avec 632,471 élèves, dont 554,017 garçons et 78,454 filles :

	Écoles.	Élèves.
Écoles paroissiales (ressort du ministère de l'instruction publique).....	692	36,301
Écoles du ressort du ministère des domaines.....	5,492	177,394
Écoles du ressort du ministère des apanages.....	2,127	36,546
Écoles rurales.....	4,961	89,571
Écoles du clergé.....	16,907	292,659
	<hr/>	<hr/>
	30,179	632,471

En 1864, la population de l'Empire russe s'élevait à :

Russie d'Europe.....	61,061,801
Provinces du Caucase...	4,157,517
Sibérie.....	8,579,458
	<hr/>
Habitants.....	73,798,776

On ne trouvait donc alors qu'une proportion d'un élève par 116 habitants, et une école par 2,433 habitants.

Un rapport publié en 1871 constate que la situation s'était notablement améliorée depuis le statut de 1864; mais les résultats étaient encore loin d'être satisfaisants. En beaucoup d'endroits, le

nouveau règlement n'avait pu être mis à exécution. Sur les 34 provinces où les conseils provinciaux avaient été introduits, 14 seulement avaient adressé des rapports, et ces rapports étaient très-incomplets. Dans ces 14 provinces, les plus civilisées de la Russie slave, Saint-Pétersbourg, Moscou, Poltava, Tver, Kostroma, Kherson, Yaroslav, Ekaterinoslav, Kharkov, Tambov, Orel, Kazan, Simbirsk, Penza, avec 20,425,294 habitants, il existait, en janvier 1870, environ 4,247 écoles avec 4,982 maîtres, dont 3,516 ecclésiastiques, et 143,385 élèves, soit 1 élève par 142 habitants.

Dans les campagnes, dit le document officiel, les maîtres sont rares et très-mal payés; les écoles qui existent, en petit nombre, se tiennent dans les vestibules, à côté des prisons communales. Dans les provinces qui n'ont pas encore de *zemstvo*, ce sont les directeurs des écoles d'enseignement moyen qui inspectent l'instruction primaire. On n'a pu réunir les éléments d'information nécessaires pour dresser la statistique de l'enseignement primaire dans les villages; mais on a constaté qu'il n'existe d'écoles que dans les villes et dans quelques villages seulement.

Dans les provinces polonaises, à Vilna, Kovno, Grodno, Minsk, Vitebsk et Mohilev, on comptait, en 1870, 1,851 écoles avec 63,453 élèves, dont 46,707 appartenaient au rite grec. Les dépenses



128868

s'élevaient à 368,542 roubles. Dans les provinces de Kiev, Podolie et Volhynie, on ne comptait que 10,350 élèves. Dans les provinces de la Vistule, on comptait 2,135 écoles recevant 132,479 élèves.

D'après les *Archives de statistique militaire*, publiées par les officiers les plus instruits de l'état-major, la fréquentation des écoles avait lieu, en 1871, dans les proportions suivantes : dans les provinces baltiques, on comptait 1 élève sur 19 habitants (environ 5 p. 100); dans les provinces de la Vistule, 1 élève sur 31 habitants; dans le gouvernement de Varsovie, 1 élève sur 137 habitants; dans les 34 provinces russes où il existait des états provinciaux, 1 élève sur 168 habitants; dans les 6 provinces du nord-ouest, 1 sur 186; dans les provinces où les états provinciaux n'avaient pas été introduits, 1 sur 491; dans les 3 provinces du sud-ouest, Kiev, Podolie et Volhynie, 1 sur 532; en Sibérie, 1 sur 664.

Les provinces baltiques, qui comptent parmi les plus avancées de l'empire russe, avaient en 1873 2,134 écoles comprenant 64000 garçons, et 51,000 filles, soit 14 élèves par 100 habitants. Ces provinces sont protestantes et, dès 1872, l'obligation a pu y être partiellement introduite.

Dans les autres provinces, il existe de nombreux obstacles qui paralysent la bonne volonté du gouvernement et le zèle des états provinciaux. Non-seulement l'argent manque, mais les maîtres font

défaut. Le clergé est en général ignorant et n'exerce point son influence pour développer et répandre l'instruction. Les conseils provinciaux fonctionnent d'une manière incomplète et d'ailleurs quelques provinces seulement en ont été dotées. Enfin, l'obligation d'enseigner en langue russe est un nouvel obstacle aux progrès de l'enseignement dans les provinces où l'on parle une autre langue et où l'on ne professe pas la religion grecque. Le régime de l'obligation pour les deux, destiné à stimuler les retardataires, a été décrété en 1874 et doit être appliqué d'abord à Saint-Pétersbourg et à Moscou; mais il est à craindre qu'il ne puisse être étendu d'une manière efficace à tout l'empire.

## V

Dans son rapport sur l'Instruction publique à l'Exposition de Vienne, M. Lefebvre a donné ainsi qu'il suit la statistique de l'instruction primaire en Russie pour 1873. Sans compter les écoles musulmanes, les écoles particulières, qui étaient en 1871 au nombre de 1,081 avec 38,000 élèves, M. Lefebvre fixe pour toute la Russie un chiffre de 43,033 écoles, dont 400 écoles de cercle avec 26,000 élèves, 190 écoles ecclésiastiques élémentaires, avec 30,000 élèves; 24,000 écoles primaires ordinaires, comprenant les écoles élémentaires et

les écoles de district, avec 85,000 élèves; 1,300 écoles paroissiales avec 300,000 élèves; 7,000 écoles provinciales avec 24,000 élèves; en tout, 1,525,000 élèves ou deux élèves par 100 habitants.

Voici quelles sont les données officielles publiées pour la même année par le ministre de l'Instruction publique, comte Dimitri Tolstoï.

Le nombre total des écoles primaires ordinaires était, d'après les notions fournies par les curateurs d'arrondissement, de 19,658, comprenant 761,129 élèves. Dans ce nombre il y en avait 625,784 du sexe masculin et 135,345 du sexe féminin. Comparativement à l'année précédente le nombre de ces écoles, établies pour la plupart dans les villages, s'est accru de 2,799 et le nombre des élèves de 79,993, dont 63,596 du sexe masculin et 16,397 du sexe féminin. Ce nombre ne comprend pas les écoles rurales de l'arrondissement de Dorpat, entretenues dans les villages luthériens par la noblesse et les villageois et subordonnées à des comités spéciaux. Ces comités, composés de membres de la noblesse et de pasteurs luthériens, sont tenus de présenter annuellement au ministère de l'Instruction publique des rapports sur les écoles qui leur sont confiées. Pendant l'année 1872 ces renseignements n'ont été donnés que par rapport aux gouvernements de Livonie et de Courlande, où il y

avait 1,375 écoles comprenant 78,399 élèves, et par rapport à l'île d'Œsel, où il y avait 154 écoles comprenant 3,685 élèves.

Le ministère n'avait reçu alors aucun renseignement sur les écoles du gouvernement d'Esthonie, où le nombre des élèves et des écoles est assez élevé. Il existe également dans les autres arrondissements, des écoles paroissiales instituées par le clergé orthodoxe et entretenues soit à ses frais soit en partie avec l'aide des états provinciaux et des paroisses ; mais, faute de données complètes, il était impossible d'en déterminer exactement le nombre. Ces écoles ont été soumises aux conseils scolaires par le règlement du 14 juin 1864.

Le chiffre de 19,658 écoles primaires, qu'on peut élever à 25,000 en y comptant les écoles qui ne sont pas entrées en ligne de compte est très-insuffisant en comparaison du chiffre de la population totale de l'Empire. Dans les gouvernements de l'arrondissement de Saint-Pétersbourg, un des plus favorisés sous ce rapport, pour une population de 3,631,879 habitants des deux sexes il n'y avait en 1872 que 1,900 écoles comprenant 44,756 élèves (dont 36,877 du sexe masculin et 7,879 du sexe féminin). Ainsi on comptait une seule école pour 1,911 habitants et sur 81 personnes une seule fréquentant l'école. En comptant séparément les deux sexes et en admettant leur égalité numérique, le

nombre des élèves fréquentant les écoles serait de 1 sur 49 pour les garçons et de 1 sur 230 pour les filles.

Le rapport du ministre, en signalant l'insuffisance de ces résultats, constate en même temps que « l'instruction primaire en Russie, n'offre rien de bien consolant au point de vue de la qualité. » Les succès de l'instruction primaire dépendent entièrement du nombre suffisant de maîtres bien préparés, de la garantie des moyens matériels d'existence pour les écoles et d'un contrôle incessant et régulier exercé sur la progression de leur développement. Pour le moment, la grande majorité des écoles est réduite à se contenter de maîtres sachant à peine lire et écrire. A l'exception des écoles ressortissant au ministère de l'instruction publique, un nombre comparativement très-inférieur de celles qui sont entretenues par les États provinciaux, les associations et les particuliers possède des garanties suffisantes et des moyens matériels nécessaires. Dans la grande majorité des cas leurs ressources sont très-restreintes et souvent les écoles paroissiales en sont absolument dénuées. Aussi, les écoles de ce genre, qui forment la majorité, ne peuvent avoir ni de bons maîtres, ni le matériel scolaire indispensable, ni même de local convenable. De plus, les moyens de contrôler les écoles sont très-défectueux dans les gouvernements où est introduite

l'institution des états provinciaux : pour tout un gouvernement, comprenant souvent plus de 500 écoles, dispersées sur un vaste territoire, il n'y a qu'un seul inspecteur, auquel il est absolument impossible de surveiller la marche de l'instruction et de lui imprimer la direction qui convient. Dans les gouvernements où l'institution des états provinciaux n'existe pas, à l'exception des régions du Nord et du Sud-Ouest, on peut affirmer qu'il n'y a pas de contrôle parce que les directeurs des gymnases qui sont chargés de ces fonctions n'ont ni le temps ni les moyens de les remplir. Toutes ces circonstances réunies offrent de grandes difficultés au développement régulier des écoles populaires.

## VI

Une importante réforme a été inaugurée en 1872, c'est la transformation des écoles de district en écoles dites *urbaines*.

Le nombre total des écoles de district était au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 1872 de 423, fréquentées par 29,700 élèves dont 3,206 (soit 10 pour 100) ont fini leur cours pendant la même année.

L'état peu satisfaisant des écoles de district, qui sont pour la plupart les seuls établissements donnant l'instruction élémentaire dans les villes de district, avait été signalé depuis longtemps, tant

par les autorités scolaires que par l'opinion publique. On a reconnu la nécessité de les réformer sur des bases nouvelles, plus conformes aux exigences d'une instruction élémentaire complète. Cette réforme a été inaugurée par le statut du 31 mai 1872 relatif aux écoles urbaines, destinées à remplacer les écoles actuelles de district. En vertu de ce statut, les écoles urbaines peuvent varier quant au nombre des classes dont elles sont composées, en conservant les mêmes objets d'enseignement, mais de manière à ce que la durée du cours scolaire soit de six années dans toutes les écoles. Cette organisation est différente de celle que donnait le statut de 1828 aux écoles de district, qui étaient toutes également composées de trois classes, tant dans les villes populeuses et riches que dans les villes pauvres comptant un petit nombre d'habitants.

Afin de faciliter l'organisation des écoles urbaines ayant un nombre différent de classes sans porter préjudice au niveau général de l'instruction, le système de maîtres spéciaux pour les différents objets d'enseignement dut être remplacé par celui de maîtres de classe. D'après ce système, chaque classe a un maître enseignant toutes les matières, sauf l'instruction religieuse, réservée au clergé. Cette transformation avait pour objet d'obtenir une économie notable en même temps qu'une concentration considérable de l'enseignement et de

renforcer l'influence morale de l'enseignement sur les élèves.

Les écoles urbaines renferment un cours élémentaire complet d'instruction, à commencer par la lecture et l'écriture, et sont appelées à réunir le cours des écoles communales à celui des écoles de district. Tout en ayant pour tâche principale de donner une instruction élémentaire régulière, elles ont à fournir aux élèves des connaissances conformes aux besoins de la population locale. A cet effet, les élèves des écoles urbaines peuvent, sur le désir des sociétés locales des états provinciaux ou des particuliers, être préparés en dehors des classes, à différents arts et métiers, sous la condition d'une participation qui ne peut être moindre de la moitié des frais. Le ministère est autorisé, dans ce cas, à entrer en rapport avec le ministère des finances pour l'assignation à cet effet sur le trésor de l'Empire d'une somme ne dépassant pas 300 roubles pour chaque école.

On se propose de transformer dans tous les arrondissements, à l'exception de ceux de Dorpat et de Varsovie, les écoles de district actuellement existantes en écoles urbaines, savoir 25 en écoles à quatre classes, 75 en écoles à trois classes et le reste en écoles à deux classes, en assignant à leur entretien 1,009,505 roubles; mais la réorganisation même, inaugurée en 1874 ne s'effectuera que petit à petit,

à mesure qu'on aura réussi à préparer de bons maîtres.

---

## ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES

### I

C'est surtout de la création des écoles normales d'instituteurs que dépend le développement de l'instruction primaire en Russie. Avant 1869, ce vaste empire ne possédait que deux maisons pour former des instituteurs, et il n'en possédait qu'une seule avant 1864.

Il faut en rapporter la première idée à Catherine II. Dès 1783, elle avait créé une école populaire supérieure, qui, bientôt convertie en un séminaire d'instituteurs, forma de 1786 à 1801 des maîtres d'écoles au nombre de 425. Réorganisé en 1803 sous le nom de « gymnase d'instituteurs, » cet établissement fut rattaché à l'institut central pédagogique de Saint-Pétersbourg. Cette mesure ne fut pas heureuse, car l'institut, mettant tout son orgueil à former des maîtres savants pour les universités et l'enseignement secondaire, négligea l'humble section destinée aux maîtres d'école.

Le même inconvénient était à craindre, tant qu'il

n'y aurait qu'une seule école normale primaire et qu'elle serait située dans la capitale.

On entra dans une meilleure voie en 1828 en créant, toujours aux frais de la couronne, — un séminaire d'instituteurs à Dorpat, mais seulement pour les provinces baltiques. Il a fallu attendre jusqu'à l'année 1864 pour la fondation d'un second établissement du même genre. Celui-ci fut installé à Molodetchno, bourg du gouvernement de Vilna, et destiné aux provinces du nord-ouest. Quant aux autres régions, on crut faire assez pour le moment en décrétant l'institution de « cours pédagogiques » près d'une des écoles de district de chacune des circonscriptions universitaires de Saint-Petersbourg, de Moscou, de Kazan, de Kharkoff et d'Odessa. Dans la pensée du gouvernement, ces cours pédagogiques n'étaient d'ailleurs qu'un essai devant aboutir à la création d'un certain nombre de séminaires semblables à celui de Molodetchno<sup>1</sup>.

En effet, les cours pédagogiques ont été abolis. Une troisième école normale primaire a été créée à Kiev en 1869; une quatrième s'est ouverte à Riga au commencement de 1870. Ces écoles étaient inscrites au budget pour une somme annuelle de 82,050 roubles.

Le ministre de l'Instruction publique a ouvert

1. Schnitzler, *l'Empire des Tsars*, 3<sup>e</sup> vol. p. 832.

quatre nouvelles écoles normales en 1871 à Totma (gouvernement de Vologda), à Kartchev (gouvernement d'Orel), à Alexandrov (gouvernement de Vladimir), à Serdobsk (gouvernement de Saratov), à Baïramtchī (Bessarabie), et a soumis le 23 octobre de la même année aux départements réunis du conseil de l'Empire, une proposition relative à l'établissement de quatre séminaires d'instituteurs primaires pour les écoles élémentaires tatares, tchéremisses, baschkires, bouriates, etc., ouvertes à Kazan, Simphéropol, Oufa et Irkoutsk. Les frais d'entretien de ces séminaires étaient fixés approximativement à 120,000 roubles par an. Le projet ministériel a été approuvé sauf quelques modifications insignifiantes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1872 il existait 25 séminaires ou écoles de maîtres, régulièrement organisés, dont 17 séminaires du gouvernement, 7 écoles instituées par les états provinciaux sur lesquelles cinq étaient destinées à former des maîtres et les deux autres des institutrices, et le séminaire connu sous le nom d'Institut de maîtres de Catherine, entretenu à Tambov aux frais de M. E. D. Narichkine.

Pendant le cours de la même année il a été fondé 16 séminaires et écoles de maîtres savoir : une dans chacun des cinq arrondissements suivants : Saint-Pétersbourg, Moscou, Kharkov, Kazan et Odessa ; à Totma, dans le village Alfe-

rov (gouvernement de Smolensk) ; à Karatschev, dans le village de Poretsk (gouvernement de Simbirsk), dans le bourg de Baïramtchi (Bessarabie) ; un séminaire à Andreïev dans l'arrondissement de Varsovie, en vertu d'une décision du comité des affaires de Pologne, pour compléter les huit cours pédagogiques qui y existaient déjà, et qui en 1872 ont reçu la dénomination de séminaires ; deux séminaires dans l'arrondissement de Vilna, à Polotsk et à Ponevéje ; deux séminaires en Sibérie ; à Irkoutsk et à Omsk ; un à Kazan ; une école tatare à Oufa et une autre à Simphéropol. Par la création de ces 16 nouveaux séminaires et écoles, le budget assigné à l'entretien des séminaires et écoles de maîtres s'est accru de 258,301 roubles.

Parmi ces établissements le séminaire de maîtres de Kazan et celui d'Irkoutsk ont de l'importance non-seulement au point de vue pédagogique, mais au point de vue politique, attendu qu'il préparent des maîtres pour les écoles primaires russes et en même temps pour celles des populations étrangères. Ces institutions ont surtout pour objet de répandre la connaissance de la langue russe parmi les tribus du Volga et de la Sibérie. En vue de ce résultat on a institué un nombre fixe de bourses gouvernementales aux séminaires de Kazan et d'Irkoutsk, savoir, à celui de Kazan 150 et à celui d'Irkoutsk 78 ; à l'école primaire de Kazan 60, à celle d'Irkoutsk 65.

La moitié des boursiers sont russes, les autres sont de nationalité étrangère. Ils contractent l'obligation de servir six ans comme instituteurs primaires à leur sortie du séminaire.

Outre les boursiers de la couronne, on admet ceux des états provinciaux, de diverses institutions, de différentes sociétés et ceux qui sont entretenus par des particuliers. Pour ces derniers, les conditions d'admission sont déterminées dans l'arrondissement de Kazan par des règlements spéciaux, vu le nombre considérable des demandes. On admet dans le séminaire des externes dont le nombre s'élève à une douzaine environ, venus de l'école établie à Kazan pour les Tatars qui ont embrassé le christianisme. En raison de la diversité des petites peuplades étrangères, on a institué près du séminaire de Kazan quatre écoles primaires devant servir à préparer à l'enseignement les élèves des séminaires : il y en a une pour les Tchouvaches, une pour les Tchérémisses, une pour les Votiakes et une pour les Mordvines chrétiens. Les élèves russes du séminaire ont, pour s'exercer dans l'enseignement, l'école communale et les élèves tatars chrétiens, l'école primaire des Tatars chrétiens. On peut espérer les mêmes résultats de l'activité des écoles de maîtres tatars, établies à Oufa et à Simphéropol, ces écoles ayant exclusivement pour but de préparer pour les écoles des Tatars musulmans habitant les rives du

Volga et la presqu'île de Crimée, des maîtres capables et versés dans la langue russe.

La création des séminaires du gouvernement a rencontré de vives sympathies. Les états provinciaux de Smolensk ont fait pour le séminaire de cette ville l'acquisition d'une vaste maison avec un enclos et ont alloué 5,000 roubles à l'effet d'approprier cette maison à sa nouvelle destination. Un négociant d'Ivanovsk-Vosnessensk, Napalkov, a fait dans le même but une offrande de 8,000 roubles. L'administration des apanages a cédé gratuitement l'emploi de la maison en pierre qui lui appartient dans le village de Poretsk, avec les dépendances, à l'effet d'y installer le séminaire ; les états provinciaux de Simbirsk ont fixé 26,542 roubles pour adapter ladite maison à sa nouvelle destination et pour en construire une autre afin d'y installer les 60 boursiers du *zemstvo*. La municipalité de Kherson, qui était propriétaire de la maison de l'ancienne école de marine marchande, en a fait don au séminaire de maîtres transféré de Nicolaïev à Kherson, et les états provinciaux de Kherson ont dépensé pour l'arrangement de cette maison près de dix mille roubles. Le conseiller de commerce Bazanov a donné 25,000 roubles pour l'acquisition d'un édifice pour le séminaire de maîtres à Irkoutsk et de son adaptation aux besoins de cet établissement. Pour arranger la maison destinée au séminaire de maîtres à

Baïramtchi le *zemstvo* d'Ackermann a voté 3,000 roubles; les conseils scolaires des districts de Soroki et de Khotine, 1,600 roubles, et différents particuliers, 2,400 roubles. L'assemblée des états provinciaux de Vladimir a inscrit dans son budget pour 1872 une somme de 6,500 roubles, destinée à entretenir 65 boursiers aux deux séminaires de maîtres de l'arrondissement de Moscou.

Le nombre des séminaires et des écoles, appartenant aux états provinciaux, s'est accru dans les mêmes proportions en 1872. Quatre écoles nouvelles ont été fondées et entretenues aux frais des états provinciaux à Saint-Pétersbourg et à Viatka, pour la préparation de maîtres, à Kostroma et à Samara pour celle de maîtres d'écoles de village.

En résumé dans l'administration du ministère de l'Instruction publique, le nombre des établissements destinés à préparer des maîtres et des maîtresses d'écoles primaires s'élevait en 1873 à 42. Ils comprenaient à cette époque 2,374 élèves, dont 1,560, environ les deux tiers, faisaient partie des écoles du gouvernement et dont 814, parmi lesquels 215 du sexe féminin, étaient répartis entre les 12 autres séminaires.

## II

Pendant l'année 1872 douze des séminaires du gouvernement ont atteint leur développement com-

plet, 8 dans l'arrondissement de Varsovie, 2 dans celui de Dorpat, un dans celui de Kiev, un dans celui de Vilna ; il faut y ajouter une des écoles qui doivent leur fondation aux états provinciaux, l'école de Riazan. Ces établissements ont seuls eu en 1872 des élèves ayant fini leur cours complet. Leur nombre montait à 175, dont 16 sortaient de l'école de Riazan.

Voici comment se répartissait entre les arrondissements scolaires le nombre total de séminaires et d'écoles : 9 se trouvaient dans l'arrondissement de Varsovie, 7 dans l'arrondissement de Moscou, 7 dans celui de Kazan, 4 dans celui de Saint-Pétersbourg, 3 dans ceux de Kharkov, Vilna et Odessa, 2 dans ceux de Dorpat et de Kiev, et un seul dans chacun des arrondissements scolaires de la Sibérie occidentale et de la Sibérie orientale. Dans les arrondissements de Varsovie, de Vilna, de Dorpat, d'Odessa et de la Sibérie, il n'existait que des séminaires du gouvernement. Parmi les autres arrondissements, celui de Kharkov avait un Institut de maîtres entretenu par des particuliers ; et ceux de Saint-Pétersbourg, de Moscou, de Kazan et de Kiev, des écoles de maîtres fondées par les états provinciaux ; l'arrondissement de Moscou en avait cinq, celui de Kiev, un.

La création de 17 nouveaux séminaires de maîtres, pendant la seule année 1872, constitue un

progrès important dans l'œuvre du développement de l'instruction primaire, progrès absolument impossible sans une bonne préparation de maîtres. Néanmoins ce nombre est encore insuffisant, en proportion de l'énorme population de la Russie, et si l'on compare ce chiffre avec celui des écoles normales primaires allemandes, qui est de 145 pour une population de 40 millions d'habitants. Sans parler de la Sibérie, à laquelle il ne tombe en partage que deux séminaires et où il n'y a aucun autre moyen de préparer des instituteurs, le besoin de maîtres est plus urgent dans les gouvernements de l'intérieur et dans ceux de l'ouest. Dans les gouvernements de Saint-Pétersbourg, de Moscou, de Kharkov, de Kazan et d'Odessa, on compte jusqu'à 11,000 écoles primaires sur lesquelles 532 n'avaient pas de maîtres en 1872, et dont 3,138 avaient pour maîtres des paysans sachant à peine lire et écrire, des greffiers de bailliage et des soldats en retraite, n'ayant ni les uns ni les autres aucune notion de la science pédagogique et presque illettrés. Les efforts des inspecteurs, pour perfectionner dans l'art d'enseigner ces instituteurs improvisés, sont demeurés absolument infructueux ; mais on en est réduit à les laisser en activité pour ne pas augmenter le nombre des écoles dépourvues de maîtres.

Les 16 nouveaux séminaires de maîtres créés dans les arrondissements précités pourront, à l'é-

poque de leur développement complet, préparer annuellement environ 200 maîtres, en comptant les maîtres pour les écoles primaires destinées aux populations étrangères ; un nombre égal pourra être préparé par les 11 séminaires et les écoles de maîtres appartenant aux états provinciaux dans ces mêmes arrondissements et par l'institut de Catherine, à Tambov. Il serait donc urgent d'augmenter dans le plus bref délai possible le nombre des séminaires de maîtres dans les arrondissements de Saint-Pétersbourg, Moscou, Kharkov, Kazan et Odessa.

Le nombre des séminaires qui se trouvent dans l'arrondissement de Vilna est absolument insuffisant. On a reconnu la nécessité de fonder dans cet arrondissement au moins un séminaire, notamment dans le gouvernement de Minsk, qui est le plus vaste et le plus peuplé de cet arrondissement.

En 1873, deux nouveaux séminaires ont été fondés : l'un, dans ce dernier gouvernement, à Niévijé, qui a été installé dans l'ancien cloître des dominicains, depuis longtemps inoccupé ; l'autre, à Krasnoïarsk, ce qui portait à trois le nombre des séminaires de la Sibérie.

Au séminaire de Baïramtchi, le nombre de quarante bourses fixé par le statut a été augmenté de vingt bourses nouvelles, aux frais du gouvernement, afin d'assurer à la Bessarabie un nombre plus grand de maîtres primaires capables. Grâce à

une nouvelle donation de 150,000 roubles, par laquelle le conseiller d'État Narichkine, fondateur de l'institut Catherine à Tambov, a porté à 400,000 roubles le capital de fondation de cet institut, élevant ainsi à 23,000 roubles par an le budget de cet établissement. Par là il a été possible d'organiser à l'institut une classe préparatoire pour les jeunes gens qui, à l'examen d'admission, n'auraient pas fait preuve de connaissances suffisantes, mais qui auraient été reconnus capables de compléter leur manque de connaissances. En outre, conformément à un arrêt du comité pour les affaires de Pologne, on a introduit pendant cette même année, dans les neuf séminaires de l'arrondissement de Varsovie, le dessin artistique et le dessin linéaire. L'absence de cet enseignement constituait une grave lacune, qui a été comblée; en même temps, une somme de 3,885 roubles a été assignée annuellement à la rétribution des maîtres de cet art. Aux séminaires des autres arrondissements ont été attachés des maîtres supplémentaires pour le dessin linéaire, recevant une rétribution prise sur les fonds spéciaux des séminaires.

En 1872, on a pris également deux mesures importantes. En premier lieu, les directeurs des séminaires ont été autorisés à prendre part, avec droit de suffrage, aux séances des conseils scolaires provinciaux, à celles des conseils de district et à celles

des conseils tenus chez les curateurs d'arrondissement. Cette mesure a pour objet de leur permettre d'approfondir les questions générales relatives à l'instruction populaire et d'apporter pour leur part un utile concours à l'œuvre de ces conseils.

### III

En ce qui concerne les élèves des écoles normales primaires, le ministre a invité les curateurs des arrondissements de Saint-Pétersbourg, Moscou, Khar-kov, Kazan et Odessa, à admettre de préférence, dans les séminaires du gouvernement, des élèves sortant de la classe des villageois et ayant suivi les deux années de cours d'une école de village du ministère de l'instruction publique. Ces jeunes gens resteront, jusqu'à l'âge de 16 ans, dans les écoles à deux classes, et, à partir de cet âge, pourront compléter leurs études dans les séminaires. Il leur est accordé une subvention mensuelle de 3 à 5 roubles sur les sommes destinées à former des bourses au profit de l'enseignement populaire; les maîtres-guides des boursiers sont aussi rétribués à raison de 15 à 20 roubles par an pour chaque boursier qui subit avec succès son examen d'admission au séminaire de maîtres.

L'activité des Instituts de Saint-Pétersbourg et de Moscou a été tout d'abord dirigée de manière à

organiser l'éducation et l'instruction sur les bases de la pédagogie raisonnée. A cet effet, les personnes désignées pour remplir les fonctions de directeurs de chacun de ces Instituts ont été envoyées, avant leur ouverture, l'une à l'étranger, pour y étudier l'organisation d'établissements analogues, l'autre à l'intérieur, pour prendre connaissance de l'organisation de nos séminaires de maîtres. Ensuite on a élaboré le plan d'études et les programmes d'enseignement pour chaque objet, on a fixé les méthodes, on a arrêté les instructions à donner aux employés et les règlements pour les élèves, enfin on a aussi dressé la liste des manuels et de tous les objets nécessaires à l'enseignement et à l'économie domestique des Instituts.

A l'Institut de Saint-Pétersbourg, on a introduit, outre les objets prescrits par le statut, l'enseignement de la langue allemande à titre facultatif. Tous les élèves de l'Institut ont exprimé le désir de prendre part à cet enseignement.

De cette manière, la création des écoles urbaines et des Instituts de maîtres a inauguré une réforme radicale dans l'enseignement élémentaire général, réforme très-importante par ses conséquences bienfaisantes pour la population des villes. On peut espérer que les principes de pédagogie raisonnée qui servent de base à cette réforme et que la gradation même qu'on est décidé à observer dans sa

mise à exécution, seront une garantie que désormais les écoles urbaines pourront répandre une instruction élémentaire solide et fondamentale.

Une autre réforme a été inaugurée en 1872 : c'est, en même temps que la transformation des écoles de district en écoles urbaines, l'établissement de séminaires de maîtres spéciaux pour ces écoles. Il a été fondé sept séminaires de ce genre dans les différents arrondissements, et il leur a été alloué sur le trésor de l'Empire une somme de 202,300 roubles.

Le nombre normal d'élèves dans les séminaires de Saint-Petersbourg et de Moscou a été fixé à 75, dont 60 boursiers de l'État. La durée des cours étant de trois ans, on a pu avoir en 1875 environ 40 ou 50 maîtres aptes à enseigner dans les écoles urbaines. On a pu ainsi commencer la transformation des écoles de district en écoles urbaines et ouvrir les cinq autres séminaires de maîtres, lesquels, étant au complet, fourniront annuellement de 140 à 175 maîtres. La somme totale nécessaire à l'entretien des écoles urbaines et des sept instituts de maîtres devra monter à 1,211,805 roubles; les 940,067 roubles actuellement assignés à l'entretien des écoles de district feront partie intégrante de cette somme, et l'excédant de 271,738 roubles constituera seul une dépense nouvelle pour le trésor de l'État. En outre, il a été assigné

temporairement à l'appropriation des édifices loués pour les instituts et à l'organisation première de ces derniers, à mesure qu'ils seront ouverts, 10,000 roubles pour chacun. En même temps, afin d'accélérer la transformation des écoles de district en écoles urbaines au moyen d'une préparation plus prompte de maîtres, on a le projet d'établir à titre temporaire, près les instituts de maîtres, des cours supplémentaires, auxquels seront admis les maîtres actuels des écoles de district, s'ils expriment le désir d'être préparés à occuper plus tard la place de maîtres dans les écoles urbaines. Ces maîtres devront être envoyés aux Instituts, et il leur est accordé une subvention s'élevant à 70,000 roubles.

---

### COURS PÉDAGOGIQUES

Des cours pédagogiques ont été, pendant cette même année 1872, établis, aux frais des états provinciaux, près des écoles de district situées dans les villes suivantes : Dans l'arrondissement de Saint-Petersbourg : à Pskov, Toropetz, Porkhov et Veliki-Louki; dans l'arrondissement de Kazan : à Simbirsk; dans l'arrondissement de Kiev : à Pereslavl; dans l'arrondissement d'Odessa : à Kherson,

et dans l'arrondissement de Kharkov, près du gymnase de Voronéje.

Le nombre des élèves des cours pédagogiques était de 96, et sur ce nombre, 38 ont fini leur cours. En 1872, il a été institué, toujours aux frais des états provinciaux, des cours pédagogiques auprès de l'école de district de Perm. Dans le gouvernement d'Arkhangel, il existait, depuis 1870, deux bourses fondées aux frais du Trésor pour la préparation de maîtres primaires auprès de l'école à deux classes de Solombalsk ; en 1872, il a été ajouté sept autres bourses aux frais du Trésor, afin d'améliorer un peu les moyens de préparer des maîtres, plus nécessaires que partout ailleurs dans ce gouvernement. Dans l'arrondissement de Vilna, on a également préparé des maîtres pour les écoles populaires, sous la surveillance immédiate des directeurs et des inspecteurs.

Les exercices auxquels on obligeait les aspirants et les aspirantes aux places de maîtres duraient deux mois, et consistaient à prendre connaissance des différentes méthodes d'enseignement et de l'organisation des écoles en général. Le nombre des aspirants et des aspirantes qui ont été trouvés dignes d'être nommés maîtres ou maîtresses était de 193.

Outre la préparation de maîtres, et dans le but de perfectionner l'instruction des personnes déjà employées dans l'enseignement, des réunions d'ins-

tituteurs ont eu lieu, avec l'assentiment du ministre de l'instruction publique, dans quarante-sept localités de différents gouvernements, sous la direction de pédagogues expérimentés et sous la surveillance immédiate des inspecteurs des écoles primaires ; les dépenses ont été couvertes pour la plupart par les états provinciaux.

La plus intéressante de ces réunions est celle qui a été organisée, à l'exposition polytechnique de Moscou, par un comité d'instruction primaire établi près de la société impériale d'économie rurale. Elle se composait de cours destinés à faire connaître les méthodes d'enseignement les plus efficaces pour l'arithmétique, le russe et le chant liturgique. La première de ces matières comptait 11 leçons, la seconde 10, la dernière 4. Sur les 578 maîtres ayant pris part au concours, on comptait 326 instituteurs d'écoles primaires, rurales et urbaines, pris parmi les plus savants et les plus expérimentés, et 115 institutrices. Les autres auditeurs, au nombre de 141, appartenaient aussi au corps enseignant ou à l'administration scolaire, entre autres, 6 directeurs de séminaires de maîtres et 30 inspecteurs d'écoles primaires, envoyés par le ministère de l'instruction publique pour assister à l'exposition polytechnique. Des conférences, composées des inspecteurs des écoles primaires et des directeurs des séminaires de maîtres, ont contribué

au même degré que les cours à élucider certaines questions relatives à l'instruction populaire. C'était là une sorte d'enseignement mutuel, accompagné de leçons de choses, qui ne pouvait manquer d'avoir les résultats les plus féconds. Les instituteurs primaires n'ont pas seulement élargi le cercle de leurs connaissances en assistant aux cours, ils ont encore eu l'occasion de connaître, surtout dans la section pédagogique de l'exposition, des objets dont ils ne comprenaient pas auparavant l'importance au point de vue de l'enseignement. Outre les objets qui se trouvaient à l'exposition, on a fait voir aussi aux auditeurs des cours les curiosités de Moscou, et en dernier lieu ils ont visité la lauréate de Troïtzko Serguievski.

Les réunions pédagogiques qui ont eu lieu en 1872 dans l'arrondissement de Varsovie, près des gymnases de Lomja et de Petrovsk, n'ont pas eu moins d'importance. Les frais de ces réunions, s'élevant à 9,240 roubles, ont été pris sur les sommes assignées aux écoles populaires de cet arrondissement. L'objet spécial de cette allocation était de fortifier les maîtres dans la connaissance de la langue russe, obligatoire pour cette contrée à partir de 1872; le programme avait été préparé par une commission spéciale et approuvé par le ministre de l'instruction publique; le nombre des instituteurs présents à ces réunions s'élevait à 550.

L'année suivante, on s'est décidé à limiter à 25 par chaque gouvernement le nombre des instituteurs admis aux réunions de cette nature, à cause du manque de ressources suffisantes, et de la nécessité de pourvoir avant tout aux frais du matériel des écoles primaires et au traitement des instituteurs.

---

#### BUDGET DES ÉCOLES PRIMAIRES

D'après les renseignements fournis par les curateurs des arrondissements, 19,000 écoles primaires à une ou deux classes ont coûté, en 1872, 4 millions 200,000 roubles, ce qui fait 225 roubles en moyenne pour chacune. En réalité la répartition de cette somme a été extrêmement inégale : dans l'arrondissement de Saint-Petersbourg, il y avait 26 écoles urbaines et écoles de villages à deux classes, dont l'entretien a coûté 38,000 roubles, ou 1,420 roubles pour chacune ; les écoles urbaines et écoles de village, à une classe, au nombre de 1870, ont coûté 304,000 roubles, ou, en moyenne, à peu près 160 roubles chacune. Il convient d'ajouter que les frais d'entretien de différentes écoles à une classe sont variables. Les frais d'entretien d'une école urbaine étaient en moyenne de 400 rou-

bles; d'une école de village du ministère de l'instruction publique, de 625 roubles. La plupart des autres écoles de village recevaient une somme de moins de 100 roubles, et parmi celles-ci, surtout parmi les écoles paroissiales, il y en avait qui n'étaient subventionnées qu'à raison de 20, de 10 et même de 5 roubles par an. Ces chiffres peuvent s'appliquer plus ou moins à tous les autres arrondissements scolaires.

De leur côté, les particuliers, les états provinciaux et les municipalités ont cherché à contribuer à l'amélioration du matériel scolaire. En 1872, les ressources annuelles des écoles primaires se sont accrues de 800,000 roubles; sur cette somme, les états provinciaux ont fourni 500,000 roubles et les communes locales 200,000. En outre, ces communes et différents particuliers ont effectué des versements qui dépassaient de plus de 90,000 roubles ceux de l'année 1871. Les sommes fixées à l'entretien permanent des écoles et provenant des états provinciaux et des communes urbaines et rurales montaient, en 1872, à 64 p. 100 de la dépense totale, savoir : des communes 33 p. 100 et des états provinciaux 31 p. 100.

La caisse de l'État a employé à l'entretien des écoles primaires environ 731,000 roubles, c'est-à-dire qu'elle a couvert à peu près 17 p. 100 de la dépense totale. Dans le courant de l'année 1872, les

dépenses suivantes ont été inscrites au budget de l'empire pour les écoles primaires ressortissant au ministère de l'instruction publique : 4,300 roubles pour compléter les frais d'inspection des écoles primaires dans l'arrondissement de Vilna, 2,700 roubles pour l'entretien d'une école populaire à Belev, fondée en souvenir de V. A. Joukovsky, et 11,344 r. pour les frais d'inspection et pour l'entretien des écoles populaires de la province transbaïkalienne (les anciennes écoles de cosaques) qui venaient de passer sous l'administration du ministère de l'instruction publique. De la même source sont venues les subventions temporaires suivantes accordées : 2,455 roubles aux écoles primaires de l'arrondissement de Vilna, et 29,751 roubles environ pour adapter les maisons à l'usage des écoles populaires dans certaines villes des gouvernements de Kiev, de Podolie et de Volhynie.

En outre, les dépenses du trésor ont été augmentées, depuis 1873, de 13,500 roubles par la création de six inspecteurs nouveaux dans les gouvernements de Kiev, de Volhynie et de Podolie, et de deux inspecteurs spéciaux près des écoles primaires des villages orthodoxes des provinces baltiques, qui relevaient auparavant d'un conseil particulier et qui ont été placées sous la surveillance immédiate du curateur de l'arrondissement de Dorpat.

Ces subventions de l'État ne sauraient cependant

être considérées comme suffisantes, attendu que, malgré les efforts des états provinciaux et des communes locales et malgré la coopération des gouvernements, l'existence de la plupart des écoles rurales actuelles n'est nullement assurée au point de vue matériel; que la grande majorité des populations est encore privée d'écoles, et que l'État n'a point à sa disposition des ressources suffisantes pour réorganiser la direction même des écoles populaires.

Dans les 33 gouvernements de la province de Besarabie où l'institution des états provinciaux est introduite, 282,763 roubles sont assignés par la caisse de l'État à l'entretien des écoles primaires. Sur cette somme, 5,000 roubles sont mis à la disposition des curateurs d'arrondissement pour être en partie distribués entre les écoles entretenues par le clergé, les états provinciaux, les communes ou les particuliers; une autre part est destinée aux maîtres sortant des séminaires; une autre sert à acquérir le matériel scolaire nécessaire, et en général à encourager la fondation d'écoles nouvelles. Les 112,763 roubles dont dispose le ministère sont dépensés de la manière suivante :

Une somme de 100,000 roubles est destinée à l'entretien des écoles à une ou à deux classes, et des écoles entretenues par le ministère et par les communes pour l'instruction des peuplades étrangères. Une partie de cette somme est absorbée par des

constructions et d'autres dépenses qui, en 1872, se sont élevées à 17,000 roubles. C'est ainsi que le ministère s'est trouvé dans l'impossibilité de contribuer plus utilement à la fondation d'écoles nouvelles, quoiqu'un grand nombre de communes, comptant sur le secours du gouvernement, se fussent déclarées prêtes à se charger des frais d'installation et d'entretien d'écoles, et mêmes des frais d'assurance contre l'incendie. De plus, le ministère s'est vu obligé, faute de ressources suffisantes, de restreindre et parfois de supprimer un grand nombre de dépenses indispensables, comme, par exemple, les subventions à accorder aux écoles du dimanche, aux journaux qui se consacrent exclusivement à l'étude des questions concernant l'instruction primaire; il n'a rien pu faire non plus pour encourager la publication de livres utiles et à bon marché destinés à être lus par le peuple, ni de manuels et d'ouvrages propres à servir d'auxiliaires dans les écoles des peuplades étrangères; enfin il s'est trouvé privé en général des moyens d'influer sur le développement de l'instruction parmi ces populations.

Ainsi, la nécessité d'augmenter les sommes à assigner sur le trésor de l'empire à l'entretien des écoles primaires dans les gouvernements où les états provinciaux ont été introduits est devenue tout à fait urgente. Un crédit de 100,000 roubles a été porté au budget de 1873 pour l'organisation et

l'entretien des écoles primaires. L'augmentation proposée au conseil de l'empire par le ministère était de 200,000 roubles. Le conseil n'a cru devoir accepter que la moitié de cette somme pour l'augmentation de crédit demandé; mais on s'est réservé d'élever ce chiffre dès que les finances de l'empire le permettraient.

Afin de concentrer entre les mains du ministre de l'instruction publique le contrôle supérieur des écoles primaires et assurer leur existence matérielle, une commission spéciale a été chargée de rédiger un projet d'organisation des écoles primaires dans les 13 gouvernements où l'institution des états provinciaux n'a pas été introduite, savoir: Arkhangel, Astrakhan, Oufa, Orenbourg, Vilna, Vitebsk, Grodno, Kovno, Mohilev, Minsk, Kiev, Podolie et Volhynie. Les données fournies par la commission montrent que le nombre des écoles rurales est insuffisant dans tous ces gouvernements, et que leur existence matérielle est précaire, même dans l'arrondissement de Vilna, qui en a le plus et qui reçoit à cet effet une subvention de près de 106,027 roubles.

En fixant le nombre des écoles de village, la commission a pensé qu'il était indispensable d'en avoir une par mille habitants. En se contentant de cette proportion, on a trouvé que les gouvernements précités devraient avoir 4,373 écoles de village, tandis

qu'ils n'en ont actuellement que 1,810. Pour arriver au chiffre normal indiqué il faudrait 254 écoles nouvelles dans les quatre gouvernements des arrondissements de Saint-Pétersbourg et de Kazan, 613 dans les six gouvernements de l'arrondissement de Vilna, et 1,696 dans les trois gouvernements de l'arrondissement de Kiev; en tout 2,563 écoles, ce qui est beaucoup plus de la moitié du chiffre total.

Pour déterminer le montant des frais d'entretien des écoles, la commission scolaire a pris pour type l'organisation des écoles à une classe, en assignant à l'entretien de chacune d'elles un minimum qui a été fixé à 230 roubles. Sur cette somme, 180 roub. sont alloués à l'instituteur, 25 roubles au maître de religion et 25 au matériel scolaire. Le total des frais d'entretien des écoles s'élèverait ainsi à 1,005,790 roubles. En outre, les frais d'installation, de chauffage, d'éclairage et de service seraient à la charge des paysans, et monteraient, d'après un calcul approximatif fait sur les lieux, à 115 roubles par an pour chaque école, et pour les 4,373 établissements à 502,895 roubles.

Ces dernières dépenses se trouvant à la charge des paysans, la commission a décidé que, sur la somme générale de 1,005,790 roubles destinée à couvrir les appointements des maîtres et les dépenses pour le matériel scolaire, il ne serait porté au compte des paysans que 310,046 roubles. Dans

les gouvernements précités, cet impôt serait réparti conformément à la proportion dans laquelle il est payé par les anciens paysans du ressort des domaines pour l'entretien des écoles. Le trésor de l'empire fournirait une somme de 549,461 roubles en complément de la somme de 146,282 roubles actuellement allouée aux écoles populaires de l'arrondissement de Vilna, et des trois gouvernements du sud-ouest de l'arrondissement de Kiev, s'il n'est pas possible de reporter seulement une partie de cette nouvelle dépense sur le compte de l'impôt territorial dans chacun de ses gouvernements. La commission a proposé également de reporter sur les fonds alloués par l'État une somme de 92,800 r. pour assurer le contrôle du gouvernement sur les écoles primaires de l'arrondissement scolaire de Vilna, des trois gouvernements du sud-ouest de l'arrondissement de Kiev et des gouvernements d'Arkhangel, d'Oufa et d'Astrakhan, où il n'existait ni inspecteurs ni conseils scolaires.

Enfin dans le courant de l'année 1873, il a été fondé trois nouvelles écoles urbaines à Varsovie, à Reval et à Berdiansk.

---

## BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

L'institution des cours et des lectures populaires a reçu les premiers éléments d'une organisation officielle. Dans le courant de 1873, il a été institué près du ministère de l'instruction publique une commission permanente chargée de surveiller cette œuvre, et d'élaborer les règlements applicables à l'organisation des lectures qu'on a inaugurées à Pétersbourg pendant la même année. Il y a eu en tout 275 lectures dans différents quartiers de la capitale, parmi lesquelles 161 traitant de sujets religieux, 139 de sujets historiques et 30 de sujets empruntés aux sciences naturelles. Le prix d'entrée était fixé pour chaque lecture à 5 copeks (20 centimes) par personne, et pendant le cours de l'année le nombre total des auditeurs s'est élevé à 33,034.

La somme qu'ont rapportée les lectures (1,651 r. 70 cop.) ne saurait couvrir toutes les dépenses qu'elles ont occasionnées et qui étaient en 1872 de 10,523 roubles. Ce déficit a été comblé par des versements de particuliers ; mais il serait fort à désirer que la possibilité de continuer ces lectures ne dépendît pas à l'avenir d'éventualités, telles que les dons particuliers, et que le gouvernement se fît un devoir de coopérer à cette œuvre en lui assignant une subvention régulière.

Le cabinet de lecture établi à Moscou près de l'exposition polytechnique avait été institué pour satisfaire à la même nécessité ; il était fréquenté par 3,200 lecteurs par mois, appartenant pour la plupart à la classe des ouvriers et des artisans. Le succès de ces établissements a inspiré au ministère la détermination d'organiser des cabinets de lecture populaires. Il a été établi des salles de lecture près des écoles du ministère de l'instruction publique, et en premier lieu auprès de la 1<sup>re</sup> école de district à Moscou, qui possède un local propre à cet usage et se trouve située dans un quartier populeux, habité par différentes classes de la population. Le choix des livres est confié aux autorités scolaires du ministère de l'instruction publique. Le cabinet de lecture reste ouvert le soir pendant les jours de la semaine et l'après-midi pendant les jours de fête ; le prix d'entrée est fixé à 1 copek pour chaque visiteur. Le cabinet de lecture est composé de trois pièces, dont deux sont destinées à l'étude, et la troisième à la lecture en commun faite à haute voix. En même temps le ministère a donné l'autorisation d'appliquer aux frais d'organisation du cabinet de lecture les sommes appartenant à l'arrondissement de Moscou restées sans emploi.

Il existe une société russe pour la propagation des livres utiles. Elle a publié en 1872 un compte rendu des opérations accomplies par elle pendant

la période décennale 1860-70. La société a édité 101 ouvrages, tirés à 349,000 exemplaires, dont plus de 16,000 ont été distribués *gratis*. Le produit des ventes s'est élevé à 33,000 roubles (132,000 fr.); les frais d'impression avaient été de 49,000 roubles et les honoraires payés aux auteurs d'environ 20,000 roubles. On peut juger par là de l'importance des sacrifices faits par les membres de la société. L'initiative privée, en effet, n'a pas seulement contribué, comme on l'a vu, à la création, à l'entretien et au développement des écoles primaires et des séminaires d'instituteurs, s'associant dans cette œuvre aux efforts des zemstvos qui ont voté d'énormes dotations. En 6 ans, les donations privées en faveur de l'instruction populaire se sont élevées à 1,683,540 roubles, environ 4,140,000 francs. En 1872, le conseiller d'État Narschkine a donné 550,000 roubles (plus de 2 millions de francs), pour la création d'un séminaire pédagogique. C'est donc en grande partie aux sacrifices des particuliers que sont dus les premiers progrès de l'instruction populaire.

La société russe pour la propagation des livres utiles a contribué pour une grande part à cette œuvre. Les membres de cette société se sont recrutés parmi la noblesse et la haute bourgeoisie de Moscou; elle a fondé une librairie qui fournit les livres d'instruction et de lecture populaires au meil-

leur marché possible et qui surtout procure des avantages considérables aux écoles et aux maisons d'éducation.

Les instituteurs ont encore à leur disposition un choix d'ouvrages sur la pédagogie générale ; ils peuvent même contrôler les doctrines de leurs compatriotes avec celles qui sont contenues dans les ouvrages étrangers. On leur offre des traductions d'un grand nombre de traités spéciaux sur cette matière ; par exemple, la méthode Pestalozzi, le livre de Channing sur l'éducation, ceux de Bain et d'Owen sur « l'Éducation du caractère ; » les traités de Virchow, de Frœbel, de Bœhme, de Combe ; *l'Émile du dix-neuvième siècle*, d'Esquiros, etc.

Les nouveaux pédagogues de la Russie, sont : Ouchinsky, auteur d'un *Essai sur l'homme considéré comme sujet d'éducation* ; le baron Korff, auteur d'un livre sur *l'Éducation populaire russe* ; et qui a publié dans la Revue intitulée le *Courrier d'Europe*, sur *l'Instruction obligatoire*, des articles très-remarqués, et dont nous nous occuperons plus loin ; Bazarov, auteur de *l'Éducation des paysans* ; Blinov : *Des procédés d'éducation dans les écoles populaires* ; Charlovsky : *De l'Éducation* ; MM. Sémenove et Vodorozov ; M. Okolsky : *Du rôle de l'État dans l'éducation populaire*. Tous ces ouvrages ont été analysés dans le *Journal du ministère de l'Instruction publique* de Saint-Pétersbourg.

Aujourd'hui on considère comme l'ouvrage le plus important sur cette matière le *Manuel à l'usage des Instituteurs*, de M. Vodorozov. Son manuel de lectures se recommande également par la distribution logique des matières, par le choix heureux et rationnel des éléments. Le Comité de l'Instruction primaire a décerné à M. Vodorozov, une médaille d'or et la *Société pédagogique* de Saint-Petersbourg lui a tout récemment adjugé le prix Ouchinsky.

Il s'est fondé en outre des associations provinciales et locales : la *Gazette (russe) de l'Académie* signale même comme un modèle du genre celle de Kharkov. Toutes les écoles de la province s'adressent au dépôt fondé par cette Société pour se fournir du matériel d'études. Les opérations de l'établissement s'étendent déjà aux gouvernements voisins et même jusqu'aux contrées du Caucase. La Société a institué également des bibliothèques populaires près de deux écoles primaires de cette province ; les livres sont mis gratuitement à la disposition des paysans. Enfin, avec le concours du zemstvo, la Société a organisé un service pour l'expédition en franchise des imprimés envoyés de Kharkov à destination des campagnes, par l'intermédiaire de la poste rurale, entretenue aux frais du zemstvo.

La question du colportage a attiré tout à fait spécialement l'attention du comité permanent institué

au ministère de l'Instruction publique pour le développement de l'enseignement primaire.

Dans la séance du 9 novembre 1871, M. Zolotnitsky, secrétaire du comité, a fait part à ses collègues des résolutions prises par la commission administrative du comité et qui tendent à solliciter du gouvernement l'autorisation d'exercer librement le commerce de tous les livres approuvés par le ministère. Jusqu'alors, ce commerce était réservé à un certain nombre de colporteurs, en vertu de prérogatives spéciales. La responsabilité de ces intermédiaires n'avait pu être assez exactement définie pour les empêcher de réaliser d'énormes bénéfices en sacrifiant la valeur morale des ouvrages colportés; ils exigeaient des libraires des réductions exorbitantes sur les prix d'achat des livres : en résumé, le régime du monopole offrait, comme toujours, de grands inconvénients pour le service du colportage.

D'après les conclusions du comité, il suffira désormais que l'autorité compétente ait dressé préalablement la liste des ouvrages approuvés par le ministère et destinés aux classes populaires; les éditeurs seront tenus d'apposer sur chaque exemplaire une estampille certifiant que la vente de l'ouvrage est autorisée. Le commerce des livres n'est soumis à aucune autre formalité.

Un journal, le *Monde russe*, ne s'est pas borné à demander, comme le comité, l'abolition du mono-

pole des colporteurs. « Si tous ces ouvrages destinés au peuple, dit cette feuille sont tenus de se soumettre à l'estampille de l'administration centrale, il en résultera des lenteurs et des formalités qui produiront des entraves à l'accomplissement de l'œuvre de propagation des livres utiles. »

Le *Monde russe* a demandé en conséquence que le choix des ouvrages destinés aux écoles élémentaires ou au colportage dans les limites de chaque gouvernement, fût réservé à la régence provinciale ou à une commission nommée par elle. Cette proposition n'a pas été prise en considération.

---

#### L'OBLIGATION ET LA GRATUITÉ EN RUSSIE

La nouvelle loi du service militaire, obligatoire pour tout sujet russe, eût été funeste au pays si elle eût eu pour effet de diminuer le nombre des instituteurs primaires qu'on s'efforce d'augmenter par tant d'autres moyens.

Mais il a été décidé que les professeurs et maîtres d'école seraient de droit exemptés du service actif, tout en faisant partie de la réserve. En outre les commissions compétentes ont organisé un système d'abréviation du service militaire en faveur des jeunes gens ayant achevé leurs cours et proportionné

à leur degré d'instruction. Plusieurs dispositions de ce projet de réforme ont fourni matière à discussion; mais ce qui a été unanimement approuvé, c'est l'article suivant :

« Pour ceux qui possèdent les connaissances élémentaires qui font l'objet du cours des écoles primaires et produisent les certificats réglementaires, la durée du service sous les drapeaux est abrégée d'un an, après quoi ils passent aussitôt dans la réserve. »

Le ministère de la guerre, en raison du grand nombre d'écoles techniques dont il a charge, ne montre pas moins de sollicitude que le ministère de l'instruction publique pour le progrès de l'éducation nationale; les dispositions de la nouvelle loi militaire en faveur des instituteurs en sont la preuve. Quant au principe de l'obligation, il ne répugne nullement aux idées du peuple russe, et nous avons vu qu'il avait reçu dans les provinces baltiques un commencement d'application. On songe à l'expérimenter successivement dans chaque province, puis dans chaque district, partout où les circonstances le permettront. Voici comment la *Voix*, un des journaux les plus répandus dans l'empire russe, résumait, il y a quelque temps, l'état de cette grave question :

« Quant au principe, nous le reconnaissons non-seulement comme utile, mais aussi comme étant un corollaire

indispensable de la réforme militaire projetée. Toutefois l'application de ce principe exige des ménagements en raison des difficultés d'exécution. En effet, avec une population d'environ 70 millions d'âmes, le pays doit posséder pour le moins de 110 à 150 mille écoles élémentaires, afin de pourvoir à l'instruction d'un total de 8 millions d'enfants des deux sexes, en calculant ce chiffre sur le pied de 12 p. cent du nombre des habitants. Les frais d'entretien de chaque école fréquentée par 50 ou 75 élèves étant supposés réduits au minimum de 200 roubles par an, on arrivera à constater que les dépenses nouvelles à affecter aux établissements scolaires de cette catégorie atteindront la somme de 22 à 30 millions de roubles. Or l'État et les *zemstvos* sont seuls en mesure de faire face à des dépenses aussi considérables, et, de plus, il faut tenir compte de ce que les ressources des diverses provinces varient beaucoup, selon la position géographique de celles-ci.

« Les contrées moins favorisées du Nord ne pourraient guère assumer, au profit de l'instruction primaire, les charges que s'imposeraient sans inconvénient sensible les gouvernements plus riches du centre. »

Ainsi la *Voix* croit que le rôle de l'État doit se borner à admettre le principe de l'instruction obligatoire, sauf à laisser aux *zemstvos* toutes latitudes pour choisir le moment opportun de la mise en pratique et pour en conformer l'application aux convenances et aux ressources locales.

Vers la fin d'octobre 1871, le *zemstvo* du district de Skopine (gouvernement de Riazan), a résolu, après mûres délibérations, de demander que la fréquentation des écoles élémentaires fût rendue obli-

gatoire ; en votant cette décision, l'assemblée a déclaré s'inspirer de la pensée que l'instruction était l'agent le plus sûr de la prospérité nationale.

Le journal *Les Nouvelles*, déclarant que l'humble zemstvo de Skopine a bien mérité de l'avenir en prenant cette initiative, va plus loin encore : il voudrait que l'instruction fût obligatoire pour les adultes et surtout pour les ouvriers des villes. Suivant cette feuille il serait à désirer que les propriétaires d'établissements industriels, — fabriques, usines, ateliers, — fussent obligés d'entretenir des écoles du dimanche ou des classes du soir à l'usage des ouvriers qu'ils emploient, à condition que ceux-ci fussent tenus obligatoirement de suivre l'enseignement élémentaire.

Voici un nouvel exemple d'une tentative en faveur de l'obligation de l'instruction élémentaire, rapporté par le *Messenger du gouvernement de Penza*. D'après ce journal, l'assemblée communale du village de Lvovskaïa-Varejka a récemment décidé d'interdire l'établissement d'un cabaret dans le village et de fonder une école primaire. La résolution porte en outre que la fréquentation de l'école sera obligatoire pour tous enfants à partir de l'âge de sept ans et que les parents qui refuseront de se soumettre à cette prescription seront passibles d'amendes de 25 copeks à un rouble, dont le produit servira à

l'acquisition de livres d'enseignement et de matériel de classe.

Plus récemment le zemstvo du district d'Ossa (province de Perm) a adressé au gouvernement la demande de rendre obligatoire l'instruction pour les enfants de neuf à quatorze ans. Le zemstvo entretient à ses frais 32 écoles de garçons et 10 écoles de filles, qui sont fréquentées par 1,541 élèves, — 1,237 garçons et 304 filles.

On avait déjà vu, dès 1866, une assemblée provinciale, celle du district de Constantinograd, dans le gouvernement de Poltava, voter le principe de la gratuité et de l'obligation de l'enseignement primaire. En vertu de cette décision, il est dressé le 1<sup>er</sup> avril de chaque année dans toutes les mairies des listes sur lesquelles sont inscrits les noms des enfants des deux sexes, âgés de 8 à 14 ans. Les familles qui habiteraient à plus de deux verstes d'une école ou qui n'auraient qu'un enfant, sont seules dispensées de l'obligation et peuvent faire rayer leurs noms de ces listes. Sauf ces exceptions, tous les parents qui refuseraient d'envoyer leurs enfants à l'école, peuvent être frappés d'une amende de 25 copeks à un rouble au profit de la caisse scolaire. Les autorités administratives, juges de paix, le prêtre, l'ancien de la commune, ont pour mission de démontrer aux familles la nécessité de l'instruction élémentaire pour leurs enfants et de notifier

aux parents inscrits sur les listes communales l'obligation qui leur est imposée. Les mêmes fonctionnaires sont invités à user de leur influence pour multiplier les écoles.

La grande difficulté pour la Russie résulte, comme le disait le prince Gagarine dans le rapport déjà cité, de l'extrême éparpillement de la population. En Norvège, où le même inconvénient se produit dans des conditions encore plus défavorables, puisqu'on y compte seulement 257 habitants par mille carré, tandis qu'il y en a 691 en Russie, on a pu suppléer à la dissémination des établissements d'instruction élémentaire par l'institution des écoles *ambulantes*. Cette institution a pu être facilement établie en Norvège, où l'on ne compte que deux millions d'habitants ; mais en Russie où le chiffre total de la population s'élève à 70 millions, on conçoit quelles immenses difficultés matérielles et financières s'opposent à ce que l'instruction primaire puisse être mise à la portée de tous.

---

ÉTAT ACTUEL DES ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT  
PRIMAIRE

## I

Il faut constater que pendant le cours des deux dernières années, 1875 et 1876, des progrès importants ont été réalisés au point de vue du développement de l'instruction primaire et que le nombre des écoles s'accroît de jour en jour dans des proportions considérables; ce résultat est dû à l'activité et au zèle des autorités locales et à l'initiative privée. Voici les données que nous fournit à ce sujet le *Messenger officiel* :

Le gouvernement de Tver possédait, en 1875, 644 établissements scolaires avec 33,731 élèves, dont 27,885 du sexe masculin et 5,846 du sexe féminin; la proportion entre les enfants fréquentant l'école et le chiffre total de la population était de 1 à 44; elle était de 1 à 25 pour la population masculine et de 1 à 135 pour la population féminine.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1876 on comptait 262 écoles primaires dans les huit districts du gouvernement de Kalisch; sur ce nombre il y avait 153 écoles communales rurales, 63 écoles établies au siège des administrations de baillage et 36 écoles municipales. Le district le plus riche en écoles est celui de Véliouna

(55), celui de Slounestk n'en possède que 20. Pendant les trois premiers mois de cette année on a ouvert une nouvelle école dans le district de Tourek et deux autres écoles doivent être ouvertes prochainement dans celui de Kalisch.

Le zemstvo du gouvernement de Viatka avait porté au budget de l'instruction publique pour l'exercice 1875 la somme de 41,600 r.; les zemstvos des onze districts ont dépensé de ce chef 256,830 r. De toutes les provinces de l'Empire, celle de Viatka tient le premier rang au point de vue des sacrifices au profit de l'instruction publique.

L'Esthonie possédait, en 1875, 578 établissements scolaires, avec 18,952 élèves du sexe masculin et 16,227 du sexe féminin, soit 117 élèves sur 1,000 habitants pour le sexe masculin et 92 élèves sur 1,000 âmes de population féminine.

Les écoles à l'usage spécial des classes rurales, au nombre de 505, étaient fréquentées par 30,554 élèves (16,234 garçons et 14,316 filles). La proportion entre le chiffre total de la population et celui des enfants recevant l'instruction est pour la classe rurale de 1,000 à 111 pour la population masculine et de 1,000 à 91 pour la population féminine.

Le nombre des établissements scolaires de la Bessarabie était en 1875 de 363, avec 30,046 élèves (22,690 garçons et 7,356 filles). L'année précé-

dente les écoles étaient au nombre de 483 ; la diminution a eu lieu par suite de la fermeture d'une quantité assez considérable d'écoles israélites. Malgré cette diminution du chiffre des établissements, l'effectif des élèves a augmenté en 1875 de 1,679, car en 1874 il n'était que de 28,367.

On compte en Bessarabie un enfant fréquentant l'école sur 38 habitants des deux sexes.

Les communes rurales contribuent dans une large proportion à l'entretien des écoles populaires ; en 1875 elles ont dépensé de ce chef de 144,000 r.

Le zemstvo de Bessarabie a dépensé en 1875 pour le service de l'instruction populaire 66,607 r. ; sur cette somme 50,689 r. ont été fournis par le zemstvo provincial et 5,918 r. par les zemstvos des sept districts de la province.

Les zemstvos du gouvernement de Kazan ont dépensé en 1875, pour le service de l'instruction publique la somme de 96,128 roubles. Sur ce chiffre 13,730 r. avaient été portés au budget du zemstvo provincial et le reste à ceux des zemstvos de districts. Parmi ces derniers nous citerons en particulier le zemstvo du district de Kazan, qui a dépensé pour sa part 16,636 r. pour le service de l'instruction, ainsi que ceux des districts de Tchistopol et de Laïchev, dont la part contributive s'est élevée à 12,985 et à 10,933 roubles.

En 1866 on comptait un conscrit sur 100 sa-

chant lire et écrire ; en 1870 on en comptait 11. *L'Invalide russe* assure qu'en 1874 on ne comptait que 5 conscrits illettrés sur 329, mais nous manquons de documents précis pour mesurer exactement les progrès accomplis dans ces dernières années, qui, cependant doivent être considérés comme d'une très-haute importance.

## II

Le gouvernement russe s'est imposé déjà, comme on l'a vu, des sacrifices considérables, et, le concours des assemblées provinciales et communales ne lui a pas fait défaut. Toutefois, le premier pas seulement a été fait et il faudra à la Russie des efforts immenses pour que le niveau de l'enseignement élémentaire s'y élève aussi haut que dans les autres contrées de l'Europe.

Il se produit actuellement une sorte de réaction en faveur de la centralisation administrative substituée à l'initiative des particuliers et des assemblées locales. Voici en quels termes s'exprime à ce sujet le rapport officiel du comte Tolstoï :

« L'administration des écoles primaires dans les gouvernements dotés de l'institution des états provinciaux se trouve dans une situation exceptionnelle : elle est isolée et n'a aucune connexion légale ni avec l'administration scolaire centrale, ni avec celle des autres parties de

l'Empire. Les écoles primaires de chaque gouvernement relèvent de conseils scolaires provinciaux, auxquels sont subordonnés les conseils scolaires de district chargés de la direction des écoles dans chaque district. Les conseils scolaires provinciaux forment une institution administrative indépendante du ministère de l'instruction publique et ne sont soumis à aucun pouvoir central, si ce n'est que les plaintes dirigées contre des actes illégaux de ces conseils peuvent être portées au Sénat. Les conseils scolaires provinciaux, présidés par des archevêques, et comptant au nombre de leurs membres les gouverneurs et d'autres personnes empêchées par la multitude de leurs devoirs plus proches de consacrer un temps suffisant aux affaires des écoles, se rassemblent très-rarement, et leur inaction se reflète sur les conseils scolaires de district, qui, dans la plupart des cas, montrent beaucoup d'indifférence pour les devoirs dont ils sont chargés. Avec un pareil système, il n'existe proprement dit, dans les provinces, aucune administration des écoles primaires. Les seuls organes que possède le ministère de l'instruction publique dans l'administration des affaires des écoles sont les inspecteurs par lesquels seulement il peut obtenir des notions exactes sur leur état; mais le nombre même de ces inspecteurs est insuffisant. Un seul inspecteur, institué pour tout un gouvernement, n'a pas la possibilité de faire, ne serait-ce qu'une tournée rapide par an, pour inspecter la moitié des écoles qui se trouvent dans son ressort. »

Le rapport conclut à la création de nouvelles fonctions d'inspecteur dans chaque gouvernement et à la prédominance de l'action gouvernementale sur celle des autorités locales.

C'est dans le même sens qu'est conçu un article fort remarqué du *Messenger russe*, publié en

mai 1876, et dont nous croyons intéressant de résumer les points principaux.

Le *Messenger russe* commence par établir qu'antérieurement à l'année 1864 l'instruction populaire n'existait pour ainsi dire pas en Russie ; les écoles primaires établies alors étaient en petit nombre, mal organisées, et ce qui était pis encore, nul principe ne guidait les efforts de ceux qui entreprenaient la tâche difficile de propager la lumière parmi le peuple. Les actes législatifs qui depuis lors sont venus régler l'instruction populaire portent la trace d'un profond revirement qui s'est opéré successivement dans l'opinion du gouvernement : bientôt après 1860, dit le *Messenger russe*, le ministère de l'instruction publique avait conçu l'idée que les progrès de l'instruction du peuple seraient bien plus rapides si la direction en était confiée à l'initiative privée et si l'administration de son côté se désistait de toute influence directe.

La mission du ministère, d'après ce statut de 1864, consistait seulement « à assurer l'unité des institutions et des personnes appelées à surveiller ces écoles primaires et à les faire converger vers un même but. » Ces mesures enlevaient à l'autorité tout contrôle et toute possibilité d'intervention vis à vis des conseils scolaires, toute faculté même de stimuler leur action. Cette situation, continue le *Messenger russe*, était d'autant plus regrettable que

l'activité des conseils scolaires laissait en général beaucoup à désirer, ce qui du reste tenait surtout à la manière dont ils étaient composés ; le fait est qu'une partie des membres se trouvaient trop absorbés par d'autres fonctions pour trouver le temps nécessaire à l'accomplissement des devoirs relatifs à l'instruction populaire ; les autres, auxquels le temps ne manquait pas, ne disposaient point des ressources matérielles voulues pour les tournées d'inspection dans les villages et n'avaient de plus, souvent, ni les connaissances, ni l'expérience nécessaires pour pouvoir exercer un contrôle efficace sur l'enseignement. La conséquence inévitable de cet état de choses fut que l'indifférence et l'apathie se sont glissées peu à peu dans l'esprit des personnes sur l'énergie et la persévérance desquelles la loi de 1864 avait bâti tous ses calculs ; il advint que les séances des conseils provinciaux devinrent de plus en plus rares et le même fait se fit remarquer par rapport aux conseils de district.

La société, néanmoins, pleine de sympathie pour l'instruction populaire, ne cessait de se plaindre de la lenteur de ses progrès, et le ministère, privé des moyens d'une coopération active, n'avait qu'à joindre à ces plaintes ses doléances stériles ; il n'avait pas même des renseignements précis sur le nombre des établissements scolaires ; il expédiait aux écoles de l'argent et des livres, mais souvent en pure

perte, et les sommes que personne ne réclamait parfois faisaient retour au Trésor et des ballots de livres restèrent plus d'une fois dans les bureaux de poste.

Pendant les dix dernières années ces imperfections de système se dessinèrent très-nettement et déterminèrent le ministère à établir un contrôle actif et salutaire des écoles. C'est dans ce but qu'on créa d'abord en 1869 les inspecteurs d'écoles primaires et qu'on édicta subséquemment la loi du 25 mai 1874, qui soumet les conseils scolaires à l'action directe du ministère de l'instruction publique. Ce nouveau règlement, dit le *Messenger*, n'a pas pour but de rétrécir la sphère d'activité des corporations locales et des particuliers, mais il la subordonne à l'initiative du gouvernement central, lequel — les défenseurs les plus chaleureux du *self-government* ne s'avisent pas de le contester — n'a pas le droit de se réserver un rôle secondaire dans l'enseignement du peuple.

C'est dans un sens tout différent qu'est conçu un article publié à la même époque par le baron de Korff dans le *Messenger de l'Europe*, revendiquant l'indépendance des autorités locales et le respect de l'initiative privée.

« Nous savons, dit-il, apprécier à sa juste valeur, l'influence salutaire exercée par les inspecteurs de l'État, mais nous sommes persuadés que leur action ne saurait

remplacer celle de la société; le rôle des inspecteurs devrait consister à servir de trait d'union entre le gouvernement central et les personnes qui, familières avec les conditions d'existence de la population et lui tenant de près, consentent à supporter le gros de la besogne, dont seules elles sont à même de s'acquitter avec succès; que la société agisse et que les agents du ministère coopèrent, tout marchera aisément. Maintenant, au contraire, c'est aux inspecteurs de l'État qu'appartient l'action, tandis qu'à la société n'est réservée que la coopération; n'est-il pas à redouter que cette limite imposée au travail de la société n'affaiblisse son zèle et ne diminue son énergie? »

Le baron de Korff examine, dans la suite de son article, les résultats dus aux travaux des corporations locales et des particuliers pendant les dix années où leur action seule déterminait les progrès de l'enseignement populaire. Il n'y a pas de doute, dit-il, que si l'on envisage la Russie dans toute son étendue, les résultats obtenus peuvent paraître imperceptibles; qu'est-ce qu'un millier ou même plusieurs milliers d'écoles bien organisées, une dizaine d'écoles normales, une centaine de congrès d'instituteurs en face de cette population de quatre-vingts millions d'habitants qui réclame les bienfaits de l'instruction? Quelques localités isolées ont bénéficié des travaux accomplis, la masse du peuple reste, comme par le passé, plongée dans l'ignorance. La centralisation seule, la forte impulsion donnée par le gouvernement, diront les partisans de l'ini-

tiative illimitée de l'État, peuvent seules faire obtenir des résultats dignes d'être pris en considération. Nous n'allons pas contester, répond à cela l'auteur de l'article du *Messenger de l'Europe*, que les efforts isolés des particuliers et des corporations locales puissent soutenir la concurrence d'un travail rationnel entrepris par le gouvernement, plus puissant dans ses moyens d'action et fort de l'unité et de l'esprit de système qu'il imprime à ses actes. Nous croyons pourtant que l'initiative particulière est un élément trop précieux pour que le gouvernement ait intérêt à l'absorber en voulant la réduire à une dépendance trop étroite.

## II

Il est aisé de voir d'après cet aperçu historique que le gouvernement russe n'épargne ni les efforts ni les sacrifices pour organiser sur un vaste plan l'éducation populaire. C'est une tâche immense qui ne peut s'accomplir qu'avec le temps. Mais les progrès que l'on peut constater sur tous les points depuis l'acte mémorable du 19 février 1861 sont incontestables.

Au point de vue financier, par exemple, le pays a lieu d'être satisfait : le déficit annuel s'est réduit à zéro pour être remplacé par un léger excédant,

et cela sans qu'il ait été nécessaire d'augmenter les impôts d'ailleurs assez lourds <sup>1</sup>.

Le chiffre de la population a continué sa marche ascendante. Jusqu'à présent la plupart des traités de géographie l'estimaient à 70, 75, ou 80 millions, en se basant sur les dernières données officielles. Mais un éminent statisticien, M. Siméonov, assure que le recensement de 1879 donnera sans aucun doute 95, peut être-même 100 millions pour le chiffre réel de la population.

Les progrès accomplis dans l'éducation publique ne sont pas moins satisfaisants. Il y a quelques années, écrit M. Siméonov, lorsque MM. Leroy-Beaulieu et Rambaud vinrent pour la première fois en Russie, la vérité me forçait à leur dire que notre instruction populaire semblait marcher avec une lenteur désespérante. Aujourd'hui tout a changé : « Nous sommes loin du but, mais la marche est rapide. »

Ce qui n'a pas médiocrement facilité la tâche du gouvernement et des administrations locales, c'est qu'ils n'ont pas eu à lutter contre les prétentions manifestées dans d'autres États par le clergé, à s'attribuer, sinon le monopole, au moins une part prépondérante dans l'enseignement.

La laïcité de l'enseignement ne fait pas question

1. Ceci était écrit avant la guerre, et n'est plus malheureusement, sans doute, exact aujourd'hui.

en Russie. Le clergé des villes est très-médiocrement instruit ; celui des campagnes est fort ignorant, souvent imbu de superstitions toutes païennes. Il y a bien dans les campagnes des prêtres et des diacres qui enseignent à lire aux paysans par des méthodes surannées, mais ils n'obtiennent que des résultats insignifiants, les enfants oubliant en été le peu qu'ils ont appris en hiver.

Le clergé russe se renferme généralement dans sa sphère, très-attaché à de minutieuses pratiques dont la connaissance constitue la plus grande partie de son savoir.

Dans tous les établissements publics ou privés, l'enseignement de la religion est distinct et séparé des autres. Les écoles reçoivent généralement dans les centres de population un peu importants, des enfants appartenant à différents cultes ; un prêtre de chaque religion, orthodoxe, catholique, protestant, juif, mahométan même, vient faire sa leçon religieuse. Il a ses heures comme le maître de géographie ou de littérature : on lui envoie les élèves de son culte d'après l'avis des parents. Il fait des examens spéciaux à des époques déterminées, en présence d'un assistant étranger à cet enseignement. Tout se borne là. Dans toutes les réunions scolaires son rôle est entièrement effacé.

Le gouvernement lui donne les plus grands

signes extérieurs de respect ; il n'y a pas de fête, d'inauguration, etc., qui n'amène la présence du clergé et ne donne lieu à des cérémonies solennelles. Mais l'influence du prêtre dans l'école est à peu près nulle ou du moins n'est pas supérieure à celle d'un professeur quelconque.

Ajoutons que les popes russes, mariés et toujours en contact avec le monde, sont dans des conditions tout autres que celles où se trouvent les prêtres catholiques.

Le clergé, d'ailleurs, comme corps constitué, n'a pas plus d'existence réelle que le Sénat russe ou que notre Sénat français sous le second empire. Pour concilier ce fait avec les marques de respect profond (le baisement de main, par exemple) témoignées aux membres du clergé par tout le monde, il faut remarquer que la Religion est considérée en Russie comme une chose indiscutable. Les paysans sont très-dévots (ce qui ne veut pas dire croyants), les gens de la classe moyenne, ne montrent pas moins de dévotion, et sont peut-être un peu plus croyants ; enfin dans les classes supérieures, on se soumet à quelques pratiques, mais on est fort tiède en dedans ; nul n'oserait cependant se dire ouvertement libre penseur. C'est une affaire de convenance, mais tellement passée dans les mœurs, que « discuter la religion » paraît partout une grande inconvenance.

Les marchands, c'est-à-dire les gens riches qui constituent la classe moyenne, sont absolument étrangers aux idées et aux livres de l'Europe ; ils ne développent nullement leur esprit, et ils ne s'occupent de rien en dehors de leur négoce ; ils forment en Russie une véritable caste ; on les nomme *koupèts*, c'est-à-dire « *acheteurs* ; » ils correspondent exactement à notre bourgeoisie d'avant 1789, mais avec une différence du tout au tout au point de vue intellectuel. On compte parmi eux, beaucoup plus de millionnaires que de savants.

L'autre portion de la bourgeoisie qui est instruite et intelligente, professeurs, médecins, ingénieurs, avocats, etc., etc., est très-avancée et tombe quelquefois dans l'extrême opposé, en s'attardant à la plupart des vieilleries utopiques de Saint-Simon, de Cabet ou de Fourier.

La loi militaire a été combinée en Russie de façon à contribuer aux progrès de l'instruction. Elle permet, en abrégeant le temps passé sous les drapeaux, d'appliquer le principe de l'obligation. L'instruction populaire étant reconnue comme la meilleure préparation à l'apprentissage militaire, la durée du service a été graduée en raison du niveau des connaissances acquises. Le service actif est d'autant plus court que le soldat est plus instruit ; son séjour au régiment est en proportion inverse

de son instruction, c'est là ce qui fait l'originalité de cette législation. Par de telles faveurs, la loi n'accorde pas seulement une sorte de prime aux diverses écoles et aux divers degrés d'enseignement ; elle réduit peu à peu et d'année en année la durée même du service. Pour les jeunes gens pourvus d'un certificat d'études dans les écoles primaires, la durée du service est abaissée de six à quatre ans. Le nombre des hommes munis de ce modeste diplôme ne constitue aujourd'hui qu'un dixième environ du contingent annuel ; mais ce nombre grandira chaque année, en vertu même des exemptions légales, jusqu'à former un jour la moitié, puis la majorité des conscrits, en sorte que, si rien n'est changé, le service dans l'armée active se trouvera progressivement et insensiblement abaissé à quatre ans, c'est-à-dire diminué d'un tiers.

Le gouvernement a voulu favoriser par les mêmes moyens les écoles techniques ou industrielles et les gymnases. Les élèves des premières ne servent que trois ans et ceux qui ont achevé leur cours d'études classiques dans les seconds ne servent qu'un an et demi. Pour les jeunes gens enfin qui reçoivent dans les universités une éducation supérieure, le séjour dans l'armée active est réduit à six mois.

Pour chaque catégorie, il y a naturellement, à la sortie des écoles, des examens et des certificats d'études. « Peut-être toutes ces immunités ne sau-

raient-elles être maintenues dans leur étendue actuelle, dit M. A. Leroy-Beaulieu ; le principe n'en est pas moins beaucoup plus rationnel, plus démocratique et plus équitable que le principe dont on s'est inspiré chez nous pour notre volontariat. En Russie, les connaissances et les aptitudes des jeunes gens décident seules du temps que réclame d'eux l'État pour les initier au métier de soldat. Il est inutile également d'insister sur l'impulsion qu'une telle loi peut donner aux études, à tous les degrés de l'enseignement. Il suffit de dire qu'en Russie les effets en sont déjà partout sensibles ; le service obligatoire deviendra ainsi pour l'Empire le grand moyen d'éducation nationale, le grand agent de civilisation et de progrès <sup>1</sup>. »

### III

En établissant dans les campagnes des écoles dirigées par des laïques, les *semstvos* ont singulièrement amélioré la situation. Tout l'avenir de la Russie est là, et le bien qui a été produit depuis quelques années par les nouvelles institutions peut donner une idée de celui que le pays doit en attendre. En se dessaisissant d'une faible somme d'attributions et de responsabilités pour les mettre

1. *La Russie et les Russes*. — *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1877.

entre les mains de ces assemblées locales, conseils municipaux, conseils généraux, le gouvernement a accompli un acte beaucoup moins brillant, beaucoup moins glorieux en apparence, mais tout aussi efficace que l'acte d'émancipation de 1861.

Les premières préoccupations de chaque *zemstvo* ont été d'abord toutes matérielles ; on avait l'air en beaucoup d'endroits de considérer la construction d'un chemin vicinal, l'organisation d'un bureau d'assurances contre l'incendie, ou la création d'un hospice, comme le *nec plus ultra* de ce qui est exigible et désirable. Mais il faut croire que la moindre parcelle de liberté, jetée sur le sol le plus aride, possède des vertus particulières ; car ces assemblées locales montrèrent bientôt une plus large et plus clairvoyante initiative. Les paysans, entraînés par l'exemple de la classe plus instruite, comprirent admirablement la nécessité de l'instruction.

On sait qu'en Russie, chaque village, grand ou petit, se gouverne lui-même *directement*, au moins pour ce qui touche à ses intérêts directs. Tous les habitants du village se réunissent, quand cela est nécessaire, en une assemblée et prennent leurs décisions à la majorité des voix. Ce que le *mir* (la commune) a décidé, devient une loi. Et, chose bien digne de remarque, ces paysans dont la plupart ont passé dans le servage la plus grande partie de

leur existence, discutent presque toujours sensément, sans désordre, sans tumulte, en sorte que plus d'une de nos Chambres européennes pourrait trouver chez eux un exemple utile à suivre. Ces hommes illettrés se sont entendus à ce point au sujet de l'importance de l'éducation publique qu'aujourd'hui la majorité des cantons russes ont leur école organisée tant bien que mal. Autrefois, il n'y avait guère dans chaque canton (le canton russe contient de 5 à 10,000 habitants), qu'un seul individu sachant lire et écrire, c'était le *scribe*, le secrétaire ; actuellement une bonne partie des enfants de douze à seize ans savent lire et écrire, et le goût de la lecture se répand de plus en plus dans les campagnes.

J'ai produit plus haut<sup>1</sup>, quelques renseignements statistiques, indiquant les progrès qu'a faits la Russie dans ces dernières années, au point de vue de l'éducation populaire.

Le dernier document officiel publié cette année même par le gouvernement et reproduit dans le *Journal de Saint-Petersbourg* donne les chiffres suivants qui me semblent exprimer l'état actuel des écoles populaires dans les onze cercles de l'Empire.

1. Pages 16 et suiv.

1<sup>o</sup> *Nombre des écoles.*

	Écoles municipales.	Écoles rurales.
Saint-Pétersbourg.....	127	1,864
Moscou.....	498	4,660
Kharkov.....	132	2,113
Kasan.....	250	3,192
Kiev... ..	283	1,841
Vilna.....	133	1,841
Odessa.....	»	1,865
Dorpat.....	117	2,532
Varsovie.....	434	2,633
Sibérie occidentale.....	45	347
Sibérie orientale.....	29	372
	<hr/>	<hr/>
	2,048	23,260

En tout 25,308 écoles.

2<sup>o</sup> *Nombre des élèves.*

	Garçons.	Filles.
Saint-Pétersbourg.....	54,595	12,005
Moscou.....	164,818	28,056
Kharkov.....	103,383	11,459
Kasan.....	125,078	23,968
Kiev.....	54,333	7,704
Vilna.....	72,480	5,986
Odessa.....	38,609	10,509
Dorpat.....	70,445	35,223
Varsovie.....	110,324	56,063
Sibérie occidentale.....	8,057	1,442
Sibérie orientale.....	6,719	1,462
	<hr/>	<hr/>
	908,841	193,871

En tout 1,102,712 élèves.

Il faudrait, pour être plus complet, ajouter à ces chiffres celui des écoles primaires qui n'appartiennent pas aux deux catégories indiquées ici et l'on arriverait au nombre de 35,000 écoles, fréquentées par environ 1,600,000 écoliers, ce qui donnerait plus de 2 écoliers par 100 habitants. Cette évaluation, est à peu près celle qui est donnée pour l'année 1873 par M. Levasseur (32,890 écoles et 1,525,000 élèves). Elle peut faire apprécier le progrès accompli dans les 4 dernières années<sup>1</sup>. Il est bien plus considérable si l'on veut remonter plus haut. En 1866, sur 100 conscrits 1 seul savait lire et écrire ; en 1870, le nombre s'était élevé à 11 sur 100, et en 1874, si l'on s'en rapporte à l'*Invalide russe*, 5 pour 100 seulement étaient dépourvus de toute espèce d'instruction. Au reste, si l'on veut se faire idée du chemin que la Russie doit parcourir encore pour s'élever au rang des États où l'éducation populaire est la plus florissante, il faut considérer que le chiffre des enfants de 7 à 14 ans formant 15 pour 100 de la population totale, le nombre des écoles devait être de 11 millions et demi, au lieu de 1,600,000 !

1. Il doit être bien entendu que ces évaluations, empruntées à des statistiques dont il est impossible de vérifier l'exactitude, ne sont qu'approximatives. Les mêmes réserves sont nécessaires quant à ce qui concerne la population, dont le chiffre varie selon qu'on l'applique ou non à la totalité de l'empire.

En réalité, il n'y a en ce moment en Russie, avec les 40 millions d'hommes dont se compose la population, qu'un écolier sur 44 et avec les 41 millions de femmes, qu'une écolière sur 211, de sorte que l'on ne peut compter qu'un garçon sur 7 et une fille sur 34 qui fréquentent l'école primaire.

---

## DEUXIÈME PARTIE

### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

---

#### GYMNASES ET PROGYMNASES

#### I

DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE 1828 A 1871.

L'organisation de l'enseignement secondaire a rencontré en Russie les difficultés contre lesquelles ont eu à lutter les différents pays de l'Europe. A l'étude longtemps exclusive des langues anciennes, les progrès de la civilisation ont successivement fait ajouter de nouvelles études qui ont surchargé plus ou moins les programmes de cet enseignement. Comme il est devenu difficile de faire marcher de front avec le grec et le latin, ces deux éléments indispensables de toute éducation classique, les langues étrangères, les sciences physiques et naturelles, les mathématiques, toutes les branches d'enseignement enfin qui préparent aux carrières indus-

truelle et commerciale, l'enseignement secondaire a perdu partout en profondeur et en solidité ce qu'il a gagné en étendue. De là, entre les partisans de l'ancien système d'éducation et ceux du nouveau, une lutte qui cessera seulement quand on aura séparé en deux branches l'enseignement classique réservé aux lycées et aux collèges, et celui qui, aux États-Unis, en Allemagne, en Italie, en France, s'est organisé sous le nom d'écoles techniques, d'enseignement moyen, de *Realschulen*, d'enseignement secondaire spécial.

C'est ainsi qu'en dehors des gymnases et des progymnases s'établissent dans la plupart des gouvernements de la Russie des écoles destinées à donner satisfaction aux besoins de la société moderne sous le nom d'écoles réales.

Voyons d'abord quels ont été les changements introduits dans les établissements classiques désignés sous le nom de gymnases et de progymnases ; ils sont nombreux.

Le décret de 1804 avait converti en gymnases la plupart des écoles communales qui avaient été fondées sous le règne de la grande Catherine ; mais l'enseignement secondaire ne fut régulièrement organisé que par le décret du 8 décembre 1828.

Ce décret avait été préparé par un comité constitué le 14 mai 1825 par l'empereur Nicolas I<sup>er</sup>, et composé du ministre de l'instruction publique,

amiral Schischov, du lieutenant général comte Liéven, du conseiller privé Ouvarov, devenus plus tard tous les deux ministres, du conseiller privé Spersansky, du conseiller d'État Storch et du comte Serge Strogonov.

On peut juger de l'esprit qui animait les membres de ce comité par les opinions qui y furent exprimées au sujet de l'enseignement des deux langues anciennes.

« Il y a longtemps, lit-on dans le procès-  
« verbal de la douzième séance (20 décembre  
« 1826), que deux défauts capitaux ont été  
« remarqués dans l'éducation de notre jeu-  
« nesse : l'enseignement superficiel de beaucoup  
« d'objets à la fois, ou, comme on s'est exprimé  
« dans le manifeste du 13 juillet dernier, le *luxé*  
« *de la polymathie*, et une tendance à s'occuper  
« d'objets faciles, mêlée à une sorte de dégoût ou  
« d'indifférence pour les connaissances dont l'ac-  
« quisition ne se fait qu'au prix d'un travail réel de  
« l'esprit et d'une gymnastique intellectuelle pres-  
« que continuelle.

« L'étude des langues grecque et latine dans  
« les gymnases est le meilleur remède contre ces  
« défauts. La littérature de l'antiquité, outre qu'elle  
« est au moins aussi riche que toutes les littéra-  
« tures modernes par l'ensemble de ses produc-  
« tions, a sur elles deux avantages décisifs, celui de

« s'être formée d'elle-même et sans modèles, et  
 « l'avantage inappréciable de forcer et d'habituer  
 « la jeunesse à un travail actif, sans lequel tout  
 « progrès, même apparent, devient impossible. La  
 « réunion de ces deux avantages de l'étude des  
 « langues anciennes a deux résultats des plus utiles :  
 « 1° elle habitue l'esprit à l'attention, au travail et  
 « à la recherche des formes premières, sans s'en  
 « rapporter à des apparences ou à de légères res-  
 « semblances; 2° la difficulté d'obtenir des succès  
 « prompts et l'impossibilité qu'elle présente  
 « d'obtenir des résultats satisfaisants sans un  
 « travail assidu habituent à la modestie : or la mo-  
 « destie est la meilleure preuve de toute instruction  
 « véritable. L'élève le mieux doué, quand il aura  
 « fini le cours de ces langues, ne se figurera pas qu'il  
 « sait déjà tout; mais il en saura assez pour avoir  
 « le goût et le désir d'en apprendre davantage, et  
 « le sentiment de ce qui lui manque encore, en fait  
 « de savoir, lui restera pour le reste de sa vie. »

Telles sont les raisons principales pour lesquelles le comité, comme le font ailleurs tous les partisans de l'enseignement classique, jugeait indispensable de renforcer l'étude des langues anciennes :

Quant à l'étude du grec en particulier, le comité déclarait : « 1° qu'il serait difficile de le séparer de  
 « l'étude du latin, parce que la littérature grecque  
 « sert de base à la littérature latine et que, sans

« avoir atteint le même degré de perfection, ces  
« deux langues se complètent l'une l'autre; 2° que  
« la langue grecque a toujours occupé et occupe  
« encore aujourd'hui une place d'honneur dans les  
« établissements d'éducation de l'Angleterre, de  
« l'Allemagne et de la France, quoique l'étude de  
« cette langue ait baissé en France depuis le ren-  
« versement de la monarchie; mais elle s'est rele-  
« vée ensuite, avec le rétablissement de l'ordre;  
« 3° le comité ne voit pas de motifs pour exclure,  
« l'étude de cette langue du programme de l'en-  
« seignement public, en Russie surtout, qui a  
« reçu directement de la Grèce la religion, les  
« premières lumières de la civilisation, et dont la  
« première école savante, fondée en 1679, fut une  
« académie slavo-gréco-latine. »

Quand le comité dut renoncer à rendre obligatoire l'étude du grec, il insista pour que le gouvernement contribuât néanmoins à l'encourager. Pour essayer de donner satisfaction à ce vœu, on décida : 1° que ceux qui avaient étudié la langue grecque, pourraient obtenir la 14<sup>e</sup> classe<sup>1</sup> à leur entrée au service (le privilège n'était pas sans importance aux yeux de la plupart des parents, attendu que les personnes appartenant à la noblesse héréditaire n'obtenaient ce rang qu'après un an de service, ceux qui

1. Il s'agit ici de la division ou échelle hiérarchique établie en 1712 par Pierre le Grand, d'après laquelle 14 classes de

n'étaient pas de noblesse héréditaire, après trois ans, et les autres après cinq ans) ; 2° que l'entrée à l'Uni-

fonctionnaires civils correspondent à 14 classes de fonctionnaires militaires, comme on le voit dans le tableau suivant :

<i>Service militaire.</i>	<i>Service civil.</i>
1. Feld-maréchal ou amiral général.....	Conseiller privé de première classe.
2. Général en chef ou amiral...	Conseiller privé actuel.
3. Lieutenant général.....	Conseiller privé.
4. Major général.....	Conseiller d'État actuel.
5. Brigadier (auj. supprimé)...	Conseiller d'État.
6. Colonel.....	Conseiller de collège.
7. Lieutenant-colonel.....	Conseiller de cour.
8. Major.....	Assesseur de collège.
9. Capitaine d'état-major.....	Conseiller titulaire.
10. Capitaine.....	Secrétaire de collège.
11. Lieutenant.....	(Néant.)
12. Sous-lieutenant.....	Secrétaire du gouvernement.
13. Enseigne à porte-épée.....	Traducteur et archiviste.
14. Enseigne.....	Régistrateur de collège.

Cette division hiérarchique est désignée par les Russes sous le nom de *tchine*. Tous les membres compris dans les 14 classes sont appelés *tchinovniks*. Ceux des trois premières classes sont qualifiés de *Haute Excellence* ; ceux de la quatrième, d'*Excellence* ; puis, dans les classes auxquelles est encore attachée la noblesse héréditaire jusqu'à la huitième inclusivement, on est *vyçokorodnii* (de haute naissance), et dans celles où l'on jouit seulement de la noblesse personnelle, on est *blagorodnii* (bien né).

La législation russe reconnaît quatre classes ou ordres différents : 1° la noblesse, y compris tous les fonctionnaires jouissant à titre personnel de droits nobiliaires ; 2° le clergé ; 3° les habitants des villes, et 4° les paysans. Dans la première classe, d'après le recensement de 1863, on comptait 609,973 nobles héréditaires, et 276,809 nobles à titre personnel ; 601,929 membres du clergé ; 4,300,355 habitants des villes ; 47,834,181 paysans ou habitants des campagnes.

Il s'agit ici seulement des 49 gouvernements de la Russie d'Europe. Le nombre total des habitants de l'Empire est beaucoup plus considérable, comme on l'a vu plus haut.

versité aux frais du gouvernement serait accordée aux élèves qui se seraient distingués dans l'étude du grec ; 3<sup>o</sup> que la connaissance de cette langue serait exigée pour l'obtention du grade de docteur.

Le statut de 1828 contenait ces deux dernières dispositions ; il y ajoutait, pour ceux qui se distingueraient particulièrement dans l'étude du grec, des récompenses consistant en médailles d'or et d'argent.

On se proposa aussi d'introduire l'enseignement du grec dans les gymnases des villes où se trouvaient des Universités, entre autres, dans les trois gymnases de Saint-Pétersbourg et dans ceux qui devaient être établis à Moscou, en attendant que l'on pût étendre cette mesure à tous les gymnases de l'Empire.

Au commencement de l'année scolaire 1851-52, le grec était enseigné dans 45 gymnases sur 74 ; peu à peu, l'étude de cette langue devint obligatoire dans tous les gymnases, ainsi que le prouve le nombre croissant des étudiants des facultés philologiques. Cette mesure eut aussi pour effet de procurer aux gymnases de bons professeurs. Sur onze maîtres dans chaque gymnase, neuf durent être choisis parmi les candidats des facultés philologiques, c'est-à-dire ceux qui avaient spécialement étudié la langue grecque.

Ce qui permet surtout d'apprécier les résultats du

statut de 1828, c'est l'augmentation constante du nombre des élèves des gymnases qui, de 1825 à 1850, s'éleva de 7,600 à 18,000, et de ceux qui terminaient avec succès leurs études dans les gymnases ou qui en sortaient pour entrer à l'Université.

Bien que l'empereur n'eût point accordé la sanction à toutes les propositions du comité de 1826, le statut de 1828 avait donné aux gymnases une organisation très-complète et très-favorable à leur développement. Il restait peu de choses à faire pour réaliser entièrement les projets du comité, c'est-à-dire rendre inséparable l'étude des deux langues anciennes en leur assignant un nombre de leçons suffisant, en créant, à côté des gymnases, des établissements consacrés à l'enseignement professionnel. Cependant ce fut dans un sens tout opposé que furent opérées les réformes du 21 mars 1849 et des 3 et 12 octobre 1851.

En fondant les gymnases en 1804, et en les réorganisant en 1828, le gouvernement s'était proposé de fournir aux élèves « les connaissances indispensables pour tout homme bien élevé, » selon les termes du décret de 1804, ou, comme il est dit dans le statut de 1828, « de donner une instruction solide à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas continuer leurs études à l'Université. »

En 1849, au contraire, on eut l'idée, au lieu de

créer des écoles spéciales destinées à satisfaire aux différents besoins de la vie pratique, d'y adapter directement l'enseignement des gymnases. Dans les classes supérieures on introduisit trois divisions ; l'une avec un cours de droit, devait former les fonctionnaires civils ; une autre, à partir de 1852, avec un cours plus étendu de mathématiques et un cours de sciences naturelles, devait former des officiers ; une troisième fut réservée pour préparer aux études de l'Université ; mais les langues anciennes en étaient presque totalement exclues. Ainsi le latin, commençant à la quatrième classe, n'eut plus que 20 heures par semaine au lieu de 39, et le grec, 10 heures au lieu de 30. Le cours de grec devait même bientôt presque entièrement disparaître ; en 1852, il fut supprimé dans 40 gymnases sur 45 où il était enseigné précédemment.

Ces innovations eurent pour effet de réduire presque immédiatement à moins de 300 le nombre des étudiants de chaque Université. Les facultés philologiques virent diminuer dans une énorme proportion le nombre de leurs élèves, et l'étude du droit romain tomba en un discrédit complet. L'enseignement même du droit fut compromis, car on ne trouva plus qu'avec une extrême difficulté des professeurs pour les chaires de droit romain et d'histoire du droit. La diminution du nombre des étudiants des facultés philologiques, menaçait en outre

la Russie d'une décadence complète quant au niveau de l'instruction générale. Dans les universités, dans les académies ecclésiastiques et dans les gymnases, il devint tellement difficile de trouver des professeurs de langues anciennes, de philosophie, de langue et de littérature russes, d'histoire russe et d'histoire universelle, que l'on en était réduit à aller chercher à l'étranger des savants et de simples maîtres pour les appeler à ces fonctions aussitôt qu'ils auraient appris le russe, et cela 117 ans après la fondation de la première Université en Russie.

Le statut de 1864, mit fin à cet état de choses en posant pour principe que les établissements d'enseignement secondaire, dont le cours comprend les deux langues anciennes auraient seuls le droit de préparer aux écoles universitaires. Faute de professeurs de grec, il fallut, il est vrai, admettre provisoirement l'existence de gymnases n'enseignant que le latin, et aujourd'hui encore les véritables gymnases sont en minorité ; mais le principal mérite de ce statut a été de poser le principe de l'obligation des deux langues anciennes et d'en faire encore la base des études universitaires. Plus radical que le statut de 1828, il restituait au grec 30 heures de leçons par semaine et accordait au latin 42 heures et demie au lieu de 39, chiffre que le statut de 1849 avait abaissé jusqu'à 20, soit 34 leçons au lieu de 20.

Pour obtenir un nombre suffisant de professeurs

capables, le nouveau statut élevait le rang et les appointements des maîtres, instituteurs, inspecteurs et directeurs ; il abolissait la division des maîtres en supérieurs et en inférieurs, d'après les matières de leur enseignement, et proportionnait le chiffre des traitements au nombre des leçons données, sans distinction de classe. D'autre part, il limitait à quarante le nombre des élèves de chaque classe, et ne permettait point de continuer leur cours d'études à ceux qui, après deux ans de séjour dans une classe, n'auraient pas été jugés dignes de passer dans une classe supérieure. Le statut étendait en outre les attributions des conseils pédagogiques, associait à l'enseignement les directeurs et les inspecteurs, et faisait participer les maîtres à l'œuvre de l'éducation des élèves, bien que ces dispositions n'eussent reçu sur ce point qu'une application très-restreinte. En fin, il était décidé que les fonctions de curateur honoraire dans les gymnases ne seraient plus exclusivement réservées à la classe des nobles et les quatre classes inférieures étaient autorisées à se constituer en établissements particuliers sous la dénomination de progymnases.

Quelque importantes que fussent ces réformes, le statut de 1864, ne réussit point cependant à organiser définitivement l'enseignement classique. Malgré les observations du secrétaire d'État Golovnine, ancien ministre de l'Instruction publique, qui avait

demandé dans la séance du Conseil du 27 février 1864, que la durée du cours fût portée à huit ans, et que le temps de chaque leçon fût réduit à une heure, on avait maintenu l'ancienne division des cours en sept classes, en élevant à une heure et un quart la durée de chaque leçon.

Les curateurs de tous les arrondissements scolaires ne tardèrent pas à signaler au ministère les inconvénients du nouveau système qui imposait aux élèves des fatigues excessives et exerçait une influence aussi pernicieuse sur leur développement physique que sur leurs études. Le ministre dut par un décret du 27 septembre 1865, réduire à une heure la durée de chaque leçon. Par cette mesure, on diminuait, d'un seul coup, de 46 heures le nombre des heures de leçons pour toutes les classes, ce qui équivalait à la suppression d'une année et demie dans le cours complet du gymnase, sans que l'on eût abrégé, en proportion, le programme des études.

Parmi les autres dispositions du Statut dont on signala bientôt les défauts, il faut noter la faiblesse des connaissances exigées pour l'admission dans la classe élémentaire, l'insuffisance du nombre des leçons de langues anciennes et de mathématiques, l'incompétence des conseils pédagogiques pour établir le programme des cours pour chaque gymnase et le maintien dans les classes supérieures du cours

de droit qui y avait été introduit lors des réformes de 1849 et de 1851.

Tous ces inconvénients qui se révélèrent dans la pratique, provoquèrent des observations de la part des curateurs d'arrondissement, des conseils provinciaux et des feuilles périodiques les plus autorisées. Le ministre de l'instruction publique, lors de ses tournées de révision dans les arrondissements scolaires de Kazan, d'Odessa, de Moscou et de Khar'kov, put constater que beaucoup de ces réclamations étaient fondées. Après avoir provoqué une enquête à ce sujet et demandé aux curateurs d'arrondissement et aux directeurs de gymnases, des rapports sur les progrès accomplis par les élèves pendant la durée des études, et sur les motifs qui avaient porté quelques-uns d'entre eux à les abandonner pendant le cours des quatre classes inférieures, le ministre soumit ces questions à l'appréciation du comité scientifique du ministère de l'instruction publique. Ce comité et le conseil du ministre, après avoir pris connaissance des faits et examiné les propositions de réforme, s'arrêtèrent dans les séances des 27, 28 et 29 mars 1869 aux conclusions suivantes :

1° Organiser une classe préparatoire dans les gymnases pour donner une instruction meilleure et plus étendue aux élèves admis dans la première classe ;

2° Porter à huit ans la durée des études, en divisant en deux années le cours de la septième classe ;

3° Augmenter le nombre des leçons assignées aux langues anciennes et diminuer en proportion celui des leçons ayant pour objet des matières moins importantes ;

4° Établir un programme complet d'études et déterminer le cours particulier de chaque classe ;

5° Autoriser la réunion de plusieurs matières dans une même classe entre les mains du même maître pour assurer plus d'unité dans l'enseignement ;

6° Remplacer les instituteurs par des *préposés de classe* pris parmi les maîtres des gymnases et des progymnases, et faire participer à l'enseignement les directeurs et les inspecteurs ;

7° Augmenter le traitement des professeurs de russe et des langues anciennes, afin de les encourager à exercer les élèves à ces travaux ;

8° Déterminer des règles uniformes pour l'admission et le passage d'une classe à l'autre dans tous les gymnases ;

9° Imposer une contribution pécuniaire aux personnes étrangères aux gymnases qui voudraient obtenir un certificat de capacité pour entrer à l'Université, et répartir le montant de ces droits entre les maîtres examinateurs ;

10° Améliorer par des augmentations de trai-

tement successives la condition des professeurs et les exempter du paiement de la rétribution scolaire pour l'instruction de leurs enfants dans les gymnases et les progymnases ;

11° Autoriser les conseils pédagogiques à tenir des réunions partielles pour discuter et approfondir les questions d'éducation et d'instruction ;

12° Constituer un comité d'administration pour l'examen des questions économiques ;

13° Admettre spécialement à l'externat comme à l'internat les élèves de toutes les classes ;

14° Rendre aux sociétés et corporations locales le droit d'élire les curateurs honoraires des gymnases et progymnases ;

15° Rendre aux établissements classiques le titre de gymnases et progymnases et organiser avec une dénomination distincte les établissements professionnels.

Une commission spéciale fut instituée le 27 mars 1870 pour examiner ces propositions. Elle était composée de l'aide de camp général comte Serge Strogonov, du conseiller intime Valouïev, du conseiller privé Troïnitski, du ministre de l'Instruction publique, comte Tolstoï ; des membres du conseil du ministre, le conseiller privé Postels, le conseiller d'État Steinmann et le directeur du 3<sup>e</sup> gymnase de Saint-Petersbourg, le conseiller d'État Lemonius. Cette commission avait pour secrétaire

le conseiller d'État Géorginevsky, rédacteur du *Journal du ministère de l'Instruction publique*. Elle tint six séances en mai 1870 pour discuter les propositions du ministère, et les adopta, sauf quelques modifications de détail. Le projet ainsi amendé fut présenté au conseil de l'Empire le 27 février 1871. Une nouvelle commission prise parmi les membres du conseil fut instituée le 11 mars suivant pour en prendre connaissance : elle avait pour président le comte Serge Strogonov et se composait du grand-duc héritier, du prince Pierre d'Oldenbourg, des aides de camp généraux Chevchine, comte Lutke et comte Poutiatine ; des secrétaires d'État Valouïev, comte Panine, Golovnine, Grote, prince Ouroussov, le conseiller privé Titov et les ministres des Finances, de la Guerre et de l'Instruction publique. Le grand-duc Constantin, président du conseil de l'Empire, assista aux séances de la commission des 8, 12, 16 et 23 avril et dirigea les débats dans la séance générale du 15 mai 1871 où le projet de statut fut adopté. Le 19 juin suivant, le statut reçut la sanction de l'Empereur.

## II

## DISPOSITION DU STATUT DE 1781.

Voici les principales dispositions du statut concernant l'organisation des gymnases et des progymnases.

Les gymnases et progymnases sont fondés sur la décision du ministre de l'instruction publique et placés sous la juridiction immédiate du curateur de l'arrondissement scolaire.

Ils peuvent être entretenus par l'État ou par des sociétés, des corporations et des particuliers. Ces derniers établissements sont sur le même pied que ceux qui sont entretenus aux frais du Trésor, quand ils sont administrés par des fonctionnaires nommés par l'État. Quand ils choisissent eux-mêmes leurs fonctionnaires ils restent soumis aux règles communes concernant les établissements d'instruction privée.

Chaque gouvernement doit avoir au moins un gymnase situé dans les villes et les bourgs où les besoins et le nombre des habitants en motivent l'établissement. Il peut y avoir plusieurs gymnases dans un seul gouvernement et dans une seule ville. Ils sont exemptés des droits de poste et de timbre, et les édifices qui leur appartiennent, sauf ceux dont la location leur procure des revenus particuliers, sont dispensés de tout impôt en nature et en argent.

Les gymnases ont pour but de procurer à la jeunesse une instruction générale ; ils servent en même temps d'écoles préparatoires à l'Université et aux autres institutions spéciales de l'enseignement supérieur. Ils se composent de sept classes : la dernière, la classe supérieure, dure deux ans. Les élèves de première et de deuxième année de cette classe reçoivent l'enseignement en commun.

Sur l'avis du conseil pédagogique et la décision du curateur de l'arrondissement scolaire, les élèves les plus distingués de la septième classe peuvent être admis à l'examen de sortie à la fin de leur première année ; s'ils satisfont au programme complet du cours, ils peuvent recevoir le certificat d'études du gymnase.

Soit qu'il y ait ou non un ou plusieurs gymnases dans une ville, il pourra y être établi des progymnases composés seulement de quatre classes correspondant aux quatre classes inférieures des gymnases. Il est établi près de chaque gymnase ou progymnase une classe préparatoire : la durée du cours de cette classe est proportionnée aux progrès et à l'âge des élèves. Elle doit, autant que possible, occuper avec les quatre classes inférieures un local séparé de celui des classes supérieures.

Le cours d'études des gymnases est composé des matières suivantes : instruction religieuse, langue russe, y compris le slavon d'Église et la littérature

russe, langues latine et grecque, mathématiques, cosmographie, physique, abrégé d'histoire naturelle, histoire, géographie, abrégé de logique, allemand et français, calligraphie.

Il a été décidé que l'enseignement du grec serait introduit dans tous les gymnases et progymnases aussitôt que l'on aurait pu former ou se procurer des maîtres capables d'enseigner cette langue. Partout où le grec pourra être enseigné, il n'y aura plus qu'une seule langue vivante obligatoire, le français ou l'allemand.

Au nombre des matières facultatives se trouvent le dessin linéaire et le dessin d'imitation ; il est perçu de ceux qui veulent les apprendre une rétribution supplémentaire ; lorsque le nombre des élèves est insuffisant, l'indemnité due au maître lui est payée sur les fonds spéciaux du gymnase ou du progymnase.

La gymnastique et le chant sont enseignés gratuitement à tous les élèves ; les exercices gymnastiques sont obligatoires pour les pensionnaires.

Sur le désir des parents et au moyen d'une rétribution supplémentaire, les élèves peuvent aussi apprendre la musique et la danse.

Les études durent toute l'année, à l'exception des dimanches et fêtes et des vacances ; celles d'été sont de six semaines, celles d'hiver, de quinze jours.

Le nombre des élèves de la classe préparatoire est

proportionné au local et aux ressources de l'établissement. Il ne doit pas dépasser quarante dans les autres classes. Au-dessus de ce chiffre, les élèves d'une même classe sont partagés en divisions parallèles. L'enseignement dans les divisions est confié aux maîtres des classes normales ou à des chargés de cours, qui jouissent des mêmes droits que les précédents. Les classes parallèles sont entretenues de préférence sur les fonds spéciaux de l'établissement : dans le cas seulement où ceux-ci seraient insuffisants, cette dépense est supportée par l'État.

A la fin de l'année scolaire, a lieu dans tous les gymnases et progymnases une séance solennelle de fin d'année, dans laquelle se lit le compte rendu de la situation de l'établissement et des résultats obtenus ; on y proclame les noms des élèves qui méritent d'être admis dans une classe supérieure ; on distribue des récompenses aux meilleurs élèves et des attestations ainsi que des certificats aux élèves sortants. Il peut aussi y être prononcé par les membres du conseil pédagogique des discours, soumis préalablement à l'approbation du conseil.

Chaque gymnase doit posséder :

1° Une bibliothèque, composée d'ouvrages à l'aide desquels les maîtres puissent développer et perfectionner leur instruction et de livres à l'usage des élèves ;

2° Un cabinet de physique ;

3° Les spécimens indispensables pour l'enseignement de l'histoire naturelle ;

4° Une quantité suffisante de cartes géographiques et de globes ainsi que des modèles pour le dessin linéaire et le dessin d'imitation ;

5° Des instruments de gymnastique ;

6° Des recueils de musique.

Les progymnases doivent être munis des mêmes objets, sauf les cabinets de physique et les spécimens d'histoire naturelle.

La bibliothèque est confiée pour trois ans à un conservateur choisi parmi les maîtres par le conseil pédagogique. Le reste du matériel d'enseignement, appartient, par sa nature, aux différents cours qu'il concerne et reste à la disposition des maîtres qui professent ces matières. La garde et la distribution des livres s'opèrent suivant des règles établies par le conseil pédagogique et confirmées par le curateur de l'arrondissement scolaire.

Tous les enfants, sans distinction d'origine et de religion, sont admis à suivre les cours des gymnases.

A la demande d'admission est joint un extrait de l'acte de naissance ; un certificat de santé est délivré par le médecin de l'établissement.

Dans la classe préparatoire des gymnases et des progymnases, on admet les enfants de 8 à 10 ans qui connaissent les principales prières, qui savent lire et écrire le russe, compter jusqu'à 1,000 et

additionner ou soustraire au-dessous de ce nombre.

Pour entrer dans la première classe il faut savoir par cœur les principales prières du matin et du soir, connaître les faits les plus importants de l'histoire sainte, lire couramment et avec intelligence le russe moderne imprimé; réciter un fragment de peu d'étendue, écrire le russe sous la dictée en gros et moyen caractère, lire le slavon d'Église et savoir les quatre premières règles de l'arithmétique. Les enfants non chrétiens ne sont pas interrogés sur leur religion.

On doit veiller en outre à ce que les écoliers entrant dans la première classe n'aient pas moins de dix ans. Dans toutes les autres classes sont reçus les enfants dont l'âge et les connaissances correspondent au cours de chacune d'elles.

L'écolier muni d'un certificat constatant qu'il a terminé avec succès les cours d'un progymnase a droit d'être admis, sans examen, dans la cinquième classe d'un gymnase, s'il ne s'est pas écoulé plus de trois mois entre sa sortie du progymnase et son entrée au gymnase. Dans le cas contraire, celui qui désire continuer ses études au gymnase est soumis à un examen.

Le taux de la rétribution scolaire est fixé par le conseil pédagogique sous la réserve de l'approbation du ministre: il est inférieur dans la classe préparatoire à celui des autres classes. La pension

est payable d'avance et par semestre, la première moitié en janvier et février, la seconde, en août et septembre.

Des bourses sont accordées à ceux des élèves distingués dont les parents sont dans une position de fortune insuffisante pour payer la rétribution; le nombre des boursiers ne doit pas dépasser dix pour cent du nombre des élèves. Ne sont pas compris dans ce nombre les fils des fonctionnaires et des anciens employés de l'établissement, qui sont admis gratuitement dans les gymnases.

Sur la décision des conseils pédagogiques, il peut être accordé aux élèves qui se font remarquer par leurs progrès et leur bonne conduite, des secours pécuniaires et des bourses annuelles qui doivent être imputés sur les fonds spéciaux des établissements.

L'examen de sortie des élèves qui ont terminé leur cours d'études a lieu en présence du chef de l'établissement, des maîtres qui enseignent les matières de l'examen et de deux autres maîtres présents en qualité d'assistants.

Les élèves qui, après deux ans passés dans la même classe, n'auraient pas fait des progrès suffisants, sont renvoyés de l'établissement.

Ceux qui ont terminé avec succès le cours complet des études, reçoivent une attestation pour les gymnases et un certificat pour les progymnases : en

outre des médailles d'or et d'argent leur sont décernées, à leur sortie du gymnase. Le nombre en est fixé par le conseil pédagogique. Ceux qui n'ont pas achevé le cours du gymnase ou du progymnase reçoivent un certificat dans lequel sont mentionnés leurs progrès, leur conduite et les classes dont ils ont fait partie. Le certificat délivré aux élèves des trois classes supérieures du gymnase indique en outre que ces jeunes gens jouissent des mêmes droits que ceux qui ont terminé le cours des progymnases.

Ceux qui veulent subir l'examen final des gymnases ou des progymnases sans y avoir fait leurs études, ont le droit de se présenter en même temps et dans les mêmes conditions que les élèves de ces établissements, moyennant un versement préalable de dix roubles au profit des examinateurs et qui n'est remboursable en aucun cas. Les indigents seuls en sont dispensés. Le certificat confère les mêmes droits aux impétrants étrangers, qu'à ceux qui ont suivi les cours des gymnases et des progymnases.

Toute personne étrangère à l'établissement peut, moyennant la même rétribution, se présenter à l'époque des examens de sortie pour être interrogée sur chacune des matières du cours, sauf les langues anciennes ; mais le certificat qui lui est délivré mentionne expressément que cet examen ne lui

confère aucun des droits attachés au certificat d'études des gymnases.

Les jeunes gens, ayant obtenue certificat d'études d'un progymnase ou des quatre premières classes d'un gymnase, peuvent entrer au service civil dans les conditions requises par la loi et recevoir sans examen le premier grade de la hiérarchie civile.

Ceux qui ont achevé avec distinction les cours du gymnase et à qui une médaille d'or ou d'argent a été décernée à leur sortie, peuvent entrer au service civil sans distinction d'origine, avec le premier grade de la hiérarchie.

Les jeunes gens qui ont achevé leurs études dans les gymnases, ou qui ont subi avec succès un examen sur le cours complet de ces établissements, ont seuls le droit d'entrer à l'Université comme étudiants.

Les élèves à qui il n'a pas été décerné de médaille à la fin des cours du gymnase, mais seulement une attestation, sont admis au service civil, si leur naissance leur en donne le droit, de préférence à ceux qui n'auraient pas fait leurs études au gymnase. Ils sont promus au premier grade de la hiérarchie civile dans les délais de service déterminés par le code des lois (t. III, art. 593).

Les droits à l'entrée au service militaire, et plus tard, au brevet d'officier, qui sont conférés aux élèves ayant terminé les cours du gymnase, sont dé-

terminés par les règlements militaires concernant les élèves de ces établissements.

### III

#### PERSONNEL DES GYMNASSES ET DES PROGYMNASES.

Le personnel d'un gymnase se compose du directeur, de l'inspecteur, des maîtres, des préposés de classe, des adjoints, des surveillants, du médecin et du secrétaire de la chancellerie. Le personnel des progymnases est le même, sauf le directeur, dont les fonctions sont remplies par l'inspecteur.

Un inspecteur spécial est attaché aux gymnases qui ont des internats ou à ceux dont le directeur remplit en même temps les fonctions de directeur des écoles du gouvernement; dans les autres, un des maîtres, au choix du directeur et avec l'approbation du curateur de l'arrondissement scolaire, remplit les fonctions d'inspecteur.

Le directeur est choisi par le curateur, et confirmé dans ses fonctions par le ministre. Il est le *chef* du gymnase et a sous ses ordres le personnel de l'établissement, dont il organise tous les services sous sa propre responsabilité. Il surveille l'*enseignement* et l'*éducation*, veille au bon ordre et à la prospérité de l'établissement et, généralement, au respect du règlement des gymnases.

Il préside le conseil pédagogique et le comité d'administration, choisit les maîtres et les autres employés et en propose la nomination au curateur, sauf les aides des préposés de classe et les secrétaires de chancellerie ; il les désigne pour les récompenses et les secours à accorder sur les fonds spéciaux, propose le renvoi des fonctionnaires incapables, accorde les congés et les permissions, et traite des affaires de son administration avec le chef de gouvernement et les autorités locales. Il a en outre la faculté d'effectuer sur les fonds spéciaux et avec l'assentiment du comité d'administration, un excédant de dépenses jusqu'à concurrence de trente roubles.

Il remplit les fonctions de professeur et reçoit un traitement proportionné au nombre de leçons qu'il donne, lequel est fixé par le curateur de l'arrondissement et ne doit pas dépasser douze par semaine ; l'indemnité qu'il touche est réglée d'après le taux fixé pour les leçons complémentaires.

(Cette dernière mesure n'a pu être universellement mise en pratique et ne sera exécutée que progressivement.)

L'inspecteur du gymnase est l'aide du directeur en tout ce qui concerne l'enseignement et l'éducation et le remplace dans toutes ses attributions. Il peut également suppléer les maîtres réglementaires ; il reçoit à ce titre une indemnité proportionnée au nombre des leçons qu'il donne, ne dépassant pas

douze par semaine. Comme chef du progymnase, il relève directement du curateur de l'arrondissement scolaire, et par rapport à l'administration de cet établissement, il a exactement les mêmes droits et les mêmes obligations que le directeur de gymnase.

Les matières à enseigner dans les gymnases et les progymnases sont partagées entre les maîtres réglementaires, le directeur et l'inspecteur et les maîtres particuliers non comptés, comme les premiers, au service de l'État. La première catégorie comprend les maîtres d'instruction religieuse, de sciences, de langues, de calligraphie et de dessin; la seconde, les maîtres de chant et de gymnastique.

Les maîtres d'instruction religieuse sont choisis par les chefs du gymnase ou du progymnase et nommés par le curateur d'arrondissement avec l'approbation préalable de l'autorité diocésaine.

Les fonctions de maîtres de sciences ou de langues sont réservées aux candidats munis de certificat d'études de l'université et ayant subi l'épreuve réglementaire qui donne droit au titre de maître de gymnase. Ils sont nommés par le curateur d'arrondissement.

Les maîtres de calligraphie et de dessin sont également nommés par lui; ils doivent avoir fait preuve de capacité en ces matières, conformément à un règlement spécial.

Les maîtres de chant et de gymnastique sont

nommés par le chef de l'établissement et leurs appointements sont inscrits au budget de l'école.

Les curateurs de l'arrondissement scolaire peuvent en outre nommer des maîtres honoraires, jouissant des droits attachés au service de l'instruction publique ; ces maîtres doivent donner au moins six leçons par semaine. Ils ne touchent pas d'appointements fixes ; mais il peut leur être alloué une indemnité sur les fonds de l'établissement. Ils obtiennent la préférence pour l'obtention des places vacantes, et après leur nomination, la durée de leur surnumérariat est comptée dans leurs états de service.

Un maître peut, sur la décision du conseil pédagogique, la proposition du chef de l'établissement et la sanction du curateur d'arrondissement, enseigner plusieurs matières différentes pourvu qu'il y soit autorisé par son diplôme. L'enseignement de plusieurs objets ordinairement réunis, tels que l'histoire et la géographie, ou la calligraphie et le dessin, ou même plusieurs branches d'une même matière, peut à l'inverse, être partagé entre divers maîtres, avec l'approbation du conseil pédagogique et l'autorisation du curateur d'arrondissement.

Les maîtres de sciences et de langues sont classés, d'après le chiffre de leurs appointements, en quatre catégories, pour les gymnases et en trois pour les progymnases. Ceux qui font partie de la catégorie

la plus élevée, reçoivent la qualification purement honorifique de professeurs *émérites*.

Ceux qui débutent dans l'enseignement reçoivent le minimum des appointements. Le traitement immédiatement supérieur leur est accordé après cinq ans de service dans le même établissement. L'obtention des traitements plus élevés ne peut avoir lieu qu'à l'occasion d'une vacance, à l'ancienneté, et avec la sanction du curateur d'arrondissement. En cas de concurrence entre plusieurs maîtres, le choix est déferé au conseil pédagogique et soumis à la ratification du curateur d'arrondissement.

Les maîtres ont la faculté de prendre des pensionnaires, suivant les conditions déterminées par les règlements ministériels. Les directeurs et les inspecteurs ne peuvent y être autorisés.

Un préposé est affecté à chaque classe, avec une rétribution proportionnelle prise sur les chapitres spéciaux du budget de l'école. Le directeur et l'inspecteur sont également préposés de classe ; mais ils ne reçoivent aucune indemnité pour l'exercice de ces fonctions <sup>1</sup>.

Les préposés de classe sont désignés par le chef de l'établissement, avec la sanction du curateur de l'arrondissement parmi les maîtres qui donnent le

1. Voir plus loin quelle importance est attachée aux fonctions de *préposé de classe*.

plus de leçons dans cette classe. Ils sont les aides du directeur et de l'inspecteur, veillent aux progrès et à la moralité des élèves, se mettent à cet effet en rapport avec les parents et les autres maîtres de leur classe. Ils sont assistés d'un adjoint dans les progymnases et de deux adjoints dans les gymnases.

Parmi les fonctionnaires attachés à l'établissement, il faut citer aussi le médecin, chargé de surveiller la santé des élèves, leur développement physique, leurs exercices, la salubrité du local, et d'examiner toutes les questions d'hygiène se rattachant au service, au matériel et au personnel, et le secrétaire de la chancellerie ou économiste, chargé de la comptabilité.

Les employés des gymnases et progymnases, pendant toute la durée de leurs fonctions, jouissent de tous les droits indiqués au code des lois <sup>1</sup>.

Les directeurs et les inspecteurs comptent, les premiers dans la cinquième et les seconds dans la sixième classe, et sont confirmés dans les grades correspondant à ces classes, les premiers après neuf ans, les derniers après quatre ans de services. Ils sont soumis aux règles générales sur le service civil qui déterminent leurs droits, relativement aux pensions de retraite, aux secours accordés aux fa-

1. Édition de 1857, t. III. — *Statut sur les fonctionnaires de l'État.*

milles et aux indemnités supplémentaires. Après quatre ans de service ils peuvent être promus à trois grades supérieurs à la classe qui correspond à leurs fonctions. Ils sont logés aux frais de l'État dans les gymnases, et reçoivent, les premiers 2,000 roubles et les seconds 1,500. Dans les progymnases, le traitement est le même pour l'inspecteur, qui remplit les fonctions de directeur.

Dans les gymnases où sont enseignées les deux langues anciennes, une somme de 13,070 roubles est répartie entre tous les professeurs appartenant à la huitième classe civile : cette somme est de 11,870 roubles dans les gymnases où le latin seul est enseigné. Les fonctionnaires de cette classe sont les maîtres de russe et de slavon d'Église, de langues anciennes, de logique, de mathématiques, de physique, de cosmographie, d'histoire naturelle, d'histoire et de géographie, d'allemand et de français. Dans cette classe sont compris aussi le médecin, qui reçoit 300 roubles et les maîtres de chant et de gymnastique, qui reçoivent chacun 500 roubles. Les préposés de classe ont droit à un traitement de 800 roubles ; ils sont compris dans la dixième classe, comme les adjoints et le secrétaire de la chancellerie, qui reçoivent, les premiers 600, le dernier 400 roubles. Les maîtres de dessin et de calligraphie appartiennent à la neuvième classe : ils reçoivent 250 roubles. Le prêtre chargé du cours

d'instruction religieuse appartient à la sixième classe et reçoit 900 roubles.

Le montant des appointements de tout le personnel du gymnase s'élève à 20,060 ou à 21,260 roubles : ce dernier chiffre est celui des gymnases où les deux langues anciennes sont enseignées.

La différence est pour les progymnases, dans les mêmes conditions, de 11,000 à 12,000 roubles. Le traitement de l'aumônier est de 600 roubles : le chiffre des traitements est le même pour le reste du personnel.

Dans les gymnases où un des maîtres remplit les fonctions d'inspecteur, il touche un traitement supplémentaire de 750 roubles en sus du produit général de ses leçons et de ses appointements : il jouit des mêmes avantages que les inspecteurs titulaires. Sur les 750 roubles restant du traitement de l'inspecteur, les maîtres de russe, de latin et de grec reçoivent chacun 400 roubles pour correction de devoirs écrits : le reste est employé à l'achat et à l'entretien du matériel. Dans les gymnases possédant un inspecteur spécial, cette gratification extraordinaire est portée sur les fonds spéciaux du gymnase et de l'internat.

Les maîtres de sciences et de langues anciennes sont partagés en quatre catégories recevant le taux de leurs appointements (750, 900, 1,250 et 1,500 roubles pour 12 leçons par semaine) ; ceux

des progymnases sont partagés en trois catégories (750, 900 et 1,250 roubles). La correction des devoirs écrits leur donne droit à 180 ou 120 roubles, suivant que le grec est ou n'est pas enseigné dans le progymnase.

Outre les sommes énumérées ci-dessus, un supplément annuel de 1100 roubles est affecté à l'entretien d'une classe préparatoire annexée à chaque gymnase ou progymnase sur le pied de 50 roubles par an pour chaque leçon hebdomadaire, confiée à des maîtres particuliers ou à ceux de l'établissement.

Quand les revenus de l'établissement ne suffisent pas pour augmenter les appointements d'un maître qui a reçu pendant cinq ans le minimum, le supplément nécessaire est porté au budget du ministère de l'instruction publique.

Une somme de 2,000 roubles par gymnase et de 1,500 par progymnase est fixée pour l'entretien de l'établissement. Il est porté au budget du ministère une somme commune à répartir chaque année pour cette destination entre tous les gymnases et progymnases.

Dans les établissements où sont attachés des surveillants, ceux-ci reçoivent un traitement de 700 roubles chacun. Leur emploi correspond à la 8<sup>e</sup> classe.



## IV

## CONSEILS PÉDAGOGIQUES.

Un conseil pédagogique est institué près de chaque gymnase ou progymnase pour examiner les questions concernant l'enseignement et l'éducation. Il est composé du directeur président, de l'inspecteur, de tous les professeurs, et, dans les internats, des instituteurs et des surveillants. Dans les progymnases, la composition est la même : la présidence appartient à l'inspecteur.

Un des maîtres remplit les fonctions de secrétaire ; il est nommé pour trois ans par le conseil. Le médecin et le curateur honoraire peuvent assister aux séances avec voix délibérative et consultative.

Les questions d'enseignement d'un intérêt secondaire sont examinées par une commission détachée du conseil et composée des professeurs spéciaux, sous la présidence de l'inspecteur.

Le conseil doit avoir au moins une réunion par mois : il peut être convoqué extraordinairement. Les questions sont résolues à la majorité des voix : La présence de cinq membres au moins est nécessaire. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le conseil examine et décide en dernier ressort

les questions suivantes : l'admission des élèves et leur promotion d'une classe à l'autre ; les exemptions de frais d'études, les allocations de bourses, les collations d'attestations et de certificats, et celles de récompenses extraordinaires ; le choix des maîtres qui doivent faire partie du comité d'administration, ceux du secrétaire du conseil, du bibliothécaire ou des bibliothécaires ; l'acquisition des objets composant les collections et les cabinets scientifiques et des livres de la bibliothèque ; la répartition des matières du cours par heure et par jour, les mesures disciplinaires et le choix des ouvrages classiques parmi ceux qui sont approuvés par le ministère de l'instruction publique.

Doivent être soumises à l'approbation de l'autorité supérieure les questions concernant l'examen et l'approbation des programmes d'enseignement obligatoires dans chaque classe, conformément aux plans adoptés par le ministère ; la réunion de diverses matières en un seul cours ; les règlements concernant la discipline, les projets de modification dans l'ordre des cours et le nombre des leçons sur chaque matière, la fixation de la rétribution scolaire et les propositions relatives à la division des classes en sections parallèles, à l'admission comme surveillants, instituteurs ou maîtres de langues de personnes n'ayant pas terminé leurs études à l'université ou d'étrangers ; enfin, toutes les questions

concernant les appointements des maîtres et les dépenses qui nécessiteraient des allocations de l'État.

Tous les cas de dissentiment entre le directeur et le conseil pédagogique sont soumis à la décision du curateur d'arrondissement.

Le comité d'administration est composé de l'inspecteur et de trois maîtres élus pour trois ans par le conseil pédagogique : dans les progymnases, il ne compte que deux maîtres, élus de la même manière. Le comité veille à la conservation et à l'entretien du matériel et en dresse l'inventaire ; il vérifie les comptes, contrôle les recettes et les dépenses et établit le budget du gymnase, du progymnase et de l'internat, pour le soumettre à la sanction du curateur d'arrondissement. Il veille à l'utile emploi des allocations spéciales et certifie la bonne exécution des travaux les plus importants ainsi que la livraison des objets achetés en gros. Les devoirs du comité sont détaillés dans un règlement confirmé par le ministère de l'instruction publique.

Les états provinciaux, les corporations, les sociétés ou les particuliers qui subviennent à l'entretien des gymnases, des progymnases ou des internats qui y sont attachés, ou leur allouent un secours annuel reconnu suffisant par le ministère, ont le droit de choisir un curateur honoraire de ces établissements.

Si la même ville possède plusieurs gymnases ou progymnases entretenus de cette manière, un seul curateur peut suffire pour tous ces établissements.

Si, d'autre part, un gymnase ou progymnase est entretenu ou subventionné par plusieurs corporations, sociétés ou particuliers, chacun d'eux a le droit de prendre part à l'élection du curateur honoraire.

Le curateur honoraire est élu pour trois ans : il est confirmé dans ses fonctions par décret impérial pour les gymnases et par décision ministérielle pour les progymnases. Il veille au versement régulier des subventions et aux améliorations matérielles de l'établissement, mais n'intervient dans la direction qu'en communiquant ses observations aux chefs immédiats des gymnases ou des progymnases et en s'adressant au conseil pédagogique ou au conseil d'administration, selon les cas. S'il n'est pas tenu compte de ses réclamations, il en réfère au curateur d'arrondissement.

Il a droit de contrôle sur l'emploi des sommes que les corporations, les sociétés ou les particuliers consacrent à l'entretien ou à la subvention de l'établissement, prend part au règlement du budget et vérifie les dépenses imputables sur les fonds provenant de donations privées.

Les curateurs honoraires comptent au service de

l'État pendant la durée de leurs fonctions qui répondent dans les gymnases à la cinquième classe et dans les progymnases à la sixième.

Pour venir en aide aux parents qui ne peuvent élever chez eux leurs enfants, des internats sont fondés près des gymnases et progymnases sur la décision du ministre. Ils fournissent la table, l'habillement, le linge, la chaussure, les livres et tout le matériel de classe.

Les élèves de huit à quinze ans, de toutes les classes du gymnase ou du progymnase et même de la classe préparatoire, peuvent être admis comme pensionnaires. Les plus âgés occupent un local séparé. L'internat peut recevoir aussi des demi-pensionnaires.

Les internats sont entretenus par l'État, par des associations, ou sur leurs ressources propres. Le chiffre de la pension annuelle, la demi-pension et les frais de première mise sont fixés sur la proposition du comité d'administration par le curateur d'arrondissement dès l'ouverture de l'internat ; ils sont déterminés ensuite tous les trois ans sur un budget établi par le comité d'administration. Le chiffre de la rétribution annuelle ainsi fixé est communiqué au ministre, en vue de l'assignation des sommes nécessaires à l'entretien des pensionnaires de la couronne. La pension se paie d'avance et par semestre ; une rétribution proportionnelle est

exigée de ceux qui entrent dans le cours d'un semestre ; il n'y a point lieu à restitution quand l'élève quitte l'internat, le semestre une fois commencé.

Les internats admettent des enfants de toutes conditions : cependant on doit veiller à ce que dans l'internat entretenu par une corporation il ne soit pas admis, sans le consentement de celui qui la représente, des enfants appartenant à une autre corporation.

Toutes les règles des gymnases sont communes aux internats en ce qui concerne les études et la discipline. L'emploi du temps hors des classes et l'organisation intérieure sont réglés par les conseils pédagogiques.

Dans les gymnases, le directeur est en même temps chef de l'internat. L'inspecteur y veille à l'exécution des exercices, au maintien de l'ordre et à la bonne tenue des élèves. Dans ses attributions rentrent les permissions, les congés, le matériel de l'internat et la bibliothèque. Dans les progymnases, il remplit toutes les fonctions du directeur.

Des instituteurs sont chargés de diriger le travail des internes et de surveiller constamment leur moralité. Ils les aident dans la préparation de leurs devoirs, prennent leurs repas avec eux et passent la nuit dans leurs dortoirs. Dans les progymnases, un des instituteurs est adjoint à l'inspecteur et

participe à la direction : il lui est alloué à ce titre une indemnité sur les revenus de l'internat. Les fonctions d'instituteur peuvent être remplies par un des maîtres ou confiées à toute autre personne répondant aux conditions exigées pour l'obtention d'un emploi de maître.

Les instituteurs choisis par le chef de l'établissement exercent provisoirement leurs fonctions dans l'internat pendant un an ; ils sont nommés ensuite définitivement s'ils en ont été jugés dignes. Ils reçoivent un traitement égal à celui des surveillants des gymnases et ont droit en outre au logement et au chauffage. En cas d'absence d'un maître, ils peuvent être chargés de sa classe, dans la mesure de leurs capacités.

L'internat possède une infirmerie dirigée par le médecin du gymnase ; un aide-chirurgien y est attaché. Quand les ressources de l'établissement le permettent, une église peut y être établie : la desserte en est confiée au maître d'instruction religieuse.

La partie économique de l'internat est confiée à un économiste qui doit veiller en même temps au bon état du local. Il est choisi par le chef de l'internat et compte au service de l'État.

Les sommes destinées à l'entretien de l'internat constituent la propriété particulière et inaliénable de l'établissement. Elles ne peuvent être affectées à aucun autre emploi que celui auquel elles sont

réservées. Le livre des comptes est tenu par le secrétaire de la chancellerie du gymnase sous la direction du comité d'administration. Le budget est présenté chaque année à la confirmation du curateur de l'arrondissement scolaire. Les revenus de l'établissement fournissent des indemnités supplémentaires à ceux des fonctionnaires du gymnase qui sont attachés à l'internat, tels que le directeur, l'inspecteur, le médecin, le maître d'instruction religieuse et le secrétaire de la chancellerie <sup>1</sup>.

## V

### ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT D'APRÈS LE STATUT DE 1871.

Le statut de 1828 avait assigné dans les sept classes des gymnases 160 leçons d'une heure et demie, ou 240 heures par semaine. Mais, en 1849, la durée des cours fut réduite à cinq heures par jour au lieu de six et celle des leçons à une heure un quart. Les classes ne commençaient plus à 8 heures, mais à 9 heures et devaient finir à 2 heures et demie, c'est-à-dire avant le dîner. On éleva en même temps le nombre des leçons à 168 pour les gymnases où le grec, le droit et l'histoire naturelle

1. On remarquera que pour les gymnases et les progymnases l'externat est la règle et l'internat l'exception.

étaient enseignés, et à 163 seulement pour ceux où l'on n'enseignait en plus que le droit. Néanmoins, le temps des études était abrégé de 30 heures par semaine pour les premiers, et de 36 heures un quart pour les seconds de ces établissements, ce qui équivalait à la suppression d'une année entière d'études dans les gymnases.

Sans rien changer à la durée des leçons, le statut de 1864 en porta le nombre à 184. Le nombre des heures de leçons se rapprochait ainsi de celui qu'avait fixé le statut de 1828 : il était de 230, au lieu de 240 comme en 1828, et au lieu de 210 et de 203 comme en 1849 et en 1852. Mais bientôt après, pour éviter la continuité des six heures d'études imposées aux enfants trois fois par semaine, on obtint le 27 septembre 1865, un ordre suprême pour diminuer d'un quart d'heure chacune des leçons. De cette manière on retranchait 48 heures par semaine. Sur 230, c'était une diminution de 56 heures comparativement à la période de 1828 à 1849. En même temps, on abaissait de 2 mois à 6 semaines le temps des vacances d'été et de 3 semaines à 15 jours celui des vacances d'hiver. On augmentait ainsi de 3 semaines la durée de l'année scolaire ; mais on ne gagnait que 552 heures pour tout le cours de 7 ans, tandis que le nombre total des heures d'études était diminué de 1,932 pour ce même cours.

La commission chargée d'étudier les modifications à apporter au statut de 1864 avait signalé les inconvénients de cet état de choses, la décadence des études universitaires par suite de l'insuffisance de l'enseignement des gymnases, et, pour y remédier, proposait d'augmenter d'une année le cours des études en ajoutant une seconde année de classe à la septième. Pour revenir au statut de 1828, il eût fallu ajouter deux années, car il y avait alors 240 heures de leçons par semaine au lieu de 184, ce qui explique comment les gymnases obtenaient de meilleurs résultats et préparaient plus utilement les élèves aux cours des universités.

Les autorités russes avaient étudié sous ce rapport l'organisation des cours d'études à l'étranger dont la durée est généralement de neuf ans, et en avaient fait l'objet d'intéressantes observations qui méritent d'être signalées. « Les gymnases à  
« l'étranger jouissent de beaucoup d'avantages  
« que n'ont pas les nôtres; par exemple, le mi-  
« lieu social où vivent les enfants y remplit  
« beaucoup de vides négligés par l'enseignement  
« de l'école, tandis que chez nous, au contraire,  
« l'école est obligée de lutter contre le manque  
« d'éléments civilisateurs dans ce milieu. A l'étran-  
« ger, on a des maîtres parfaitement préparés,  
« tandis que les nôtres sont bien loin de pou-  
« voir être comparés sous ce rapport à ceux de

« l'étranger; enfin, le cours de nos gymnases,  
« si l'on n'exclut pas les objets les plus essentiels et  
« les plus propres à former l'esprit, dépasse dans  
« son ensemble le cours des gymnases des autres  
« pays.

« Dans les pays étrangers, on peut se contenter  
« de l'étude de la langue maternelle contemporaine  
« en tant qu'elle s'est développée par la littérature;  
« mais, chez nous, il faut non-seulement étudier  
« la langue du pays et sa littérature, mais encore,  
« pour satisfaire à ses devoirs religieux, étudier la  
« langue slavonne d'Église.

« Outre cela, à l'étranger il est possible d'ap-  
« prendre l'histoire universelle conjointement avec  
« l'histoire du pays, tandis que chez nous nous  
« sommes privés de cette possibilité, au moins jus-  
« qu'au dix-huitième siècle. A l'étranger, on se  
« contente presque partout d'apprendre une seule  
« des langues modernes étrangères; chez nous,  
« on doit procurer aux élèves la possibilité d'en  
« apprendre deux, la langue française et la langue  
« allemande. On voit bien qu'il est impossible  
« d'exiger qu'en sept ans, et avec une préparation  
« préalable très-insuffisante, nos élèves fassent  
« autant et même plus que ceux des autres pays  
« ne font en neuf ans, tandis que, dans les gym-  
« nases de l'étranger, pour ce cours de neuf ans,  
« on trouve nécessaire de préparer méthodique-

« ment les enfants durant deux ou trois ans dans  
« de bonnes écoles élémentaires ou dans des  
« classes préparatoires. »

En se bornant à l'augmentation d'une année au lieu de deux, le ministère n'a pas voulu seulement éviter les difficultés financières et les embarras résultant de changements trop précipités, il s'est proposé d'établir à l'entrée du cours d'études et pour en compléter l'organisation, une classe préparatoire avec 22 heures de leçons par semaine, dont le programme porterait sur les mêmes matières que le cours des écoles primaires.

L'enseignement de cette classe doit remplacer la préparation à la première classe de gymnase, que peu de familles en Russie sont en mesure de procurer aux enfants ; aussi les conditions d'admission sont-elles aussi faciles que possible pour la classe préparatoire. La durée des études dépend de l'âge des élèves, mais, en général le cours est de deux ans, car on y admet des enfants de 8 ans et il faut avoir 10 ans pour entrer dans la première classe du gymnase.

On a pu ainsi exiger des connaissances plus étendues pour l'admission dans la première classe des gymnases et des progymnases et donner par là plus d'importance aux cours d'études de ces établissements. On avait constaté en effet que l'enseignement des gymnases avait perdu considérable-

ment de sa valeur et de son efficacité depuis que le statut de 1864 avait abaissé les conditions d'admission au gymnase, ce qui les réduisait au rôle d'écoles secondaires. Les parents en effet, négligeaient l'éducation élémentaire des enfants, en sorte que les premières années du cours des gymnases étaient entièrement perdues pour l'instruction. De plus, il se produisait une inégalité regrettable dans les premières classes entre ceux des élèves à qui avait manqué la préparation préalable et ceux qui étaient en mesure de suivre le cours avec profit. En outre, il était devenu plus facile d'entrer au gymnase qu'à l'école de district, où l'on n'admettait que les enfants sachant lire et écrire, et connaissant les quatre règles fondamentales de l'arithmétique. Il en résultait que les quatre classes inférieures des gymnases étaient abandonnées par un nombre très-considérable d'élèves (11 pour 100 en moyenne pour tous les gymnases de l'empire et jusqu'à 13 et 14 pour 100 dans les arrondissements de Saint-Petersbourg et d'Odessa).

C'est pour éviter ces inconvénients qu'il a fallu relever les conditions d'admission afin que le temps, depuis l'âge de 8 à 10 ans, ne fût pas perdu pour l'instruction et que le cours du gymnase fût précédé d'une bonne préparation élémentaire. Le ministre s'est, du reste, prononcé pour un élargissement assez insignifiant de ces conditions jusqu'à

l'organisation définitive des classes préparatoires; mais à mesure que ces classes s'établiront, les exigences seront plus grandes, les moyens d'y satisfaire étant devenus plus faciles.

L'enseignement dans la classe préparatoire peut être confié soit aux maîtres du gymnase ou du progymnase, soit à un ou plusieurs maîtres spéciaux. Cependant, pour assurer le plus de succès possible à cet enseignement, on a résolu de favoriser l'enseignement de plusieurs objets par un seul maître, sauf la calligraphie et l'instruction religieuse, réservées aux professeurs spéciaux.

Le choix des maîtres doit être fait parmi ceux qui ont acquis l'expérience de l'enseignement primaire et qui connaissent les méthodes simplifiées d'éducation, quand même ils n'auraient pas terminé leur cours d'études dans l'université ou au gymnase. Toutefois, ayant à préparer leurs élèves au cours du gymnase, ils doivent autant que possible avoir passé par cet établissement.

L'enseignement, se compose de la religion (4 heures), de la langue russe, de l'arithmétique et de la calligraphie (chacune 6 heures). C'est le cours des écoles primaires approprié au cours normal du gymnase. On doit principalement s'efforcer de développer l'esprit des enfants en les accoutumant à se rendre un compte exact de ce qu'ils ont lu, à distinguer les parties du discours et de la proposition, et à appren-

dre les principales règles de la grammaire. Ceux qui ont acquis ces connaissances, obtiennent la préférence pour l'admission dans la première classe des gymnases, quand le nombre des élèves qui se présentent est supérieur au chiffre normal.

Il n'est pas fixé de chiffre normal d'élèves pour les classes préparatoires, afin que le plus grand nombre d'élèves possible passe par cette classe; on peut, s'il est nécessaire, former des divisions parallèles et entretenir plusieurs maîtres sur la rétribution perçue des élèves de cette classe. Les parents des élèves étant pour la plupart peu aisés, le taux fixé pour la rétribution est inférieur d'un tiers environ à celui qui est fixé pour les autres classes du gymnase (50 roubles au lieu de 60 et de 75). L'exemption du paiement pour l'instruction dans cette classe est soumise aux mêmes conditions que dans les gymnases et les progymnases, mais le calcul proportionnel des bourses est évalué seulement d'après le nombre des élèves de la classe préparatoire.

Le statut de 1864 laissait aux chefs des gymnases le soin d'établir eux-mêmes leur programme d'enseignement. Cette absence d'un plan uniforme pour le cours complet des études avait produit de fâcheux résultats, notamment pour l'enseignement de matières spéciales, telles que la langue et la littérature russes, l'histoire et la géographie.

Pour remédier aux inconvénients signalés, les curateurs d'arrondissement dressèrent des programmes réglementaires déterminant la distribution des matières dans chaque classe et désignant même les manuels à employer.

La plupart des arrondissements eurent ainsi leurs programmes réglementaires, mais les dispositions de chacun d'eux étaient trop différentes pour que la réforme pût produire d'utiles résultats. Dans sa circulaire aux curateurs d'arrondissements, le ministre de l'instruction publique, comte Dimitri Tolstoï, s'exprimait ainsi en 1872. « Il est indis-  
« pensable que tous les gymnases de l'empire  
« aient pour se guider dans la marche des études,  
« un plan d'enseignement général, applicable à  
« tous les gymnases et progymnases, dans lequel  
« soient déterminés et le programme des études et  
« le matériel qui doit lui servir, ainsi que sa répar-  
« tition par classes. Un tel programme doit surtout  
« s'attacher à apporter de l'unité dans toutes les  
« branches de l'enseignement. Les règlements étran-  
« gers ne sont pas d'accord dans leurs dispositions.  
« En France et en Belgique, par exemple, les pro-  
« grammes officiels déterminent la teneur de l'en-  
« seignement pour chaque objet, jusque dans ses  
« moindres détails; en Prusse, au contraire, et dans  
« la plus grande partie de l'Allemagne, le plan d'é-  
« tudes ne détermine que le but et la direction de

« l'enseignement pour chaque objet, indique les  
« résultats à obtenir dans cet objet pour chaque  
« classe et établit, par classe, la répartition générale.  
« Chez nous, où les pédagogues n'ont pas  
« autant d'expérience qu'en Allemagne, il sera  
« plus sage de se tenir à une égale distance de ces  
« deux systèmes opposés. A cet effet, il convient  
« que le plan d'études, déterminé par le ministère  
« de l'instruction publique pour chacun des objets,  
« dirige l'attention des maîtres sur les parties  
« principales qui doivent en être, pour ainsi dire,  
« les jalons, assignant à chaque classe le cours  
« qu'elle doit parcourir, et laissant du reste à la  
« disposition des maîtres le soin de compléter ce  
« fonds d'étude par des détails qui soient d'accord  
« avec ses bases. En un mot, le plan d'études du  
« ministère de l'instruction publique doit fournir,  
« pour ainsi dire, les cadres dans lesquels doit se  
« renfermer chaque classe, pour chaque objet ;  
« toutefois, il ne conviendrait pas que tel ou tel  
« système d'études devant servir à remplir ces  
« cadres, ne dépendît que de l'appréciation des  
« maîtres, approuvée par le conseil pédagogique ;  
« c'est pour cela qu'il a été prescrit que les conclusions  
« du conseil pédagogique sur cette matière seraient  
« présentées à l'approbation du curateur de l'arrondissement. »

Les programmes destinés à déterminer l'étendue

et la répartition de chaque matière dans les différentes classes de tous les gymnases et progymnases de l'Empire (à l'exception des arrondissements de Dorpat et de Varsovie), ont été dressés par neuf commissions composées de spécialistes et de membres du comité scientifique du ministère de l'instruction publique.

Les commissaires se sont inspirés des principes suivants (auxquels ils se sont proposé de conformer les plans et les méthodes d'éducation : 1° mettre l'enseignement de chaque matière en rapport avec le nombre de leçons qui y sont consacrées, et l'adapter aux forces des élèves de chaque âge et de chaque classe ; 2° répartir d'une manière convenable dans les différentes classes les matières de l'objet à enseigner ; 3° déterminer exactement ces matières et en éliminer ce qui n'est pas tout à fait important et pourrait, sans profit, embarrasser les enfants ; 4° donner aux maîtres des indications concernant la meilleure manière d'employer le temps et des instructions relatives aux objets pour lesquels il n'y a pas encore de méthode bien établie.

C'est ainsi qu'on a voulu contribuer à établir plus d'unité dans l'enseignement des gymnases de tout l'Empire de façon à permettre aux élèves de passer sans difficulté d'un gymnase dans un autre. Déjà un grand nombre d'ouvrages classiques et de

traités élémentaires, conformes aux nouveaux programmes ont été publiés et quelques-uns d'entre eux ont atteint dans le cours d'une seule année, plusieurs éditions comprenant chacune une quantité assez considérable d'exemplaires.

Voici maintenant, quels sont les principes d'après les quels doit, en général, être dirigé l'enseignement des gymnases :

L'enseignement de la classe préparatoire doit développer d'abord chez les enfants les premières notions de la morale et de la religion.

« Dans ce but, dit la circulaire déjà citée, on aura  
« recours à des récits tirés de l'histoire de l'An-  
« cien et du Nouveau-Testament. Les élèves appren-  
« dront par cœur en même temps les principales  
« prières, et ces exercices seront accompagnés  
« d'explications à la portée de leur âge. En outre,  
« ce cours devra comporter avant tout l'exercice de  
« la lecture (en russe d'abord, puis en slavon  
« d'église) et de l'écriture. Les morceaux lus ou  
« racontés par le maître devront servir de texte ;  
« dans le commencement, ces morceaux seront  
« racontés par les élèves à l'aide de questions, et  
« par la suite à la simple audition. Ces lectures ou  
« récits devront familiariser les enfants avec les  
« produits de la nature qui les entourent, les prin-  
« cipaux faits et monuments historiques et géo-  
« graphiques de leur lieu natal et de la patrie en

« général. On les formera petit à petit à la con-  
« naissance pratique de l'orthographe ; on leur  
« fera apprendre des fables et de petites pièces de  
« vers qui seront à leur portée ; enfin on les exer-  
« cera à compter au moyen des quatre règles de  
« l'arithmétique, opérant dans le principe sur des  
« nombres d'un ou de deux chiffres, et plus tard  
« sur des nombres de plusieurs chiffres. Il faut  
« accorder une attention particulière à la calli-  
« graphie exigeant que l'écriture des enfants soit  
« nette et lisible. Six leçons par semaine seront  
« consacrées à cet objet ; et de plus, tous les devoirs  
« écrits des élèves devront être exécutés d'après les  
« principes calligraphiques. »

Quant aux programmes d'études des sept classes des gymnases et progymnases de l'Empire, les changements portent sur la plupart des matières du cours et leur répartition entre les diverses classes.

1° Dans les deux classes inférieures, on a retranché l'enseignement de l'histoire naturelle, comme ne servant qu'à surcharger la mémoire des enfants de cet âge, sans utilité pour leur développement. Les connaissances indispensables concernant l'histoire naturelle, sont communiquées conjointement avec l'enseignement de la géographie et de la physique, ou sous la forme d'un abrégé d'histoire naturelle, mais en reportant cet objet à l'une des classes supé-

rieures des gymnases, et en n'y consacrant pas plus de deux heures par semaine.

« L'enseignement de l'histoire naturelle dans les gymnases, comme le fait remarquer à ce sujet la circulaire du comte Tolstoï, ne peut avoir pour but que de faire connaître aux élèves les principales données de cet objet, et, ce qui est encore plus important, *d'éveiller en eux l'amour de la nature*. Pour y parvenir, il est bien essentiel que le maître chargé de cet objet possède un talent particulier pour l'enseigner; là où ce maître capable fera défaut, cet objet n'aura pas d'enseignement spécial; c'est aussi ce que l'on observe toujours dans les gymnases de Prusse. »

2° La cosmographie est remplacée par la géographie cosmographique : l'enseignement de cette matière ne comprend plus qu'une leçon par semaine.

3° Le maître de littérature russe ou l'un des maîtres de langues anciennes doit faire dans la 7<sup>e</sup> classe un cours abrégé de logique en y consacrant une heure par semaine; la deuxième année de ce cours est consacrée à la lecture des ouvrages philosophiques d'auteurs classiques. Les leçons de logique contribueront à fortifier l'étude de la langue grecque, dans les gymnases où s'enseignent les deux langues anciennes, et de la langue latine dans les gymnases où cette langue est seule ensei-

gnée. Dans le premier cas, on lira l'un des dialogues suivants : l'Apologie de Socrate, ou le Criton, ou le Phédon, et, dans le second, l'un des traités de philosophie morale de Cicéron, pourvu toutefois que les élèves aient une connaissance suffisante de la langue, pour pouvoir aborder régulièrement l'explication de ces ouvrages.

Ces deux mesures ont été reconnues indispensables pour préparer les jeunes gens à l'Université en leur procurant les connaissances nécessaires pour l'étude des sciences naturelles, du droit, de la médecine, de la philosophie et des belles lettres.

On a supprimé, en même temps, le cours de droit qui avait été introduit dans la 7<sup>e</sup> classe par le statut de 1864. L'enseignement de cet objet ne s'était fait nulle part, d'abord à cause du défaut de temps pour les élèves, puis par suite du manque de professeurs ayant fait des études juridiques suffisantes. Un cours de droit russe dans les gymnases ne pouvait d'ailleurs, au point de vue pratique comme au point de vue didactique, produire aucun résultat.

4<sup>o</sup> On a diminué de 13 à 5 le nombre des leçons de calligraphie, de dessin et de dessin linéaire dans les classes du gymnase, en considérant comme suffisant l'enseignement de la calligraphie dans la classe préparatoire. La diminution des leçons por-

tera cependant plus spécialement sur le dessin linéaire et le dessin d'imitation ; mais, afin de procurer à ceux qui le désirent la possibilité de les apprendre dans les gymnases, le ministre a invité les chefs d'établissement à stimuler le goût des élèves pour ces études et à prendre pour enseigner la calligraphie, là où il serait difficile d'avoir des maîtres spéciaux, des personnes capables d'enseigner en même temps le dessin d'imitation et le dessin linéaire. L'académie impériale des arts a été chargée en même temps de préparer ses élèves à enseigner la calligraphie.

5° Les leçons d'histoire sont réduites de 14 à 12. On a remarqué qu'un trop grand nombre de leçons assignées pour l'histoire aboutit à un abus. Il arrivait que les maîtres communiquaient aux élèves des connaissances trop détaillées, surchargeant sans utilité leur mémoire et n'étant en rapport ni avec leur âge ni avec le caractère de l'enseignement des gymnases. On a cru pouvoir abréger la durée de ce cours, en donnant à l'enseignement une direction meilleure et dont on est en droit d'attendre d'utiles résultats. Le temps assigné à l'étude de l'histoire sera suffisant, si l'on met entre les mains des maîtres et des élèves de bons manuels ayant pour objet moins la connaissance de l'histoire proprement dite que celle de la littérature et la civilisation des anciens peuples classiques. Voici

quelles sont les considérations exposées à ce sujet dans le rapport du ministre :

« D'après l'opinion de quelques historiens allemands de premier ordre (comme par exemple M. de Droïsen, professeur et académicien de Berlin), moins on enseignerait dans les gymnases l'histoire proprement dite, et plus on ferait connaître à la jeunesse la vie des anciens peuples classiques, au moyen de la lecture de leurs ouvrages dans l'original, mieux cela vaudrait pour la science, en général, et pour la science de l'histoire en particulier. Cette manière d'enseigner l'histoire a eu pour résultat la publication en Allemagne, de très-bons manuels, tels que *Historisches Quellenbuch*, de Herbst et Baumeister, pour l'histoire de Grèce (1867), de Weidler, pour l'histoire de Rome (1868), de Leubach, pour l'histoire de la littérature romaine (1868).

« Ces mêmes manuels, avec de légères modifications, peuvent nous convenir. On veut aussi procéder à la publication de manuels, dans ce genre, pour l'histoire de Russie; les élèves des classes inférieures y trouveront les récits des événements les plus marquants de l'histoire du pays, écrits pendant l'époque de leur accomplissement; ceux des classes supérieures, y puiseront des matériaux pour la composition.

« On regarde partout (et avec raison) comme prin-

cipalement nécessaires l'enseignement de l'histoire du pays et celui de l'histoire grecque et romaine. Le meilleur moyen de les apprendre, c'est, comme on le juge partout et avec raison, d'abord d'étudier les chefs-d'œuvre (et en partie les sources) de la littérature nationale et des auteurs classiques ; puis de mettre par écrit et de réciter de vive voix des morceaux historiques écrits dans la langue maternelle, et aussi de faire des extraits et de courtes narrations (*epitome*) en langue latine. »

Le programme du cours d'histoire est ainsi déterminé : dans la 3<sup>e</sup> classe un cours abrégé et plutôt biographique d'histoire universelle, y compris l'histoire de Russie ; dans la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> un cours méthodique d'histoire ancienne ; dans la 6<sup>e</sup> l'histoire du moyen âge et l'histoire de Russie jusqu'au règne de Ivan III ; dans la 7<sup>e</sup> classe, la première année l'histoire moderne, y compris la Russie, et la seconde année le programme tout entier des matières, y compris la partie complémentaire concernant l'histoire grecque, l'histoire romaine et l'histoire de Russie. Le maître d'histoire doit tenir compte des connaissances que les élèves ont acquises par la lecture des auteurs grecs et romains ainsi que par celle des auteurs russes ; pour cela, il faut qu'il soit au courant des lectures que ses élèves ont faites dans les classes précédentes.

La nouvelle distribution des leçons donne un peu plus d'étendue à l'étude de la géographie ; elle établit une leçon dans la 7<sup>e</sup> classe spécialement pour la répétition de ces matières, les élèves de cette classe éprouveraient, sans cela, trop de difficultés pour se préparer à leur examen de sortie.

6<sup>o</sup> Le nombre général des leçons de langue russe reste le même (2 par semaine) mais il est réparti entre 8 années au lieu de 7. Dans les quatre classes inférieures, on étudie la grammaire russe et la grammaire slavonne ; dans les classes supérieures on étudie l'histoire de la littérature russe, comprenant seulement les notions les plus essentielles et celles qui concernent les œuvres les plus remarquables, dont le nombre est fort restreint. Quant aux exercices élémentaires, qui prenaient auparavant la plus grande partie du temps dans les classes inférieures, ils sont transférés dans la classe préparatoire.

7<sup>o</sup> Le nombre des leçons de langues modernes étrangères reste le même que par le passé (9 par semaine) ; dans les gymnases où le grec n'est pas encore enseigné, il est ajouté 8 leçons pour le français et 5 pour l'allemand.

« Dix-neuf leçons pour chacune des langues modernes étrangères, dit le rapport déjà cité, sont tout à fait suffisantes, si, en les enseignant, on se propose un but bien déterminé et accessible dans

les gymnases, c'est-à-dire, si l'on exige des élèves qui terminent leur cours qu'ils puissent comprendre les ouvrages historiques, qui ne sont pas trop difficiles, et qu'ils soient en état de traduire du russe en français ou en allemand, sans fautes grossières d'étymologie et de syntaxe, des articles faciles sur un sujet historique ou narratif; mais il faut, une fois pour toutes, renoncer totalement à l'idée d'apprendre aux élèves à parler ou à écrire en français ou en allemand; il est impossible d'atteindre ce but dans les gymnases. Il faut aussi renoncer au désir de leur communiquer une connaissance détaillée de l'histoire de la littérature de ces deux langues; ce serait tout à fait inutile pour des élèves connaissant trop peu la langue, ou qui, par défaut de temps, ne sont pas en état de lire les ouvrages dont il est parlé dans le cours d'histoire de la littérature. Dans les gymnases de Prusse, avec un cours de 9 ans, il n'est assigné pour la langue française que 17 heures (6,34 % du nombre total des leçons); dans ceux de la Saxe, 17 heures (un peu moins de 5 %). Quant à nos 19 leçons pour l'une des langues modernes, elles forment, d'après le statut de 1864, 10,32 %, et d'après le nouveau statut, les 9,22 % du nombre total des leçons. Malgré cette disproportion entre le nombre de leçons dans ces pays, on ne saurait dire qu'en Prusse et en Saxe on obtienne pour les langues modernes des

résultats moins satisfaisants que dans nos gymnases.

« Les leçons de langues modernes, *allemande et française*, doivent être distribuées de telle façon qu'elles puissent être étudiées toutes les deux par ceux qui le désirent. Ceux qui ne feront pas de progrès suffisants dans les matières obligatoires ne devront pas être admis à l'étude des deux langues modernes; mais cette règle ne pourra être appliquée dans toute sa rigueur aux élèves qui ont déjà commencé l'étude de ces deux langues; l'autorité compétente se contentera de les éclairer à cet égard de ses conseils. Quant à la terminologie grammaticale, les maîtres des langues modernes doivent se conformer à la marche suivie par les maîtres de la langue russe et de la langue latine, afin de ne pas embarrasser les élèves, sans une absolue nécessité, par de nouveaux termes grammaticaux, accompagnés de définitions.

« Il n'y a peut-être rien qui nuise autant aux progrès des élèves, que l'étude simultanée de plusieurs étymologies différentes; or, d'après l'ancienne distribution des leçons, les élèves de nos gymnases devaient apprendre, à la fois, les étymologies russe, latine, française ou allemande, ou même les deux dernières ensemble, s'ils désiraient apprendre ces deux langues. Cet inconvénient est maintenant écarté par la translation du commen-

cement de l'enseignement des langues modernes dans la 2<sup>e</sup> classe.

« L'étude du français dans cette classe sera ainsi facilitée aux élèves par les connaissances qu'ils auront déjà acquises dans la langue latine pendant le cours de la 1<sup>re</sup> classe. »

8<sup>o</sup> Les leçons de sciences sont portées de 28 à 37. En conservant 6 heures pour la physique et la géographie cosmographique, et en y ajoutant 2 heures par semaine pendant un an pour le cours abrégé d'histoire naturelle, il restera 29 heures pour les mathématiques au lieu de 22 heures fixées par le statut de 1864. Le programme des mathématiques n'aura pas plus d'étendue que par le passé. L'addition de 2 heures pour cette matière dans les deux premières classes a pour but de faciliter aux élèves leurs travaux hors du gymnase et de donner aux maîtres la *possibilité* de les exercer à résoudre des problèmes pratiques.

Sur le chiffre général (37) des leçons dévolues pendant les huit années du cours du gymnase aux mathématiques, à la physique, à la géographie mathématique et à l'abrégé de l'histoire naturelle, on détachera pour le dernier de ces objets deux heures par semaine dans l'une des trois classes supérieures des gymnases, où il se trouvera un maître capable de le professer. En outre, on désignera une heure pour la géographie mathéma-

tique et six heures pour la physique comme par le passé. Il restera donc dans le fait 28 leçons (si l'on détache 2 leçons pour l'histoire naturelle), ou 30 leçons pour les mathématiques, par conséquent 8 à 10 leçons de plus que par le passé (puisque l'on consacrait la plupart du temps 2 leçons par semaine à la cosmographie). D'où il résulte qu'on est en droit d'attendre dans les mathématiques des progrès beaucoup plus sensibles que par le passé. Pour l'arithmétique, on a ajouté deux leçons dans la première classe et une leçon dans la deuxième, dans le but d'exercer les élèves à résoudre des problèmes, principalement pendant la leçon, et pour leur faciliter la préparation de leurs devoirs, ce qu'il importe d'avoir toujours en vue pour les élèves de la 1<sup>re</sup> classe. On a laissé dans les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> classes le même nombre de leçons que par le passé; dans la 5<sup>e</sup> et dans la 6<sup>e</sup> classes, on a ajouté une leçon afin de renforcer les exercices pratiques de l'algèbre, de la géométrie et de l'arithmétique.

En résumé, le nombre des heures consacrées chaque semaine aux différentes branches de l'enseignement est, pour la classe préparatoire, de 22 heures; pour la 1<sup>re</sup> classe, de 24; pour la 2<sup>e</sup>, de 27; pour la 3<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup>, la 5<sup>e</sup>, la 6<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup>, de 29. Ce nombre est inférieur à celui qu'indiquent les programmes des établissements ana-

logues en Allemagne, en Italie, et surtout en France.

Les réformes les plus importantes du statut de 1871 portent sur l'enseignement des langues anciennes, dont on a voulu définitivement faire la base de l'éducation classique.

« L'extension donnée à l'enseignement des langues anciennes, est-il dit dans la circulaire du ministre, peut être regardée plutôt comme insignifiante que comme démesurée. Le gymnase doit donner, à ceux qui veulent se préparer aux plus hautes sphères du travail intellectuel les moyens de puiser directement aux sources de l'antiquité classique la connaissance de cette base historique de toute la civilisation européenne, de ce monde où ont germé toutes les sciences et tous les arts, et entre autres les sciences exactes : elles aussi ont leur histoire, dont l'origine remonte à l'antiquité classique. C'est précisément parce que la méthode qu'on suit maintenant dans toutes les sciences est la méthode historique, qu'on doit donner à la jeunesse une base historique solide. On sait aussi que la religion chrétienne elle-même a été dès le principe révélée, expliquée et prêchée au monde dans les langues grecque et latine, sans la connaissance desquelles il est impossible de remonter à ses premières sources.

« Si l'on confie dans la 1<sup>re</sup> et dans la 2<sup>e</sup> classe

les leçons de latin et de russe à un seul maître, alors, chaque règle de grammaire devra être expliquée d'abord en l'appliquant à la langue russe, et ensuite en l'appliquant à la langue latine. La réunion de l'enseignement de ces deux langues ne peut présenter de difficultés réelles, vu que tout maître de latin en Russie connaît les éléments de la grammaire russe. En outre, toutes les principales parties de la grammaire russe et latine, jusqu'à la syntaxe, doivent être fortement étudiées par les élèves de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> classe, en appuyant les règles sur des exercices correspondants, et de la grammaire grecque dans la 3<sup>e</sup> classe. Avec les cinq leçons par semaine consacrées à la langue grecque dans cette classe, on pourra pousser l'abrégé de l'étymologie grecque jusqu'aux verbes irréguliers de la première conjugaison, laissant les verbes irréguliers et les verbes en  $\mu$  pour la 4<sup>e</sup> classe ; en ce cas, il est désirable que l'on aborde dans cette classe l'explication de Xénophon. »

\* Voici comment sont distribuées les leçons des langues anciennes, avec l'augmentation qui leur est accordée par le statut :

Dans la 1<sup>re</sup> classe, deux fois par semaine, on donne deux leçons de latin par jour. Chaque leçon est apprise en classe, au moyen d'une lecture à haute voix faite d'abord par le maître, répétée ensuite par les élèves, le livre en main ; au moyen de

l'écriture au tableau, le maître écrivant d'abord et les élèves après lui, et enfin au moyen d'interrogations adressées aux élèves sur la signification des termes et des expressions qui, se rencontrant dans la leçon, pourraient les embarrasser à la maison.

Dans la 2<sup>e</sup> classe, une fois la semaine, on donnera deux leçons de latin par jour ; on y termine l'étude de l'étymologie latine, excepté celle des verbes irréguliers, dont on renvoie l'étude à la 3<sup>e</sup> classe.

« Les devoirs écrits des élèves, est-il dit dans la circulaire, doivent d'abord se composer de la traduction écrite des phrases qui ont été traduites oralement en classe du russe en latin ; après quoi peuvent être aussi imposées des traductions écrites de phrases qui n'ont pas été traduites en classe, mais toujours à la condition d'expliquer préalablement ce qui pourrait embarrasser les élèves. L'élève, dans les devoirs qu'il fait à la maison, ne doit pas rencontrer de difficultés imprévues ; il doit être de force à les vaincre toujours d'une manière satisfaisante. En ne remplissant pas ces conditions, on habitue les élèves à faire leurs devoirs à la maison avec négligence, et bientôt ils se voient forcés de recourir à ce malheureux moyen de copier leurs devoirs sur ceux de leurs camarades. »

Dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> classes, on a ajouté une

leçon par semaine au profit des exercices pratiques de traduction du russe en latin. Ces exercices sont faits sur les manuels composés à cet effet ou des textes improvisés par le maître. En ce dernier cas, celui-ci doit, dans le choix de ces exercices, s'efforcer de rattacher le texte de l'auteur qu'on explique aux règles de syntaxe qui ont été étudiées, en composant un texte russe qui rappelle des phrases que l'on a rencontrées dans cet auteur. Ces phrases servent alors d'exemples pour rappeler les règles de la syntaxe, et peuvent être transformées, réduites ou développées, selon les règles grammaticales que le maître désire remettre en mémoire. C'est ainsi que les passages difficiles qui avaient embarrassé les élèves dans l'explication des auteurs peuvent être élucidés au moyen de ces traductions du russe en latin.

Ces deux parties de l'enseignement du latin doivent être continuellement en rapport et progresser ensemble. Il est d'usage de consacrer exceptionnellement à ce genre d'exercice la leçon additionnelle désignée pour la langue latine dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> classes, ou de l'employer à des traductions improvisées (*extemporalia*), c'est-à-dire à des exercices écrits faits pendant la classe. Dans ce cas, un texte russe quelconque est choisi par le maître et dicté, séance tenante, pour être immédiatement traduit par les élèves.

Le statut de 1864 n'avait pas laissé à chaque gymnase en particulier le soin de rédiger le règlement des épreuves auxquelles devaient être soumis les élèves, soit à leur entrée dans les gymnases et les progymnases, soit à leur passage d'une classe dans l'autre, soit à l'achèvement du cours. Il avait chargé les conseils pédagogiques d'en établir les bases, s'en rapportant, pour la discuter, aux conseils d'arrondissement et aux curateurs. De cette manière chaque arrondissement se trouva avoir ses règlements pour les épreuves, suivant les différentes opinions admises par les conseils pédagogiques des gymnases.

On a reconnu, comme on l'a vu ci-dessus, la nécessité d'avoir pour tous les arrondissements scolaires des programmes uniformes qui ne pourraient être modifiés qu'à la suite d'observations consacrées par une longue expérience. Afin de garantir l'unité et la stabilité si nécessaires en cette matière, les règlements concernant les épreuves devront être déterminés dans des instructions approuvées par le ministère.

L'examen final ne porte pas sur le cours tout entier, ce qui obligerait les élèves à perdre dans une récapitulation hâtive et mécanique une partie considérable de la dernière année. La prolongation du cours de cette classe a pour but de fixer d'une manière durable dans l'intelligence

les connaissances précédemment acquises. Dans les examens de fin de cours, on ne doit attacher d'intérêt qu'à celles qui sont pour ainsi dire devenues la propriété des élèves ; aussi c'est aux épreuves écrites qu'il faut donner la principale importance.

Elles comprennent :

1° Une composition russe qui doit témoigner du degré de développement intellectuel de l'élève, de son aptitude à exprimer sa pensée d'une façon nette et précise, dans un style régulier et approprié au sujet qu'il traite, en évitant particulièrement les fautes qui révèlent une ignorance impardonnable.

2° Une traduction latine qui doit être la preuve d'une connaissance solide des règles élémentaires de la grammaire, et de l'expérience déjà acquise par l'élève dans le choix des mots et de leur construction appliquée au caractère de la langue latine.

3° Quatre problèmes mathématiques, l'un d'arithmétique, l'autre d'algèbre, le 3° de géométrie et le 4° de trigonométrie, choisis de telle façon qu'ils exigent pour leur résolution une connaissance claire du principe, et non pas seulement plus ou moins d'aptitude à deviner le résultat.

4° Une traduction du français ou de l'allemand en russe dans le genre historique ou descriptif ; et, s'il est possible, de préférence, une traduction du russe en français ou en allemand ; le morceau choisi

ne doit pas présenter de difficultés lexicographiques et grammaticales.

L'épreuve écrite doit avoir une importance décisive ; quant à l'épreuve orale, il n'est permis d'y exiger que les connaissances indispensables, qu'on peut et doit avoir constamment présentes à la mémoire, et dont l'absence serait une preuve d'ignorance.

Ne pourront être admis à l'Université que les meilleurs élèves dont les épreuves écrites auront été reconnues satisfaisantes, eu égard aux exigences ci-dessus mentionnées, et qui aux examens oraux des langues anciennes et des mathématiques, n'auront pas reçu moins de 4 1/2, et pour tous les autres objets une moyenne au-dessus de 4. Tous les autres élèves resteront encore une année dans la 7<sup>e</sup> classe.

Cette règle est également applicable aux jeunes gens qui, n'ayant pas étudié dans les gymnases, voudront se soumettre aux examens de sortie. Il est juste cependant d'avoir égard au désavantage d'avoir à être examinés par des maîtres qui ne les ont pas enseignés. Les examinateurs doivent diriger leur attention sur le développement intellectuel des candidats, pour lesquels cet examen doit cesser d'être un épouvantail.

Les rapports annuels des curateurs d'arrondissement ont constaté qu'il avait été fait aux programmes

prescrits dans les différents gymnases des infractions plus ou moins importantes. Ces programmes n'en sont pas moins devenus la règle à laquelle les maîtres devront conformer leur enseignement. Le seul établissement qui s'y soit entièrement conformé, est le troisième gymnase de Saint-Petersbourg, dont le directeur, membre du comité scientifique du ministère de l'instruction publique, et ayant fait partie de la commission instituée pour la réorganisation des gymnases sous la présidence du comte S. Strogonov, a su prendre d'avance les mesures nécessaires pour préparer l'établissement qui lui est confié à l'adoption complète des nouveaux programmes à partir de la première année de leur publication.

Au commencement de l'année scolaire 1872-73, l'attention des autorités scolaires a été appelée sur les moyens d'améliorer l'enseignement, encore en prenant pour règle de n'assigner qu'une leçon par jour aux objets qui n'ont pas plus de six leçons par semaine, et de faire en sorte que chaque jour de la semaine les matières les plus faciles se trouvent alterner avec les plus difficiles, celles-ci faisant autant que possible l'objet des premières leçons. Ces règlements ont été mis à exécution presque partout d'une manière satisfaisante.

Quant à la manière de distribuer le nombre des leçons et des classes, même parmi les maîtres, lors-

qu'il y en a plusieurs pour chaque objet, des instructions ont été données pour que le cours de chaque classe et la répartition des classes entre chaque maître fussent rigoureusement conformes aux capacités et au caractère individuel de chacun d'eux, et surtout à l'intérêt des élèves.

On a insisté également sur la nécessité de n'user qu'avec circonspection de la faculté de réunir entre la main d'un même maître l'enseignement de deux objets différents et de partager entre deux maîtres différents l'enseignement d'un objet dans une même classe.

La réunion de plusieurs objets du cours entre les mains d'un seul maître a paru offrir de grands avantages; on a voulu éviter ainsi l'emploi de maîtres spéciaux pour chaque matière au moins dans les classes inférieures, et établir plus d'unité dans l'enseignement des différents objets en complétant chaque étude l'une par l'autre. On a dû, d'autre part, répartir entre plusieurs maîtres des matières jusqu'ici réunies, comme l'histoire et la géographie, la calligraphie et le dessin. En général on a laissé sous ce rapport la plus grande liberté d'action aux autorités scolaires.

Il résulte des renseignements reçus des 87 gymnases et des 23 progymnases des arrondissements scolaires soumis au règlement général, que, sans compter la réunion entre les mêmes mains de l'en-

seignement des mathématiques et de la physique, de la géographie et de l'histoire (chose qui a toujours existé, même antérieurement à l'année 1871), 138 maîtres donnaient simultanément, pour la plupart dans la même classe, des leçons de grec et de latin, 150 des leçons de russe et de latin (principalement dans les deux classes inférieures) et 4, des leçons de grec et de russe. En outre, quelques maîtres réunissaient l'enseignement de la géographie à celui des mathématiques dans quelques classes, d'autres, celui de l'histoire et de la langue russe; d'autres encore celui de l'histoire et de l'une des langues anciennes; mais ce n'étaient là que des cas à peu près isolés.

Le statut de 1871 a rendu obligatoire, comme celui qui le précédait, l'étude d'une seule des deux langues modernes, et n'a permis l'étude des deux langues qu'à ceux des élèves qui auraient reçu une instruction suffisamment avancée dans les matières obligatoires de l'enseignement. Cette règle n'a pas toujours été appliquée. Les renseignements reçus montrent que, dans la seconde moitié de l'année 1872, sur 23,900 élèves 7,171 (30 %) étudiaient les deux langues vivantes; 8,704 (36 %) étudiaient l'allemand et 8,026 le français. Depuis cette époque, le nombre des classes où le grec a été introduit s'est élevé à 36; sur 21,526 élèves des établissements où l'étude des deux langues vivantes

n'était pas obligatoire, il n'y en avait que 4,500 (21 %) qui les étudiaient toutes les deux.

Quant aux matières moins obligatoires, telles que le dessin linéaire et le dessin d'imitation, que les élèves apprennent moyennant une faible rétribution dans tous les gymnases et progymnases, le nombre de ceux qui les étudiaient s'élevait en 1872 à 6,034 (21 0/0 de la totalité des élèves sans compter la classe préparatoire). Ce nombre diminue toujours considérablement vers la fin du cours, quand les élèves sont plus spécialement occupés à préparer leurs examens.

## VI

### EFFETS PROBABLES DU STATUT DE 1871

En exposant, le plus souvent d'après le texte même des statuts officiels, les nombreuses phases qu'a traversées l'organisation des gymnases et des progymnases, j'ai pu faire apprécier les efforts persévérants du gouvernement russe pour améliorer leur enseignement et le mettre au niveau de celui de la France et de l'Allemagne. Ne pouvant, comme les autres nations de l'Europe faire reposer sur une longue suite de traditions ses institutions et son développement moral, la Russie a dû procéder pour l'organisation de son enseignement public, aussi bien que pour toutes les parties de sa civilisation

hâtive, en imitant ce qui se faisait ailleurs. Elle a cherché ses modèles dans la France d'abord, puis dans l'Allemagne, selon que les tendances politiques de ses souverains l'ont fait pencher vers l'un ou l'autre de ces pays. L'influence du premier a prévalu sous les règnes de Catherine II et d'Alexandre I<sup>er</sup>, celle du second sous le règne de Nicolas I<sup>er</sup>, dont l'hostilité contre la France s'est manifestée surtout après la révolution de 1848. Contre cette double influence l'esprit national et les tendances de race n'ont cessé de soutenir une lutte opiniâtre. C'est ce qui explique les essais successifs, ou, pour mieux dire, les tâtonnements qui ont précédé la dernière organisation de l'enseignement secondaire d'après les prescriptions du statut de 1871 et les principes sur lesquels il s'est fondé.

Dans ces conditions, il a été plus facile d'exposer tout au long, comme j'ai dû le faire, les règlements appliqués aux études classiques que d'en apprécier les résultats. Lorsqu'il s'est agi des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie, des États du Nord<sup>1</sup>, j'ai pu discuter le mérite ou les imperfections soit du système général des études, soit des méthodes appliquées aux différentes branches de l'enseignement. J'ai pu établir ainsi entre les

1. Voir les ouvrages que j'ai consacrés à l'instruction publique dans ces différents pays. Paris, Didier, librairie académique.

pays dont j'ai parlé des points de comparaison qui n'ont pas été perdus, je pense, pour la science pédagogique.

Les ministres de l'instruction publique en Russie, dont plusieurs ont été des personnages éminents, se sont livrés avec le zèle le plus intelligent à l'étude des institutions étrangères, afin de leur emprunter, pour les approprier au génie de leur nation, ce qui leur a semblé le plus utile. On peut dire que la plupart d'entre eux se sont inspirés d'un libéralisme large et bien entendu. Ils ont compris que si le devoir de tout gouvernement est de donner à l'éducation publique l'organisation la plus conforme aux intérêts du pays, et d'édicter les lois générales qui doivent la régir, il est nécessaire de donner une large part à l'initiative des administrations provinciales, des chefs et des maîtres des établissements. C'est ainsi qu'en peu d'années l'éducation publique a pu faire de grands progrès et que le nombre des établissements d'instruction à tous les degrés s'est rapidement accru. Les dames russes ont fondé des crèches et des salles d'asile, dans lesquelles la méthode Frœbel a été introduite. Des moyens ingénieux ont été appliqués dans les écoles primaires à l'étude de la lecture, de l'écriture et de la grammaire ; on a introduit dans les établissements d'instruction secondaire, les *leçons de choses*, c'est-à-dire, cette méthode intuitive qui consiste à tout

observer pour tout comprendre. Mais c'est surtout dans les établissements d'instruction secondaire dont la bonne ou mauvaise direction exerce une influence toute-puissante sur la jeunesse appartenant spécialement aux *classes dirigeantes*, que se sont portés les efforts du gouvernement secondé par les administrations provinciales.

Si l'on s'en rapportait au plan d'études exposé dans le statut de 1871, les 8 classes de l'enseignement des gymnases correspondraient assez exactement aux huit années qu'embrasse en France celui des lycées et des collèges de plein exercice. En Russie, comme chez nous, une importance prépondérante est attachée à l'étude des langues anciennes ; mais malgré le nombre d'heures qui leur est consacré, les résultats obtenus sont loin de répondre aux efforts des directeurs et des maîtres, et si en France les épreuves du baccalauréat ès lettres attestent que nos élèves sont en général d'assez pauvres latinistes, et que les cinq sixièmes sont en grec d'une insigne faiblesse, on sait qu'un très-petit nombre d'élèves russes parviendraient à obtenir leur certificat d'études si les examinateurs se montraient trop sévères au sujet de ces deux branches maîtresses de l'instruction classique.

On a compris, cependant, en Russie, que les résultats obtenus ne valaient pas la peine que l'on se donnait pour les atteindre, et qu'il fallait, en défini-

tive, recourir à des méthodes plus expéditives pour qu'il fût possible de faire une place suffisante aux autres parties de l'enseignement dont se sont successivement surchargés les programmes des gymnases : on a consacré beaucoup moins de temps à l'étude de la grammaire. Le système des versions a prévalu sur celui des thèmes. La plupart des exercices pour l'étude de la langue latine consistent surtout à traduire en classe le plus grand nombre possible de textes et de reprendre ensuite ces textes pour les traduire en russe. On a supprimé, comme un luxe inutile au plus grand nombre des élèves, le vers latin et le discours latin. L'on a pensé que l'élève n'aurait nullement perdu son temps s'il parvenait à traduire aisément et à *livre ouvert* les prosateurs et les poètes anciens ; si, surtout, grâce à cette facilité, il pouvait donner à ses études d'histoire et de philosophie, une base solide, en lisant dans l'original les ouvrages des historiens et des philosophes de l'antiquité<sup>1</sup>. Un progrès non moins remarquable serait accompli si la même méthode s'appliquait à l'étude des écrivains grecs. On ne peut méconnaître les avantages d'un pareil sys-

1. Sur l'enseignement des langues anciennes, je ne saurais mieux faire que de renvoyer le lecteur aux chapitres consacrés à ce sujet par M. Michel Bréal (*Quelques mots sur l'instruction publique en France*) et surtout par M. Jules Simon dans son important ouvrage, ayant pour titre : *la Réforme de l'enseignement secondaire*.

tème qui ferait marcher de front l'étude des langues anciennes et celle de l'histoire.

L'enseignement de l'histoire avait donné lieu en Russie aux abus qui ont été souvent signalés dans nos lycées. « Il était arrivé, dit fort bien dans son rapport le ministre Dmitri Tolstoï, que les professeurs communiquaient aux élèves des connaissances trop détaillées, surchargeant sans utilité leur mémoire et n'étant en rapport ni avec leur âge ni avec le caractère de l'enseignement des gymnases. » Nos professeurs d'histoire avaient aussi (je pense que cet usage existe encore dans plus d'un collège), pris l'habitude de faire aux élèves des classes d'humanités de véritables leçons de faculté; leurs élèves devaient rédiger ces leçons à l'aide de notes prises en classe et rapporter à la classe suivante des rédactions n'ayant pas moins de quinze à vingt pages. On a substitué dans les gymnases russes à des procédés qui ne conviennent qu'à l'enseignement supérieur le système des *Manuels d'histoire*, mis entre les mains des élèves et servant de texte à des développements plus étendus. Cette méthode a donné naissance à un nouvel abus ayant lieu dans les gymnases russes comme dans nos lycées. Les élèves se sont contentés d'apprendre par cœur ces manuels. La faculté maîtresse des jeunes Russes étant la mémoire, ils en abusent le plus souvent pour faire de l'étude de l'histoire un exercice pure-

ment mécanique qui leur permet de briller dans les examens et ne constitue nullement un enseignement solide. Le plan exposé dans le statut de 1871, s'il est fidèlement suivi, permettra de tenir un juste-milieu entre les deux procédés que je viens de faire connaître.

Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans l'enseignement des gymnases, c'est le soin avec lequel sont cultivées la géographie et la cosmographie. Longtemps avant que de hautes considérations eussent appelé en France l'attention publique sur la nécessité de donner à ces études un soin tout particulier, les Russes comme les Allemands nous avaient devancés sur ce terrain. Les leçons de géographie ne sont pas laissées aux professeurs d'histoire. Elles sont données par des maîtres spéciaux, naturellement disposés à élargir leur domaine et à faire entrer dans leur cours toutes les notions scientifiques qui peuvent s'y rattacher. Les élèves joignent à un savoir réel une grande habileté de main, qui leur permet de tracer sur le tableau avec les méridiens et les cercles parallèles le contour d'un continent, en y marquant les lignes des versants, les principaux fleuves, les grandes villes, en mentionnant les principales productions, les établissements industriels, les événements les plus importants de l'histoire de chaque pays.

Au milieu des observations qu'on a pu lire dans

les explications données par l'auteur du statut sur les différentes branches de l'enseignement, on a dû être étonné d'y voir que l'étude des langues vivantes, du français et de l'allemand en particulier, produit des résultats qui ne s'accordent guère avec l'opinion généralement répandue sur la facilité avec laquelle les Russes apprennent à les parler. On peut croire qu'ils ne sont pas sur ce point mieux partagés que les autres nations. Les jeunes gens et les jeunes filles russes que nous voyons ordinairement en France, appartenant aux classes riches, ont pu apprendre dès leur enfance l'allemand et le français à l'aide de leurs gouvernantes ou de leurs précepteurs, ce qui a lieu en France et en Allemagne pour tous les enfants placés dans les mêmes conditions sociales. La différence à l'avantage des Russes c'est que toute personne *bien élevée* est dans l'*obligation* de parler au moins une langue vivante, ce qui doit augmenter le nombre de ceux qui possèdent cet avantage. On a prétendu, et beaucoup de Russes pensent, que leur facilité à parler le français et l'allemand provient de ce que leur alphabet est très-riche et que cela *leur brise la langue*. En réalité, les seuls Russes qui parlent le français avec peu ou point d'accent sont ceux qui ont appris cette langue dans le berceau. Quant aux Russes d'un rang moins élevé, qui n'apprennent notre langue que dans les gymnases, ils la savent

fort imparfaitement et la prononcent fort mal, et sur ce point, donc, ils ne diffèrent en rien de ceux de nos élèves qui n'ont appris l'allemand ou l'anglais qu'au collège<sup>1</sup>.

Que conclure de ces remarques? c'est que des deux buts que l'on se propose d'atteindre en introduisant, avec raison, l'étude des langues vivantes dans l'enseignement, il est assez facile d'arriver à faire lire et comprendre les ouvrages écrits dans la langue étudiée : avantage considérable, puisque d'une part l'on ne connaît véritablement la littérature d'un peuple que lorsque l'on en connaît la langue, et que la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères, jointe surtout à celle du latin et du grec, ouvre une plus large carrière aux études philologiques. Quant à réussir à former des élèves parlant couramment et prononçant correctement une langue étrangère, les leçons données au collège par les meilleurs professeurs, ne pourront y parvenir même en en faisant commencer l'étude en 7<sup>e</sup> ou en 8<sup>e</sup>. Pour parler une langue, il faut être nécessairement en contact avec des personnes qui la parlent et avec lesquelles on est contraint de la

1. Les élèves russes sont incapables, par exemple, de prononcer l'*n* nasal (ils disent *one* pour *on*; l'*u* qu'ils prononcent nettement *iou*, l'*e* fermé ou l'*e* ouvert qu'ils prononcent *ié*, *iè*, *èe*; l'*e* muet qu'ils prononcent comme *ie*, *eè*; l'*eu* qu'ils prononcent comme l'*e* fermé ou l'*e* muet.

parler. Il faut en un mot l'apprendre comme on apprend sa langue maternelle, en suivant par conséquent une méthode inverse de celle que l'on a suivie jusqu'ici : parler la langue avant d'en étudier la grammaire, au lieu d'en étudier la grammaire avant de savoir la parler. Le moyen d'y réussir serait de créer des maisons d'éducation où ce système pourrait devenir praticable. C'est ce que l'on essaye avec succès dans quelques pays étrangers, et ce que tentent à Paris les fondateurs de l'École Monge.

L'augmentation du nombre des heures consacrées à l'enseignement des sciences mathématiques physiques et naturelles est une excellente mesure. Mais il est à craindre que l'on ne comprenne pas complètement en Russie que les nécessités de notre époque doivent faire assigner aux études scientifiques, sinon la première place, du moins l'une des plus considérables. Elles ont pour complément nécessaire l'étude du dessin, du dessin linéaire et même de la calligraphie, dont le statut, du reste, reconnaît l'utilité. Mais en faisant figurer dans les programmes toutes les matières qui y sont énumérées, le gouvernement est retombé nécessairement dans ce *luxé de Polymathie* contre lequel il s'est si souvent prononcé. Il est évident qu'il est de toute impossibilité de contraindre la jeunesse des écoles à faire marcher de front toutes les branches des con-

naissances humaines, ce qui a le double inconvénient de nuire au développement des forces physiques et de rendre l'enseignement de plus en plus superficiel.

Jusqu'à présent, du reste, les jeunes Russes, qui étudient assez volontiers la chimie, la physique et l'histoire naturelle, montrent beaucoup moins d'appétit, à ce qu'il paraît, pour l'étude des mathématiques. Le sens de l'abstraction est chez eux peu développé, et ils trouvent plus facile d'apprendre par cœur des pages entières d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre que de se rendre compte de toutes les données d'un problème et d'en chercher eux-mêmes la solution.

Je ne reviendrai pas ici sur ce que j'ai dit ailleurs sur la nécessité de réformer tout le système de notre enseignement classique et d'y établir, avant tout, deux divisions capitales, en développant à côté des gymnases ou des collèges ces établissements d'instruction moyenne, qui sous le nom de *Realschulen* en Allemagne et d'*Enseignement secondaire spécial* en France, répondent au besoin de préparer des sujets pour les nombreuses carrières qu'ont créées dans les temps modernes les progrès de l'industrie et du commerce. Il y aurait bien un autre moyen d'introduire dans l'enseignement classique une réforme essentielle : ce serait de le partager lui-même en deux parties, en deux périodes de quatre

ans chacune. La première préparerait à toutes les carrières en donnant un enseignement analogue à celui de notre école Chaptal par exemple, et serait suivie par les jeunes gens qui auraient besoin de se préparer aux carrières scientifiques, au droit, à la médecine. Dans l'enseignement classique, embrassant aussi une période de quatre ou cinq ans, ils recevraient une instruction aussi solide et aussi étendue qu'on doit le désirer. Dans tous les cas, la principale réforme devrait porter avant tout sur les études des premières années.

La réforme s'opérerait assez aisément en Russie, où il existe deux ordres d'établissements, les progymnases et les gymnases. L'enseignement moyen s'organiserait dans les quatre années d'études des premiers et l'enseignement classique dans les quatre classes supérieures des seconds. Mais l'examen de cette question m'entraînerait trop loin, et d'ailleurs, comme il s'agit ici de graves modifications à introduire dans un système fortement constitué, surtout en France, il sera toujours plus simple de fonder à côté et en dehors des collèges des *écoles techniques*, comme il en existe aujourd'hui presque partout. La Russie a pris le parti d'avoir des établissements de ce genre en fondant ses *écoles réelles* dont j'aurai bientôt à m'occuper.

## VII

RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DE GYMNASES.  
ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES.

L'effectif des maîtres est loin de répondre au chiffre fixé par le statut. En 1872, le nombre des places vacantes dans les gymnases et les progymnases s'était tellement accru qu'il y en avait 20 de plus qu'en 1871 (151 au lieu de 131). Le nombre des places non occupées s'était élevé de 7 à 15 pour les maîtres de mathématiques ; pour l'histoire et la géographie, de 6 à 19 ; pour la langue et la littérature russes, de 22 à 26. En revanche, pour les langues anciennes, il n'y avait plus que 56 vacances au lieu de 70.

D'ailleurs, le nombre des places vacantes ne doit pas donner lieu de supposer un affaiblissement ou la suspension de telle ou telle branche de l'enseignement. Dans bien des cas, les directeurs des gymnases qui n'ont pas de classes parallèles, ou qui n'en ont qu'un petit nombre, trouvent bon de se borner à un nombre de maîtres plus petit que celui qui est fixé par le statut, parce que, dans ce cas chaque maître donne un nombre plus grand de leçons et appartient plus exclusivement à l'établis-

sement, ce qui offre en effet beaucoup d'avantages. C'est ainsi, par exemple, qu'en raison de la participation des directeurs et des inspecteurs à l'enseignement des langues anciennes, on trouve moyen, dans beaucoup de gymnases, de n'avoir pour ces objets que trois maîtres au lieu de quatre, comme le prescrit le règlement. D'un autre côté, une fonction de maître est notée comme étant vacante, quand celui qui la remplit n'y est pas encore confirmé et ne l'occupe qu'à titre temporaire. Enfin, dans les matières où se faisait sentir le manque de professeurs, l'enseignement est partagé entre les maîtres en fonctions ou confié à des personnes étrangères à l'établissement, engagées pour un temps.

Le nombre des places vacantes de maîtres de langues anciennes, a diminué, comme on l'a vu, de 14 en 1872. Cette année-là, en effet, le ministère a reçu de l'Institut impérial historico-philologique 17 maîtres, et 22 du séminaire des boursiers Slaves. Voici quelques détails sur ces deux établissements qui peuvent rendre à l'enseignement secondaire les plus grands services.

L'Institut impérial historico-philologique a été définitivement constitué par l'Empereur de Russie le 27 juin 1867. Il a pour but de préparer des maîtres de langues grecque et latine, de langue et de littérature russes, ainsi que d'histoire, pour les

établissements secondaires qui relèvent du ministère de l'instruction publique, et même, avec le consentement de ce dernier, pour les établissements dépendant d'autres ministères qui désireraient placer et entretenir à leurs frais des élèves à l'institut<sup>1</sup>. Le directeur est nommé par l'empereur sur la présentation du ministère de l'instruction publique.

A l'institut sont attachés : 1° pour l'enseignement et l'éducation : un inspecteur, des professeurs, des maîtres et des instituteurs ; 2° pour la partie administrative : un secrétaire pour les questions d'enseignement et d'éducation, un secrétaire pour les questions administratives, un économiste, un comptable qui remplit de plus les fonctions de caissier, et un médecin. L'administration générale se divise en un conseil pédagogique et un conseil administratif. Le directeur doit être pourvu du diplôme de docteur en philologie. L'inspecteur est élu par le conseil pédagogique, et pris parmi les professeurs de l'institut.

Le cours d'études se compose des objets suivants : 1° instruction religieuse ; 2° philosophie (logique, psychologie et histoire de la philosophie) ; 3° pédagogie et didactique ; 4° littérature

1. J'ai fait connaître dans l'introduction les principaux établissements d'instruction qui dépendent des divers ministères, et qui ne figurent pas parmi ceux qui appartiennent spécialement au ministère de l'instruction publique.

grecque (langue grecque et explication des auteurs; histoire de la littérature et des antiquités grecques); 5° littérature latine (langue latine et explication des auteurs; histoire de la littérature romaine et des antiquités romaines); 6° littérature russe (histoire du slavon d'Église et de la langue russe, histoire de la littérature et principaux dialectes slavons); 7° histoire universelle; 8° histoire de Russie; 9° langue française et langue allemande. Afin de procurer aux étudiants la pratique de l'enseignement, un gymnase est annexé à l'institut.

L'inspecteur et les professeurs de l'Institut réunis en conférence ou conseil pédagogique sous la présidence du directeur dirigent l'enseignement. Le directeur, s'il le juge important, peut appeler aussi d'autres maîtres à cette conférence; mais ceux-ci n'ont que voix consultative.

Sont admis à l'institut des jeunes gens qui, âgés de 17 ans et munis d'un certificat de bonne conduite, ont terminé le cours complet des gymnases ou des séminaires ecclésiastiques.

Le titre de *maîtres de gymnase*, qui comporte avec lui tous les droits accordés aux *candidats* des universités, est conféré à ceux des étudiants qui terminent le cours avec succès.

L'institut historico-philologique jouit de tous les droits conférés aux universités, avec cette seule différence, que l'institut ne dépend que du ministre

de l'instruction publique, et n'est pas soumis au curateur de l'arrondissement scolaire.

Le directeur compte dans la 4<sup>e</sup> classe de l'état du service civil; les professeurs ordinaires comptent dans la 5<sup>e</sup> classe; les professeurs extraordinaires dans le 6<sup>e</sup>; les maîtres et les précepteurs dans la 8<sup>e</sup>.

Le traitement du directeur est de 24,000 francs, celui des professeurs ordinaires de 12,000 fr., celui des professeurs extraordinaires de 8,000 fr. Les frais de l'établissement s'élèvent chaque année à la somme de 352,656 francs.

Le nombre des étudiants de l'institut historico-philologique est porté, d'après les statuts, à 100 boursiers de la couronne et 20 boursiers d'une autre catégorie, savoir : 5 du Caucase, 8 de l'arrondissement de Vilna, où l'absence d'universités rend les lacunes dans le personnel des maîtres de gymnase plus difficiles à remplir, ensuite 2 boursiers entretenus aux frais de la municipalité d'As-trakhan, qui a fondé ces bourses en 1871, en mémoire de la visite de l'empereur, accompagné du grand-duc héritier et du grand-duc Wladimir, enfin, 5 boursiers du ressort de l'administration ecclésiastique orthodoxe, en vue de procurer des maîtres de langues anciennes, d'histoire et de géographie aux séminaires ecclésiastiques.

En 1872, le nombre des boursiers s'est encore

augmenté de 10, dont 6 en faveur de l'arrondissement de Dorpat, et 4 en faveur de la Sibérie. Les premiers sont entretenus aux frais du trésor ; les seconds sont payés par le transfert à l'institut d'une somme de 1,600 roubles sur le budget de l'université de Kazan.

La même année a eu lieu à l'institut historico-philologique la deuxième promotion de sortie depuis sa fondation ; sur 22 étudiants qui avaient fini leur cours, 17 ont été attachés à des gymnases en qualité de maîtres de langues anciennes et 5 en qualité de maîtres de langue et de littérature russes. A la fin de l'année que ce rapport concerne, l'institut avait 99 étudiants, dont 84 étaient boursiers de la couronne, 8 de l'arrondissement de Vilna, 3 du Caucase, 1 de l'arrondissement de Dorpat et 3 de l'administration ecclésiastique.

Au gymnase annexé à l'institut, et constituant avec lui un seul et même établissement d'éducation, la 4<sup>e</sup> classe a été inaugurée en 1872, et le nombre des élèves était monté à 123, y compris la classe préparatoire. Tout en satisfaisant aux exigences de l'éducation générale, le gymnase annexé à l'institut servait en même temps d'école de pédagogie pratique aux étudiants du 4<sup>e</sup> cours. Chacun des étudiants de ce cours devait suivre 10 leçons par semaine au gymnase ; en premier lieu ils assistaient aux leçons des maîtres-guides, et ensuite, à

mesure que ces derniers le jugeaient à propos, ils étaient admis à donner eux-mêmes des leçons. Les autres occupations pratiques des étudiants du 4<sup>e</sup> cours, ainsi que les occupations théoriques et pratiques de tous les cours, étaient déterminées par des instructions ministérielles.

Pendant cette même année 1872, on a trouvé utile d'envoyer à l'étranger quelques-uns des étudiants qui avaient fini leur cours d'une manière distinguée, surtout pour les langues anciennes, afin d'y poursuivre leurs études spéciales et de se mettre à même de remplir plus tard les fonctions de professeurs dans nos universités, après avoir subi les examens qui conduisent aux grades supérieurs. Cette mesure avait pour objet de donner une vive impulsion à l'étude des langues anciennes et de fournir aux meilleurs élèves, après l'expiration de leur cours, le moyen de perfectionner leur éducation scientifique. Ce projet a été mis à exécution en 1873 par l'envoi à l'étranger de trois des anciens étudiants de l'institut historico-philologique pour leur faire continuer leurs études à l'université de Leipzig et à celle de Gættingue sous la direction des professeurs Ritsché et Curtius. De cette manière l'institut, en continuant à remplir sa principale destination, qui est de former des maîtres pour les établissements moyens, a désormais commencé à fournir son contingent pour combler les lacunes

dans le professorat des universités, en ce qui concerne les langues anciennes. Cette mesure, si utile pour les universités, pourrait avoir aussi pour conséquence d'attirer à l'institut des auditeurs mieux préparés à suivre ses cours. Le fait est que les jeunes gens les plus distingués qui sortaient des gymnases étaient peu tentés d'entrer à l'institut, qui ne leur donnait accès qu'à la carrière de maître de gymnase, tandis que les élèves des séminaires ecclésiastiques, beaucoup moins bien préparés, y étaient attirés en grande partie.

Une autre mesure a été prise pour attirer à l'institut les élèves les plus distingués des gymnases où le grec est enseigné. Elle consiste dans l'allocation d'un subside destiné à couvrir les frais de voyage, et qui varie entre 25 et 50 roubles, suivant les distances. En 1872, six jeunes gens ont profité de cette mesure : tous ont été reçus à l'institut.

La bibliothèque s'est accrue considérablement en 1872, par suite d'une généreuse offrande du libraire allemand Hahn, qui comprenait 364 ouvrages, pour la plupart se rattachant à la science philologique, formant ensemble 581 volumes. Au commencement de l'année 1873, la bibliothèque se composait de 8,147 volumes, formant 4,487 ouvrages.

On n'admet au séminaire des boursiers slaves

que ceux qui ont achevé avec distinction le cours du gymnase, et ont subi avec succès les cours de l'Université; ils doivent avoir passé l'examen philologique, après avoir suivi l'enseignement des Universités étrangères, et présenter des certificats de moralité dans des conditions irréprochables.

La plupart des maîtres actuellement attachés au service russe, et qui sont sortis des rangs des Slaves occidentaux, avaient déjà été maîtres dans leur patrie et ont présenté les meilleures attestations de leurs anciens chefs. Plusieurs sont arrivés en Russie ayant un diplôme de docteur en philosophie des universités de Vienne, de Prague, de Leipzig, etc.; d'autres étaient munis d'excellents certificats de maîtres des langues anciennes, en Autriche, où les examens sont beaucoup plus sévères et plus sérieux qu'en Russie. Un ancien directeur du gymnase de Pesth, membre de la commission d'examen pour les maîtres de langues, a été admis en 1872 à ce séminaire. Pendant le séjour des boursiers à Saint-Pétersbourg, séjour qui dure habituellement près d'un an, on leur fait apprendre le russe avec le plus grand soin. Ils appartiennent pour la plupart aux nations de la Gallicie ou de la Hongrie. D'autres, avant d'arriver en Russie, se sont occupés de l'étude de la langue russe dans leur pays. En général, ils ne sont admis

à l'enseignement dans les gymnases qu'après avoir prouvé qu'ils sont suffisamment en état d'enseigner les langues anciennes avec l'aide du russe. A cet effet, ils subissent préalablement un examen sur la langue, sur l'histoire et sur la géographie russes, ainsi que sur tous les objets faisant partie de la philologie classique. Cet examen se fait à l'université de Saint-Pétersbourg ou de Moscou. D'ailleurs, à en juger d'après le témoignage des curateurs d'arrondissement, si quelques-uns de ces professeurs rencontrent des difficultés à leur début, en ce qui concerne l'usage de la langue russe, ils parviennent, au moyen d'une préparation très-consciencieuse, à les rendre peu sensibles à leurs élèves et avec le temps ils s'en débarrassent tout à fait. Quant au zèle avec lequel ils remplissent leurs devoirs de maîtres, tous les curateurs sont unanimes à témoigner qu'ils appartiennent au nombre des maîtres qui manquent le plus rarement à leurs leçons, qui sont le moins souvent en retard, et qui se montrent toujours disposés à s'occuper des classes où manque un maître. Beaucoup d'entre eux se chargent volontiers et avec succès des devoirs de gouverneurs dans les internats des gymnases; d'autres, ayant reçu eux-mêmes une bonne instruction musicale, enseignent avec succès aux élèves le chant; d'autres encore enseignent la gymnastique; quelques-uns enfin, malgré le peu de temps qu'ils passent en Russie,

ont enrichi la littérature pédagogique russe d'ouvrages fort utiles par rapport à l'enseignement des langues anciennes, et il est probable qu'ils en publieront un plus grand nombre encore quand ils auront vaincu les premières difficultés que leur offre la langue russe.

En général, les philologues slaves constituent pour les gymnases un élément précieux; ce sont des maîtres absolument dévoués à leurs fonctions et parfaitement initiés aux méthodes d'enseignement étrangères qu'ils contribuent à introduire en Russie. Parmi 17 maîtres très-distingués de langues anciennes, le curateur de l'arrondissement de Moscou nomme 10 Slaves, dont 3 Tchèques; dans l'arrondissement de Kharkov, 11 sur 19 des maîtres les plus remarquables sont des Slaves occidentaux, dont 9 sont des Tchèques; on en compte 4 sur 13 dans l'arrondissement d'Odessa, 12 dans l'arrondissement de Kazan et 11 dans l'arrondissement de Vilna.

Néanmoins le ministère n'envisage le séminaire slave que comme une institution temporaire quoique utile, et il désirerait beaucoup arriver le plus tôt possible à pouvoir se passer de cet auxiliaire, afin que dans l'œuvre de sa civilisation, la Russie ne dépende que d'elle-même, et que dans une branche aussi importante que le sont les langues anciennes, elle n'ait besoin d'aucun secours étran-

ger. Ce but sera atteint dès que la réforme scolaire actuellement inaugurée aura placé les gymnases à la hauteur de leur tâche.

Les données suivantes prouvent l'insuffisance actuelle de maîtres en Russie. Le statut des gymnases et des progymnases du 30 juillet 1871, qui fixe les différents taux d'appointements pour 12 leçons par semaine, n'attribue qu'une somme de 750 r. à ceux des professeurs qui ne font que débiter dans la carrière pédagogique. Il résulte des renseignements recueillis sur le commencement de l'année scolaire 1872-73, qu'à cette époque 517 maîtres de sciences et de langues sur un nombre total de 1,213 (42,6 %) appartenaient à la catégorie des débutants, et que la majorité de ceux-ci enseignaient les langues anciennes conjointement avec la langue russe.

En vue d'un nombre aussi considérable de maîtres, recevant les appointements de débutants, il semblerait possible d'élever le nombre des maîtres émérites, c'est-à-dire le nombre de ceux qui touchent l'un des traitements les plus élevés (1,250 et 1,500 r. pour 12 heures de leçons), mais les chefs d'arrondissement ont continué à observer la même circonspection qu'ils ont eue à cet égard auparavant : aux 29 maîtres émérites il n'en a été ajouté que 37, et leur nombre total ne s'est élevé qu'à 66.

## VIII

## LES PRÉPOSÉS DE CLASSE ET LE SYSTÈME TUTORIAL

L'objet principal de l'enseignement des gymnases, les langues anciennes, ayant été entièrement négligé pendant près de vingt ans, il ne se trouvait dans quelques arrondissements pas un seul des inspecteurs spécialement chargés de surveiller l'instruction et l'éducation des élèves, qui, à en juger d'après l'éducation qu'il avait reçue et le genre de ses occupations précédentes, eût la capacité nécessaire pour l'inspection de cette partie, la plus importante du cours; sur 87 gymnases, 30, c'est-à-dire plus d'un tiers, n'avaient ni pour directeur ni pour inspecteurs des personnes versées suffisamment dans les langues anciennes.

La rémunération des inspecteurs étant minime, il est très-difficile de trouver des personnes parfaitement aptes à remplir ces fonctions. Quoique leur importance hiérarchique ne soit en rien inférieure à celle du directeur, ils sont beaucoup moins bien rétribués que les directeurs et les inspecteurs de gymnase.

L'arrondissement de Saint-Pétersbourg offre dans les gymnases de la capitale le meilleur exemple de l'importance d'un bon choix d'inspecteurs; depuis

que les trois inspecteurs de cet arrondissement sont des personnes ayant une connaissance approfondie des langues anciennes, le personnel des maîtres de ces langues s'est considérablement amélioré, ce qui a exercé une influence favorable sur l'enseignement de ces matières.

Pendant l'année 1872, il a été nommé 14 nouveaux directeurs de gymnase. Sur ce nombre, 11, dont 7 dans les classes supérieures, ont pu se charger de donner des leçons de langues anciennes; trois seulement ont dû se borner à l'enseignement de branches moins importantes.

En général, la participation à l'enseignement des directeurs et des inspecteurs, conformément aux prescriptions du nouveau statut des gymnases, s'est considérablement accrue pendant l'année 1872, de telle sorte qu'il n'y avait plus que six directeurs et trois inspecteurs de gymnase qui ne donnassent point de leçons dans leurs établissements respectifs. Sur 78 directeurs 40 (47, 6 % du nombre total) et sur 99 inspecteurs 38 (38 %) participaient à l'enseignement des langues anciennes, seules ou conjointement avec la langue russe; 12 directeurs et 9 inspecteurs enseignaient la langue et la littérature russes, 15 directeurs et 22 inspecteurs enseignaient l'histoire et la géographie, ou les deux objets conjointement; 10 directeurs et 26 inspecteurs enseignaient les mathématiques et la physique, ou l'un

de ces objets ; enfin un directeur enseignait le français, et quatre inspecteurs l'allemand.

A cause de la difficulté de trouver immédiatement des maîtres de langues anciennes tout à fait capables, les directeurs et les inspecteurs ont été autorisés à donner plus de douze leçons dans ces matières, avec cette restriction qu'ils rentreraient dans le nombre réglementaire des leçons à donner dès qu'on serait parvenu à trouver des maîtres capable.

Les règles déterminées dans la nouvelle loi ne sont qu'un développement du principe posé par le statut de 1864. Ce principe est qu'on ne pourra obtenir de bons résultats dans les établissements d'instruction publique que lorsque l'éducation et l'instruction seront concentrées dans les mêmes mains, quand le directeur et l'inspecteur réuniront à leur autorité administrative l'influence morale qu'ont ordinairement les maîtres, et quand, d'un autre côté, l'autorité morale des maîtres sera unie à l'autorité qui appartient maintenant au personnel administratif. Conformément à ce principe, le statut de 1864 permettait de confier les fonctions d'inspecteur à l'un des maîtres, mais seulement dans les gymnases où il y avait moins de 200 élèves ; de charger de l'enseignement les directeurs et inspecteurs mais sans les rétribuer ; de partager les fonctions d'ins-

tituteur entre les maîtres, et d'unir le titre d'instituteur de l'internat à celui de maître. Mais tout cela n'était admis que comme une exception à la règle ; actuellement, cette exception deviendra la règle, et l'ancienne règle, au contraire, deviendra une exception.

On a voulu également appeler les maîtres à prendre part à l'éducation, et l'on a confié à ceux qui ont le plus grand nombre de leçons dans chaque classe le soin de veiller aux progrès moraux et intellectuels des élèves de cette classe. Ils sont chargés ainsi de toutes les fonctions que remplissent les *ordinarii* des gymnases allemands. Ils doivent veiller à ce que les élèves fréquentent régulièrement les classes, tenir un journal où sont contrôlés leurs progrès et leur conduite, communiquer leurs observations aux parents des élèves, être en rapport avec les maîtres de leur classe, et surveiller l'enseignement donné aux élèves.

Le paragraphe 61 du statut de 1871 prescrit de choisir les préposés de classe parmi les maîtres qui ont le plus de leçons dans chaque classe, quand même ceux-ci ne seraient pas les plus anciens maîtres de l'établissement. Certaines dérogations avaient été faites à ces prescriptions, afin d'organiser partout l'institution, nouvellement inaugurée, des préposés, dont les devoirs consistent à surveiller le développement intellectuel et moral des élèves.

En 1872, il n'y avait que le gymnase d'Arkhangel où cette institution n'eût pas été introduite. A cette époque, il restait encore dans quelques classes des gymnases de Krasnoïarsk, d'Astrakhan, d'Oust-medveditzi et de Loubny (cette dernière venait d'être ouverte), ainsi que dans l'institut Alexandre, à Nijni-Novgorod, des surveillants au lieu de préposés de classe choisis parmi les maîtres. Dans tous les autres établissements les prescriptions du statut avaient été observées, sans qu'il y eût eu nécessité de confier souvent plus d'une classe à un maître en qualité de préposé. Il n'y avait en tout que 21 maîtres qui fussent préposés de plus d'une classe en même temps, en sorte que 648 classes étaient confiées à 627 maîtres. Sur ce nombre 326, dans les 344 classes qui leur étaient confiées, avaient pour objet d'enseignement les langues anciennes, soit exclusivement, soit conjointement avec d'autres matières, surtout avec la langue russe; 132 étaient maîtres de mathématiques et de physique, 62 étaient maîtres d'histoire ou de géographie en même temps, ou de chacune de ces sciences séparément; 52 de langue russe; enfin 21 de langue française, et 20 de langue allemande. Ce sont les maîtres de langues anciennes qui ont le plus de leçons dans leurs classes respectives, et c'est parmi eux que plus de la moitié des préposés de classe (53 %) ont été choisis pendant l'année 1872.

Les curateurs d'arrondissement témoignent dans leurs rapports que l'institution des préposés de classe a reçu désormais une base solide et commence à porter de plus en plus ses fruits. Le curateur de l'arrondissement de Kazan communique, par exemple, le fait que les enfants, se voyant l'objet d'une vigilante sollicitude de la part de leurs préposés de classe, leur avouent spontanément leurs petits méfaits, les consultent sur les moyens de réparer leurs fautes, ont recours à eux quand il s'agit de vider une querelle entre camarades ou bien de se tirer d'affaire quand il leur est imposé pour le même jour une tâche qui dépasse leurs forces ; enfin que les enfants prennent leurs préposés de classe pour intermédiaires lorsqu'ils ont à soumettre aux chefs de l'établissement des requêtes relatives à leurs intérêts privés, en donnant à cette occasion, avec une entière franchise, des détails sur leur vie de famille. « Dans beaucoup de gymnases, les élèves, dit le rapport du ministre, surtout ceux qui sont éloignés de leurs parents, regardent leur préposé de classe comme leur tenant lieu de père. »

Le curateur de l'arrondissement de Saint-Pétersbourg remarque, de son côté, que la nouvelle institution des préposés a déjà pris racine et est devenue indispensable dans les gymnases et les progymnases : elle promet de produire les plus heureux ré-

sultats. Les curateurs des autres arrondissements s'expriment dans le même sens et constatent le zèle et l'activité des préposés. Voici du reste quelles sont leurs obligations, telles qu'elles ont été déterminées par la circulaire du ministre de l'instruction publique, qui accompagnait la publication du statut de 1871.

« Si chacun des maîtres devient le tuteur de ses élèves, leur servant d'exemple partout où s'exerce son activité, soit dans la vie privée, soit dans la vie publique, ceux des maîtres auxquels incombera la fonction de préposé trouveront surtout là un vaste champ pour exercer une bienveillante influence morale et intellectuelle sur les élèves de la classe qui leur est confiée. Le préposé doit s'envisager comme le guide et le tuteur direct, non pas seulement de toute la classe, mais aussi de chacun des élèves en particulier. Il doit suivre le développement de chaque élève, et s'étudier à connaître spécialement ses capacités, son application, ses progrès et ses penchants.

« En suivant ainsi de près chacun de ses élèves, le préposé de classe ne laissera échapper aucune occasion d'exciter et de développer en eux les sentiments du vrai, de l'honnête, le respect de la loi et de ses représentants, le dévouement à l'Empereur et à la patrie, et, par-dessus tout, le respect de la religion. Pour atteindre plus sûrement ce but,

le préposé doit, autant que possible, entrer dans des rapports directs avec les familles, afin de concilier, dans ces rapports communs, la double influence de l'école et de la famille.

« Les préposés de classe n'ont pas l'obligation de fréquenter le domicile de leurs élèves, ce qui aurait une importance spéciale quand les élèves ne vivent pas dans leur famille ; cependant, ceux des inspecteurs de classe qui se dévoueront à leur devoir, ne se contenteront pas des renseignements qu'ils pourront se procurer indirectement, mais ils s'efforceront de se rendre personnellement compte si les circonstances dans lesquelles l'élève se trouve correspondent aux exigences morales et au but que se propose l'école. Les préposés ne devant rien ignorer de ce qui concerne les élèves de leur classe, tous les membres du corps enseignant doivent leur communiquer leurs observations touchant la conduite des élèves dans l'établissement et hors de l'établissement. Le préposé de classe doit tâcher de gagner la confiance et l'amour de ses élèves ; dans toutes les circonstances ayant trait à la vie de l'élève dans l'établissement, c'est à lui qu'ils doivent avant tout s'adresser pour recevoir ses conseils ou ses instructions ; mais aussi il ne doit jamais oublier que cette confiance, cet amour et ce respect ne peuvent s'acquérir qu'autant qu'il est lui-même guidé par le désir le plus

sincère de leur être parfaitement utile, et résolu à ne jamais leur épargner ses soins, se souvenant que les enfants peuvent aimer des maîtres sévères et énergiques, mais à la condition que ceux-ci soient bienveillants et justes.

« Les plaintes des élèves contre les autres maîtres ne doivent jamais, sous quelque forme qu'elles soient présentées, être acceptées par le préposé de classe, attendu qu'il ne lui est dévolu aucune espèce de pouvoir vis-à-vis de ses collègues ; les plaintes doivent être présentées au directeur de l'établissement.

« Le préposé doit veiller à ce que les élèves fréquentent régulièrement les cours, qu'ils soient munis de tous les livres nécessaires à l'étude, ainsi que de tous les cahiers exigés. Il examine comment ces cahiers sont tenus et soignés, et, une fois par mois au moins, il les vérifie en partie, pour mieux connaître les élèves, et en partie aussi, pour être à même de juger si les devoirs écrits ne surchargent pas trop leur travail. Le devoir d'un préposé de classe est de veiller à ce que les leçons de mémoire, ainsi que les devoirs écrits, soient répartis d'une façon régulière, et que l'enseignement d'un objet ne vienne pas gêner celui de tous les autres ; ce devoir est déterminé dans la loi. L'accomplissement de ce devoir est surtout important pour les progrès de l'instruction, pour le ménagement des

forces et de la santé des élèves et surtout pour maintenir leur vigueur intellectuelle. Chacun des maîtres est tenu de s'intéresser à ce que l'instruction, dans l'établissement dont il fait partie, se trouve dans les conditions les plus favorables au développement régulier et simultané des facultés intellectuelles, morales et physiques de la jeunesse ; c'est pourquoi, j'en suis persuadé, chaque membre du corps enseignant tâchera d'aider le préposé de classe dans ses obligations si importantes.

« Pour le succès de ses efforts, il est indispensable qu'il ne perde jamais de vue les devoirs imposés chaque jour à ses élèves par chacun des maîtres, et, particulièrement, quels sont les devoirs écrits. Il doit de son côté en référer aux autres maîtres, et travailler à fonder parmi eux l'unité d'action, soit en mettant à profit ses rapports particuliers avec eux, soit en soulevant ces questions dans des conférences partielles des maîtres d'une même classe, conférences dans lesquelles on pourrait établir à l'avance, pour tout le mois, un programme d'études détaillé. Dans le cas où ces rapports particuliers, ainsi que ces conférences partielles ne parviendraient pas à assurer le succès de ses efforts, le préposé de classe est tenu de soumettre ce défaut d'entente à l'appréciation du directeur de l'établissement. Les préposés des deux classes inférieures, ainsi que tous les autres maîtres de ces classes,

doivent veiller à ce que les élèves soient ménagés, le plus possible, dans les tâches qui leur sont imposées, soit pour les leçons de mémoire, soit pour les devoirs écrits ; il est important que toutes les leçons dans ces classes soient, autant que possible, apprises pendant le temps de la classe, afin que les élèves n'aient plus qu'à les répéter à la maison pour se les mieux graver dans la mémoire.

« D'où il résulte que, dans ces deux classes, et en partie même dans la troisième, toute l'instruction devra principalement s'accomplir dans les classes elles-mêmes, et sous la tutelle du maître, et, aussi, que le temps des classes ne se passera plus dorénavant, comme cela se pratiquait par le passé, à ne faire que vérifier les devoirs faits à la maison.

« Le préposé de classe doit présenter tous les mois au conseil pédagogique un compte rendu de sa classe, en soumettant à son appréciation et à sa décision les questions qui ont pu donner lieu à des malentendus ou à des difficultés. Les observations concernant tel ou tel élève devront se faire dans des conférences partielles, par classe. Le préposé de classe assistera aux examens des élèves de sa classe et apposera sa signature sur les registres d'examen. »

La grande importance des devoirs imposés aux préposés de classe, a fait rechercher les mesures les plus utiles pour accroître le développement de cette institution. Comme le préposé doit être choisi

parmi les maîtres ayant le plus de leçons et que ces derniers sont presque toujours les maîtres de langues anciennes, il en résulte que, dans presque toutes les classes, à l'exception de celles où la fonction de préposé est exercée par le directeur et par l'inspecteur, les préposés de classe se trouveront presque toujours être des maîtres de langues anciennes, circonstance du reste qui se trouve parfaitement d'accord avec l'importance de cette branche d'études.

Cette disposition leur assure un bénéfice pécuniaire considérable; les dispositions suivantes sont de même destinées à améliorer leur sort.

En considération de la difficulté et de la multiplicité des obligations qui incombent au préposé de classe et de la rémunération insignifiante qui lui est accordée, il a été décidé que dorénavant on proposerait pour les fonctions de directeur et d'inspecteur dans les gymnases et progymnases ceux principalement qui se seront acquittés avec le plus de zèle et de succès des fonctions de préposé de classe, ces fonctions constituant la meilleure préparation aux charges de directeur ou d'inspecteur. En outre, l'usage s'est établi que dans la distribution des récompenses honorifiques ou pécuniaires, la préférence est accordée, à égalité de mérite, à ceux des maîtres qui remplissent avec zèle et succès la fonction de préposé de classe. Enfin la préférence doit leur être donnée dans la répartition

des logements dans les établissements d'instruction publique auxquels ils sont attachés.

L'institution des *préposés de classe* répond à un besoin auquel il n'est donné satisfaction que d'une manière insuffisante dans nos établissements d'instruction publique. Pourvus de tout ce qui peut assurer le succès de l'enseignement, nos lycées et nos collèges n'offrent aux familles que de faibles garanties en ce qui concerne l'éducation morale des élèves. Les professeurs ne s'en occupent qu'accidentellement. Les proviseurs et les censeurs des lycées, quelle que soit leur sollicitude, ne peuvent accomplir une tâche abandonnée presque uniquement aux maîtres d'études qui, toujours en contact avec les jeunes gens, pourraient exercer sur eux une salutaire influence. Mais on ne sait que trop quel est auprès d'eux le rôle ingrat et difficile de ces malheureux fonctionnaires, objet des défiances et souvent de la haine de leurs élèves. Dans les gymnases russes, les préposés de classe, choisis parmi les professeurs eux-mêmes, réunissent toutes les conditions désirables pour rendre efficace la surveillance qu'ils ont à exercer. Ce sont de véritables *tuteurs* qui remplacent les parents : c'est une heureuse application des systèmes pratiqués en Angleterre et en Suisse. Il serait à désirer que l'on s'occupât aussi, en France, de résoudre l'importante question de l'éducation de la

jeunesse, et que l'on comprît qu'il est aussi urgent de former des caractères que de créer des savants. Mais, je ne saurais trop le répéter, le plus grand obstacle à la réalisation d'un vœu que j'entends partout se formuler, est l'institution de l'internat, de ce barbare entassement de 7 à 800 enfants dans des établissements qui ne peuvent être que des couvents ou des casernes. Le système tutorial ne peut fonctionner avec avantage que dans les pays où les établissements d'instruction ne reçoivent que des externes<sup>1</sup>.

## IX

Les fonctions des conseils pédagogiques consistent, comme on l'a vu, dans la surveillance de la direction des gymnases et des progymnases : ils doivent : 1<sup>o</sup> veiller à ce que les exigences des maîtres soient proportionnées les unes aux autres, par

1. L'établissement d'éducation et d'instruction que l'on s'occupe en ce moment d'organiser, sous le nom de *Ville écolière* dans une commune voisine de Paris, le Vésinet, a été conçu d'après ces principes d'instruction, c'est la suppression de l'internat et son remplacement par le système tutorial. Les jeunes gens recevront en commun un enseignement répondant à tous les besoins de la société moderne, mais ils seront remis par leurs familles entre les mains de tuteurs, ne recevant dans d'élégantes villas que 8 à 10 élèves. Fondé à la campagne, c'est-à-dire dans les conditions hygiéniques les plus favorables, un pareil établissement possédera le triple avantage d'assurer à la fois la santé, le savoir et l'éducation morale des élèves.

exemple, à ce que tous les maîtres observent les mêmes règles au sujet des devoirs écrits et de la récitation des leçons en classe; qu'il n'arrive jamais qu'un maître interdise ce qu'un autre préconise; qu'on ne voie pas surgir parmi les maîtres des opinions diamétralement opposées concernant les mesures de sévérité ou d'indulgence, etc.; 2° qu'on mette de l'unité dans l'enseignement des objets divers, afin qu'un objet devienne l'auxiliaire d'un autre; par exemple, que les maîtres de littérature russe communiquent au conseil les sujets de composition qu'ils ont intention de donner à leurs élèves; alors les autres maîtres, et particulièrement ceux des langues anciennes et modernes, et d'histoire, pourraient, à leur tour, faire part aux premiers des connaissances acquises précédemment par leurs élèves, chacun dans sa spécialité, connaissances qui pourraient être mises à profit dans l'enseignement de la littérature russe; 3° que les maîtres ne laissent pas s'affaiblir leur influence sur le développement moral des élèves, et se pénètrent de l'idée que les bons résultats de leur enseignement dépendent beaucoup de la bonne entente qui règne entre eux. L'un des premiers problèmes à résoudre est d'arriver à concentrer les occupations des élèves sur les points principaux du cours du gymnase.

Outre les réunions générales du conseil pédago-

gique, le statut introduit les réunions partielles :

1° Des maîtres des branches d'études enseignées dans toutes les classes, afin d'éviter les inconvénients résultant d'un manque de progression normale dans les programmes d'études de chaque classe et d'assurer l'unité des méthodes<sup>1</sup>.

2° Des maîtres professant différents objets dans une même classe, afin qu'ils puissent se communiquer leurs observations respectives sur chacun des élèves, d'établir entre les différents objets professés un système d'unité et de secours réciproques, et enfin d'équilibrer les tâches imposées par les différents maîtres.

Les premières de ces réunions sont présidées par le directeur, ou par l'inspecteur; pour les autres, la présidence peut être confiée à un préposé de classe. Les premières se réunissent au commencement et à la fin de chaque année scolaire; les autres ont lieu à de certains intervalles fixes, durant toute l'année scolaire.

La réunion de tous les membres du conseil pédagogique pour assister aux examens de sortie, prescrite par le statut de 1864, a soulevé, dès le commencement de son application, des protestations de la part des chefs d'établissement

(1) Ce système est pratiqué avec succès en France dans le collège Chaptal.

et offert des difficultés souvent insurmontables, particulièrement dans les villes où se trouvent beaucoup d'établissements d'éducation. En effet, les maîtres de gymnases, pendant tout le temps des examens de sortie, devaient renoncer non-seulement à leurs leçons particulières, mais aussi à l'accomplissement des obligations dont ils avaient accepté la charge dans d'autres établissements publics de la ville. Tous ces inconvénients n'étaient justifiés par aucune nécessité réelle, attendu que les commissions d'examen, telles qu'elles sont prescrites dans le nouveau décret, sont bien suffisantes pour une appréciation juste et impartiale des connaissances des candidats, et que ces examens se passent en présence du directeur, de l'inspecteur, du maître enseignant l'objet, et en outre de deux assistants.

La composition des règlements concernant les bibliothèques des gymnases était confiée, par le statut de 1864, au conseil pédagogique. C'est en se référant aux observations présentées par les curateurs d'arrondissement que la nouvelle loi a modifié ces dispositions. Elle décide que ces règlements, après avoir été arrêtés dans le conseil pédagogique, doivent être confirmés par l'autorité supérieure, ce qui entraîne naturellement l'établissement des mêmes règlements pour tous les gymnases de l'arrondissement.

La nouvelle loi décrète que le conseil pédagogique doit élire les membres du comité d'administration, le secrétaire du conseil, le bibliothécaire ou les bibliothécaires ; ces fonctionnaires sont élus pour trois ans, tandis qu'auparavant le secrétaire et le bibliothécaire n'étaient élus que pour deux ans. Ce changement a été introduit, parce qu'il a été reconnu que les fonctionnaires ne peuvent s'appliquer à remplir leurs obligations qu'à condition d'être longtemps maintenus en fonctions. Cette observation est particulièrement exacte en ce qui concerne les membres du comité d'administration, ainsi que les bibliothécaires, surtout dans les gymnases et progymnases nouvellement fondés, où généralement les bibliothèques se complètent rapidement, et où il est important d'accorder aux bibliothécaires plus de temps pour la mise en ordre des livres et pour la composition des catalogues.

Il est admis dans le statut que la bibliothèque peut être divisée en deux parties, l'une *fondamentale*, l'autre *pour les élèves*. Ces sections peuvent, sur l'avis du conseil pédagogique, être réparties entre deux bibliothécaires, avec un traitement spécial pour chacun d'eux. Cette disposition a paru utile, afin d'éviter que les livres qui ne sont pas destinés aux élèves leur fussent donnés, et aussi pour que la distribution des livres fût plus facile.

La loi ordonne enfin que les collections scienti-

fiques ne soient complétées que sur la décision du conseil pédagogique, et lui laisse ainsi le choix des livres, traités et manuels, en le limitant aux ouvrages approuvés par le ministère de l'instruction publique et la censure ecclésiastique. Il existe au ministère un comité chargé spécialement de l'examen des livres servant à l'enseignement, et dont les jugements sont soumis à l'approbation du ministre. Selon que ce comité approuve ou rejette ces livres, ses décisions, confirmées par le ministre, sont obligatoires pour tous les arrondissements scolaires.

La fixation des appointements dus aux maîtres surnuméraires pour les leçons dans des classes parallèles, est déterminée par le conseil pédagogique et confirmée par le curateur de l'arrondissement. Les décisions du conseil pédagogique sont tout à fait impartiales en cette matière, puis qu'il se compose de tous les maîtres du gymnase, sans exclusion des maîtres surnuméraires et des professeurs attachés aux classes parallèles.

Le nombre et la portée des questions soumises à l'appréciation des conseils pédagogiques démontrent qu'en rédigeant le décret de 1871, on s'est proposé, non pas de diminuer le prestige du corps enseignant des gymnases et des progymnases, mais seulement de circonscrire son autorité dans des limites conformes aux intérêts de l'éducation.

Le droit d'élire un curateur honoraire a été étendu par la loi nouvelle aux conseils provinciaux, qui, dans les derniers temps avaient donné des sommes assez considérables pour les écoles. Il était difficile de déterminer dans une loi dans quelle mesure ces subventions peuvent donner droit à cette prérogative ; mais ce n'est que dans le cas où le ministre de l'instruction publique juge le secours suffisant, que le droit d'élire un curateur honoraire peut être conféré. La participation du ministre, en pareil cas, est nécessaire, attendu que le curateur honoraire des gymnases, conformément au nouveau statut, doit être confirmé par l'Empereur, et celui des progymnases par le ministre de l'instruction publique ; jusqu'alors ces fonctionnaires n'étaient confirmés que par le curateur de l'arrondissement scolaire. Cette modification a été introduite pour relever la fonction de curateur honoraire, et afin que les conseils provinciaux, les corporations et les particuliers attachassent plus de prix à obtenir cette faveur. Aussi, c'est le curateur honoraire (quoique la présidence de fait et de droit soit réservée au chef de l'établissement) qui occupe la première place au conseil pédagogique, ainsi que dans le comité d'administration ; il a le droit de prendre part à la discussion de tout ce qui concerne l'établissement ; il surveille la gestion administrative des revenus du gymnase ou du pro-

gymnase; il peut communiquer ses observations au conseil pédagogique, au comité d'administration, au directeur, et, en cas de nécessité, au curateur de l'arrondissement. De cette façon, les conseils provinciaux et les corporations qui ont réellement à cœur la prospérité des gymnases ou des progymnases, peuvent trouver dans la personne du curateur honoraire un organe des plus utiles, surveillant les progrès des établissements d'éducation, et servant de lien entre ces établissements et la société.

## X

### STATISTIQUE DES GYMNASSES ET DES PROGYMNASSES.

Avant l'année 1747, les provinces Baltiques seules avaient des établissements d'instruction secondaire analogues aux gymnases et aux progymnases.

En 1847, un gymnase fut attaché à l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg; huit ans plus tard, il en fut fondé un autre à Moscou, et un troisième fut établi à Kazan, en 1758.

Il en existait déjà 65 en 1834, et leur nombre n'a cessé depuis de s'accroître.

On en compte aujourd'hui près de 200, organisés d'après les prescriptions du statut de 1871,

sans compter les gymnases professionnels ou écoles réelles.

Les données statistiques qui suivent recueillies et publiées par le ministère de l'instruction publique peuvent donner une idée de l'accueil qui a été fait à la réorganisation des gymnases et des progymnases.

Le nombre général des élèves de ces établissements s'est élevé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1872 au 1<sup>er</sup> janvier 1873, de 30,472 à 33,399, c'est-à-dire que l'accroissement a été de 2,927 élèves ou de 9,6 % en un an. Cette augmentation se répartit ainsi qu'il suit entre les différents arrondissements : pour celui de Kiev, 15,6 %; pour celui de Kazan, 13,3 %; pour celui de Vilna, 11,2 %; pour celui d'Odessa, 10,6 %; pour celui de Karkov 3,5 %; pour celui de Saint-Pétersbourg, 5,7 %, pour celui de Moscou, 6,5 %, et pour ceux de la Sibérie orientale et de la Sibérie occidentale, pris ensemble, 9,6 %. On voit par ces chiffres que l'accroissement est plus considérable dans les quatre premiers arrondissements, moins grand dans les trois suivants, et qu'il est conforme dans les deux derniers à la moyenne de tout l'Empire.

Le nombre des enfants qui ont subi au mois d'août de l'année 1872 l'examen d'admission des gymnases ou des progymnases a atteint un chiffre inconnu jusqu'alors, celui de 11,068 dans

sept arrondissements scolaires et dans la Sibérie occidentale. Sur ce nombre, 2,239 ou 20 % n'ont pas satisfait aux exigences de l'examen d'admission; mais aussi, sur le nombre de ceux qui ont subi leur examen avec succès, 1,048, ou 9,5 %, n'ont pu être reçus, faute de place, dans 44 gymnases ou progymnases, sur 107. Il n'en a pas moins été reçu un grand nombre : en tout, 7,781. Les villes où l'on a dû refuser l'admission, faute de place, au plus grand nombre d'élèves, sont les suivantes : à Kiev 261, à Moscou 181, à Saint-Pétersbourg 103, et, parmi les villes moins considérables : à Némirov (gouvernement de Podolie) 93, à Jitomir 44, à Kamenets-Podolsk 35, à Chavly 40, à Kursk 35, à Voronége 36, à Simbirsk 48, et à Perm — 22.

Le nombre des gymnases et des progymnases ressortissant au ministère de l'instruction publique ne cesse de s'accroître, grâce à la coopération croissante des *zemstvos* et des municipalités. Le 3 septembre 1872 a eu lieu à Lubny (gouvernement de Poltava), l'inauguration d'un gymnase fondé aux frais du *zemstvo*. Ce gymnase n'a encore pour le moment qu'une classe préparatoire et trois classes de gymnase. Il est à remarquer que dès l'ouverture de cet établissement il a fallu en diviser la première classe en deux sections, attendu qu'il y était entré 86 élèves. Le 8 septembre 1872, un gymnase

a été ouvert à Berdiansk, dans les mêmes conditions, avec une première classe divisée également en deux sections. Le 30 août 1872 un progymnase a été inauguré à Ananiev (gouvernement de Kher-son); c'est l'école de district de l'endroit qui a été transformée en gymnase aux frais du *zemstvo* et de la municipalité. La même année a eu lieu à Réval l'ouverture du gymnase Alexandre, où l'enseignement se fait en russe pour satisfaire aux exigences des nombreux habitants de la ville. Enfin, au nombre des nouveaux établissements scolaires qui sont soumis à l'autorité ministérielle pour ce qui regarde l'instruction et l'éducation, il faut ajouter le gymnase impérial de la société philanthropique, ayant droit à une allocation de 4,500 r. par an sur les sommes du Trésor de l'Empire. De plus à Nicolaïev (gouvernement de Kherson) et à Arkhangel, les gymnases professionnels (écoles réelles) ont été transformés, sur la requête de la société locale, en gymnases classiques; celui de la première de ces deux villes a subi cette transformation dans ses deux classes inférieures, et celui de la seconde, dans ses trois classes inférieures. En même temps à l'établissement de Nicolaïev le plan des études a été rendu conforme dans les trois classes intermédiaires au nouveau statut établi pour les écoles professionnelles, en sorte qu'à partir du commencement de l'année scolaire 1873-74 cet établissement s'est

divisé en deux écoles tout à fait distinctes : un gymnase n'ayant que trois classes, et une école professionnelle (réelle), qui ne suivra l'ancien plan d'études que dans la septième classe. A Arkhangel, dont les habitants ont été pendant neuf ans privés du moyen de faire préparer leurs enfants pour l'entrée à l'université, faute d'un gymnase classique, la transformation de l'école locale en gymnase a été entreprise sur un plan particulier qui permettra de l'accomplir entièrement dans l'espace de trois ans. Le nombre des gymnases et des progymnases ressortissant au ministère de l'instruction publique s'est donc accru en 1872 de 7 (six gymnases et un progymnase).

En outre, le statut général pour les gymnases de l'Empire a été étendu, à partir de l'année scolaire 1873-74, à tous les établissements de l'arrondissement de Varsovie.

On comptait dans la même année 130 gymnases et 20 progymnases civils renfermant 42,720 élèves; 12 gymnases et 11 progymnases militaires, renfermant 9,000 élèves, 51 gymnases ecclésiastiques avec 14,000 élèves, en tout, 66,000 élèves, soit 1 élève par 1,200 habitants.

Dans les deux tiers des établissements, le grec et le latin figurent sur les programmes ; dans les autres, le latin seul est enseigné.

Il résulte d'une statistique publiée par le *Journal*

*du Ministère de l'instruction publique* de Russie que le nombre des gymnases et progymnases ressortissant à ce ministère, s'élevait au commencement de l'année 1876, à 175, avec 44,183 élèves ; savoir :

Arrondissements.	Nombre des gymnases et des progymnases.	Nombre des élèves.
Saint-Pétersbourg...	20	4,592
Moscou.....	31	6,998
Kazan.....	10	2,934
Orembourg.....	6	1,500
Sibérie occidentale..	2	507
Sibérie orientale....	3	540
Odessa.....	17	4,144
Kharkov.....	20	4,419
Kiev.....	17	5,349
Varsovie.....	26	6,632
Vilna.....	13	3,884
Dorpat.....	10	2,684
	175	44,183

Sur ces 44,183 élèves, 6,101, ou 13,7 %, suivait les cours de la classe préparatoire ; 9,242, ou 20,9 %, ceux de la première classe ; 7,892, ou 16,8 %, ceux de la seconde ; 7,007, ou 15,8 %, ceux de la troisième ; 5,213, ou 11,7 %, ceux de la quatrième ; 3,252, ou 7,3 %, ceux de la cinquième ; 2,330, ou 5,7 %, ceux de la sixième, et 2,874, ou 6,5 %, ceux de la septième.

Le nombre total des internes était de 2,974. Parmi les 44,183 élèves, 12,938 étudiaient la

langue allemande; 8,568, le français; 8,502, les deux langues; 9,982, suivaient les cours de dessin.

Pendant l'année scolaire 1874-75, le nombre des demandes d'admission dans les gymnaſes et progymnaſes s'est élevé à 16,250. Sur ce nombre de postulants, 556 ne se sont pas présentés aux épreuves d'admission, 3,811 les ont subies sans succès, 570 ont été refusés, faute de place, pour défaut d'âge ou manque de payement de la rétribution scolaire; 11,548 ont été admis après avoir subi avec succès les examens d'entrée, suivant les conditions prévues par le statut de 1871.

Ces 11,548 admissions se décomposent ainsi : classe préparatoire, 4,474; classe de première, 3,886; de seconde, 1,288; de troisième, 728; de quatrième, 429; de cinquième, 462; de sixième, 141; de septième, 97.

Parrapport à l'enseignement dans les gymnases, presque tous les curateurs d'arrondissement constatent qu'il se fait d'une manière plus sérieuse et avec plus de succès qu'auparavant; ils sont particulièrement satisfaits des résultats obtenus dans les classes préparatoires et les classes inférieures des gymnases et des progymnaſes, tandis que les élèves des classes supérieures, qui ont fait la plus grande partie de leur cours sous le régime du précédent statut, laissent beaucoup à désirer.

Le nombre des leçons manquées par les élèves a diminué. Dans l'arrondissement de Moscou, il n'était plus en 1872, que de 30 en moyenne par chaque élève au lieu de 42; sur cette moyenne de 30 leçons manquées, on en comptait 27 dans les classes inférieures, et 35 dans les classes supérieures.

Le nombre total des élèves qui avaient été trouvés dignes de passer dans les classes supérieures était, dans l'arrondissement de Saint-Pétersbourg, de 64,5 %; dans l'arrondissement de Moscou, de 67,3 %; dans celui de Vilna, de 66 %; dans les cinq gymnases de l'arrondissement d'Odessa, de 60 à 70 %; dans le gymnase d'Irkoutsk, de 58 %; dans celui de Krasnoïark, de 73 %.

La différence de ces chiffres dépend, soit du véritable mérite des élèves, soit du degré de sévérité dans les exigences des maîtres, qui sont évidemment moins enclins à l'indulgence dans les classes inférieures que dans les classes supérieures, ce qui d'ailleurs s'explique et se justifie par l'état transitoire actuel de ces classes.

Pour ce qui concerne la moralité des élèves, ce sont les données fournies par le curateur de l'arrondissement de Saint-Pétersbourg qui méritent une attention particulière. Il en résulte que le total des délits contraires à la moralité (dans ce nombre sont comptés le mensonge, le vol, la fraude, la fal-

sification ou la contrefaçon des notes, les paroles inconvenantes, la grossièreté et l'impertinence, le dommage fait intentionnellement aux effets appartenant à l'école, la paresse incorrigible) montait à 119 (en moyenne un délit sur 40 élèves), et sur ce nombre 112 avaient été commis par des élèves des quatre classes inférieures et sept seulement par des élèves des classes supérieures. De même, sur 36 élèves renvoyés des établissements pour mauvaise conduite (ce qui fait 0,8 % du total des élèves du gymnase et des progymnases de l'arrondissement), 31 appartenaient aux quatre classes inférieures et 5 seulement aux classes supérieures. A l'occasion de ces données, le curateur de l'arrondissement de Saint-Petersbourg fait la remarque suivante : « La diminution rapide du nombre des actions blâmables, à mesure de la promotion des élèves aux classes supérieures, démontre d'une manière évidente que nos gymnases et progymnases fournissent à notre société un moyen de perfectionnement, et que ce sont des établissements d'éducation morale en même temps que d'instruction pour un grand nombre d'élèves. »

C'est en 1872 qu'a été appliqué en premier lieu l'article 2 du statut pour les gymnases et progymnases concernant le cours biennal de la 7<sup>e</sup> classe des gymnases. En vertu de cet article, il n'aurait pas dû exister en 1872 d'examens de sortie dans les

gymnases; mais pour éviter une interruption dans l'admission aux universités des élèves des gymnases, ceux qui n'avaient passé qu'une année en septième classe ont été autorisés à subir l'examen de sortie, à la condition expresse que les plus distingués seuls pourraient obtenir le certificat de maturité. Des réglemens temporaires, publiés le 26 juin 1871, ont déterminé la manière dont ces examens devaient être opérés, et comment il convenait de délivrer les certificats.

Ces réglemens n'ont pas été appliqués avec une égale exactitude dans les différents arrondissemens, de façon que dans un arrondissement, par exemple, c'étaient 53 élèves sur cent (c'est-à-dire plus de la moitié) qui avaient été jugés dignes du certificat de maturité, après n'avoir passé qu'un an en septième classe, tandis que dans un autre arrondissement ce n'était que six élèves sur cent, ou environ un dix-septième de la totalité. Dans tous les arrondissemens en général, sur 1,379 élèves de la 7<sup>e</sup> classe, 306, c'est-à-dire de 22 à 23 %, ont obtenu ce certificat de maturité.

Malgré les conditions exceptionnelles établies pour l'année 1872, les examens de sortie des gymnases ne portaient nullement le cachet d'une sévérité exagérée. Sur 952 élèves de la 7<sup>e</sup> classe des gymnases n'ayant pas obtenu alors le certificat de maturité, 68 seulement (de 7 à 8 %) ont quitté

l'établissement, et 884 (c'est-à-dire de 92 à 93 %) y sont restés, en sorte que non-seulement la 7<sup>e</sup> classe ne s'est pas dépeuplée, mais qu'en y ajoutant ceux qui y avaient passé l'année scolaire de 1872-73 il y avait dans 76 gymnases (sans compter ceux de la Sibérie orientale) 2,261 élèves de septième, dont 1,369 venaient d'y entrer tandis que les autres y étaient restés une seconde année, de manière qu'en 1873 ils pouvaient être admis aux universités dans les conditions normales. Tandis que la septième classe ne comptait durant l'année précédente en moyenne que 18 ou 19 élèves dans chacun des 76 gymnases, elle en avait, au commencement de l'année scolaire 1872-73, 28 ou 29.

Conformément à l'article 18 du statut, les règlements concernant les examens d'admission au gymnase, de promotion d'une classe à l'autre, et de sortie, sont exposés dans des instructions séparées confirmées par le ministère de l'instruction publique pour tous les arrondissements scolaires et portées à la connaissance du public.

Ces règlements ont été préparés par une commission spéciale composée des directeurs des gymnases de Saint-Pétersbourg, approuvés ensuite par le Comité scientifique du ministère, et confirmés par le ministre le 8 décembre 1873. L'objet de ces instructions est d'abrégier la durée des examens, afin de gagner du temps pour la prolongation des

études régulières ; d'écarter la nécessité pour les élèves d'une préparation hâtive, renforcée et souvent exténuante, en concentrant sur les matières principales les examens de sortie ou de promotion, et en ne demandant aux élèves que ce qu'il y a de plus important et d'essentiel ; enfin, d'attacher plus d'importance à l'appréciation de la moralité des élèves, et en même temps d'attirer l'attention des examinateurs sur le degré de maturité qu'ils possèdent, en vue de leur entrée à l'Université ou dans d'autres établissements supérieurs.

En même temps, ces instructions indiquent les mesures envisagées comme indispensables dans les autres pays pour rendre les examens, surtout ceux de sortie, le plus sérieux et le plus corrects possible.

Depuis le décret de 1873, les jeunes gens munis du certificat d'études des gymnases, ne sont plus soumis aux examens de contrôle à leur entrée à l'Université.

**ÉCOLES RÉELLES**

---

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL.

Le statut du 15 mai 1872 a réglé l'organisation des écoles réelles qui ont une destination spéciale, distincte de celle des gymnases.

Les gymnases sont établis particulièrement pour les élèves qui, ayant la possibilité de prolonger leurs études jusqu'à 22 ou 23 ans, désirent faire un cours d'études supérieures. Au contraire, les écoles réelles doivent avant tout répondre aux besoins de cette catégorie nombreuse de jeunes gens qui ne pouvant, pour une raison quelconque, prolonger leurs études au delà de 16 ou 17 ans, se proposent de les terminer dans des établissements qui ouvrent l'entrée des écoles techniques supérieures. Elles ont pour but de donner une instruction générale conforme à un but pratique, et surtout de préparer directement leurs élèves aux diverses carrières de la vie pratique.

Voici en quoi consiste le plan normal des écoles réelles. Pour les quatre classes inférieures, l'enseignement est presque conforme, quant aux matières générales, au cours des progymnases. Pendant ce cours de quatre années, certains élèves manifeste-

ront sans doute, comme cela arrive ordinairement, de grandes capacités pour les mathématiques et les arts graphiques, d'autres pour les langues étrangères modernes. Ces derniers pourront, s'ils le désirent, dès la cinquième classe, continuer leurs études dans la division commerciale des écoles réelles.

Cette division comprend deux classes : la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup>. Elle achève l'instruction des élèves dans toutes les matières ; mais surtout elle renforce l'enseignement des deux langues vivantes, qui constitue sa principale spécialité ; on y acquiert en outre, tout en s'exerçant à la tenue des livres et à la comptabilité, d'utiles connaissances pratiques dans les sciences commerciales. A la sortie de ce cours, les élèves doivent posséder une instruction générale très-suffisante, bien connaître les deux langues modernes, être à même de vaincre toutes les difficultés de la comptabilité commerciale et être préparés à la carrière choisie par eux dans le commerce et l'industrie. Ayant terminé leurs études à l'âge de 16 ou 17 ans, ils ont la possibilité de se perfectionner dans la pratique des affaires.

Au contraire, ceux des élèves qui, pendant les quatre années passées dans les classes inférieures des écoles réelles, se seront convaincus de leur aptitude à étudier les branches plus difficiles des mathématiques, pourront continuer leurs études dans la division fondamentale des écoles réelles,

qui se compose aussi de deux classes, la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup>. Le cours de cette division constitue le cercle le plus étendu et le plus élevé des études réelles. Complet dans l'enseignement de chaque objet, il embrasse la physique, la chimie et l'histoire naturelle; mais son but principal est de renforcer l'enseignement des mathématiques (mathématiques pures, et en partie mathématiques appliquées, ou mécanique) ainsi que celui du dessin, conjointement avec la géométrie descriptive. Les élèves qui auront suivi avec succès ce cours de deux années de la division fondamentale des écoles réelles seront à même de suivre le cours de chaque établissement technique supérieur, car les objets qui ont le plus d'importance dans ces établissements (les mathématiques, la physique et les arts graphiques) y sont enseignés dans une mesure beaucoup plus large que cela ne se pratiquait autrefois dans les gymnases réels sous le régime du statut de 1864; de sorte que tout élève de la division fondamentale qui n'aurait pas atteint l'âge fixé pour entrer dans une école spéciale supérieure devrait passer encore un an dans la 6<sup>e</sup> classe, ou, pour compléter son instruction générale, dans la section de la classe supérieure supplémentaire, appelée section générale.

Le cours élémentaire de mécanique, et particulièrement celui des arts graphiques appliqués à

la construction des machines et aux produits industriels, sont destinés aux jeunes gens qui désiraient être en mesure d'exercer immédiatement une profession, après avoir suivi les cours de la division fondamentale.

Les écoles réelles ne sont pas des écoles industrielles ayant pour but de préparer leurs élèves à une profession industrielle spéciale, et par conséquent de les initier aux procédés pratiques d'un métier; elles préparent à toutes les professions industrielles en général. C'est ainsi qu'avec la section commerciale, elles se bornent à trois divisions fondamentales dans la classe supérieure: la section générale, dont il a déjà été parlé, et les sections *mécanico-technique* et *chimico-technique*. Ces dernières ont plus d'importance au point de vue pratique et préparent à toutes les carrières industrielles ou commerciales.

Pour relever l'importance des écoles réelles, le § 25 du statut du 15 mai 1872 a permis aux élèves des gymnases ou des progymnases, qui sont admis dans les cinq premières classes, de passer sans examen préalable dans les classes correspondantes des écoles réelles. L'exécution de cette disposition n'a paru offrir aucun inconvénient, car le grand nombre de leçons consacrées dans les écoles réelles à la langue russe et à deux langues étrangères modernes est compensé par cet autre avantage que

les élèves des gymnases et des progymnases ont, par l'étude des langues anciennes, acquis des connaissances plus solides dans la grammaire générale et une plus grande aptitude pour l'étude des langues modernes. En ce qui concerne les arts graphiques, outre les dispositions déjà prises pour encourager les élèves des gymnases et des progymnases à les étudier, ne fût-ce que comme matières facultatives, il faut d'abord remarquer que le dessin linéaire et le dessin d'imitation peuvent être enseignés à chaque élève individuellement; ensuite que les jeunes gens qui passent des gymnases ou des progymnases dans les écoles réelles ont principalement en vue de suivre le cours fondamental, pour lequel les arts graphiques ont une importance particulière.

Quant aux élèves de la division fondamentale qui ne sont astreints qu'à l'étude d'une seule langue étrangère, le temps désigné pour une autre langue est employé par eux à renforcer l'étude du dessin linéaire et celle du dessin d'imitation, conformément à l'observation annexée au tableau des leçons dans les écoles réelles. D'ailleurs, la faculté de passer des gymnases ou progymnases dans une des classes inférieures des écoles réelles (jusqu'à la 5<sup>e</sup> inclusivement) permet aux parents de ne pas décider prématurément du sort de leurs enfants en les plaçant dans les écoles réelles avant d'avoir re-

connu leurs aptitudes et leurs goûts. Cette même disposition du § 25 du statut des écoles réelles ouvre encore une carrière utile et pratique aux élèves des gymnases et progymnases qui ne sembleraient pas capables d'étudier à la fois avec succès les langues et les mathématiques.

Les divisions de la 5<sup>e</sup> et de la 6<sup>e</sup> classes, et les sections techniques de la classe supérieure complémentaire, constituent l'essence de toute école réelle établie sur le plan adopté pour les écoles du gouvernement.

Les quatre classes inférieures ne sont autre chose qu'une école préparatoire pour ces classes, école dont le programme répond presque complètement comme nous l'avons dit, à celui des progymnases; celui des deux premières classes correspond même au cours des écoles urbaines.

En conséquence, là où se trouvent des écoles urbaines bien organisées, ou des progymnases, des gymnases et d'autres écoles secondaires, les écoles réelles peuvent être instituées, selon les circonstances avec une, deux, trois et même les quatre classes inférieures en moins. Cette organisation des écoles réelles offre deux avantages essentiels : premièrement, une économie considérable d'argent et de maîtres, réalisée sur la fondation et l'entretien de ces écoles, économie qui peut avoir pour conséquence d'en augmenter sensible-

ment le nombre; secondement, cet autre avantage que les parents, plaçant d'abord leurs enfants au gymnase ou au progymnase jusqu'à l'âge de 14 ans, ne décideront pas prématurément de leur avenir, avant l'époque où se manifestent généralement les dispositions de la jeunesse.

Conformément au § 6 du statut des écoles réelles, les États provinciaux, les corporations, les sociétés, les particuliers, ont le droit de fonder à leurs frais, et même avec une subvention de l'État, des écoles réelles autrement divisées ou appropriées dans toute l'étendue de leur cours à des besoins industriels différents de ceux qui ont été indiqués précédemment. Et si dans ces écoles l'enseignement des matières essentielles, c'est-à-dire les mathématiques et les arts graphiques, ou la chimie et ses applications techniques, et en outre, celui des matières générales, est au même niveau que dans les écoles du gouvernement, ces écoles privées sont investies des mêmes droits que les écoles réelles créées par l'État, à condition que les personnes attachées à ces écoles seront agréées par le gouvernement.

Le statut du 15 mai 1872 a donné aux écoles réelles une organisation presque entièrement analogue à celle des gymnases et des progymnases. Comme ces derniers établissements, les écoles réelles sont administrées par un directeur, un in-

specteur, un conseil pédagogique et un conseil d'administration ayant les mêmes attributions que dans les gymnases. Le personnel est le même, les maîtres et les préposés jouissent des mêmes droits, remplissent les mêmes fonctions et reçoivent une rétribution égale; des internats sont organisés près des écoles réelles sur le même modèle que ceux des gymnases; enfin, des curateurs honoraires sont institués près des écoles réelles, jouissant des mêmes prérogatives que ceux des gymnases. Toutes les dispositions du statut de 1871, que nous avons déjà exposées, sont donc applicables aux écoles réelles et il est inutile de les reproduire de nouveau.

Le statut du 15 mai 1872 a institué près des écoles réelles un comité tout à fait spécial à ces établissements, sous le nom de curatelle. Voici quelles sont les dispositions du décret concernant cette institution.

« Près de chaque école réelle entretenue, partie par la couronne et partie par les états provinciaux, par des sociétés ou des corporations, est instituée une curatelle composée du maire de la ville, du curateur honoraire de l'école — si l'école a un curateur honoraire — du directeur de l'établissement et de cinq à dix membres. Dans les écoles entretenues aux frais du trésor, ces derniers sont nommés pour trois ans par le ministre de l'instruction pu-

blique sur la proposition du curateur de l'arrondissement scolaire et choisis parmi les personnes notables de la localité; dans les écoles subventionnées exclusivement par les états provinciaux, par des sociétés ou des corporations, ces mêmes membres sont élus pour trois ans par les états provinciaux, les sociétés ou les corporations; ils sont confirmés dans cette qualité par le ministre de l'instruction publique.

« La curatelle choisit un président pour trois ans, et se réunit trois fois par an : en août, en janvier et en mai.

« Les attributions de la curatelle sont :

« 1° D'établir à l'école une collection de matériaux et de produits locaux ;

« 2° D'organiser des excursions, de procurer aux élèves la possibilité de fréquenter les fabriques, les manufactures, les fermes, etc., des environs ;

« 3° De procurer aux meilleurs élèves des subsides qui leur permettent de continuer leurs études dans une des écoles spéciales supérieures ;

« 4° De placer les élèves sortants à des emplois en rapport avec leur instruction ;

« 6° De déterminer quelles sont les langues étrangères modernes qui doivent être enseignées à l'école ;

« 6° De rechercher les fonds nécessaires pour organiser et perfectionner l'enseignement.

« Les décisions de la curatelle sur les quatre premiers points sont communiquées au curateur de l'arrondissement scolaire; celles qui ont pour objet les deux derniers sont soumises à sa sanction. Le curateur d'arrondissement peut assister aux séances : la présidence lui en revient de droit.

« Le plan général des excursions approuvées par la curatelle est discuté en conseil pédagogique : elles peuvent être organisées aux frais de l'école, avec l'autorisation du curateur d'arrondissement. »

Immédiatement après la publication du statut des écoles réelles, le conseiller d'État Georgievsky, membre du conseil du ministère de l'instruction publique, fut délégué vers tous les curateurs d'arrondissement pour leur faire connaître les détails du nouveau décret et leur en exposer l'objet et l'esprit; il dut aussi s'entendre avec eux sur la fondation de nouvelles écoles et sur les mesures à prendre pour transformer en établissements de cette catégorie les anciens gymnases professionnels.

Une circulaire fut adressée par le ministre aux curateurs d'arrondissement le 31 juillet 1872 pour indiquer la manière dont devait être opérée cette transformation.

Il résultait de toutes les données recueillies qu'il était possible, à peu d'exceptions près, de réorga-

niser dans un court délai les cinq classes inférieures des gymnases professionnels, conformément au plan d'études des écoles réelles. A cet effet une commission spéciale, présidée par le secrétaire d'État Délianov, adjoint du ministre de l'instruction publique, a préparé des programmes d'études plus détaillés concernant les objets nouvellement introduits, ou ceux auxquels on venait de donner un développement plus étendu; par exemple, la géométrie linéaire, le dessin linéaire et le dessin proprement dit. Pour les autres objets, on a rédigé des programmes moins étendus. C'est ainsi que la réorganisation des cinq classes inférieures des anciens gymnases professionnels a pu s'effectuer sans secousse et sans interruption du cours des études. Pour ce qui concerne les deux classes supérieures, la réorganisation a été effectuée au commencement de l'année scolaire 1874-75. En attendant, la commission s'était occupée, tant pendant les quatre derniers mois de l'année 1872 que pendant les quatre premiers mois de l'année 1873, d'élaborer les programmes d'enseignement pour les écoles réelles.

Dans trois écoles, celles de Belotzerkov, de Vilna et de Dunaborg, une section commerciale a été ouverte dès l'année 1872.

De nombreuses sollicitations furent adressées au ministère, dès la publication du nouveau statut,

par les *zemstvos* et les municipalités, pour demander la fondation d'écoles réelles. On en comptait plus de 40 pour la seconde moitié de l'année 1872, dont 24 contenaient l'offre de fournir les fonds nécessaires à l'organisation et à l'entretien des écoles. La somme de ces donations temporaires s'élevait à 280,000 roubles, sans compter la valeur de douze maisons que l'on destinait à ces établissements, dont l'une, à Borissoglebsk, était évaluée à 100,000 roubles, et une autre, à Livni, à 20,000 roubles.

La somme des donations annuelles offertes pour l'entretien d'écoles réelles montait à 104,267 roubles. Les sommes les plus importantes ayant cette destination étaient données par : 1° Rostov sur le Don, 28,000 roubles par an pour l'entretien d'une école réelle de six classes ayant une section normale et une commerciale, somme suffisant amplement à couvrir les frais d'entretien d'un pareil établissement; 2° Sarapoul (gouvernement de Viatka), 11,917 roubles destinés à l'entretien d'une école réelle de quatre classes ayant un cours complet et adapté aux besoins mécanico-techniques; 3° Krementchoug, 15,250 roubles par an et en outre une maison pour l'entretien d'une école réelle de six classes ayant une classe supplémentaire pour chacune des trois sections; Rossiény (gouvernement de Kovno), 10,000 rou-

bles par an pour l'entretien d'une école réelle sur le même plan que la précédente, et enfin Krasnooufimsk (gouvernement de Perm), une maison et 15,000 roubles par an pour l'entretien d'une école réelle de quatre classes, ayant un cours complet et adapté aux besoins des districts d'industrie minière, avec une section d'économie rurale dans les V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> classes, et une section mécanico-technique dans la classe supérieure supplémentaire.

Il est digne de remarque que, dans ce cas, comme dans celui de la fondation des gymnases et des progymnases aux frais des *zemstvos* et des municipalités, ce sont les petites villes, et principalement celles du sud de la Russie, qui manifestent le plus de zèle pour l'instruction; c'est ainsi que sur 24 demandes accompagnées d'offres de subventions, 8 seulement appartiennent à des villes de gouvernement (Kostroma, Kiev, Kherson, Kharkov, Koursk, Orel et Saratov); les autres viennent de villes de district et 7 seulement des villes du nord (Kostroma, Jaroslav, Tchérépovetz, Sarapoul, Krasnooufimsk, Rossiény et Kronstadt); les autres appartiennent à des villes situées au sud de Moscou.

Sur ces 24 demandes, 14 indiquent les sections que les *zemstvos* et les municipalités désirent avoir dans les écoles réelles qu'ils sollicitent. Outre la section normale indispensable aux deux sections techniques et à la section générale dans la classe

supérieure complémentaire, on demande dans 6 localités la création d'une section commerciale; dans 4 autres, on sollicite celle d'une section chimico-technique; 6 villes demandent la création d'une section mécanico-technique. En outre, une localité réclame une section minière et une section d'économie rurale; dans 2 seulement on se déclare en faveur de la section générale combinée avec les deux autres sections.

Sur ces 24 localités, 3 ont exprimé le désir de faire usage de la latitude que laisse le statut du 15 mai 1872 de se passer des classes inférieures lorsqu'il y a dans l'endroit d'autres écoles. Ce sont : Soumy, où il y a un progymnase, Sarapoul et Krasnooufimsk, où les deux classes inférieures des écoles réelles peuvent être remplacées par les écoles urbaines de l'endroit, sauf certaines modifications du cours de celles-ci, pour les adapter au cours ultérieur de ces écoles réelles.

Quoique toutes ces demandes aient été appuyées par l'allocation de sommes plus ou moins considérables tirées des ressources locales, l'autorisation d'établir des écoles réelles n'a pu être accordée en 1872 qu'à Rostov sur le Don et à Sarapoul, ces deux villes s'étant chargées de tous les frais d'entretien de ces établissements. Quant aux autres localités, il a fallu, pour des considérations financières, faire un choix judicieux, en tenant

compte tant des besoins de tout l'Empire que de l'importance des sommes offertes par les *zemstvos* et les municipalités. En 1872 il en a été ouvert 20, ce qui, sans compter les arrondissements de Dorpat et de Varsovie, et celui du Caucase, en a élevé le nombre à 27.

L'institution des écoles réelles a été favorablement accueillie en Russie, ainsi que le montre l'accroissement du nombre des élèves, qui s'est élevé en 1872 de 394 à 512 pour l'école de Belotzerkov, et, pour celle de Saint-Pétersbourg, de 196 à 234.

#### ÉCOLES DÉPENDANTES DES RITES ÉTRANGERS ET AYANT LES DROITS ET PRÉROGATIVES DES GYMNASSES DE L'ÉTAT.

Il y a à Saint-Pétersbourg 3 écoles dépendantes d'églises et de confessions étrangères qui, par leur cours d'études et les droits et prérogatives de leurs élèves, sont égales aux gymnases du ministère de l'instruction publique. Ces écoles sont : celles qui sont annexées aux églises luthériennes de Saint-Pierre et de Sainte-Anne, et celle qui dépend de l'église réformée. Toutes ces écoles sont entretenues aux frais des paroisses de ces églises, et une seule d'entre elles, celle de l'église Saint-Pierre, jouit d'une subvention d'ailleurs insignifiante du gouvernement. Outre le cours classique, à peu près identique

à celui des gymnases quant à son étendue, aux matières dont il est composé et à sa durée, il existe encore dans toutes ces écoles des sections réelles. Le nombre total des élèves fréquentant ces écoles était, au 1<sup>er</sup> janvier 1873, de 1351, dont 631 appartenaient aux sections classiques, et 720 aux sections réelles. Ces dernières, tout en ayant le plus grand nombre d'élèves, cédaient en définitive le pas aux sections classiques : le nombre des élèves qui fréquentent le cours réel n'est plus grand, comparativement à celui du cours classique, que dans les classes inférieures, tandis que les classes supérieures offrent un résultat contraire. En 1872 il y avait, dans la 7<sup>me</sup> classe supérieure de la section classique des 3 écoles, 57 élèves (9 % du nombre total des élèves), et dans la même classe de la section réelle, il n'y en avait que 30 (4 %); pendant cette même année 24 élèves de la section classique ont fini leurs cours (4 % du nombre total des élèves et 42 % du nombre des élèves de la 7<sup>me</sup> classe), tandis que dans la section réelle il n'y avait que 11 élèves qui achevaient le cours (15 % du nombre total des élèves et 33 % du nombre des élèves de la 7<sup>me</sup> classe). La durée trop prolongée du cours est vraisemblablement la principale raison de ce que les classes supérieures de la section réelle comptent peu d'élèves. Le même cas se reproduit dans toutes les écoles réelles dont le cours a une longue durée,

par exemple dans les écoles réelles de la Prusse, ce qui s'explique facilement quand on considère que ceux qui suivent ce cours ont bien moins en vue de se préparer à une instruction technique supérieure que de se livrer à des occupations pratiques après avoir acquis l'instruction indispensable dans un espace de temps aussi court que possible.

Tout en contribuant à la diffusion d'une solide instruction générale et en procurant aux établissements supérieurs un contingent considérable d'auditeurs bien préparés, les écoles dépendant d'églises de rites étrangers ne portent nullement un cachet exclusivement confessionnel; l'accès en est ouvert également aux enfants appartenant au culte orthodoxe. Le nombre de ces derniers était en 1872 de 540 dans les deux sections, ce qui fait, par rapport au nombre total des élèves (1351), environ 37 %, c'est-à-dire plus du tiers. A chacune de ces trois écoles est annexée une section pour les jeunes filles; les enfants appartenant au culte orthodoxe y forment une proportion presque aussi considérable, savoir, 136 sur 558, c'est-à-dire à peu près le quart.

#### ÉCOLES SPÉCIALES SECONDAIRES.

Dans le ressort du ministère de l'instruction publique se trouvent 4 écoles d'ordre secondaire :

l'école des artisans de Lodzi, l'école de commerce d'Odessa et deux écoles rabbiniques à Vilna et à Jitomir. L'école supérieure des métiers à Lodzi, qui prépare des industriels versés dans la technique industrielle et l'école de commerce d'Odessa, qui contribue à répandre l'instruction générale et l'instruction spécialement commerciale, avaient en 1872, la première 175 élèves, sur lesquels 4 avaient terminé leurs cours d'études, la seconde 185 élèves, dont 10 se présentaient à l'examen de sortie.

Les écoles rabbiniques de Vilna et de Jitomir présentaient, par leur organisation et le but de leur cours, un phénomène anormal et par cette raison, malgré le nombre considérable de leurs élèves, qui en 1872 s'élevait dans les deux établissements à 804, elles ne répondaient pas à leur destination. Jusqu'à l'année 1850 environ, les Juifs en Russie ne fréquentaient guère les écoles générales de l'Empire ; toute l'instruction qu'ils recevaient se bornait à l'étude d'objets spéciaux relatifs au culte israélite, sous la direction de maîtres fanatiques et ignorants (*melamèdes*). Cet état de choses contribuait à maintenir les Juifs dans l'ignorance et à les tenir à l'écart de la grande masse de la population chrétienne. C'est en considération de ces circonstances, afin de procurer à la jeunesse israélite une instruction primaire générale régulière, et de la diriger ainsi vers les établissements généraux, que furent in-

stituées en 1844 des écoles spéciales pour les israélites. Ces écoles devaient leur enseigner la langue russe, afin de les préparer peu à peu à la fréquentation des établissements communs. En même temps il fut fondé, pendant la même année à Vilna et à Jitomir, des écoles spécialement juives sous le nom d'écoles *rabbiniques*, afin de préparer des maîtres pour les nouvelles écoles israélites. Mais les écoles rabbiniques, indépendamment de leur mission spéciale, avaient à former des rabbins instruits, destinés à répandre l'instruction dans les masses de la population juive, et leur organisation ne leur permettait point de remplir cette double fonction d'une manière satisfaisante. « Les rabbins sortant  
« de ces écoles, dit le rapport du ministre, n'ayant  
« pas eu les moyens de s'approprier le vaste cercle  
« de connaissances que demande ce titre, ne satis-  
« font point aux exigences de la population juive  
« et ne possèdent pas sa confiance; les écoles rab-  
« biniques ne pouvaient non plus préparer de bons  
« maîtres, leurs cours scolaires ne renfermant pas  
« les objets pédagogiques indispensables, et l'ab-  
« sence d'écoles primaires modèles dans ces éta-  
« blissements rendent impossibles les exercices  
« pratiques d'enseignement. » Un projet de réor-  
ganisation des écoles rabbiniques, préparé en 1873 au ministère de l'instruction publique, a placé les écoles israélites sur le même pied que les éta-

blissements scolaires généraux de l'Empire, et en 1874 elles ont été transformées en écoles normales destinées à préparer des maîtres pour les écoles urbaines israélites.

#### ÉCOLES PRIVÉES.

Le nombre total des établissements secondaires privés s'élevait, au 1<sup>er</sup> janvier 1873, à 1,145, comprenant 40,615 élèves, dont 18,549 du sexe masculin et 22,066 du sexe féminin.

Comparativement à l'année précédente, le nombre de ces établissements s'était accru de 41 et le nombre des élèves de 2,185. Cette augmentation se répartit principalement entre les arrondissements de Moscou et de Dorpat. Voici quelles sont les données statistiques recueillies par le ministère, concernant le nombre des écoles, la répartition des élèves entre chacune d'elles, l'étendue des cours et les localités dans lesquelles sont situés ces établissements.

Les écoles privées ayant le plus grand nombre d'élèves dans les classes du cours élémentaire étaient au nombre de 864, c'est-à-dire, formaient 75 p. 100 du nombre total. La majorité d'entre elles réunissaient les deux sexes; celles où l'on n'admettait que des élèves du même sexe n'étaient que de 385 : 253 pour les petites filles et 132 pour les garçons.

On comptait 281 écoles privées donnant une instruction au-dessus de l'instruction élémentaire; 87 de 1<sup>er</sup> ordre, dont les cours s'approchaient de ceux des gymnases, et 194 de 2<sup>e</sup> ordre ayant des cours correspondant à ceux des progymnases et des écoles de district. Parmi ces écoles celles de jeunes filles étaient en majorité; on en comptait 59 du premier ordre et 129 du second; les écoles de garçons de 1<sup>er</sup> ordre étaient au nombre de 28 et celles de 2<sup>e</sup> ordre au nombre de 65.

Parmi les écoles privées, non-seulement celles de jeunes filles étaient en majorité, mais, en général, le nombre des élèves du sexe féminin qui les fréquentaient était le plus considérable et constituait 54 p. 100 de la totalité.

La majorité des écoles privées se trouvait dans les arrondissements de Saint-Pétersbourg et de Moscou et notamment dans les deux capitales. Dans la première de ces villes il y en avait 333, sur 430 que comptait l'arrondissement, et, dans la seconde, la proportion était de 122 sur 185. C'est dans ces mêmes arrondissements que se trouvait le plus grand nombre d'écoles privées de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> ordre. Dans l'une et l'autre catégorie c'étaient toujours les écoles de jeunes filles qui prédominaient par le nombre.

Après les arrondissements de Saint-Pétersbourg

et de Moscou, c'était celui de Dorpat qui avait le plus grand nombre d'écoles privées. Il en comptait 169, dont 25 du 1<sup>er</sup> ordre et 29 du second. Dans les autres arrondissements les écoles de jeunes filles étaient aussi en majorité, mais il n'y en avait que 8 du 1<sup>er</sup> ordre et 65 du second.

On voit par ces données que le besoin d'écoles privées se fait le plus sentir à Saint-Pétersbourg et à Moscou et surtout le besoin d'écoles de jeunes filles donnant une instruction au-dessus de l'instruction élémentaire.

Dans l'ordre des écoles privées du sexe masculin ayant un cours supérieur, la première place appartenait au lycée du Césarévitch Nicolas, à Moscou. Les statuts de cet établissement portent que les élèves y suivront non-seulement le cours du gymnase, mais aussi celui de l'Université. En considération de son utilité et de son importance au point de vue du développement d'une instruction solide, et de son organisation, qui est de nature à lui garantir une existence assurée dans l'avenir, le lycée s'est vu conférer avec la sanction de l'Empereur, de nouveaux droits concernant l'extension des privilèges attachés au service de l'instruction publique, aux directeurs et à tous les fonctionnaires de cet établissement, et leur assimilation complète aux professeurs ordinaires et extraordinaires de l'Université.

Le second rang appartient aux gymnases classiques privés : on en compte 6 à Saint-Pétersbourg, 1 à Moscou, et 2 à Odessa. Tous ces établissements ont été réorganisés sur le modèle des gymnases conformément au statut de 1871 et confèrent comme eux le droit d'entrer à l'Université. Dans l'arrondissement de Dorpat, il y a aussi deux écoles privées ayant un cours identique à celui du gymnase, mais elle ne possèdent pas les droits accordés aux neuf gymnases précités.

En 1872, l'école pour les jeunes filles dirigée par M<sup>me</sup> Fischer à Moscou et organisée sur le modèle des gymnases pour les jeunes gens, a reçu la dénomination de gymnase classique du sexe féminin. Ce gymnase est soumis à l'inspection du directeur du 5<sup>e</sup> gymnase de Moscou. En premier lieu on y avait ouvert trois classes : une classe préparatoire et deux classes fondamentales, la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 1873, cet établissement comptait 23 élèves, dont 6 dans la classe préparatoire et 17 dans les classes fondamentales.

Dans l'œuvre de l'instruction générale, les établissements scolaires privés donnent un concours efficace aux établissements scolaires du gouvernement, et, un grand nombre d'entre eux étant des internats ou des pensionnats, offrent encore cet avantage qu'ils facilitent aux habitants des autres villes les moyens de donner l'éducation

à leurs enfants. En 1872 il y avait 231 pensionnats de ce genre, dont 64 pour le sexe masculin et 167 pour le sexe féminin.

Parmi les pensionnats du sexe masculin il y en avait 17 du 1<sup>er</sup> ordre, 43 du 2<sup>e</sup> et 4 du 3<sup>e</sup> : ces derniers se trouvaient tous dans l'arrondissement scolaire de Dorpat. Parmi les internats de demoiselles 40 étaient de 1<sup>er</sup> ordre, 96 de 2<sup>e</sup> ordre et 31 du 3<sup>e</sup>. Dans le nombre des internats, la plus forte part revient aux villes de Pétersbourg et de Moscou. On comptait en 1872 34 pensions de 1<sup>er</sup> ordre, 45 de 2<sup>e</sup> ordre et 3 de 3<sup>e</sup> ordre ; parmi ces établissements 20 de 1<sup>er</sup> ordre, 23 de 2<sup>e</sup> ordre et 2 de 3<sup>e</sup> ordre étaient destinés au sexe féminin. Par rapport au reste de l'Empire, les pensionnats qui se trouvaient à Pétersbourg et à Moscou constituaient alors un tiers du nombre total.

---

#### INSTRUCTION SECONDAIRE ET SUPÉRIEURE DES JEUNES FILLES

On s'est occupé beaucoup en France des moyens à prendre pour donner aux femmes une instruction supérieure à celle qu'elles peuvent recevoir dans les écoles primaires. Les institutions de jeunes demoiselles

selles, et surtout les couvents, sont presque exclusivement chargés de ce soin. Je n'ai pas besoin d'insister ici sur l'insuffisance des résultats obtenus. L'enseignement de la géographie, de l'histoire, de la littérature, des langues modernes et des sciences n'est organisé nulle part d'après un système d'études fortement conçu. Les cours spéciaux pour l'enseignement secondaire des filles, établis, sous l'inspiration de M. Duruy, à Paris et dans plusieurs villes de France, ont, malgré l'opposition cléricale contre laquelle ils ont eu d'abord à lutter, élevé le niveau de l'éducation pour les élèves, en trop petit nombre, qui ont pu y prendre part. Mais c'est en vain jusqu'à présent que l'on a demandé que l'État instituât d'une manière stable et régulière pour cette éducation supérieure des femmes, qui exercerait certainement sur notre société une influence des plus salutaires et des plus désirables, des établissements analogues aux collèges où sont instruits nos jeunes gens. Ce vœu, souvent exprimé et qui n'a pu s'accomplir en France, s'est pourtant réalisé complètement en Russie : le gouvernement a compris que la civilisation et le progrès social sont tout aussi intéressés dans l'éducation des femmes que dans celle des hommes ; et en appelant à lui le concours des provinces et des particuliers, il s'est attaché à fonder et à diriger lui-même des *instituts*, des *gymnases* et des *progymnases* où

les jeunes filles reçoivent une instruction égale à celle qui se donne dans les établissements du même degré institués pour les garçons. Le pays qui a eu la gloire de créer de pareilles écoles a tout lieu de s'en féliciter, et il est assez singulier que ce soit la Russie qui donne sur ce point un exemple qui, je l'espère, trouvera des imitateurs.

Les établissements d'instruction secondaire pour les femmes qui ont existé en Russie jusqu'au milieu de ce siècle avaient été presque exclusivement réservés aux jeunes filles nobles. La grande Catherine, le premier souverain russe qui se soit préoccupé de l'instruction des femmes, avait fondé, en 1764, dans le couvent de la Résurrection à Saint-Pétersbourg, une maison d'éducation pour les jeunes filles âgées de 16 à 18 ans, réunissant environ 500 élèves choisies en proportion égale dans l'aristocratie et la classe bourgeoise. A leur sortie de l'institution, les premières recevaient de l'Impératrice, pour leur dot, une somme de 2,000 roubles, et les secondes, 100 roubles seulement. L'institution était dirigée par une Française, madame Lafond, qui avait sous ses ordres 8 institutrices et 40 maîtresses de classe. Les cours étaient gratuits et devaient durer cinq années. Un grand nombre d'établissements de ce genre furent créés par la veuve de Paul I<sup>er</sup>, Maria Féodorovna (Sophie de Wurtemberg), qui donna un développement considérable à

l'idée de Catherine ; mais, pour la plupart, ces maisons étaient destinées presque uniquement aux jeunes filles appartenant à la noblesse.

Les établissements d'instruction supérieure désignés aujourd'hui sous le nom d'*instituts*, et dont je parlerai bientôt, sont en grande partie demeurés fidèles à l'esprit qui a présidé à la création de ces maisons.

L'impératrice actuelle, Maria Alexandrovna (Maximilienne de Hesse-Darmstadt), s'est préoccupée, au contraire, tout spécialement d'organiser et presque de créer l'éducation des filles de la classe bourgeoise. Pendant que l'empereur Alexandre II préparait l'abolition du servage, sa femme se consacrait aussi à une œuvre d'émancipation. Sur le rapport du professeur Wychnegradsky, qui avait été chargé par l'impératrice d'aller étudier en Allemagne les établissements d'instruction pour les femmes, organisés d'après les doctrines de Frœlich, les premiers gymnases féminins s'ouvrirent en Russie au commencement de l'année 1858 sous le nom d'*Écoles pour les jeunes filles externes*.

## I

### GYMNASES ET PROGYMNASES.

Le règlement du 24 mai 1870, a donné à tous les établissements d'instruction secondaire pour les

femmes une organisation uniforme dans les gymnases et les progymnases. Les cours comprennent sept classes dans les premiers et trois dans les seconds. Chacun d'eux a une classe préparatoire. Les gymnases ont, en outre, une huitième classe, dite de *pédagogie*, pour la préparation des institutrices privées.

Un des premiers avantages des progymnases et des gymnases féminins, c'est que ce sont des externats, ce qui les rend plus particulièrement chers à la bourgeoisie par laquelle ils ont été créés, leurs filles pouvant recevoir une instruction complète sans cesser de participer à la vie de famille. Ici, rien qui ressemble au couvent, et c'est en cela surtout que les gymnases se distinguent des *instituts*, qui, comme nous le verrons, ne reçoivent que des pensionnaires.

Ces établissements sont tous placés sous le haut patronnage de l'impératrice et soumis à la juridiction principale du curateur de l'arrondissement scolaire. Deux conseils sont attachés à chaque gymnase : un conseil d'*administration* et un conseil *pédagogique* décidant toutes les questions d'éducation et d'enseignement.

La directrice de gymnase est choisie par le curateur et confirmée dans son emploi par le ministre de l'instruction publique ; celle de progymnase est nommée directement par le curateur scolaire.

Le Conseil d'administration est composé de personnes des deux sexes, choisies dans les corporations et les sociétés qui entretiennent à leurs frais le gymnase ou le progymnase. Toute personne notable pouvant contribuer à la prospérité de l'établissement devient de droit membre du Conseil d'administration.

A ce Conseil, appartiennent les attributions suivantes :

1° Le choix de la curatrice et celui de la directrice ; 2° la recherche des ressources nécessaires à l'amélioration matérielle du gymnase ou du progymnase ; 3° le budget des dépenses ; 4° la fixation des appointements de la directrice et des autres fonctionnaires ; 5° l'emploi des sommes allouées à l'établissement ; 6° la détermination du taux de la rétribution scolaire qui, dans tous les cas, doit être moins élevée dans les progymnases que dans les gymnases ; 7° l'exemption de la rétribution scolaire ; 8° les secours à donner aux élèves les plus pauvres qui se distinguent par leur application et leur bonne conduite ; 9° enfin la surveillance générale et le bon ordre de l'établissement.

Le conseil pédagogique se compose du directeur du gymnase des garçons ou de l'école réelle, du président, de la directrice et de toutes les personnes attachées à l'établissement, soit pour l'enseignement, soit pour l'éducation.

Les maîtres et les maîtresses sont choisis par le conseil pédagogique et confirmés dans leurs fonctions par le curateur de l'arrondissement scolaire. Dans les trois classes des progymnases, ainsi que dans les trois classes inférieures des gymnases, l'enseignement est confié de préférence à des personnes du sexe féminin.

Les matières de l'enseignement sont : dans les progymnases, l'instruction religieuse, la langue russe, l'histoire et la géographie de la Russie, un aperçu de la géographie des diverses parties du monde, l'arithmétique, la calligraphie et les travaux d'aiguille.

Dans les gymnases : l'instruction religieuse, la langue russe et les principaux chefs-d'œuvre littéraire de sa littérature, l'arithmétique, la comptabilité, la géométrie, la géographie générale et celle de la Russie ; l'histoire universelle et celle de la Russie, les principaux éléments de l'histoire naturelle et de la physique, les principes de l'économie domestique et de l'hygiène, la calligraphie, les travaux d'aiguille, la gymnastique.

Les matières non obligatoires sont les langues française et allemande, le dessin d'imitation, la musique, le chant et la danse. Les élèves qui désirent suivre ces cours facultatifs doivent payer un supplément de rétribution déterminé par le Conseil d'administration.

Le cours de pédagogie, organisé en sus du cours septennal est principalement destiné aux jeunes personnes qui veulent obtenir le titre d'institutrice. On leur explique pendant cette année complémentaire les principes les plus importants de l'éducation, les systèmes d'enseignement et les méthodes applicables aux cours des gymnases de filles. Elles font en outre des exercices pratiques de pédagogie sous la direction des maîtres et des maîtresses de l'établissement.

Les jeunes filles, à la sortie du gymnase, subissent un examen qui consiste en une composition écrite en français ou en allemand, sur un sujet donné séance tenante. On exige aussi d'elles une connaissance au moins superficielle de l'histoire littéraire des deux pays. Elles doivent parler couramment les deux langues. Dans les dernières années des cours, elles ne doivent employer que des langues étrangères ; un grand nombre de leçons sont employées à réciter et à commenter les plus beaux passages de poésie ou de prose française ou allemande.

En 1873, il existait en Russie 55 gymnases de filles, ressortissant au ministère de l'instruction publique, 2 écoles primaires supérieures donnant le même genre d'enseignement, 118 progymnases et 22 écoles secondaires analogues à ces derniers établissements, en tout, 197 maisons d'éducation

comprenant 23,854 élèves. Ce nombre a été de 26,145 en 1874, et de 29,520 au 1<sup>er</sup> janvier 1875.

A cette dernière époque, le nombre des gymnases était de 61 et celui des progymnases de 137, sur lesquels 49 pour les premiers et 126 pour les seconds se trouvent dans les arrondissements scolaires de Pétersbourg, Moscou, Kharkov, Kazan, Odessa, Tchernigov, Poltava et Sibérie. Ils sont tous régis par le règlement du 24 mai 1870. Ce n'est que depuis 1874 que les classes préparatoires ont pu être introduites, et seulement dans 18 gymnases et 28 progymnases. Il n'existe encore de classes pédagogiques que dans 27 gymnases. Mais tous les gymnases et progymnases ont le nombre de classes réglementaire, c'est-à-dire 7 pour les premiers et 3 pour les seconds. Le nombre des élèves qui ont obtenu le certificat d'études a été 1,126 en 1873, de 1,372 en 1874 et de 1,503 en 1875.

Un certain nombre de ces gymnases, ceux surtout qui sont situés dans les provinces allemandes, lithuaniennes et polonaises, sont entretenus exclusivement aux frais du Trésor. Le gouvernement est disposé à faire tous les sacrifices lorsqu'il s'agit de faire prévaloir la langue et les idées russes dans les provinces frontières. L'arrondissement de Varsovie compte à lui seul 10 gymnases et 7 progymnases

de filles. Il est alloué à chaque gymnase une rétribution annuelle de 15,000 roubles, et à chaque progymnase 6,000 roubles. Chacun des 6 gymnases de Saint-Pétersbourg reçoit pour son entretien 9,000 roubles, et chacun des 11 progymnases, 1,700 r.

Les gymnases féminins de Saint-Pétersbourg sont au nombre de 6. Ils portent les noms de *Marie*, ayant 605 élèves ; *Kolomna*, 536 ; *Alexandre*, 348 ; *Litéinaïa*, 307 ; *Vassili-Ostrov*, 278 ; *Pierre*, 270. Il faut y ajouter le progymnase de la *Nativité* ayant 100 élèves, et le *Cours pédagogique*, qui en reçoit 115.

En 1871, la somme totale des dépenses pour 54 gymnases et 168 progymnases, en ajoutant les 22 écoles secondaires, s'élevait à 624,000 roubles soit environ 2 millions 500,000 francs. Sur ce chiffre, le Trésor ne fournissait que 50,000 roubles ; le reste était couvert par les allocations des villes, celles des États provinciaux et les rétributions scolaires.

C'est ainsi que les États provinciaux du gouvernement de Kazan ont fourni les fonds nécessaires à l'acquisition d'une maison pour l'établissement d'un gymnase de filles, et que ceux du gouvernement d'Olonets ont fait don au gymnase de Pétrozavodsk de l'édifice qu'ils possédaient dans cette ville.

Dans les années suivantes, ces ressources ont été augmentées : elles s'élevaient en 1873 à 1,231,277 roubles, dont 391,759 fournis par le Trésor. Les autres ressources étaient fournies par les municipalités (214,477 roubles); par les États provinciaux (149,522 roubles), et par les particuliers (82,942 roubles). Le produit de la rétribution scolaire était pour la même année de 300,607 roubles.

## II

### INSTITUTS.

Outre les gymnases et les progymnases ressortissant au ministère de l'instruction publique et n'admettant que des externes, il existe d'autres établissements pour l'éducation des jeunes filles, portant le nom d'*instituts*, et n'admettant que des pensionnaires. Leur fondation remonte au dix-huitième siècle, et ils se ressentent encore aujourd'hui de leur origine aristocratique. Ils ont été établis d'abord en faveur des jeunes filles de la noblesse territoriale.

Les directrices des instituts sont ordinairement encore choisies d'après d'anciennes habitudes propres aux gouvernements autoritaires. Les places les plus lucratives sont presque toujours données à

des personnes que l'on veut favoriser, à des veuves de hauts serviteurs de l'État restées sans fortune. Ce sont, du reste, les inspecteurs qui dirigent les études. Les directrices et les inspectrices s'occupent spécialement de la discipline et de la bonne tenue de la maison. Cette discipline n'est nullement sévère et une grande liberté est laissée aux élèves.

Les instituts sont établis dans de vastes édifices qu'au premier aspect on prendrait pour des palais. L'architecture en est à peu près uniforme : au centre de la façade, un soubassement percé de trois à cinq portes, et au-dessus, une colonnade dorique ou ionienne en maçonnerie revêtue d'un enduit. Des deux côtés, de vastes salles. Les classes sont au rez-de-chaussée, ainsi que le logement de la directrice. Au premier sont les dortoirs, le réfectoire, les salles de récréation, une grande salle de cérémonie, où l'on fait la distribution des prix. On y donne quatre ou cinq fois par an des soirées dansantes, auxquelles sont invités les jeunes gens des établissements privilégiés, école des pages, écoles de droit et lycées. Ces soirées commencent généralement par un concert dont les élèves de l'institut font les principaux frais. Le bâtiment est double et séparé par un couloir, mal éclairé d'ordinaire par la faute des architectes.

Derrière, et quelquefois devant, s'étend un vaste jardin garni de grands arbres, d'allées, de pelouses,

de pièces d'eau, où les jeunes filles prennent leur récréation, lorsque la saison le permet.

L'aménagement y est excellent et l'installation très-confortable. Les vestibules et les corridors sont très-vastes; le mode de chauffage ne laisse rien à désirer. Comme il est impossible, à raison du climat, que les élèves profitent dans tous les temps des cours et des jardins destinés à leurs récréations, elles ont dans l'établissement des salles très-bien aérées, pourvues de grandes fenêtres à doubles châssis qui les garantissent des grands froids.

Tous les services sont faits avec l'ordre le plus parfait par un grand nombre de serviteurs des deux sexes, mais où prédomine naturellement le sexe féminin.

La ville de Saint-Petersbourg possède aujourd'hui 7 instituts; ce sont : l'Institut patriotique, l'école d'Élisabeth, au Vassili-Ostroff (le centre des études scientifiques de la capitale), la société d'éducation des demoiselles nobles et l'école d'Alexandre, au couvent de Smolna, les instituts de Paul, de Nicolas et de l'ordre de Sainte-Catherine. Il y en a quatre à Moscou : ceux de Sainte-Catherine, d'Alexandre, d'Élisabeth et l'institut Nicolas pour les orphelines, établi dans les bâtiments du *Vospitatelny-Dom*, le plus colossal édifice de Moscou.

Les élèves des instituts sont habillées d'une fa-

çon uniforme, avec des nuances différentes pour les grandes et les petites d'un même institut et une couleur spéciale pour chaque institut. Le costume consiste en une robe décolletée, laissant découverts les bras et les épaules, les manches n'ayant pas plus de 10 centimètres. Il est complété par une guimpe blanche qui couvre les épaules, des manches blanches et un tablier blanc. Mais ces compléments du costume ne se portent que rarement pendant les classes et jamais dans les occasions solennelles, telles que les examens et les visites d'inspecteurs ou de hauts personnages.

Outre ces instituts on compte encore d'autres établissements n'admettant aussi que des pensionnaires, tels que les écoles à six classes de Holm, ayant 102 élèves, de Vilna (44 élèves), et le gymnase d'Orenbourg (11 élèves).

La surveillance des élèves dans ces divers établissements est confiée à des fonctionnaires désignées sous le nom de *dames de classe*; elles forment dans le corps enseignant une sorte de caste qui se distingue par un caractère tout spécial. Ce sont elles qui président à la discipline des classes; les professeurs n'ont à se préoccuper que de l'enseignement des élèves. Les dames de classe habitent l'institut, sortent peu et se trouvent rarement en contact avec le monde du dehors. Avec les défauts inhérents à la vie solitaire, elles possèdent une grande aptitude et beaucoup

d'expérience pour ce qui concerne leur profession. On les reconnaît aisément à leur démarche, à leurs gestes, à leur diction, à leur accent même quand elles parlent français. Elles portent toutes une robe bleue dont la forme est laissée à leur choix, mais est toujours très-sévère. Il en est de même des dames de classe des gymnases ; mais si celles-ci se distinguent par les mêmes aptitudes professionnelles, elles n'ont ni la roideur ni l'espèce de gaucherie que donne aux dames de classe des instituts leur isolement de la société.

Il y a une dame de classe pour chaque classe d'un institut. Elle suit les mêmes élèves depuis leur entrée dans l'établissement jusqu'à l'achèvement du cours complet d'études. Il y a certainement beaucoup d'avantages à laisser ainsi pendant sept années les élèves sous la surveillance de la même personne. La discipline est meilleure et il s'établit naturellement entre toutes les dames de classe une sorte d'émulation, leur responsabilité étant engagée dans le résultat général des examens de leurs élèves.

Les dames de classe, dans chaque établissement, sont presque toujours d'anciennes élèves de l'institut ; après avoir subi l'examen de sortie, celles qui se sentent la vocation pédagogique restent dans l'établissement, et, sous le nom de *pépinieres*, deviennent de véritables « apprenties dames de classe. »

Le salaire des maîtres et des maîtresses se compose d'un traitement fixe, d'une indemnité de logement, quand l'établissement ne le leur donne pas, et de quelques autres avantages. Le supérieur d'un gymnase de Saint-Petersbourg reçoit 2,668 roub. par an, celui de Tsarkoe-Selo, 896 ; les inspectrices, de 750 à 1,080 roubles ; les inspecteurs, de 1,050 à 1,330 ; les dames de classe, de 400 à 700 roubles. Le personnel des gymnases de filles jouit de toutes les prérogatives attribuées par les statuts aux professeurs des gymnases et des progymnases de jeunes gens.

Les conditions d'admission dans ces établissements ne sont nullement sévères. Les jeunes filles doivent avoir reçu l'instruction primaire, savoir lire, écrire, compter, lire au moins le français et l'allemand. On tient à ce programme lorsqu'il s'agit de jeunes filles ayant pu s'instruire dans les écoles élémentaires ; mais on est obligé de ne pas se montrer exigeant à l'égard des petites filles venues du Caucase ou de l'Oural, absolument ignorantes et dont les parents néanmoins obtiennent l'autorisation de les faire admettre dans l'institut.

Le programme des études dans les instituts comprend les langues et l'histoire des littératures russe, française et allemande, le grec et le latin (cours facultatifs), l'histoire, la géographie, la cosmographie, les sciences naturelles (physique, histoire na-

turelle, notions de chimie), l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, la pédagogie, la religion et l'histoire de l'Église. Ces dernières leçons sont données par les prêtres et les pasteurs des divers cultes et aucun ne songe à faire du prosélytisme.

Toutes les jeunes filles, on le croira sans peine, ne profitent pas également de cet enseignement presque encyclopédique. Il en est cependant un assez grand nombre qui acquièrent une véritable instruction.

Nous en avons connu plusieurs dont le savoir n'est nullement inférieur à celui des jeunes filles françaises du degré supérieur : quelques-unes même subiraient avec avantage les épreuves du baccalauréat ès lettres et du baccalauréat ès sciences.

Ce n'est pas, du reste, d'après les examens qui ont eu lieu à la sortie de l'institut qu'il est possible d'apprécier le degré de savoir des élèves. La solennité dont on les entoure les rend nécessairement

1. Dans un grand établissement privé de Saint-Petersbourg dirigé par une dame française, madame Troubat, qui ne reçoit guère que des jeunes filles appartenant à l'aristocratie, l'enseignement comprend l'histoire des littératures russe, allemande, anglaise et française, l'histoire générale, la psychologie, les sciences naturelles, l'histoire des beaux-arts. Outre les cours ordinaires, il s'y fait des conférences ou *lectures*, auxquelles sont admises les anciennes élèves et même des demoiselles et des dames du monde. Ces conférences se font en russe, en anglais, en allemand et en français.

fort superficiels. Ils se font le plus souvent en présence de hauts personnages devant lesquels les directeurs et les professeurs s'attachent surtout à faire briller leurs élèves. La jeunesse russe et surtout les jeunes filles sont douées d'une merveilleuse facilité à apprendre par cœur, et comme on leur laisse deux ou trois jours d'intervalle entre les différentes parties de l'examen, elles en profitent pour charger leur excellente mémoire de phrases recueillies dans leurs livres; le moment venu, elles les débitent avec le plus grand naturel, comme si elles improvisaient. La suppression de ces examens publics, ou du moins leur remplacement par des examens sérieux, faits seulement en présence et sous la direction des maîtres, tourneraient certainement au profit des études. Tels qu'ils sont, ils donnent lieu à des abus de plus d'un genre. Un mois et quelquefois six semaines avant la clôture des classes, les leçons cessent, surtout dans les classes supérieures, et les examens commencent. Ils nécessitent des efforts et des excès de travail pour les élèves qui ont besoin de réparer le temps perdu, et ce sont pour elles des fatigues que ne peuvent suffisamment payer les petites satisfactions d'amour-propre qu'éprouvent celles qui tiennent à soutenir avec succès ces épreuves publiques.

Dans les instituts, on enseigne à peu près les mêmes sciences que dans les gymnases, mais on

y reçoit des filles plus jeunes et l'enseignement y est plus mondain. C'est, en somme, celui que madame de Maintenon avait établi à Saint-Cyr, et qui se donnait en France dans les couvents du dix-huitième siècle. On y enseigne maintenant l'histoire, la géographie, l'arithmétique, la géométrie, la physique, le dessin, la danse, et les trois langues modernes, le russe, le français et l'allemand. Ces langues y sont l'objet d'un soin tout particulier et elles sont enseignées surtout au point de vue de la conversation. Les jeunes filles des instituts s'expriment beaucoup mieux dans les langues étrangères que celles des gymnases. Elles savent écrire de fort agréables lettres; mais l'éducation est en général plus superficielle et donne beaucoup plus à l'apparence qu'à la réalité.

Les membres de la famille impériale, l'empereur lui-même, font de fréquentes visites aux instituts, et, en été, les élèves sont souvent invitées à passer une journée dans quelques-unes des résidences impériales, dont l'empereur et l'impératrice leur font les honneurs. Autre fois, lorsqu'elles étaient entrées à l'institut, elles n'en sortaient qu'après avoir achevé leurs études. On craignait qu'elles ne perdissent au contact de leurs familles, dans l'intérieur, le savoir et surtout la distinction qu'on avait eu beaucoup de peine à leur faire acquérir. Cette règle s'est singulièrement relâchée, et l'on permet aujourd'hui aux

élèves des instituts d'aller passer les vacances dans leurs familles, et quelquefois, pendant des jours de congé un peu longs, dans des familles de leurs correspondants à Saint-Pétersbourg, à Moscou, etc. On les promène aussi une fois par an dans les voitures de cour que l'on voit circuler en longue file à travers les rues.

### III

#### COURS PÉDAGOGIQUES.

Le *Cours pédagogique* de Saint-Pétersbourg a été fondé en 1864 comme une annexe du gymnase Marie. Il est établi actuellement dans le gymnase Alexandre, sous la direction du supérieur de tous les gymnases, M. Osinine, qui fait lui-même partie des professeurs. Le Cours pédagogique compte 156 élèves, qui n'y sont reçues que comme externes et payent une rétribution annuelle de 60 roubles. On y admet des jeunes filles de tous les rangs, de toutes les races, de toutes les religions, de toutes les parties de l'empire. Le cours d'études dure deux années. La première est employée à perfectionner les connaissances générales des élèves; dans la seconde, elles étudient les méthodes d'enseignement appliquées à l'histoire, aux lettres et aux sciences. Le cours de littérature se subdivise suivant la pré-

dominance de la langue étudiée en russe, français ou allemand.

Les leçons de géographie, d'histoire, de pédagogie et de religion sont communes à toutes les divisions. Il y a trois leçons chaque soir, et de plus des leçons pour la pratique de l'enseignement dans chaque faculté.

Les élèves font la classe elles-mêmes à des petites filles appartenant à un gymnase voisin, sous la direction de leurs professeurs.

Les élèves des cours pédagogiques sont réparties en cinq classes :

Langue et littérature russes.

Langue et littérature allemandes.

Langue et littérature françaises.

Sciences mathématiques.

Sciences naturelles.

Les cours d'histoire, de géographie, d'histoire générale littéraire et de pédagogie sont communs aux cinq sections.

Toutes les élèves doivent suivre le cours de grammaire russe et ceux de grammaire française ou allemande à leur choix.

On enseigne aussi le latin aux élèves qui le demandent. On leur fournit ainsi le moyen de donner des leçons élémentaires de cette langue, ou des répétitions aux jeunes garçons qui se disposent à en-

trer dans les gymnases classiques ou qui y sont déjà.

Le latin est aussi nécessaire aux jeunes filles qui se destinent à l'étude de la médecine.

On s'occupe en ce moment de modifier sur certains points l'enseignement du Cours pédagogique. Il s'agirait de porter les cours de deux ans à trois, et de faire de ces établissements une sorte d'université. Les programmes n'ont pas encore été publiés, mais la question recevra probablement une solution.

Le Cours pédagogique est encore trop récemment organisé pour que son enseignement ait pu donner les résultats qu'il produira plus tard. Il a été jusqu'à présent trop élevé et en même temps superficiel, plus brillant que solide.

Un des professeurs français qui, en 1867, faisait partie du personnel d'un de ces établissements m'a communiqué à ce sujet une note qui peut faire apprécier les dispositions et l'esprit des jeunes filles russes admises à en suivre les cours. « Lorsque j'entrai dans l'établissement, dit-il, deux ou trois professeurs avaient essayé de faire aux élèves un cours de littérature française, mais sans succès. Elles avaient déclaré à leur directeur que le professeur était insuffisant. Averti par le directeur, qui m'engagea « à être brillant, » je préparai une leçon ayant pour objet quelques considérations gé-

nérales sur la littérature. Je présentai des aperçus philosophiques ; je signalai l'influence des croyances religieuses, le caractère des peuples sur les littératures, et je parlai ainsi une heure. Huit jours après, mes élèves m'apportèrent ma leçon exactement rédigée en six, huit, dix, quinze pages. Non-seulement elles avaient tout compris, mais encore elles avaient pu tirer un excellent parti des notes qu'elles avaient prises au courant de la plume. Depuis lors, le niveau de la classe a baissé à proportion du nombre croissant des élèves. Mais les premières ont conservé leur supériorité. Elles lisent la *Revue des Deux-Mondes*, elles sont au courant du mouvement philosophique. En 1872, j'avais une élève qui causait avec moi dans les intervalles des classes et qui avait lu avec fruit Herbert Spencer. D'autres avaient des dispositions pour la linguistique. Il m'est arrivé de discuter avec deux d'entre elles au sujet de l'étymologie d'un mot russe qu'elles trouvaient dans le sanscrit. Je ne prétends pas que leurs connaissances en philologie fussent bien profondes, mais elles en avaient quelque teinture. Le reste de la classe était loin d'atteindre ce niveau ; mais on voyait que toutes ces jeunes filles étudiaient sérieusement, et que, d'ailleurs, elles n'avaient pas à lutter contre les préjugés qui, dans d'autres pays, réduisent au minimum le savoir qu'il est permis aux femmes d'acquérir. »

La plupart des jeunes filles qui suivent les leçons du *Cours pédagogique* ont de dix-sept à vingt ans, âge où se terminent en général les études secondaires. Les unes sortent des *gymnases*, les autres des *instituts*. Le *Cours pédagogique* forme ainsi une sorte de centre où aboutissent les deux systèmes d'éducation. Un grand nombre d'élèves fréquentent les cours pour leur propre compte ; d'autres y sont entretenues aux frais des *zemstvos*, afin qu'elles puissent propager dans les divers gouvernements les meilleures méthodes d'enseignement : la *Société philanthropique* de Saint-Pétersbourg en entretient aussi un certain nombre.

Il y a aussi à Saint-Pétersbourg un établissement de l'État, fort important, destiné à former des institutrices. Il est intitulé modestement *Classe française*, et est annexé à l'institut Nicolas. Les élèves, au nombre de 15, sont choisies parmi les meilleurs sujets des instituts de province. Elles suivent pendant deux ans, comme internes, les cours de l'institut, et elles s'engagent à donner pendant six années des leçons de français dans un établissement de l'État, en province. Si elles trouvent à se marier avant le terme fixé, elles peuvent obtenir une dispense de service. Cet établissement fonctionne depuis six ans. Les élèves reçoivent des leçons de grammaire et de langue françaises ; elles font des exercices de traduction du russe en français, et sui-

vent, en outre, des cours d'histoire, de littérature française, d'histoire générale, d'histoire des littératures grecque, latine, italienne, espagnole et anglaise, et enfin un cours d'histoire des beaux-arts. L'État se charge de les placer à leur sortie de l'établissement.

L'institut Nicolas a aussi, outre les cours ordinaires pour les établissements de cet ordre, une *classe pédagogique*, où l'on prépare également des maîtresses. Le programme est celui des instituts, perfectionné.

Les programmes d'études n'imposent pas aux élèves des efforts excessifs. Ainsi que l'a remarqué M. Rambaud, qui a vu de près les différentes classes de la société russe, les instituteurs s'étudient à prévenir chez les élèves de tous les âges la satiété et la fatigue qu'entraîne la monotonie des occupations. Ils cherchent à économiser le temps et la peine, et se gardent bien de condamner les enfants à subir tous les jours six ou sept heures de classes sur lesquelles trois ou quatre sont consacrées à un travail sérieux. Les classes commencent à neuf heures et finissent à deux heures et demie. La durée de chaque leçon est d'un peu moins d'une heure. Il y a entre chaque leçon quelques minutes de repos pendant lesquelles les élèves ont le droit de s'ébattre en liberté dans les corridors et les salles de récréation. Entre la troisième et la qua-

trième leçon a lieu un repas d'une demi-heure pour le déjeuner. Les cinq heures de cours sont employées à des exercices variés de manière à faire éviter aux élèves la fatigue et l'ennui. Les trois premières leçons sont consacrées à l'histoire, à la physique, à l'allemand, à l'instruction religieuse, à la géographie. Pendant les deux dernières, on dessine, on chante, on fait de la couture, quelquefois même on danse. Les élèves peuvent ainsi quitter l'école à deux heures et demie, avec un équilibre satisfaisant dans leur développement intellectuel et physique et avec une provision suffisante de savoir.

On trouvera sur la tenue et la vie intérieure des Gymnases de très-intéressants détails dans l'article déjà cité de M. Rambaud (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1873). Nous ne pouvons résister au plaisir d'en extraire le passage suivant, qui rend bien exactement la physionomie de ces établissements.

A la porte et dans les corridors de l'établissement vous trouverez, comme dans toutes les maisons de Saint-Petersbourg, quelques vieux soldats à la mine sérieuse, aux façons dignes et polies, à la moustache grise, abondamment chevronnés depuis le coude jusqu'à l'épaule, qui font l'office de concierges ou de domestiques. Vous pouvez visiter ce qu'on appelle la Bibliothèque, où il n'y a encore qu'une centaine de livres, et le Cabinet de collections, qui se compose de quelques squelettes d'animaux, d'une machine électrique ou pneumatique; de plus, à l'usage des dessinateurs, le torse de Laocoon ou la tête de

Socrate en plâtre. On ne fait encore que commencer les collections et on n'a pas l'argent en abondance. Vous pouvez jeter un coup d'œil aux vastes salles de récréation qui, dans la froide Russie, remplacent les cours et jardins indispensables chez nous. Le parquet, d'un travail soigné, luit comme un miroir; les grands murs blancs vernissés ne présentent pas une tache; les énormes poêles de faïence blanche, qui occupent une moitié de panneau depuis le parquet jusqu'au plafond, donneraient une leçon de propreté à une ménagère hollandaise; les portraits de l'empereur, de l'impératrice et du prince d'Oldenbourg ont l'air de se croire dans un salon du Palais d'Hiver. Tout cela est propre jusqu'à en paraître luxueux. Évidemment, les *lycéennes* russes n'ont pas l'humeur destructive de leurs camarades françaises. On ne voit pas d'encriers qui se sont écrasés au milieu d'une muraille fraîchement blanchie, ni de bonshommes gesticulant, ni d'inscriptions quelconques destinées à *vexer* n'importe qui. Sur les tables en bois blanc vernissé, pas de noms profondément burinés pour la postérité la plus reculée. Ceci commence à me donner une idée favorable du caractère des élèves russes.

Les maîtres et les maîtresses sont à l'œuvre, chacun dans sa classe; dans une salle, une trentaine de fillettes, les bras croisés, essayent de ployer le genou ou de tordre le pied suivant toutes les règles de l'art chorégraphique; des parties reculées de l'établissement, arrivent jusqu'à nous les sons affaiblis de chœurs lointains ou de gammes ascendantes ou descendantes : personne ne reste oisif. Sur les murs des salles de classe s'étalent les cartes géographiques russes, françaises ou allemandes; elles sont remplacées, dans les petites classes, par des scènes de l'histoire ou des représentations de plantes ou d'animaux : ainsi se fait « l'enseignement des choses. »

Pour avoir une idée de l'enseignement, suivons celui du français de classe en classe. Dans les classes infé-

rieures, on se trouve aux prises avec les premières difficultés de la lecture, des noms, conjugaisons, etc. La plupart des petites filles ne savent pas encore assez notre langue pour que le cours de français puisse se faire en français; la leçon a lieu en russe, mais la maîtresse a déjà soin de donner ensuite la traduction française pour faire la traduction de l'oreille. C'est là qu'on peut voir déjà la facilité extrême avec laquelle les organes russes s'accoutument de notre langue; il y a une différence énorme de prononciation entre une petite fille d'origine russe et sa condisciple d'origine allemande; mais c'est là qu'on peut voir aussi combien notre grammaire, qui nous paraît si simple et que les étrangers, selon nous, doivent apprendre en naissant pour nous éviter d'apprendre la leur, présente de difficultés et de singularités en apparence capricieuses. Que de sons différents ne représentent pas la lettre *e*? Pourquoi, dans la même phrase, prononçons-nous d'une façon différente ces deux mots écrits de la même façon : nous *portions* des *portions*? Et mille autres chicanes grammaticales! On habitue aussi les enfants à faire rapidement des traductions orales du russe en français ou du français en russe. Pendant qu'on fait réciter aux unes des morceaux de français, d'autres, armées de la craie, les écrivent sur le tableau noir. C'est merveille de voir avec quelle conscience une fillette de onze ou douze ans, stimulée par la présence de l'inspecteur, peut-être aussi par celle de l'étranger, trace les pleins et les déliés, aligne ses mots, souligne, quand il y a lieu, ou les verbes ou les substantifs, sans paraître voir ou écouter autre chose. Dans les classes supérieures, la leçon se fait en français; questions du maître, réponses de l'élève se croisent en cette langue. A la perfection de la prononciation, on pourrait se croire parfois dans une classe française où le français se parlerait sans accent provincial. C'est en français que le professeur fait sa leçon sur la biographie de Voltaire ou sur une tragédie de

Racine; c'est en français que les élèves sont tenues de rendre compte de leurs lectures.

Mais l'heure sonne, et l'on se répand dans les couloirs pour jouir du repos de cinq minutes. C'est alors une animation, un mouvement bien explicable quand on est resté près d'une heure assis, le bourdonnement d'une vaste ruche d'abeilles. Grandes et petites, élèves des classes supérieures et inférieures se mélangent, se fréquentent librement. On n'a pas trouvé nécessaire de séparer et de parquer les différents âges. Au milieu de cette foule bruyante circulent l'inspecteur et l'inspectrice, accueillis sur leur passage par ces petites genuflexions dont toutes les écolières russes ont l'habitude. Maîtres et maîtresses se rassemblent pour échanger des poignées de main et causer comme de bons collègues. Les dames sont en robe bleue; le bleu est la couleur de l'instruction publique, mais on a le choix entre toutes les nuances. Les maîtres ont l'habit bleu sombre à boutons d'or, comme en portaient chez nous les élégants d'il y a quarante ans; il remplace la robe pour les professeurs comme pour les magistrats; on fait la classe, l'on juge, l'on plaide en habit. Parfois aussi, on voit un bon pope à la grande barbe de patriarche, à la figure large et réjouie, avec son chapeau rond, son long caftan brun, le livre sacré sous son bras, appuyé sur sa canne à pomme d'ivoire. Cinq minutes sont bientôt écoulées, et déjà le vétéranaux chevrons d'or fait retentir sa sonnette dans les salles ou les corridors, — à moins pourtant que ce ne soit la récréation de midi; alors on déjeune, on ouvre les paniers aux provisions, et les pupitres de travail se transforment en tables frugales. Dans certains gymnases, on a même installé un buffet où l'on peut avoir une tasse de bouillon ou de chocolat.

## IV

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES ÉTABLISSE-  
MENTS D'INSTRUCTION POUR LES JEUNES FILLES  
RUSSES.

Quelque opinion que l'on se forme de ces divers établissements, il est juste de reconnaître que nulle part, excepté dans les États-Unis, l'enseignement secondaire et supérieur des jeunes filles n'a été constitué dans d'aussi vastes proportions qu'en Russie. Dans ce pays, la question de l'éducation des femmes est l'objet d'un intérêt général. Les corps savants s'en occupent, les professeurs des universités (ceux de Kazan, par exemple) ont fondé pour les jeunes filles des cours analogues à ceux qui se font avec succès à la Sorbonne. Elle occupe une grande place dans les discussions de la presse périodique aussi bien que des journaux spéciaux d'instruction publique, plus nombreux en Russie qu'en France.

On peut remarquer ici qu'en Russie la femme se montre en général supérieure à l'homme, et cela dans toutes les classes. Elle est active, laborieuse, intelligente. En hiver, par exemple, le paysan est oisif ; il dort sur le poêle, tandis que la femme s'oc-

cupe de divers ouvrages, et confectionne des tissus, des serviettes artistement travaillées. « J'ai donné, m'écrit un professeur de l'université de Saint-Pétersbourg<sup>1</sup> et je donne encore des leçons dans des établissements des deux sexes et je trouve une aptitude beaucoup plus grande chez les jeunes filles. Cette supériorité se maintient : car j'ai eu des élèves des deux sexes ayant l'âge de 10 ans et j'en ai également de 25 ans. Les deux sexes ont d'ailleurs la même inaptitude pour le raisonnement, les idées abstraites. Leur intelligence saisit promptement et retient les détails, mais s'élève difficilement à la conception des lois générales. »

Autrefois les jeunes filles n'avaient guère, après avoir terminé leurs études, d'autre pensée que celle de se marier avantageusement : c'est encore aujourd'hui la principale préoccupation de celles qui sortent des instituts. On les reconnaît facilement à leur extérieur, et à une coquetterie très-innocente au fond et analogue à celle que l'on peut signaler chez les jeunes Américaines. Mais les jeunes filles qui ont été élevées dans les gymnases appartenant, à des familles modestes, songent surtout à se créer une position. Un assez grand nombre se livrent à l'en-

1. M. J. Fleury, père de madame Durand, qui sous le nom d'Henry Gréville publie des romans qui lui ont déjà acquis une juste réputation.

seignement. Malheureusement pour elles le nombre des écoles n'est pas en rapport avec celui des postulantes, et il ne peut être encore donné satisfaction qu'au quart et même à la dixième partie des demandes.

D'autres étudient la médecine, et, sous ce rapport, la demande est encore au-dessous de l'offre. Il existe pour elles des cours spéciaux de médecine qu'elles suivent avec un grand zèle et un succès incontestable. Parmi ces étudiantes, il en est quelques-unes qui au début affectèrent les allures et émirent les opinions les plus libres et les plus avancées, selon l'expression à la mode. Elles se disaient volontiers des femmes *nihilistes* et *révolutionnaires*. En réalité, l'enseignement médical est sérieusement organisé et portera certainement d'heureux fruits. Ces cours de médecine pour les femmes, dont la durée est de cinq années, comprenaient en 1875 430 élèves, sur lesquelles on comptait 73 israélites, 19 polonaises catholiques, 11 protestantes. Le reste appartenait à l'Église orthodoxe. Les jeunes filles ne sont autorisées à suivre les cours qu'après avoir subi des examens attestant qu'elles ont reçu l'instruction donnée dans les instituts et les gymnases. Elles appartiennent aux classes moyennes; elles ont généralement de 20 à 25 ans, très-peu ont dépassé la trentaine. On compte parmi elles un assez grand nombre de femmes mariées.

On sait que ce n'est pas seulement dans les écoles de leur pays que les jeunes filles russes se livrent à l'étude d'une science pour laquelle elles paraissent être douées des plus heureuses aptitudes. Il en est un grand nombre qui ont suivi les cours établis en Suisse. Admises à ceux de la France, elles ne s'y sont pas moins distinguées, et tout récemment un professeur de notre école de médecine, M. le docteur Verneuil, adressait publiquement les plus grands éloges à mademoiselle Zénaïde Ocounkoff, qui venait de soutenir avec succès sa thèse pour le doctorat, sur un sujet extrêmement intéressant. Il s'agissait du rôle de l'éther en injections sous-cutanées et de l'emploi que l'on en pourrait faire afin de suppléer à la transfusion du sang. S'il est vrai, comme on le dit, que dans ce moment vingt-sept élèves féminins suivent d'une manière sérieuse les cours de l'École de médecine et les cliniques de nos professeurs, on ne peut voir sans plaisir s'ouvrir pour les femmes de France une carrière dans laquelle celles de plusieurs nations étrangères ont su déjà se créer des positions aussi honorables que lucratives.

Si dans tous les pays ayant été, dans ces derniers temps, l'objet de rapports spéciaux sur l'éducation publique, il a été constaté que les progrès de la civilisation sont, en général, en raison directe de l'instruction qu'y reçoivent les femmes, il est cer-

tainement permis de penser que la Russie ne pourra que recueillir le fruit des sérieux efforts qui s'y produisent pour élever aussi haut que possible le niveau de l'instruction dans les écoles de jeunes filles. L'influence des femmes y a été toute-puissante dans la formation des habitudes et des mœurs sociales de la nation, depuis le règne de Pierre le Grand. Si l'empire doit au génie de quelques-uns de ses souverains les institutions qui ont constitué sa puissance militaire et sa forte organisation administrative, ce sont les souveraines qui, comme Marie Féodorovna, Anna Ivanovna, Élisabeth, Catherine II et l'impératrice régnante qui, en accueillant avec faveur les savants et les artistes, et surtout en fondant des maisons d'éducation pour tous les degrés de l'enseignement, ont contribué à donner à la société russe le caractère de distinction et de politesse qui l'a placée sur le même rang que les sociétés plus anciennement civilisées.

L'impératrice régnante a toujours considéré comme un devoir la haute surveillance qu'elle exerce sur les grands établissements destinés à l'éducation des jeunes filles. Je trouve un témoignage de l'intérêt que la souveraine porte aux fonctionnaires chargées de la direction de ces maisons dans la lettre adressée par elle, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, à madame Mingolev, directrice de l'ordre de Sainte-Catherine, à Moscou :

« Lubow Serguïévna. Il y a aujourd'hui vingt-cinq ans que vous avez commencé votre service si digne d'éloges à l'institut de l'ordre de Sainte-Catherine à Moscou, dans lequel vous aviez achevé votre éducation en 1840. En jetant un coup d'œil rétrospectif sur la carrière pédagogique que vous avez parcourue, d'abord en qualité de « pépinière, » puis de dame de classe, ensuite d'inspectrice, d'ad-jointe de directrice et directrice, poste que vous occupez depuis près de dix ans, je me rappelle avec une satisfaction de cœur combien votre expérience en matière d'éducation, murie progressive-ment et toujours pénétrée d'une sollicitude mater-nelle et d'affection pour les élèves, produisait une action de plus en plus bienfaisante pour l'institut qui vous était confié. Dans cette journée si solen-nelle pour vous, vous trouverez une récompense dans la conscience d'un devoir bien rempli, et dans les souvenirs pleins de sérénité que vous auront laissés les nombreuses jeunes pupilles qui vous doivent une sérieuse préparation à la vie.

« De mon côté, je ne puis m'empêcher de vous exprimer, à l'occasion de cette journée, ma sincère gratitude pour vos longs travaux; et le présent que je vous confère en sera un témoignage visible. En désirant sincèrement que vous poursuiviez en-core longtemps vos utiles services pour le bien de la jeune génération confiée à vos soins, je de-

meure comme toujours, avec une invariable bienveillance,

« MARIE.

« Alexandrie, le 1<sup>er</sup> juillet 1877. »

L'œuvre difficile qui se poursuit depuis Pierre le Grand, peut seule établir la grandeur de l'empire des Tsars sur une base solide et durable, c'est-à-dire sur la fusion et l'unification des éléments hétérogènes qui composent sa population. L'initiation à la vie morale et intellectuelle des cinquante millions de serfs devenus, depuis 1861, libres et propriétaires, s'accomplira par le développement du vaste système d'éducation que le gouvernement, les provinces et les communes ont entrepris de fonder et d'étendre aux jeunes gens des deux sexes, ainsi qu'aux citoyens de toutes les classes. Or, pour l'accomplissement d'une pareille tâche le concours des femmes, déjà si utile dans le passé et avant l'émancipation des serfs, est devenu plus que jamais nécessaire. Il faut avant tout multiplier les instituts, les gymnases et les écoles pédagogiques. Il faut qu'il se produise des faits comme celui dont un riche négociant russe vient de donner un magnifique exemple (qui malheureusement n'est pas encore dans les habitudes françaises) en léguant une fortune de 17 millions

pour la fondation d'établissements ouverts aux jeunes filles comme aux jeunes gens.

On peut espérer qu'il arrivera en Russie ce qui s'est produit aux États-Unis, avec lesquels ce vaste pays offre, à plus d'un égard, de frappantes analogies. Jamais les écoles publiques, qui constituent la force morale des États de l'Union, n'auraient produit leur effet, si elles avaient été dirigées uniquement par des instituteurs, si sur les 300,000 fonctionnaires qui constituent le personnel de ces écoles, on ne comptait pas 200,000 institutrices; si, enfin, les établissements d'instruction supérieure n'étaient pas ouverts aux jeunes filles aussi bien qu'aux jeunes gens.

Plus le niveau de l'enseignement des femmes s'y est élevé, plus s'est élevé aussi le niveau de celui des hommes, une émulation admirable s'établissant entre les élèves des deux sexes, qui partagent les mêmes études et s'asseyent souvent sur les mêmes bancs. Cette forte éducation a donné aux États-Unis des femmes dévouées aussi bien aux institutions de leur pays qu'à l'accomplissement de leurs devoirs de famille. Leur héroïsme pendant la guerre de sécession a égalé celui de leurs maris et de leurs frères. Après avoir plaidé avec l'éloquence du cœur la cause de l'émancipation des esclaves, ce sont elles qui, depuis la victoire du Nord, se sont occupées, avec une admirable ardeur, de l'éducation des

enfants des noirs affranchis et se sont mises bravement à la tête des écoles créées pour eux. Les femmes de la Russie se montreront heureuses d'accomplir dans leur pays une tâche semblable, si elles se persuadent bien que leur influence sera toute-puissante sur les progrès que l'avenir réserve à la Russie. Elles y parviendront si le mouvement commencé il y quinze ans se poursuit, et si l'on continue à multiplier pour elles les établissements d'instruction de tous les degrés.

C'est ce qu'avait admirablement compris Stuart Mill, lorsqu'il écrivait, en 1868, à une société de dames fondée à Saint-Petersbourg pour faire participer les jeunes filles à l'enseignement supérieur :

« J'ai appris avec un plaisir mêlé d'admiration qu'il s'est trouvé en Russie des femmes éclairées et assez courageuses pour demander en faveur de leur sexe une participation aux diverses branches du haut enseignement historique, physiologique et scientifique, y compris l'art pratique de la médecine, et pour gagner à cette cause des appuis importants dans le monde scientifique. C'est ce que demandent avec une ardeur toujours croissante, mais sans l'avoir encore obtenu, les gens les plus éclairés dans les autres pays de l'Europe. Grâce à vous, Mesdames, la Russie va peut-être les gagner de vitesse : ce serait une preuve que les civilisa-

tions relativement récentes recueillent quelquefois avant les anciennes les grandes améliorations.

« L'égal accès des deux sexes à la culture intellectuelle importe non-seulement aux femmes, ce qui est assurément une recommandation suffisante, mais encore à la civilisation universelle.

« Je suis profondément convaincu que le progrès moral et intellectuel du sexe masculin risque beaucoup de s'arrêter sans cela, non-seulement parce que rien ne peut remplacer les mères pour l'éducation de leurs enfants, mais aussi parce que l'influence sur l'homme lui-même des caractères et des idées de la compagne de sa vie ne peut pas être insignifiante : il faut que la femme le pousse en avant, ou qu'elle le retienne en arrière.

« Veuillez agréer, Mesdames, etc.

« J. STUART MILL. »

En m'associant à ces espérances, je ne puis que faire des vœux pour voir se terminer promptement la lutte formidable que vient d'engager la Russie, lutte qui blesse surtout cruellement le cœur des femmes (*bella matribus detestata*); car elles savent que l'œuvre commencée ne pourra s'accomplir que sous la bienfaisante influence de la paix.

## TROISIÈME PARTIE

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

#### ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE 1755 A 1863

#### I

La première université russe, celle de Moscou, fut fondée le 12 janvier 1755; Schouvalov en rédigea les statuts. Il y avait alors peu de personnes préparées à l'enseignement d'une université; aussi le nouvel établissement courait-il le risque de rester sans étudiants. Pour former des élèves capables de suivre les cours académiques, on institua deux gymnases se rattachant à l'université et soumis à sa direction.

On chercha alors à attirer des élèves en attribuant diverses prérogatives à la qualité d'étudiant; en leur accordant, par exemple, le droit de porter l'épée, en favorisant ceux qui, après avoir terminé leurs cours, s'engageaient à entrer au service de l'État, les uns recevant à leur sortie

le rang d'officier supérieur dans l'armée, les autres comptant comme temps de service effectif leur séjour à l'université. On accordait un local à un certain nombre d'étudiants qui vivaient en pension au dehors, de sorte que les jeunes gens pouvaient faire leurs études aux frais de l'État, et, de plus, habiter dans les bâtiments mêmes de l'université.

Pendant toute la première période, la composition des membres du corps enseignant fut des plus variées. C'étaient pour la plupart des étrangers, ignorant la langue russe, n'étant unis par un intérêt moral ni avec la société russe, ni les uns avec les autres, et ne voulant servir dans l'université qu'à raison des avantages matériels qu'ils en tiraient. On ne pouvait naturellement confier la gestion de l'université à une telle corporation de maîtres; aussi mit-on à sa tête un directeur nommé par le gouvernement, qui administrait seul les revenus, sans se concerter avec les professeurs. Le directeur était obligé de s'entendre avec ceux-ci dans deux cas seulement : lorsqu'il s'agissait, soit de l'organisation du système d'enseignement, soit de la juridiction exercée sur les étudiants. S'il y avait dans ces cas dissentiment entre le directeur et un des professeurs, on s'en rapportait au curateur, qui terminait la contestation d'après sa décision personnelle.

En ce qui concerne les rapports entre les maîtres

et les élèves, l'université se trouvait dans une complète indépendance de toute autorité judiciaire ou administrative, à l'exception du Sénat, auquel elle était directement soumise. Elle conservait son droit propre aussi bien pour les professeurs que pour les étudiants, et avait ses représentants et ses intermédiaires particuliers près de la couronne, en la personne d'un ou deux des membres les plus élevés des magnats, qui prenaient le titre de curateurs.

Le droit de juridiction sur les étudiants était maintenu à la conférence ou à ceux des professeurs de droit auxquels était confié l'examen des affaires. Les peines étaient l'emprisonnement avec le pain et l'eau pour nourriture, le port du costume de *moujik*, la suppression des subsides et l'exclusion de l'université. Les étudiants ne portaient aucun uniforme, mais ils avaient à se conformer, chacun en particulier, et à leurs propres frais, à des modèles qui leur étaient imposés. Des censeurs et des éphores choisis par l'autorité dans les rangs des étudiants étaient chargés de surveiller leur conduite.

Au point de vue de l'enseignement, l'université était divisée en trois facultés : philologie, médecine et droit, dont les deux dernières n'avaient souvent qu'un seul professeur. La faculté de philologie, analogue à la *facultas artium* des universités du moyen-âge, était une sorte d'école préparatoire que

l'étudiant devait traverser pour arriver à la faculté de droit ou à celle de médecine. Le nombre des étudiants était faible. Les professeurs de l'université, sévèrement surveillés par l'autorité, devaient se conformer rigoureusement au programme et s'en tenir aux auteurs imposés par la conférence ou par le curateur. Ils étaient obligés de donner des leçons gratuites pendant au moins deux heures chaque jour, sauf les samedis ; il leur était loisible de donner, en outre, des leçons particulières pour des honoraires modérés. Les leçons gratuites qui étaient données dans les bâtiments de l'université s'appelaient bien publiques, mais le public ne les recherchait guère ; Karamsine parle des cours publics qui furent ouverts en l'année 1803 comme d'un événement tout à fait nouveau. Selon toute vraisemblance, la fréquentation des cours de l'enseignement d'art et de science scolastiques ne pouvait trouver aucune faveur près du public, qui, d'ailleurs, n'eût pas été en état de suivre des cours faits en latin. Du reste, il fut publié en 1768 une ordonnance portant « que les professeurs appartenant « à la nation russe feraient leurs cours en langue « russe. »

L'université de Moscou existait dans ces conditions au commencement de ce siècle, quand, au début du règne de l'empereur Alexandre I<sup>er</sup>, un nouveau système d'éducation publique fut orga-

nisé sur de plus larges bases. En 1802, fut établi le ministère de l'instruction publique; l'année suivante, furent publiés des règlements provisoires pour l'éducation nationale, instituant près des universités un système complet d'écoles moyennes et inférieures, gymnases, écoles de cercle et de paroisse. Enfin, le 5 novembre 1804, furent publiés en même temps les statuts de ces écoles, les statuts et documents de l'université de Moscou, et ceux des universités récemment fondées à Kharkov et à Kazan <sup>1</sup>.

D'après les statuts de 1804, les universités russes formèrent le sommet du système général d'éducation publique. Sans cesser d'être des établissements d'instruction du degré le plus élevé, elles devinrent en même temps une sorte de centre administratif pour toutes les écoles moyennes et inférieures comprises dans leur ressort. Comme centre

1. Ces statuts avaient été rédigés par le comité supérieur des écoles, composé des personnes suivantes : Michel Nikititsch Mourawiev, curateur de l'arrondissement scolaire de Moscou et adjoint du ministre de l'instruction publique; Nicolas Nowosiltzov, curateur de l'arrondissement scolaire de Saint-Pétersbourg et conseiller du ministre de la justice; le général major Feodor Ivanovitch Klinger, curateur de l'arrondissement scolaire de Dorpat; le prince Adam Czartoryski, curateur de l'arrondissement de Vilna et conseiller du ministre des affaires étrangères; le conseiller d'État Étienne Rumovski, curateur de l'arrondissement de Kazan; le comte Séverin Potocki, curateur de l'arrondissement de Kharkov, et les conseillers d'État Nicolas Osereskovski et Nicolas Fuss.

d'administration pour ces établissements, l'université nommait et révoquait les inspecteurs et les maîtres, proposait à la confirmation du ministre les directeurs des gymnases de gouvernements, et choisissait les inspecteurs des écoles dans les rangs des professeurs. Pour diriger l'administration des écoles, les universités étaient assistées d'un comité scolaire distinct, composé du recteur et de six professeurs ordinaires nommés par le conseil; elles devaient présenter tous les ans au conseil un compte rendu de la situation des écoles situées dans l'arrondissement.

Chaque université se composait de quatre facultés qui, bien qu'indépendantes les unes des autres, devaient former un ensemble au point de vue de l'enseignement : c'étaient les facultés de morale et de politique, de sciences physiques et mathématiques, de médecine, et de philologie. Chaque université possédait un nombre déterminé de chaires ordinaires. Il était alors bien moins important qu'il ne l'est aujourd'hui, car beaucoup de sciences qui, au commencement de ce siècle, étaient réunies en une seule, ont formé depuis des ramifications, se divisant en sciences distinctes demandant des chaires particulières. D'après le statut de 1804, il n'y avait qu'une chaire désignée pour la chimie; la minéralogie était associée à l'agronomie; un seul professeur enseignait la physiologie, l'anatomie et la

médecine légale, un seul la langue et la littérature russes (éloquence et poésie), un seul était chargé de toutes les langues orientales, un seul enseignait le droit criminel et la procédure judiciaire; l'histoire était réunie à la géographie et à la statistique, et l'économie politique à la science diplomatique.

Aux professeurs étaient ajoints douze maîtres auxiliaires pour toute l'université; quatre d'entre eux, un par chaque faculté, comptaient comme plus anciens et recevaient, avec le titre honorifique de professeurs extraordinaires, des appointements sur les fonds disponibles de l'université.

L'organisation intérieure des universités d'après le statut de 1804 fut assimilée à celle des collèges, d'après le principe d'une indépendance complète pour les affaires concernant leur fonctionnement. Ce principe fut appliqué avec ses conséquences par tous les statuts. Les universités étaient placées sous la protection de S. M. l'Empereur et le contrôle du ministre de l'instruction publique; en outre, elles étaient confiées à la direction particulière des curateurs, comme intermédiaires pour l'administration principale des écoles. L'autorité de ces derniers était limitée à la surveillance de l'ensemble et à la recherche des moyens d'assurer la prospérité des universités, sans qu'ils pussent entrer dans tous les détails de l'administration. Le curateur

n'avait à s'occuper que des faits qui lui étaient signalés par les comptes rendus semestriels ou annuels, les rapports mensuels et les procès-verbaux des séances du conseil. Il recevait le recueil des leçons, publié par le conseil à la fin de chaque année académique et soumis à sa sanction, accordait à l'université des allocations supplémentaires pour un chiffre au-dessus de 500 roubles, et surveillait l'emploi régulier de ces sommes au moyen d'un assesseur spécial qu'il choisissait parmi les professeurs.

L'autorité centrale de l'université était le conseil avec un président élu, le recteur. Ce conseil était composé des professeurs émérites et des professeurs ordinaires ; les professeurs adjoints pouvaient y prendre place, mais seulement avec voix consultative pour les questions relatives à l'enseignement. Le conseil se complétait lui-même en nommant, pour les chaires vacantes, des professeurs qui étaient confirmés dans ces fonctions par le ministre. Il pouvait écarter les maîtres indignes ou négligents, par un jugement qui devait réunir les deux tiers des voix. Il nommait pour une durée de trois ans le recteur, dont la confirmation dépendait de l'autorité supérieure.

Le recteur convoquait le conseil au moins une fois par mois ; il en avait la présidence, était le gardien du grand sceau de l'université, le repré-

sentant de la corporation académique et veillait à ce que toutes les personnes placées sous sa direction, et chacune d'elles en particulier, remplissent tous leurs devoirs. En cas d'absence, de maladie ou de mort du recteur, le prorecteur lui succédait. Dans le conseil, les affaires étaient résolues au scrutin, à la pluralité des voix; les ballotages étaient en usage seulement pour les élections et le choix des lauréats. Le conseil avait son secrétaire particulier, choisi parmi les professeurs ordinaires, et chargé de rédiger les procès-verbaux des séances, la correspondance, l'histoire de l'université, et de prendre les archives sous sa garde.

Comme toute assemblée siégeant à des époques déterminées et se réunissant rarement, le conseil ne pouvait diriger immédiatement par lui-même toutes les affaires concernant l'administration de l'université: il formait pour les affaires la plus haute instance à laquelle étaient soumis les organes inférieurs du corps administratif, savoir: pour l'enseignement, les assemblées de faculté; pour la police, l'inspection; et pour la justice, la régence.

Les assemblées de faculté se composaient des professeurs et adjoints sous la présidence du doyen, qui était choisi parmi les professeurs ordinaires. Un des professeurs adjoints occupait les fonctions de secrétaire. En dehors du partage des leçons, les

assemblées des facultés avaient à proposer les sujets d'épreuves et à décerner les grades de candidat, de maître ès arts et de docteur.

La régence était composée du recteur, du doyen, et d'un assesseur spécial nommé par le curateur et pris parmi les professeurs ordinaires, qui était à la fois l'aide immédiat du recteur et aussi une sorte de procureur de la régence pour les affaires concernant l'administration du personnel de l'université. Outre les questions économiques, la régence avait le contrôle des recettes et des dépenses, concluait les contrats et les traités de fournitures et présentait au conseil, au mois de janvier de chaque année, le compte rendu annuel. Ce compte rendu était révisé par une commission formée de membres du conseil et envoyé à l'autorité supérieure.

En ce qui concerne les affaires de police, la régence disposait du personnel de service inférieur et s'occupait de l'ordre intérieur et de la bonne tenue des étudiants. Dans les cas importants et extraordinaires, le recteur pouvait, sans consulter la régence, prendre les mesures nécessaires sous sa propre responsabilité; il avait, en outre, le droit de faire appel au concours de l'autorité civile et militaire. Les actes de cette nature devaient être communiqués à la régence dès la séance suivante. D'ailleurs, la police était facile, car elle se limitait au domaine de l'université. Les étudiants, sauf

les boursiers de la couronne, habitaient en pension au dehors et portaient le costume civil. S'ils manquaient aux programmes de conduite rédigés par le conseil et confirmés par l'autorité supérieure, ils avaient à répondre de leur contravention devant le tribunal de l'université. A cet égard, les statuts de 1804 laissaient aux universités toutes les prérogatives qui avaient été accordées à l'université de Moscou lors de sa fondation, à l'exemple de quelques-unes des universités étrangères. La procédure était secrète et instruite par un syndic choisi par le conseil, qui faisait connaître ses conclusions à la régence, près de laquelle il avait seulement voix consultative.

L'université possédait une juridiction civile et criminelle très-étendue sur les étudiants et les fonctionnaires qui faisaient partie de l'université. Dans les affaires civiles, l'université connaissait de toutes les contestations des étudiants, sauf les négociations de biens immobiliers. Dans les affaires criminelles, elle instruisait elle-même les enquêtes et commettait le syndic en qualité de délégué pour assister aux séances. Dans les questions de discipline, c'est-à-dire les délits contre les règlements universitaires, l'université prononçait elle-même le jugement contre les coupables. La justice de l'université avait trois degrés : le recteur, la régence et le conseil. Le recteur condamnait les

étudiants en dernier ressort jusqu'à trois jours de prison, la régence jusqu'à quatorze jours; mais le conseil formait la plus haute et la dernière instance pour les affaires concernant les règlements établis par l'université. Les plaintes relatives aux jugements de l'université étaient portées devant le sénat dirigeant. Pour veiller sur la conduite des boursiers de l'État, un inspecteur spécial était nommé par un vote du conseil et pris dans les rangs des professeurs ordinaires.

## II

De 1804 à 1819, les universités russes commencèrent à se développer sur la base des règles posées par ces statuts; le nombre des étudiants était encore très-restreint; mais il s'accrut au fur et à mesure de la fondation de nouveaux gymnases. Si l'influence du mouvement scientifique sur les étudiants et la société était encore faible, c'était surtout parce que la majorité des professeurs se composait d'étrangers qui ignoraient la langue russe ou la connaissaient à peine. Mais on pouvait espérer que le nombre des étudiants finirait par s'accroître, dès que les jeunes savants russes qui se formaient sous la direction des professeurs étrangers seraient appelés à occuper les chaires. On se contentait alors de garantir le développement

paisible et régulier des universités sur la base des statuts de 1804; mais elles reçurent brusquement le contre-coup des événements dont l'Europe occidentale devint le théâtre, et les statuts passèrent bientôt en grande partie à l'état de lettre morte.

L'année 1819 avait été une période difficile pour les universités allemandes. A la suite des discussions qui avaient eu lieu au parlement de Francfort au mois de septembre de la même année, les gouvernements allemands avaient porté des regards sévères sur les universités soupçonnées de propager des idées subversives. Le joug rigoureux de commissaires spéciaux leur fut imposé; leur juridiction sur les étudiants fut en grande partie abolie, les conseils furent pourvus de procureurs ayant le droit de protester contre leurs décisions. Toutes ces mesures furent appliquées aux universités russes, qui furent dépouillées peu à peu de toutes leurs prérogatives. En 1821, furent révoqués tous les fonctionnaires de l'université de Saint-Petersbourg : le recteur Balugjanski, les professeurs Kunizyn, Raupach, Hermann, Galitsch, Plissof, Arssenjev, Demange, Charmois. Des faits analogues se répétèrent à l'université de Kazan; à celle de Kharkov, le professeur Schade fut destitué et expulsé du territoire russe; dans toutes les universités fut établie une rigoureuse surveillance, aussi bien pour les professeurs que pour les étu-

dians. On nomma, outre les recteurs, pour les universités de Saint-Pétersbourg et de Kazan, un directeur spécial, chargé de l'administration de l'université. Les professeurs étrangers rentrèrent presque tous dans leur patrie ou donnèrent leur démission. Il était difficile de les remplacer; contrairement aux statuts, les chaires devenues vacantes furent occupées par des professeurs incapables ou peu préparés et ne possédant aucun des grades savants exigés, ou plusieurs chaires furent réunies entre les mains d'un seul professeur au détriment de l'enseignement et de la science. Il va sans dire que la décadence des universités devait entraîner celle des écoles moyennes et inférieures qui leur étaient subordonnées.

Toutes ces mesures devaient nécessairement appeler l'attention de l'empereur Nicolas; ce fut, en effet, dès le début de son règne, le 14 mai 1826, que fut nommé un comité spécial pour l'organisation des écoles. Les résultats des travaux du comité furent d'abord les statuts des gymnases, des écoles de cercles et de paroisses, en date du 8 décembre 1828, et plus tard les statuts des universités, qui furent confirmés le 26 juillet 1835<sup>1</sup>.

1. Le comité nommé en 1835 pour l'organisation des écoles était présidé par le ministre de l'instruction publique Ouwarov, et se composait des membres suivants : le conseiller privé Michel Speranski, le secrétaire d'État Bludov, le contre-amiral Krusenstein; les conseillers d'État André Storch et comte Wiel-

En outre on avait ouvert en 1828 près de l'Université de Dorpat, sous la direction de l'académicien Parrot, un Institut spécial pour la formation des maîtres. Cet institut n'eut que dix ans d'existence.

Les nouveaux statuts des Universités, des gymnases et des écoles apportèrent une réforme radicale dans l'ensemble du système d'enseignement. Les écoles moyennes, qui avaient atteint un développement considérable, ainsi que les écoles inférieures, furent enlevées à la direction des universités.

La direction des écoles, en raison du développement qu'elles avaient atteint depuis le nouveau statut, avait été une charge très-onéreuse pour les universités et avait détourné les professeurs de leurs travaux scientifiques. Cette mesure leur fut donc en réalité avantageuse. De nouveaux règlements furent établis concernant leur organisation intérieure. Tout en perdant la direction de la police, de la justice et de l'administration financière, le conseil conserva toute son autorité au point de vue de l'enseignement, de l'élection du recteur et de la nomination aux chaires vacantes.

Le nombre des étudiants était devenu considé-

horski; le conseiller privé Grégoire Willamov; les comtes Alexandre et Serge Strogonov; l'aide de camp Perovski et le comte Nicolas Protassov. Le secrétaire était le prince Schirinski-Schischmatov.

nable; cependant ils avaient été attirés vers les universités, moins par la passion de l'étude ou le désir de se procurer des connaissances solides, que par la perspective purement matérielle du rang qu'ils atteindraient au moyen des grades et des titres académiques. A quelques exceptions près, ils lisaient peu, ne travaillaient guère en particulier et se bornaient à apprendre par cœur les leçons orales des professeurs. Les épreuves consistaient seulement en interrogations sur les matières des cours.

Les statuts de 1835 avaient mis la régence sur le même rang que le conseil, mais en modifiant ses attributions. Comme précédemment, elle se composait du recteur, des doyens et du syndic. Ce dernier s'occupait spécialement des affaires d'économie, de police et de juridiction, sans avoir de rapports directs avec le conseil, dont il ne recevait aucun compte rendu; il ne connaissait pas le budget de l'université et n'avait par conséquent aucune notion précise de l'étendue de ses ressources matérielles ni de leur emploi régulier.

En ce qui concerne la juridiction des universités, toutes les prérogatives que leur avaient accordées les statuts antérieurs furent peu à peu supprimées. La surveillance disciplinaire fut elle-même enlevée à l'université et transférée à un inspecteur, choisi parmi les fonctionnaires militaires et civils, et sou-

mise directement au curateur de l'arrondissement scolaire. Les rapports de l'inspecteur avec les étudiants étaient d'une nature purement patriarcale, c'est-à-dire ne se fondaient que sur la bienveillance personnelle des magistrats qui demandaient compte aux étudiants de leurs actes, aussi bien dans l'intérieur des bâtiments de l'Université qu'au-dehors. Quant au curateur, il était obligé de s'occuper à chaque instant de tous les détails de la vie des étudiants; car il était responsable de celles de leurs contraventions qui pouvaient passer aux yeux de l'autorité supérieure pour une preuve de défaut de surveillance.

Des mesures plus sévères vinrent plus tard restreindre encore l'indépendance des universités.

En 1846, quelques-unes, notamment celles de Kharkov et de Kazan, furent placées dans le ressort militaire du gouverneur général; en 1849, à la suite des troubles qui avaient éclaté dans l'Europe occidentale, les articles les plus importants des statuts furent abrogés. Le conseil perdit le droit de nomination du recteur, le nombre des étudiants fut limité à 300; les leçons durent être faites d'après des programmes déterminés, et l'envoi de jeunes gens à l'étranger pour se préparer aux fonctions de professeur fut entièrement suspendu<sup>1</sup>.

1. Cet aperçu historique sur l'organisation de l'enseignement supérieur en Russie est extrait et traduit de Woldemar (*Beiträge*

## III

Les universités ne restèrent pas longtemps soumises à ce régime d'exception. A l'avènement de l'empereur Alexandre II, tous les droits qu'elles avaient perdus leur furent successivement restitués et elles en revinrent à la situation où les avaient placées les statuts de 1835. Mais cette situation était encore insuffisante. Si durant cette période, le niveau de l'enseignement des universités ne s'était pas affaibli, elles n'en étaient pas, à vrai dire, redevables aux statuts. Au contraire, on ne pouvait attribuer leurs progrès qu'à l'Institut des professeurs, qui avait permis de pourvoir immédiatement les chaires vacantes de savants préparés à l'étranger, et au choix heureux de quelques curateurs.

Ce n'étaient là que des causes accidentelles, et il n'en pouvait résulter aucun appui sûr pour une activité réglée des universités. Aussi les universités russes avaient-elles commencé à décroître à la suite de l'année 1848.

L'époque désastreuse de la guerre d'Orient avait marqué une nouvelle aggravation dans cette déca-

dence. Après la conclusion du traité de Paris, l'Empereur Alexandre fit mettre à l'étude l'importante question de l'éducation nationale, et des réformes furent résolues dans l'enseignement à tous les degrés. Il se produisit tout d'abord une certaine hésitation au sujet du système à suivre pour les réformes, et en peu d'années, de 1855 à 1861, plusieurs ministres se succédèrent au département de l'instruction publique, sans pouvoir mener à bien le travail de réorganisation de l'enseignement. Les ministres étaient MM. Norof, Kovalevski et l'amiral Poutiatine. En décembre 1861, l'empereur appela à ce ministère un des hommes d'État les plus libéraux et les plus éclairés de la Russie, M. Alexandre Golovnine, fils de l'amiral Golovnine, et, de 1862 à 1864, d'importantes réformes furent appliquées, d'une part à l'administration centrale, d'autre part à l'ensemble de l'organisation scolaire.

Dès 1858, le travail de réorganisation avait été inauguré par la rédaction d'un projet de nouveaux statuts pour les universités de Saint-Pétersbourg et de Moscou. Cette dernière université était en outre chargée d'examiner dans quelle mesure ces nouveaux statuts pourraient être appliqués aux autres universités de l'Empire.

Ce travail fut présenté au ministre au mois d'avril de l'année suivante ; à partir de 1861 l'on

hâta ce travail de réorganisation, en raison de l'agitation qui s'était manifestée depuis quelques temps dans les universités.

Au mois de décembre de la même année une commission fut instituée près du ministère, sous la présidence du curateur honoraire de l'arrondissement scolaire de Dorpat, le conseiller Bradke. Cette commission avait pour mission de préparer un nouveau projet de statut général pour les universités russes; elle se composait des membres suivants : les curateurs des quatre premiers arrondissements scolaires, savoir : Saint-Pétersbourg, le lieutenant général Philippson ; Kiev, baron Nicolaï ; Kazan, le conseiller d'État prince Vjasemski ; Moscou, le général major Issakov. Les autres membres étaient : le conseiller d'État Voigt, assesseur du curateur de l'arrondissement scolaire de Khar'kov ; le conseiller d'État Bunge, recteur de l'université de Saint-Wladimir à Kiev ; les conseillers d'État Lenz et Nikitenko, professeurs à l'université de Saint-Pétersbourg ; le conseiller d'État Soloviev et le professeur Babst, de l'université de Moscou ; le professeur Pachmann, de Khar'kov ; le professeur Orsjannikov, de Kazan, et le professeur OËttigen, de Dorpat. Le projet dû à cette commission fut envoyé au commencement de l'année 1862, aux conseils de toutes les universités et à quelques personnes du ressort civil ou du clergé : il fut traduit

en français, en anglais et en allemand et adressé à un grand nombre de savants et de pédagogues de l'étranger, afin que leurs remarques et leurs observations pussent servir à sa rédaction définitive. Le ministère fit recueillir et publier en deux volumes dans le courant de la même année les nombreuses communications reçues en retour de ces envois et les articles critiques parus à ce sujet. Le ministère reçut, en outre, un nombre considérable de mémoires relatifs à la réorganisation de l'enseignement supérieur, sur lesquels 63 provenaient de personnes appartenant aux universités et lycées; le reste était dû à des fonctionnaires civils et ecclésiastiques et à des savants distingués. En outre, un projet de statut général pour les universités, rédigé par M. de Taneev, conseiller d'État, fut publié et traduit en plusieurs langues par ordre de l'Empereur. Tous ces matériaux furent renvoyés au comité scientifique dont le personnel, en cette circonstance, avait été augmenté de spécialistes choisis parmi les professeurs et d'autres personnes prenant part aux séances.

Du 27 juin au 31 octobre 1862, le comité consacra aux statuts des universités dix-huit séances, dont le résultat fut la rédaction d'un nouveau projet qui fut arrêté et publié à la fin de la même année. Au commencement de l'année 1863, une commission fut chargée par ordre de l'Empereur d'exami-

ner le projet adopté par le comité; elle se composait de l'adjudant général comte Strogonov; du secrétaire d'État baron Korff, du surintendant baron Meyendorff, de l'adjudant général prince Dolgoroukov et des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, les secrétaires d'État Walouïev et Golovnine. Les résolutions de la commission furent soumises à l'Empereur et discutées en conseil des ministres; le projet reçut sa rédaction définitive et fut sanctionné par l'Empereur, le 18 juin 1863. Il entra en vigueur au mois de septembre suivant.

---

## DISPOSITIONS DU STATUT DE 1863

### I

#### ENSEIGNEMENT DES UNIVERSITÉS.

Les dispositions du statut de 1863 sont celles qui régissent encore aujourd'hui les universités russes : elles marquent incontestablement un progrès important au point de vue de l'organisation de l'enseignement supérieur en Russie et tout en rattachant au ministère de l'instruction publique les huit universités de l'Empire, elles leur ont laissé l'indépendance nécessaire pour développer

leur énergie particulière et accroître leur prospérité.

« Le nouveau statut, dit Schnitzler <sup>1</sup>, qui agrandit la sphère d'activité de toutes les hautes écoles, leur assure aussi les moyens de maintenir le niveau des études à une hauteur convenable, d'avoir en tout temps des professeurs capables, en groupant autour d'elles des pépinières d'aspirants et de jeunes maîtres (*privat docentem*) et de ne manquer d'aucunes des ressources nécessaires en ouvrages scientifiques et littéraires, en matériel de toute espèce, cliniques, collections, instruments, etc. Il met le conseil à même de conférer des bourses (*stipendia*) aux étudiants sans fortune, d'en envoyer d'autres à l'étranger et de les entretenir pendant un ou deux ans, etc. »

Voici, du reste, les principales dispositions du statut de 1863.

Chaque université se compose de quatre facultés : histoire et philologie, sciences physiques et mathématiques, droit et médecine. A l'Université de Saint-Pétersbourg cette dernière faculté est remplacée par une faculté de langues orientales.

La durée du cours complet d'études est de cinq ans pour la faculté du médecine et de quatre ans pour les autres facultés.

Les facultés historico-philosophiques se com-

1. *Les Institutions de la Russie*, t. II, p. 394.

posent de 11 chaires, savoir : 1° Philosophie, comprenant la logique, la psychologie et l'histoire de la philosophie ; 2° Littérature grecque, comprenant la langue, la littérature, l'histoire et l'archéologie grecques ; 3° Littérature romaine, avec les mêmes subdivisions ; 4° Grammaire comparée des langues indo-européennes ; 5° Histoire de la langue et de la littérature russes ; 6° Histoire générale de la littérature ; 7° Philologie slave, comprenant l'étude des idiomes slaves, l'histoire des littératures slaves, les antiquités slaves ; 8° Histoire universelle ; 9° Histoire de Russie ; 10° Histoire ecclésiastique ; 11° Théorie et histoire des beaux-arts.

Les facultés des sciences physiques et mathématiques comprennent 12 chaires, savoir : 1° Mathématiques pures ; 2° Mécanique analytique et pratique ; 3° Astronomie et géodésie ; 4° Physique ; 5° Chimie expérimentale et théorique ; 6° Minéralogie ; 7° Géographie physique ; 8° Géologie et paléontologie ; 9° Botanique ; 10° Zoologie et anatomie comparée ; 11° Chimie technique ; 12° Chimie agricole.

Les facultés de droit comprennent 13 chaires, savoir : 1° Encyclopédie du droit, c'est-à-dire, sciences juridique et politique, et histoire de la philosophie du droit ; 2° Histoire des législations étrangères, anciennes et modernes ; 3° Histoire du droit russe ; 4° Histoire des législations slaves ; 5° Droit romain ; 6° Droit administratif russe et

étranger; 7° Droit civil; 8° Droit criminel; 9° Droit de police; 10° Droit financier; 11° Droit des gens; 12° Économie politique et statistique; 13° Droit ecclésiastique.

Les facultés de médecine comprennent 17 chaires, savoir : 1° Chimie médicale et physique (chimie physiologique, chimie pathologique, travaux dans les laboratoires), physique appliquée; 2° Anatomie de l'homme bien portant; 3° Embryologie, histologie et anatomie comparée; 4° Physiologie, systématique et expérimentale; 5° Pharmacognosie et pharmacie; 6° Pathologie générale, systématique et expérimentale; 7° Thérapeutique générale et diagnostique médical (cette chaire comprend aussi l'histoire et l'encyclopédie de la médecine); 8° Pathologie et thérapeutique spéciales. Cette chaire comprend aussi : l'étude systématique et clinique des maladies nerveuses et des affections mentales; et l'étude systématique et clinique des éruptions cutanées; 9° Anatomie pathologique : exposition systématique; et dissections pathologiques; 10° Chirurgie théorique. Cette chaire comprend aussi : l'ophtalmologie avec sa clinique; et l'étude des maladies syphilitiques avec leur clinique; 11° Pharmacologie théorique et expérimentale. Cette chaire comprend aussi : l'art de formuler (*receptura*); et l'étude des eaux minérales; 12° Clinique chirurgicale de faculté. Cette chaire comprend aussi : la

chirurgie opératoire ; l'anatomie appliquée ; l'étude des appareils de bandage et des machines ; des exercices d'opérations sur le cadavre ; 13° Clinique thérapeutique de faculté ; 14° Obstétrique et maladies des femmes avec leur clinique. Cette chaire comprend aussi les maladies d'enfants avec leur clinique ; 15° Médecine légale, avec la toxicologie, l'hygiène et la police médicale. Cette chaire comprend aussi : une section médico-légale d'hôpital ; les dissections médico-légales ; l'étude des épizooties et la police vétérinaire ; 16° Clinique thérapeutique d'hôpital ; 17° Clinique chirurgicale d'hôpital. De plus un préparateur est attaché à chacune des chaires pour la chimie médicale, et la pharmacie. Les cliniques de faculté et d'hôpital ont chacune deux ordinateurs et la clinique d'obstétrique une sage-femme.

La faculté des langues orientales faisant partie de l'Université de Saint-Pétersbourg, se compose des 9 chaires suivantes : 1° Littérature arabe : langue arabe et explication des auteurs ; histoire de la littérature arabe ; 2° Littérature persane, avec les mêmes subdivisions ; 3° Littérature turque et tatar : examen des dialectes turcs et de leur littérature ; dialecte osmanique et histoire de la littérature ; 4° Littératures chinoise et mandchoue : langue chinoise et explication des auteurs ; histoire de la littérature chinoise ; langue et histoire

de la littérature mandchoue ; 5° Littératures mongole et kalmouke : langue mongole ; histoire de la littérature mongole ; idiomes kalmouke et bouriate ; 6° Littératures hébraïque, syriaque et chaldéenne : langue et histoire de la littérature ; 7° Littératures arménienne et géorgienne ; 8° Sanscrit et Zend : langue et histoire de la littérature ; 9° Histoire de l'Orient : histoire des peuples sémitiques ; histoire de la partie nord et de l'Asie ; histoire des nations arabes de l'Asie.

Pour compléter ces renseignements nous reproduisons le programme des cours de l'Université de Saint-Petersbourg, pour l'année 1875-76, dans la faculté d'histoire et de philologie et dans celle des langues orientales.

FACULTÉ D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1. *Philologie slavo-russe*. — I<sup>er</sup> cours : introduction à la philologie slavonne, deux leçons par semaine ; III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> cours : époque primitive des Slaves, une leçon par semaine, et littérature slavonne primitive (cours spécial), deux leçons par semaine. — Le professeur donne en outre aux élèves des exercices paléographiques.
2. *Philologie slavo-russe*. — III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> cours : histoire de la littérature russe, deux leçons par semaine, examen des sources, une leçon par semaine ; langue russe pour les étudiants étrangers, une leçon par semaine.
3. *Histoire*. — IV<sup>e</sup> cours : histoire moderne, quatre leçons par semaine (cours spécial : histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle).

4. *Langue grecque.* — II<sup>e</sup> cours : explication du *Banquet* de Platon, deux leçons par semaine, III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> : explication de l'*Électre* de Sophocle, deux leçons par semaine. — En outre, cours spécial : exercices d'explications de la *Poétique* d'Aristote, une leçon par semaine.
5. (Un professeur de grec a été envoyé en mission à l'étranger pendant toute l'année académique.)
6. *Histoire russe.* — Moderne, deux leçons par semaine pour le II<sup>e</sup> cours ; III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> cours : examen des mémoires du XVIII<sup>e</sup> siècle.
7. *Histoire de la littérature russe.* — Id. ancienne.
8. *Dialectes slaves, histoire des littératures slaves, histoire des Slaves.*
9. *Philosophie.* — Psychologie, histoire de la philosophie, métaphysique d'Aristote.
10. *Histoire de la littérature italienne ; étude des monuments primitifs de la littérature allemande.*
11. (Professeur de philologie comparée, en mission à l'étranger.)
12. *Latin.* — Explication de Virgile, du panégyrique de Pline, histoire de la littérature romaine, explications d'un choix d'inscriptions latines.
13. *Histoire.* — (Histoire romaine, antiquités grecques.)
14. *Histoire.* — (Du moyen âge.)
15. *Histoire.* — Ancienne de la Russie.
16. *Esthétique.* — Cours d'histoire de la plastique grecque, histoire de l'art.
17. *Histoire ecclésiastique.* — (Principalement de l'Église orientale.)
18. *Latin.* — Explication de Tacite : *Agricola* et *de Germania*.

FACULTÉ DES LANGUES ORIENTALES.

1. Introduction générale à l'histoire de l'Orient, comprenant :

I<sup>er</sup> cours : but de l'histoire considérée comme science; description ethnographique de l'Asie; renseignements que l'on possède sur l'homme pré-historique, sur les berceaux et les émigrations des races.

II<sup>e</sup> cours : histoire ancienne de l'Asie centrale jusqu'à l'apparition des Turcs, et invasion des races de l'Asie centrale en Perse, dans l'Inde et dans l'Europe orientale.

III<sup>e</sup> cours : histoire de l'Asie centrale depuis la domination turque jusqu'à celle des Mongols.

IV<sup>e</sup> cours : id. depuis l'apparition des Mongols jusqu'à nos jours (leçons spéciales sur les principaux monuments historiques qui se rapportent à l'histoire de l'Asie centrale.

2. *Grammaire turque*, traductions, histoire littéraire turque.
3. *Analyse des hiéroglyphes chinois*, grammaire chinoise, traduction, explications des classiques chinois, histoire de la Chine.
4. *Langue sanscrite*.
5. *Langue hébraïque, syriaque*.
6. *Arménien et Grouse*, littérature et histoire de l'Arménie.
7. *Littérature arabe*, étude des grammaires arabes et de la littérature.
8. Grammaires comparées des langues mongole, bouriate et kalmouke.
9. Principes de la langue arabe, syntaxe.
10. Grammaire de la langue osmane, traductions de l'histoire de l'empire ottoman de Djév-Effendi.
11. Explications des signes-clefs de la langue chinoise, grammaire, exercices oraux.
12. *Grammaire grouse*, explication des auteurs, histoire de Grousie.
13. Grammaire mandchoue.

14. Langue et littérature persanes.
15. Études pratiques d'arabe.
16. Étude pratique du persan et calligraphie orientale.
17. Id. id. tatare.
18. Id. id. mongol.
19. Id. id. japonais.
20. Langue zend, grammaire et traductions, étude du pehlvi et comparaison avec le persan moderne; explication d'un chapitre du Yaçna.

## II

## ÉTUDIANTS

Sont admis comme étudiants les jeunes gens âgés de dix-sept ans qui ont achevé avec succès le cours complet des études d'un gymnase, ou ont subi dans un gymnase un examen sur ce cours. En dehors de l'*attestat* ou certificat délivré par le gymnase, le conseil de l'université peut, lorsqu'il le juge nécessaire, soumettre les candidats à un nouvel examen d'après un règlement spécial dressé par lui et sanctionné par le curateur de l'arrondissement scolaire. Ces conditions sont applicables aux élèves des écoles supérieures et secondaires des diverses administrations, qui y ont terminé avec succès le cours général d'études. Quand ce cours correspond à un cours de gymnase, ceux d'entre eux qui n'auraient pas étudié certains objets faisant partie de l'enseignement dans les gymnases, doivent au

préalable subir dans un gymnase un examen spécial.

Les droits d'inscription s'élèvent à cinquante roubles dans les universités des deux capitales et à quarante dans les six autres universités. Des auditeurs étrangers peuvent être admis à suivre les cours moyennant une rétribution dont le chiffre est fixé par le conseil universitaire et sanctionné par le curateur. Ils acquittent ce droit au profit du professeur ou du maître dont ils suivent les cours.

Des délais de paiement, des réductions et même l'exemption totale du droit d'inscription peuvent être accordés aux étudiants. En outre, on admet gratuitement au cours les pensionnaires de l'Empereur et des membres de la famille impériale, les boursiers de l'université et des particuliers, et ceux des corporations, si le choix de ces boursiers est confié à l'université.

Le produit des droits d'inscription ainsi que les autres ressources spéciales des universités forment leur propriété particulière et sont destinés à subvenir aux dépenses ayant pour objet le développement de leur activité scientifique, notamment, la création de cours spéciaux, la publication, avec l'autorisation du conseil, des œuvres savantes que les facultés en auront jugées dignes, la fondation de prix décernés à la suite de concours

ouverts par l'Université et de récompenses aux professeurs et aux maîtres, l'institution de bourses et de subventions en faveur des étudiants les plus méritants, les frais de voyages et de missions scientifiques.

Dans les édifices et les établissements universitaires, les étudiants et les auditeurs sont soumis à des règlements spéciaux établis par l'université et soumis à la sanction du curateur. En dehors de l'université, ils demeurent soumis aux lois et aux règlements généraux de police.

L'année académique commence au 15 août et finit au 1<sup>er</sup> juin. Les examens pour les grades et les titres académiques ont lieu aux époques fixées par chaque faculté. Pour les titres d'étudiant effectif et de bachelier, ils ont lieu devant des commissions présidées par le doyen, et, pour le grade de licencié, devant l'assemblée des membres de la faculté. Les règles concernant les examens sont fixées par un règlement spécial confirmé par le ministre.

Les conseils universitaires confirment, sur les propositions des facultés, les jeunes gens dans le titre d'étudiant effectif et dans les grades académiques. Ces grades, sauf pour la faculté de médecine, sont ceux de bachelier, de licencié et de docteur.

Les grades et titres académiques dans la faculté de médecine s'acquièrent conformément aux règlements généraux sur la médecine.

Le titre d'étudiant effectif s'acquiert par un examen, et le grade de bachelier, par un examen et une thèse approuvée par une faculté. L'aspirant au grade de licencié doit, en sus d'un nouvel examen oral, soutenir une thèse en public. Les licenciés obtiennent le grade de docteur après avoir seulement présenté leur thèse et l'avoir soutenue publiquement.

Les grades académiques peuvent être conférés à des sujets russes comme à des étrangers. Ils s'obtiennent dans des délais déterminés : le bachelier peut postuler le grade de licencié au bout d'un an, et le licencié celui de docteur au bout d'une autre année.

Les universités ont le droit de conférer sans examen le grade le plus élevé aux savants illustrés par leur travaux et d'autoriser les savants ayant le titre de docteur d'universités étrangères à se présenter à l'examen pour le grade de licencié.

Les jeunes gens admis au nombre des étudiants jouissent de tous les droits accordés à ceux qui ont terminé leurs études dans un gymnase. Le passage d'une Université à une autre a lieu d'après un règlement sanctionné dans chaque Université par le curateur.

Les universités peuvent, avec autorisation du ministre de l'Instruction publique, fonder des sociétés savantes et ouvrir des concours annuels à la suite desquels sont décernés des prix. Les statuts

des sociétés et les règles des concours, sont sanctionnés par le ministre.

De plus, les universités ont le droit de conférer le titre de membre honoraire aux savants qui se sont distingués par leurs travaux ou aux protecteurs connus des sciences et de leur en délivrer le diplôme avec la sanction du curateur. En 1872 l'Université de Moscou a conféré le titre de membre honoraire au prince héréditaire de Prusse, au prince Michel Obrenovitch de Serbie et au prince Nicolas de Monténégro.

### III

#### PERSONNEL ENSEIGNANT.

Le personnel enseignant comprend : pour les facultés d'histoire et de philologie, douze professeurs et sept agrégés ; pour les facultés des sciences, seize professeurs et trois agrégés ; pour les facultés de droit, treize professeurs et six agrégés ; pour les facultés de médecine, seize professeurs et dix-sept agrégés ; pour la faculté des langues orientales, neuf professeurs, huit agrégés et quatre *lecteurs*.

Il y a en outre, des *lecteurs* spéciaux pour l'enseignement des langues modernes, allemand, français, anglais et italien, et une chaire de théologie, près de chaque Université, pour les étudiants de la religion orthodoxe de toutes les facultés.

Les chaires sont réparties entre les professeurs ordinaires et extraordinaires : elles peuvent être confiées à des agrégés, mais pour une durée qui ne peut excéder trois années.

Le nombre des professeurs et des agrégés peut être augmenté suivant les besoins de l'Université et en proportion de ses ressources.

Pour être professeur ordinaire ou extraordinaire dans une université, il faut avoir obtenu le grade de docteur dans la faculté où l'on est admis à enseigner. Le titre d'agrégé effectif ou de *docent* ne peut être conféré qu'aux licenciés; on accorde celui d'agrégé surnuméraire à ceux qui, sans avoir obtenu ce grade, ont présenté une thèse (*pro venia legendi*) pour la section de la faculté dans laquelle ils se proposent de faire des cours et l'ont soutenue publiquement en présence de cette faculté. Les lecteurs de langues sont nommés après des examens spéciaux constatant leurs connaissances et leurs aptitudes pour l'enseignement. Les candidats à ces diverses fonctions doivent, en outre, subir, en présence de la faculté, une épreuve préalable consistant en deux leçons d'essai, l'une sur un sujet laissé à leur choix, l'autre sur un sujet proposé par l'assemblée de la faculté.

Lorsqu'une chaire devient vacante, chaque membre de la faculté à laquelle elle appartient peut proposer un candidat. Tous les concurrents

sont soumis à un scrutin secret dans le sein de l'assemblée de la faculté, qui en porte le résultat à la connaissance du conseil. Tous les candidats proposés sont inscrits sur un registre spécialement destiné à cet objet, et soumis à un nouveau scrutin secret, dans la plus prochaine séance du conseil, d'après ordre de leur inscription. Le candidat qui a réuni le plus grand nombre de suffrages, lorsqu'en même temps ce nombre forme la majorité absolue, est considéré comme élu. Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est procédé à un nouveau scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu comparativement le plus de suffrages. Le scrutin de ballottage est également permis dans le cas de partage égal des suffrages.

Si aucun des candidats proposés n'a obtenu la majorité absolue des voix du conseil, ou si le conseil n'a en vue aucun candidat digne d'occuper la place vacante, il est ouvert un concours public, d'après un programme dressé par la faculté et sanctionné par le conseil.

Après leur élection par le conseil, les professeurs sont confirmés par le ministre, et les agrégés effectifs et lecteurs par le curateur de l'arrondissement scolaire. Lorsqu'une chaire vacante n'a pas été pourvue, dans l'espace d'une année, d'un titulaire élu par le conseil de l'université, le mi-

nistre peut nommer comme professeur une personne de son choix, satisfaisant aux conditions exigées pour ce titre. De plus, le ministre peut nommer des professeurs surnuméraires, satisfaisant aux conditions exigées pour l'exercice de leurs fonctions et recommandables par leurs travaux personnels. Le traitement des professeurs ainsi nommés est inscrit au budget, conformément au règlement du 22 mai 1862.

Les agrégés surnuméraires ne jouissent d'aucun traitement; mais il leur est alloué, sur les ressources spéciales des universités, des indemnités proportionnées à leurs travaux. Ils ont à leur disposition les laboratoires, les cliniques, les cabinets scientifiques, les bibliothèques, etc.; prennent part aux examens pour les grades de bachelier ou le titre d'étudiant effectif, et comptent pour l'obtention de la pension le temps pendant lequel ils ont fait les cours, si, par la suite, ils entrent au service effectif.

Les professeurs et autres maîtres, ainsi que tous les autres fonctionnaires jouissant des droits du service dans l'enseignement en ce qui concerne la pension, ne sont conservés en activité, après avoir servi l'espace de temps prescrit pour l'obtention de la pension entière, qu'à la suite d'une nouvelle élection par le conseil. Cette réélection est valable pour cinq ans, à l'expiration desquels ces profes-

seurs et fonctionnaires sont soumis à une nouvelle réélection, également pour cinq ans, et ainsi de suite. Chacune de ces réélections n'est valable que si l'élu a obtenu les deux tiers au moins des voix ; en cas contraire, sa place est déclarée vacante.

Après vingt-cinq ans de service en qualité de maître effectif à l'université, le professeur obtient le titre de professeur émérite.

En cas de négligence des professeurs, maîtres et fonctionnaires de l'université, et lorsque les observations qui leur ont été faites au nom du conseil sont demeurées sans résultat, le conseil doit proposer leur destitution, mais seulement en vertu d'un arrêté sanctionné au scrutin secret par les deux tiers des voix au moins.

Les maîtres effectifs sont tenus de présenter un compte rendu détaillé de leur enseignement aux assemblées des facultés, de remplir les missions en rapport avec leurs occupations scientifiques, missions qui leur sont confiées par les facultés et par le conseil, et de prendre part aux examens des candidats aux divers emplois de maîtres, comme aussi aux examens des instituteurs et institutrices libres.

Les obligations des agrégés surnuméraires sont déterminées de gré à gré avec les assemblées des facultés, par une convention qui doit être sanctionnée par le curateur de l'arrondissement.

Les maîtres effectifs sont tenus de consacrer

chaque semaine à leur enseignement le nombre d'heures qui leur a été assigné pour cet objet par la faculté, avec la sanction du conseil.

Un maître ne peut occuper deux chaires, à moins de circonstances exceptionnelles et seulement pendant un an au plus. Dans ce cas, il est loisible au conseil de lui assigner, pour la seconde de ces chaires, sur le montant des appointements du titulaire et avec la sanction du curateur, une indemnité qui ne doit pas dépasser la moitié de ces appointements.

#### IV

##### ADMINISTRATION DES UNIVERSITÉS

La direction immédiate de l'université appartient au recteur, élu pour quatre ans par le conseil, avec la confirmation d'un ordre du jour impérial, et choisi parmi les professeurs ordinaires de l'université. Un inspecteur est chargé de faire observer dans l'intérieur de l'université les règlements concernant les étudiants et les auditeurs étrangers. Il est élu par le conseil pour une durée de trois ans, et prend le titre de prorecteur, s'il est choisi parmi les membres du conseil.

La surveillance de l'enseignement dans les facultés appartient aux doyens. Les doyens sont élus pour trois ans dans les assemblées de leurs facultés,

et choisis parmi les professeurs ordinaires. L'assemblée se compose de tous les professeurs ordinaires et extraordinaires. Les autres membres d'une faculté peuvent aussi être invités à ces assemblées, mais ils n'y obtiennent voix délibérative, les agrégés effectifs, qu'après deux ans de service dans ces fonctions, et les autres maîtres que dans les deux cas suivants : 1° lorsqu'il s'agit de décider de questions relatives à la science qu'ils enseignent ; 2° dans les examens sur cette science pour le grade académique de bachelier ou pour le titre d'étudiant effectif.

En l'absence du doyen, la présidence de l'assemblée de la faculté est déférée au plus ancien de ses membres dans la dignité de professeur.

Les assemblées des facultés décident de leur propre autorité les questions suivantes : 1° les mesures tendant à accroître l'activité studieuse des étudiants ; 2° les programmes de concours pour les chaires vacantes ; 3° l'approbation des ouvrages publiés par l'université ; 4° les programmes des cours.

Elles soumettent à l'examen et à la sanction du conseil l'élection du doyen et celle du secrétaire de la faculté, les remplacements des professeurs et des autres maîtres, la répartition des matières des cours et l'ordre de leur enseignement, les projets de division de la faculté en sections, de réunion et de divi-

sion des chaires, la détermination des matières obligatoires, le choix des boursiers de l'université et des personnes destinées à être envoyées à l'étranger pour s'y préparer au professorat, les thèses et les sujets de concours, les allocations de bourses et la répartition des sommes allouées pour les objets nécessaires aux études, enfin, les affaires renvoyées par le conseil à l'examen de la faculté.

L'assemblée de la faculté ne procède à l'examen et à la décision des affaires que si les deux tiers au moins des membres assistent à la séance.

Le conseil universitaire se compose, sous la présidence du recteur, de tous les professeurs ordinaires et extraordinaires de l'université. Le recteur peut aussi inviter aux séances du conseil les agrégés effectifs et les autres maîtres; mais ils n'y ont voix consultative que quand le conseil juge nécessaire de leur demander des éclaircissements ou des avis sur des questions quelconques.

Les séances ordinaires du conseil doivent avoir lieu une fois par mois, et les séances extraordinaires, lorsque le besoin s'en fait sentir, ou lorsque que dix membres au moins du conseil en ont exprimé le désir par écrit. Dans ce dernier cas, la séance doit avoir lieu au plus tard dans le délai de trois jours.

Chacun des membres du conseil est tenu d'assister aux séances sous peine de perdre le droit de

voter sur les questions débattues en son absence. Cette règle ne s'applique pas aux séances consacrées aux élections universitaires, où le vote par procuration est admis. Pour l'examen et la décision des affaires soumises au conseil, la présence des deux tiers des membres est nécessaire. Des séances extraordinaires peuvent être tenues pendant les vacances ; mais les scrutins d'élections ne peuvent avoir lieu pendant cette période.

Les délibérations du conseil portent sur les questions suivantes :

- 1° La répartition des matières des cours et l'ordre de leur enseignement dans toutes les facultés ;
- 2° l'attribution des médailles et des bourses aux étudiants ;
- 3° l'attribution des prix des concours ouverts aux savants par l'université ;
- 4° la confirmation des grades académiques ;
- 5° la répartition des sommes allouées par l'état du personnel et des dépenses pour les objets nécessaires aux études dans les facultés ;
- 6° le maintien des boursiers à l'université pour les préparer au professorat ;
- 7° les dispositions à prendre pour la publication des travaux scientifiques au nom de l'université ;
- 8° la sanction des programmes de concours pour les chaires vacantes ;
- 9° l'examen du budget de l'université, ainsi que l'examen et l'approbation du bilan annuel des recettes et des dépenses sur les ressources spéciales formant la propriété de l'université ;
- 10° la sanc-

tion des arrêtés du tribunal universitaire, dans le cas où elle est exigée.

Les questions suivantes sont soumises par le conseil, après délibération, à la sanction du curateur.

1° Les mesures propres à imprimer une plus grande activité scientifique à l'université ; 2° l'élection des agrégés effectifs, des lecteurs, des préparateurs, des conservateurs des cabinets et musées, des adjoints, des prosecteurs, et celle du prorecteur ou inspecteur ; 3° l'autorisation aux agrégés surnuméraires de faire des cours ; 4° l'élection des membres honoraires, du bibliothécaire et de ses adjoints, du teneur de livres de la régence, du trésorier, de l'architecte, du maître de police, de l'archiviste et du secrétaire du conseil, de celui de la régence et de celui pour les affaires des étudiants, ainsi que des autres personnes mentionnées en l'état du personnel et des dépenses ; 5° l'élection des juges de l'université et de leurs suppléants ; 6° la démission et la destitution de tous les fonctionnaires susnommés ; 7° les instructions à donner au prorecteur ou inspecteur ; 8° les règlements : sur la perception, la répartition et l'emploi de la taxe pour le droit d'assister aux cours ; sur l'admission des étudiants à l'université ; sur l'admission d'étrangers aux cours et sur le droit à percevoir de ce chef ; sur les devoirs des étudiants et l'ordre intérieur de l'université ; sur les

peines à infliger pour les infractions à la discipline ; sur la procédure devant le tribunal universitaire.

Enfin, le conseil soumet, par l'entremise du curateur, à la sanction du ministre : 1° l'élection du recteur, des doyens, du prorecteur ou de l'inspecteur, et des professeurs ; 2° la démission et le renvoi des doyens, du prorecteur ou de l'inspecteur, et des professeurs de l'université ; 3° la division des facultés en sections, la réunion et la séparation des chaires et le remplacement de quelques-unes d'entre elles par d'autres, ainsi que la détermination des objets d'étude qui doivent être obligatoires pour les étudiants ; 4° l'envoi de jeunes gens à l'étranger pour s'y préparer au professorat ; 5° les projets d'établissement de sociétés savantes ; 6° l'élaboration de règlements sur l'époque et l'ordre des examens pour les grades académiques et le titre d'étudiant effectif.

Les procès-verbaux des séances du conseil sont soumis au curateur ; à la fin de chaque année, un compte rendu général des principaux actes de l'université est présenté au ministre de l'instruction publique et livré à l'impression.

La régence se compose des doyens de toutes les facultés et de l'inspecteur ou prorecteur. La présidence appartient au recteur. A l'université de Moscou, la régence comprend aussi un conseiller pour

la partie administrative, ou économe, choisi en dehors de l'université et confirmé par le curateur.

La compétence de la régence a pour objet :

1° L'ordonnancement, dans les limites fixées pour chaque objet par l'état du personnel et des dépenses, d'une dépense non prévue par cet état et ne dépassant point 300 roubles d'argent pour un objet; 2° la conclusion de contrats pour entreprises de travaux et fournitures jusqu'à concurrence de 5,000 roubles; 3° l'examen des affaires concernant les étudiants et les peines à infliger aux coupables dans les cas déterminés par les règlements universitaires; 4° le renvoi des coupables par-devant le tribunal universitaire dans les cas prévus.

La régence soumet à la sanction du conseil le bordereau annuel des recettes et dépenses des ressources spéciales de l'université et à la sanction du curateur les affaires suivantes :

1° La fixation de secours à donner aux étudiants indigents; 2° les demandes de la régence tendant à obtenir en faveur d'étudiants méritants, la remise du droit à payer pour les cours, l'ajournement de sa perception ou une réduction de ce droit; 3° l'autorisation d'ordonnancer sur les ressources spéciales de l'université une dépense non prévue par l'état du personnel et des dépenses, et s'élevant à plus de 300 roubles pour un seul et

même objet; 4° la conclusion de contrats pour entreprises de travaux et fournitures dépassant 5,000 roubles; 5° les projets d'améliorations économiques.

En outre, la régence soumet, par l'entremise du curateur, à la sanction du ministre les affaires suivantes :

1° La conclusion de contrats pour entreprises de travaux et fournitures dépassant 7,000 roubles; 2° l'autorisation de consacrer annuellement à une dépense non prévue par le budget une somme de plus de 1,000 roubles pour un seul et même objet, imputable sur les ressources spéciales de l'université.

La régence reçoit la somme assignée à l'entretien de l'université, aux échéances fixées par le budget annuel, et perçoit les droits payés pour suivre les cours, ainsi que les autres revenus de l'université; elle répond de l'intégrité de ces fonds; elle en dispose conformément à l'état du personnel et des dépenses, et au budget; elle paye les boursiers et délivre les secours; elle conclut les contrats pour entreprises de travaux et effectue les paiements qu'ils nécessitent, en se conformant, tant pour l'emploi des fonds que pour leur comptabilité, à l'ordre fixé par les lois générales sur la matière.

La régence a sous son autorité supérieure les

propriétés de l'université ; elle veille à la police et au bon ordre dans les édifices de l'université et à l'entretien des bâtiments.

Le tribunal universitaire se compose de trois membres élus chaque année par le conseil parmi les professeurs. Trois suppléants sont élus en même temps pour les remplacer en cas d'absence ou de maladie. Un des juges et un des suppléants doivent appartenir à la faculté de droit. La présidence du tribunal est déférée à celui des juges qui appartient à la même faculté, et, s'il y en a plus d'un parmi les juges, à celui d'entre eux qui a obtenu le plus grand nombre de voix au scrutin. L'un des autres juges, sur l'invitation du président, remplit les fonctions de greffier.

Le tribunal universitaire connaît des affaires se rapportant aux infractions commises dans les édifices et établissement de l'université contre l'ordre établi par les règlements et des collisions entre des étudiants, d'une part, et les maîtres et fonctionnaires de l'université, de l'autre, quand même ces collisions auraient eu lieu hors des édifices et institutions de l'université.

Les règles sur les peines à imposer aux étudiants par le prorecteur ou inspecteur, le recteur, la régence et le tribunal universitaire, ainsi que l'ordre de la procédure devant ce tribunal, sont dressées par chaque université et sanctionnées par le curateur.

Le curateur de l'arrondissement scolaire veille à ce que les personnes appartenant à l'université remplissent leurs devoirs; dans les cas extraordinaires, il est autorisé à recourir à tous les moyens, lors même qu'ils excéderaient ses pouvoirs, à la condition seulement d'en aviser le ministre. Il adresse au conseil, quand il le juge convenable, des observations sous forme d'invitations (*predlogié*), tant sur les affaires de l'université que sur celles de l'arrondissement scolaire; enfin il donne, dans les limites fixées par les statuts, ses décisions sur les rapports (*predstavlénia*) concernant les affaires qui dépassent les pouvoirs de l'université, ou en réfère au ministre de l'instruction publique.

La chancellerie de l'université se compose, sous la direction du secrétaire du conseil, des fonctionnaires portés à l'état du personnel et des dépenses, qui sont le secrétaire de la régence, le secrétaire pour les affaires des étudiants, le teneur de livres de la régence et l'archiviste. Le secrétaire du conseil, celui pour les affaires des étudiants, ainsi que le secrétaire et le teneur de livres de la régence, et les adjoints de secrétaires sont élus par le conseil et confirmés par le curateur de l'arrondissement scolaire. Les employés à gages sont nommés et congédiés par le recteur.

---

## STATISTIQUE DES UNIVERSITÉS

## I

L'Université de Saint-Pétersbourg a été fondée en 1819. En 1826 elle ne comptait que 26 étudiants. En 1830 ce nombre s'éleva à 202 ; en 1838, à 532 ; en 1843, à 557. Depuis le statut de 1863, il dépasse 700. Le nombre des personnes faisant partie de l'Université est actuellement de 123, savoir : le Recteur, les doyens des quatre facultés et le professeur de théologie, 5 professeurs émérites, 27 professeurs ordinaires et 11 extraordinaires, 16 *docent*, 7 lecteurs, 5 agrégés, 7 *privat-docent*, 9 manipulateurs, 8 conservateurs, le prêtre et archidiacre de l'église de l'Université, le bibliothécaire et 4 sous-bibliothécaires, l'inspecteur des études et 4 sous-inspecteurs, le secrétaire de la chancellerie, le secrétaire de la direction, le caissier, le teneur de livres, l'archiviste, l'huissier, le médecin et l'architecte de l'Université.

Sont annexées à l'Université, une bibliothèque de près de 75,000 volumes et des collections scientifiques.

L'Université de Moscou, une des plus importantes de l'Empire, a été fondée par l'impératrice Élisabeth en 1755. La bibliothèque de l'Université se

compose de plus de 150,000 volumes, formant près de 90,000 ouvrages. Elle possède de très-riches collections physiques, zoologiques et minéralogiques, des laboratoires, des cliniques, un observatoire, de très-importants cabinets scientifiques et un jardin botanique. Le nombre des étudiants atteint près d'un millier.

L'Université de Kazan a été fondée en 1804, mais n'a été inaugurée qu'en 1814. Deux des chaires de la faculté d'histoire et de philologie sont affectées aux langues orientales. La bibliothèque comprend plus de 65,000 volumes. Le nombre des professeurs de cette Université est supérieur à celui des professeurs des deux précédentes, quoique le nombre des élèves soit presque inférieur de moitié. En 1876, il était de 506. Pendant l'exercice précédent on y avait admis 195 boursiers au moyen d'allocations, variant entre 142 et 300 roubles.

L'Université de Kharkov a été comme celle de Kazan, fondée en 1804. Elle compte aujourd'hui 700 élèves sur lesquels 170 boursiers, pour la plupart entretenus par le gouvernement. La somme totale affectée aux bourses était en 1876 de 3,000 roubles. Il existe, en outre, une société de secours pour les étudiants pauvres, qui en 1875 a distribué 4,261 roubles, sans compter 4,243 roubles accordés aux étudiants à titre de prêt. La bibliothèque de l'Université possède plus de 70,000 vo-

lumes : parmi les collections figurent un cabinet de numismatique composé de 22,000 médailles et un cabinet anatomique comprenant 3,000 pièces.

L'Université de Saint-Vladimir à Kiev a été fondée en 1833. Les cours furent suspendus par suite des agitations politiques de 1839 à 1843. A cette date le nombre des élèves s'élevait à 320 : on en comptait 567 en 1865. La faculté d'histoire et de philologie est divisée en trois sections : slavo-russe, sciences historiques et philologie classique. La bibliothèque philologique comprend près de 70,000 volumes y compris un cabinet d'estampes et de plans. Une collection de 27,000 médailles et un musée archéologique y sont annexés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1876, le corps enseignant se composait de 35 professeurs ordinaires, 5 professeurs extraordinaires, 22 agrégés, 2 lecteurs, 2 procureurs, 2 aides procureurs, 6 médecins des hôpitaux, chargés de cours, 6 manipulateurs et 3 conservateurs. Il y avait de plus 2 professeurs ordinaires et 2 médecins surnuméraires et huit *privat-docent*.

Le chiffre des étudiants s'élevait à 971 au 1<sup>er</sup> janvier 1875 ; au cours de l'année il y a eu 272 inscriptions nouvelles et 297 étudiants ont quitté l'Université, 217 après l'achèvement du cours et 80 sans avoir terminé leurs études. Au 1<sup>er</sup> janvier 1876 l'Université comptait 661 étudiants, plus 66 auditeurs libres. Il a été alloué en 1875, à titre

de bourses, 24,487 roubles, répartis entre 125 étudiants.

L'Université d'Odessa n'a été fondée qu'en 1864. Il existait depuis 1817 dans cette ville un lycée fondé par le duc de Richelieu, qui, après avoir émigré en Russie, avait été gouverneur de la Nouvelle Russie. Ce lycée fut transformé en Université en 1865 ; l'inauguration eut lieu le 22 mai. La bibliothèque compte aujourd'hui plus de 30,000 volumes ; l'Université possède d'importantes collections scientifiques et un établissement astronomique y est annexé. Outre les facultés de droit, de sciences administratives et de sciences physiques et mathématiques, elle doit posséder une faculté de médecine. Les frais de construction, évalués à 600,000 roubles, seront fournis pour un quart par l'administration locale et pour le reste, par l'État. Les frais d'entretien seront d'environ 127,000 roubles par an.

L'Université de Dorpat a été fondée en 1632 par Gustave-Adolphe ; elle fut réorganisée par Alexandre I<sup>er</sup> le 18/30 décembre 1802, sur le modèle des universités protestantes allemandes. Elle possède les cinq facultés : théologie, histoire et philologie, droit et jurisprudence, médecine, sciences physiques et mathématiques. Elle est fréquentée presque exclusivement par la jeunesse allemande des provinces baltiques, parmi laquelle se recrute

le corps ecclésiastique de l'Église protestante. Elle possède un observatoire muni de plus de 180 instruments astronomiques, un cabinet minéralogique, un jardin botanique, un musée zoologique et une bibliothèque comprenant 680 manuscrits, 104,513 imprimés et 5,514 cartes, plans et dessins.

L'Université de Vilna, fondée par les jésuites en 1578, avait été réorganisée en 1781. Elle fut supprimée en 1831. La faculté de médecine, transformée en Académie médico-chirurgicale, survécut encore quelque temps et fut définitivement fermée en 1840.

L'Université de Varsovie, supprimée également en 1831, a été rétablie par le rescrit du 11 septembre 1864. Elle se compose de quatre facultés : médecine, droit, philologie et sciences et compte 56 professeurs et 700 étudiants.

Il faut citer enfin l'Université luthérienne de la grande principauté de Finlande, fondée à Abo par la reine Christine en 1640 et transférée depuis 1827 à Helsingfort. Elle possède, comme l'Université de Dorpat, une faculté de théologie protestante : elle est organisée sur le modèle des universités allemandes. Le nombre des professeurs est de 45 et celui des élèves de plus de 500. La bibliothèque comprenant 50,000 volumes avait été entièrement détruite par l'incendie de 1827 : elle s'est reformée

depuis cette époque et actuellement elle atteint presque le même nombre de volumes que celui qu'indiquait l'ancien catalogue.

En 1876, l'adjudant général Kasnakov a été chargé par le gouvernement d'établir une nouvelle Université à Omsk, en Sibérie. Les frais de construction des bâtiments sont évalués à 500,000 roubles ; ils seront couverts par les donations privées, et pour la plupart par celles de MM. Demidov et Zibulski ainsi qu'à l'aide des fonds assignés par la couronne. Pour commencer, il n'y sera ouvert que deux facultés, une de médecine et une de sciences physiques et mathématiques. Les dépenses d'installation de ces facultés s'élèveront à 218,000 roubles.

Le budget annuel de l'Université sera de 212,000 roubles, soit 126,000 de moins que celle de Kharkov, 133,000 de moins que celle de Kiev, 135,000 de moins que celle de Kazan et 199,000 de moins que celle de Moscou.

Pour la faculté de médecine, la clinique sera remplacée par des études faites à l'hôpital de la ville.

Les professeurs seront ainsi répartis : faculté d'histoire et de philologie, 8 professeurs, 3 agrégés ; faculté des sciences physiques et mathématiques, 12 professeurs, 4 agrégés ; faculté de droit, 8 professeurs, 3 agrégés ; faculté de médecine, 11 professeurs, 9 agrégés. Tout le personnel jouira des droits et prérogatives que comporte le service

en Sibérie. Le nombre des étudiants est évalué à 260.

Le professeur Florinskij a été désigné comme futur recteur de l'Université. Déjà plusieurs savants ont promis de léguer à l'Université de Sibérie leurs bibliothèques et leurs collections.

## II

Le nombre des étudiants dans les huit universités était au 1<sup>er</sup> janvier 1871 : à Saint-Pétersbourg, de 1,168 ; Moscou, 1,541, Kharkov, 552 ; Kazan, 590 ; Kiev, 784 ; Odessa, 410 ; Dorpat, 659 ; Varsovie, 981 : total, 6,685. A ce chiffre il faut ajouter 590 auditeurs libres, ce qui portait alors le nombre des étudiants à 7,275. Les étudiants se répartissaient ainsi qu'il suit entre les diverses facultés : théologie (Dorpat), 70 ; sciences camérales (Dorpat), 21 ; histoire et philologie, 521 ; jurisprudence et économie politique, 3,355 ; mathématiques, 606 ; histoire naturelle, 362 ; physique et chimie, 45 ; médecine, 1,650 ; langues orientales, 35 : total, 6,685. Ont quitté les universités en 1870 après avoir achevé leurs cours : Saint-Pétersbourg, 122 ; Moscou, 266 ; Kharkow, 54 ; Kazan, 59 ; Kiev, 88 ; Odessa, 59 ; Dorpat, 94 ; Varsovie, 114. Ont été admis gratuitement aux cours en 1870 :

Universités.	Étudiants.
Saint-Pétersbourg.....	509
Moscou.....	715
Kharkov.....	209
Kazan.....	212
Kiev.....	320
Odessa.....	411
Dorpat.....	445
Varsovie.....	403

Une réduction de moitié de la rétribution universitaire avait été accordée à 91 étudiants.

Le nombre des étudiants assistés s'était accru de 2 1/2 p. 100 depuis l'année précédente; dans le cours des années 1869-70 et 1870-71, 385 bourses et 1,329 subventions s'élevant à une somme totale de 311,880 roubles, avaient été distribuées. Ces subventions et ces bourses se répartissaient de la manière la plus inégale. Ainsi à l'Université de Saint-Pétersbourg, sur 4,168 étudiants, on disposait de 461 bourses, pour une somme totale de plus de 76,000 roubles et de 411 allocations formant un total de plus de 10,000 roubles, ce qui faisait plus de 70 roubles par tête, abstraction faite des cours gratuits. A Moscou l'on disposait de 332 bourses (78,162 roubles) pour 1,541 étudiants, soit plus de 50 roubles par tête. Quant aux autres universités, le produit des bourses et donations se répartissait ainsi qu'il suit : Kharkov, environ 70 roubles par tête; Kazan, un peu plus de 70 roubles; Kiev, à peu

près 35 roubles ; Odessa, environ 53 ; Dorpat, un peu moins de 20.

Dans le cours de l'année scolaire 1870-1871, les huit universités ont conféré 1,605 diplômes, (44 docteurs, 20 licenciés, 423 candidats, 133 médecins, etc.)

En 1873 le nombre des étudiants s'élevait à 6,697, dont 6,115 étudiants et 664 auditeurs libres, se répartissant ainsi qu'il suit entre les diverses facultés des huit universités de l'Empire :

	Étudiants.		
Facultés de droit.....	2720	45	0/0
Facultés de médecine.....	1875	30	0/0
Facultés des sciences.....	884	14 1/2	0/0
Facultés historico-philologiques.	507	8 1/2	0/0

Les facultés de théologie et celle des langues orientales ne comptaient que 119 élèves, dont 87 pour les premières et 42 pour la deuxième (ce qui fait pour les deux ensemble 2%). Le nombre total des élèves des universités avait diminué de 554 en 1872, ce qui provenait du nombre plus restreint d'élèves ayant fini leur cours de gymnase cette année-là, par suite de l'obligation de passer deux ans dans la VII<sup>e</sup> classe, conformément aux prescriptions des nouveaux statuts établis pour les gymnases et en raison des conditions plus sévères exigées aux examens de sortie des gymnases ou aux examens d'entrée aux universités.

Le nombre des élèves ayant terminé leurs

études à l'université s'élevait en 1872 à 4,198 (18 %); celui des étudiants ayant quitté l'Université avant la fin des cours était de 1088 (16 %). En 1871 la proportion des premiers était de 14 %, et en outre, leur nombre était bien inférieur à celui des seconds. Le nombre de ceux qui ont obtenu en 1872 des bourses, des secours temporaires et des exemptions de frais d'études s'est accru dans les mêmes proportions. En 1871 les privilèges ne s'étendaient qu'à 5,370 étudiants sur le nombre total de 6,779, soit 78 %; en 1872 le nombre des étudiants qui jouissaient de ces privilèges était de 5,586 sur 6,415, ce qui fait 91 %. Le nombre de dissertations distinguées présentées par des étudiants sur des sujets proposés par les facultés et honorés de médailles d'or et d'argent s'est également augmenté. En 1871, 30 dissertations ont été couronnées; en 1872, 22 ont obtenu des médailles d'or, 17, des médailles d'argent, 12 des mentions honorables. C'était une augmentation de 21 sur l'année précédente. De plus l'université de Moscou a accordé trois demi-prix pour des progrès extraordinaires dans l'étude des langues-anciennes; celles de Kazan et de Varsovie ont décerné chacune un prix spécial pour des dissertations présentées au concours.

A l'université de Kazan, les exercices et les travaux de cette nature étaient destinés à former

des maîtres pour les gymnases ; on leur a donné, depuis 1872 des règles spéciales et l'on a organisé à l'université des sortes d'écoles normales (séminaires de maîtres) attachées aux facultés historico-philologique et physico-mathématique. D'après les statuts de ces nouvelles institutions, les étudiants doivent acquérir une connaissance plus complète des sciences qui font l'objet de leurs études et y ajouter des notions sur la didactique générale et sur la didactique particulière, ainsi que sur la littérature scolaire.

En même temps que ces règlements étaient appliqués à l'université de Kazan, le ministère s'est occupé d'organiser près des autres universités des écoles normales sur le même modèle. Dans celles de Saint-Pétersbourg, de Kazan, de Saint-Wladimir à Kiev et d'Odessa il a été créé une bourse pour le compte du Saint-Synode, à l'effet de former des maîtres capables d'enseigner les sciences physiques et mathématiques dans les séminaires ecclésiastiques. A l'université de Moscou, les six bourses projetées étaient destinées à des élèves sortant des gymnases de l'arrondissement de Dorpat, afin de les préparer à remplir dans ces établissements les fonctions de maîtres de langue russe. Ces six bourses devaient s'ajouter aux six autres déjà affectées au même objet et créées à l'Institut impérial historico-philologique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1873, le ministère subventionnait 70 boursiers se préparant au professorat, c'est-à-dire à l'enseignement supérieur; sur ce nombre quelques-uns avaient déjà subi les examens qui donnent droit aux grades savants supérieurs. Parmi ces 70 personnes, 13 avaient été envoyées à l'étranger pour s'y perfectionner dans les sciences et 57 avaient été admises, dans le même but, à continuer leurs études sous la direction des universités après l'expiration de leurs cours. Ce nombre de 70 jeunes gens se préparant au professorat se répartissait comme il suit entre les différentes spécialités : pour l'étude des sciences juridiques, 28 ; pour l'histoire et la philologie, 23 ; pour les sciences physico-mathématiques, 12 ; pour la médecine, 7. Parmi ceux qui avaient embrassé la branche historico-philologique il n'y en avait que 6 qui se fussent consacrés spécialement à l'étude de la philologie ancienne. Ce nombre si restreint, eu égard au manque de professeurs capables occupant les chaires des littératures grecque et latine, s'explique par le peu d'attention qui avait été donné aux études des langues anciennes dans les gymnases, ce qui ne pouvait manquer d'avoir pour contre-coup dans les universités un nombre relativement minime d'étudiants embrassant les études d'histoire et de philologie et un nombre encore inférieur se vouant à l'étude approfondie de l'antiquité

classique. Pour remédier à cet inconvénient, on a confié ces cours à de jeunes savants, principalement d'origine slave, appelés de l'étranger. On leur a accordé le droit d'occuper dans les gymnases les chaires de langues anciennes, après avoir passé les examens de licence qui y donnent accès, soit à l'étranger soit en Russie, c'est-à-dire ceux de maître-ès-arts (*magister*) et de docteur en philologie : c'est à cet effet qu'a été institué le séminaire des boursiers slaves, dont il a été déjà question dans la seconde partie de ce livre<sup>1</sup>.

L'effectif des membres du corps enseignant s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier 1874 à 569, savoir : 503 professeurs titulaires, dont 268 professeurs ordinaires, 65 extraordinaires, 125 agrégés et prosecteurs, 6 maîtres, 12 adjoints de prosecteurs, 27 lecteurs et 66 professeurs surnuméraires, dont 7 professeurs ordinaires, 1 professeur extraordinaire, 1 agrégé (*Docent*), 12 maîtres, 2 adjoints de prosecteur et 43 ayant le titre d'agrégé privé (*Privat-Docent*).

Comparativement à l'année précédente, le nombre total des personnes admises à enseigner dans les universités s'est accru de 24. L'augmentation du personnel des universités avait été de 33 en 1873. Cet accroissement du corps savant enseignant dans les universités constitue un progrès incontestable,

1. *Enseignement secondaire*, p. 178.

si l'on prend en considération qu'environ les deux tiers (16) portent sur les professeurs ordinaires dont le nombre a atteint au commencement de 1874 le chiffre réglementaire dans les universités de Saint-Petersbourg, de Moscou, de Dorpat et de Varsovie. Les autres universités atteignent presque ce chiffre. De même sur les 72 postes de maîtres, 68 ont été occupés en 1874. D'un autre côté, l'accroissement qui s'est produit dans le nombre des agrégés privés (*Privat-Dozenten*) en même temps qu'une émulation plus grande pour l'obtention des grades savants supérieurs, donnent l'assurance que les efforts du ministère pour renforcer le contingent nécessaire à l'enseignement universitaire ne tarderont pas à porter leurs fruits.

Dans le courant de 1874, 90 personnes ont obtenu les grades savants supérieurs, savoir : 64 ont été créés docteurs, 26 maîtres ès-arts, soit 18 de plus qu'en 1871.

D'après les plus récentes statistiques publiées par le *Journal du ministère de l'Instruction publique*, le personnel enseignant de toutes les universités se composait au 1<sup>er</sup> janvier 1875 de 586 professeurs (22 de plus qu'en 1874), parmi lesquels 64 surnuméraires. Les universités compaient à cette date 5,692 étudiants (y compris 524 auditeurs libres); les étudiants se répartissaient comme il suit entre les facultés :

	Étudiants.
Médecine.....	1,983
Droit.....	1,875
Physique et mathématiques.	472
Théologie.....	85
Langues orientales.....	46

Le compte rendu constate pour 1874 une diminution de 403 étudiants comparativement au chiffre de 1873; les facultés de droit en particulier avaient perdu 374 étudiants, celles d'histoire et de philologie et de théologie 32; le nombre des étudiants s'était accru par contre de 61 à celle de physique et mathématiques.

La diminution du chiffre total des auditeurs universitaires, qui se manifeste déjà depuis quelques années, doit être attribuée, dit le compte rendu du ministère, au fait que la réforme de l'enseignement dans les gymnases a amoindri le contingent que ces établissements fournissent annuellement aux universités; c'est là du reste un phénomène passager et qui tend à disparaître. Ces trois dernières années, du moins, le chiffre des jeunes gens qui ont passé des gymnases aux universités a suivi une progression qui va en s'accusant au fur et à mesure que vient le tour des élèves qui se trouvaient dans les classes inférieures au moment de la réforme scolaire, et qui ont ainsi eu le temps d'en recueillir les bénéfices.

## III

Dans le cours de l'année 1872, les universités russes ont été l'objet d'améliorations importantes.

A l'université de Saint-Pétersbourg un professeur a été adjoint au professeur d'anatomie et de physiologie ; dans la faculté des langues orientales il a été créé une chaire pour l'enseignement de la loi mahométane, dont les cours sont rendus obligatoires pour les étudiants de la section arabe, persane et turque.

A l'université de Moscou, des cours spéciaux ont été ouverts afin de préparer des maîtres de langues russe pour les gymnases de l'arrondissement de Dorpat.

A l'université de Varsovie il a été créé, comme à celle de Saint-Pétersbourg et pour les mêmes raisons, deux fonctions supplémentaires : celle de professeur-adjoint pour les chaires d'anatomie descriptive et celle de préparateur pour la chaire de physiologie et d'histologie. On a institué près de la même université un second professeur d'histoire chargé de faire un cours spécial sur l'histoire du grand duché de Lithuanie.

A l'université d'Odessa, on a adjoint au professeur d'astronomie un second professeur ayant le titre d'astronome-observateur ; on a en même

temps élevé de 500 à 1,000 roubles l'allocation annuelle affectée à l'entretien de l'observatoire.

De nouveaux règlements ont été promulgués pour assurer le service des cliniques dépendant des facultés de médecine : ils permettent d'admettre au nombre des *ordinateurs*, pour un terme de trois ans, des boursiers aussi bien que des jeunes gens faisant leurs études à leurs propres frais, après avoir fini le cours de leurs études avec le titre de médecin. Ces mêmes règlements accordent aux *ordinateurs* les droits de service actif dans le ressort médical. Outre les *ordinateurs* réglementaires, il peut aussi en être admis de supplémentaires ayant les mêmes droits que les premiers.

Des augmentations d'allocation ont été, en outre, accordées en 1872 à la plupart des universités. Celle de Saint-Petersbourg a reçu un crédit annuel supplémentaire de 3,500 roubles, c'est-à-dire une somme égale à celle qui lui était allouée auparavant pour chaque année; de plus, le nombre des préparateurs attachés à l'université a été élevé de 6 à 7, recevant chacun un traitement de 800 roubles. L'allocation supplémentaire a été affectée à l'entretien des laboratoires de chimie et de physique.

A l'université de Kharkov, qui jusqu'alors n'avait pas de clinique ophthalmologique indépen-

dante de la clinique ordinaire, il a été alloué pour ce dernier objet une somme de 1,000 roubles comme première mise, et une somme annuelle de 1794 roubles par an sur le trésor de l'Empire. La même université a reçu en même temps une allocation de 3,000 roubles prise sur les mêmes fonds et destinée à l'achat des instruments nécessaires aux observations scientifiques sur le passage de Vénus en 1874.

A l'université d'Odessa, outre l'augmentation dont il a été parlé plus haut, concernant l'entretien de l'observatoire, il a été accordé une somme de 2,000 roubles pour premiers frais d'établissement de deux cabinets, l'un de minéralogie, l'autre de géologie.

A l'université de Varsovie, une allocation de 8,600 roubles prise sur les excédants des budgets antérieurs a été consacrée à l'agrandissement du local des cabinets d'histologie et d'astronomie physiologique. En outre, on a annexé à cette université l'observatoire d'anatomie et de météorologie, qui avait reçu jusqu'alors une organisation indépendante, et l'on a porté au budget de l'université une somme annuelle supplémentaire de 3,400 roubles affectée à l'entretien dudit observatoire et à la rétribution de deux astronomes observateurs. A cette occasion, l'observatoire a pris le nom d'universitaire. Le ministère s'est égale-

ment préoccupé d'augmenter les ressources de la clinique de l'université de Dorpat, en vue du grand nombre de malades qui lui arrivent chaque année de l'intérieur de l'Empire à l'époque de la navigation : il lui a été alloué à cet effet, 4,000 roubles par an à partir de 1873, et 15,000 roubles à titre de subvention spéciale pour l'agrandissement du local. Ces deux mesures ont été mises à exécution, la première, le 17 décembre 1872, la seconde, le 12 janvier suivant.

La bibliothèque de l'université de Varsovie a été fondée en 1871 par l'annexion de la bibliothèque publique. On a établi en 1872 pour cette bibliothèque des règlements spéciaux, analogues à ceux qui ont été conçus pour la bibliothèque Impériale publique de Saint-Petersbourg.

A la fin de la même année, deux décisions du conseil de l'Empire, revêtues de la sanction impériale le 15 et le 26 décembre, ont affecté à l'entretien et à la réparation des bâtiments universitaires des crédits spéciaux. Depuis l'entrée en vigueur du statut de 1863 jusqu'à cette époque, les excédants de budget, au lieu de recevoir cette destination, avaient été versés au trésor de l'Empire, par suite de l'établissement d'une caisse unique.

La première des décisions dont il s'agit consacrait, à titre de supplément sur le crédit général,

une somme de 88,315 roubles à l'entretien des universités de Saint-Pétersbourg, de Moscou, de Kharkov, de Kazan, de Saint-Vladimir à Kiev et d'Odessa, avec le droit pour le ministre de l'instruction publique de répartir, comme il l'entendait, cette somme entre les diverses universités, tout en l'affectant de préférence à la destination indiquée.

La seconde de ces décisions accordait à l'université de Moscou, pour l'entretien de ses vastes bâtiments, une somme de 10,420 roubles, à titre de crédit extraordinaire, plus une somme de 50,000 roubles destinée à faire face aux réparations des bâtiments. L'université était, en outre, autorisée à augmenter son budget, à partir de l'année 1873, d'une somme annuelle de 10,420 roubles.

D'autres améliorations non moins importantes ont été réalisées pendant le cours de l'année 1873. L'allocation du Trésor à l'université de Moscou a été portée à 31,850 roubles; en outre, un nouveau crédit de 182,000 roubles lui a été ouvert pour la construction d'amphithéâtres. La même université a reçu également des donations, notamment celle de M. Maretsky, s'élevant à 5,000 roubles et destinée à la réorganisation du laboratoire de chimie, et celle de la princesse Kougouchev, destinée à compléter le laboratoire d'histologie.

L'université de Saint-Pétersbourg a acquis, au prix de 6,000 roubles, la collection paléonto-

logique de l'académicien Eichenwald, comprenant 30,000 spécimens originaux de fossiles de toutes les formations géologiques de la Russie d'Europe, y compris celles du littoral de la Petchora, des provinces occidentales du Caucase, de la Crimée, de l'Oural, de la Silésie, d'autres contrées de l'Asie et des îles Aléoutiennes.

Les universités de Kharkov, de la Nouvelle-Russie et de Kazan ont reçu également des augmentations de crédits variant entre 4 et 5,000 roubles, et destinés à l'agrandissement des cliniques et des cabinets scientifiques institués près des facultés de ces universités.

#### IV

##### LYCÉES. INSTITUTS. ÉCOLES SPÉCIALES.

Dans la juridiction du ministère de l'instruction publique, se trouvent deux lycées : le lycée juridique de Demidov, à Yaroslav, et celui du prince Bezborodko, à Néjine.

Le lycée Demidov, réorganisé sur de nouvelles bases le 30 août 1870, a été mis sur le même rang que les facultés de droit des universités. Les statuts, revêtus de la sanction supérieure le 3 juillet 1868, ont été adoptés pour trois ans à titre d'essai. En 1871, ils ont été prorogés pour deux ans, et, en

1873, cette prorogation a été renouvelée jusqu'à l'époque de la révision complète des statuts du lycée.

Avec l'aide du gouvernement, cette institution, à laquelle les professeurs manquaient tout aussi bien que les étudiants, a pu être transformée en une faculté de droit égale à celles des universités. Le nombre des élèves était de 216 en 1873; en 1872, il n'était que de 107. Parmi les 216 étudiants, 27 étaient titulaires de bourses instituées près du lycée; sur les 189 autres, 131 ont été exemptés du paiement de la rétribution scolaire pendant les deux semestres de l'année 1873. De plus, il a été fourni à un certain nombre d'élèves des subsides s'élevant à près de 4,000 roubles, dont 951 pris sur le produit de la rétribution scolaire et 2,987 sur les ressources de la curatelle spéciale du lycée.

La sympathie du public de Yaroslav pour le lycée Demidov s'est encore manifestée pendant l'année 1872 par des offrandes considérables faites au comité d'assistance des étudiants pauvres. Ces dons ont atteint le chiffre de 7,000 roubles.

Dans le courant de l'année 1872, il a été établi au lycée Demidov une chaire d'histoire du droit, et l'enseignement de la philosophie y a été inauguré, quoique ces cours ne se trouvassent pas indiqués dans les statuts temporaires du lycée. Parmi les chaires indiquées dans les statuts, celle de l'encyclopédie du droit et celle du droit criminel ont

été confiées, en 1872, à de jeunes savants qui s'étaient préparés pour ces fonctions à l'étranger.

En dehors des cours, on a cherché, par différentes mesures, à exercer les élèves à des travaux juridiques. On les charge de faire des analyses verbales d'ouvrages recommandés à leur attention par les professeurs; de rédiger des thèses sur différents sujets, de présenter des compositions et des résumés des leçons auxquelles ils ont assisté, de traduire des articles de droit et des fragments d'ouvrages célèbres dans la littérature juridique. En outre, ils prennent part, sous la direction des professeurs, à des conférences où sont débattues des questions de jurisprudence. Ces exercices ont produit des résultats satisfaisants. En 1873, sur 139 étudiants du premiers et du second cours, 128 ont subi avec succès les examens de sortie.

On peut juger, dans une certaine mesure, de l'activité des étudiants, par le nombre d'ouvrages mis à leur disposition pendant le courant de l'année 1872, et qui forment un total de 676 volumes. Une salle de lecture est annexée à la bibliothèque, qui comprend environ 4,700 ouvrages de droit et de jurisprudence.

La situation du lycée Bezborodko, à Niéjine, est loin d'être aussi prospère, vu l'insuffisance des fonds dont il dispose. La comtesse Moussine-Pouschkine, née comtesse Kouschelev-Bezborodko, est venue en

aide au lycée, en lui assignant, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1871, une somme annuelle de 1,714 roubles 29 copeks, à ajouter à la somme qui a été antérieurement accordée à cet établissement sur les revenus des biens de feu le comte Kouschelev-Bezborodko. Cet accroissement des ressources du lycée ne saurait être regardé comme suffisant, attendu que pour être réellement transformé en un établissement supérieur il faudrait qu'il pût ajouter à ses revenus actuels 30,000 roubles par an. Il n'a pas été possible jusqu'ici d'attribuer cette somme au lycée sur les fonds du trésor de l'Empire ; aussi, le lycée de Niéjine n'a pu atteindre le degré de prospérité qu'il était permis d'espérer. En 1873, il restait encore deux chaires vacantes : l'une de statistique, l'autre d'histoire et de littérature russes. La difficulté de trouver des professeurs provient de l'insuffisance des traitements qui leur sont attribués, et qui sont de moitié moindres que ceux des maîtres de gymnase. En 1872, le nombre des étudiants est descendu de 180 à 129, c'est-à-dire diminué de 51. En 1873, ce nombre n'était plus que de 93.

Sur la proposition du ministre de l'instruction publique, un décret du 20 janvier 1874 a transformé le lycée de Niéjine en institut historico-philologique, sur le modèle de l'institut philologique de Saint-Pétersbourg, et destiné, comme ce dernier, à

préparer des maîtres pour les gymnases et les écoles moyennes de l'Empire.

Il y a à Saint-Pétersbourg trois établissements où les jeunes gens reçoivent un enseignement supérieur à celui des gymnases et se rapprochant de celui que donnent les facultés, ce sont : l'*École de Droit*, le *Lycée*, l'*École des Pages*. Les professeurs de la première institution sont généralement les mêmes que ceux de l'université : mais les étudiants ne sont pas dans les mêmes conditions. L'Université est un établissement ouvert, et l'École de Droit un établissement fermé. Les étudiants, après avoir terminé leur cours, doivent s'occuper de chercher une carrière, tandis que les élèves de la faculté de droit reçoivent de l'État un emploi, comme les élèves de l'école polytechnique française. Dans l'école de droit, la discipline est assez sévère. Le directeur est un militaire, ce qui a lieu aussi au Lycée et à l'école des pages. L'enseignement comprend trois sections : enseignement préparatoire, moyen et supérieur. Le programme pour les trois degrés est fort étendu.

Cette école occupe un vaste bâtiment construit autrefois par Biren, le favori de l'impératrice Anne. La façade extérieure est, comme celle des instituts, ornée d'un soubassement surmonté d'une colonne d'ordre dorique.

L'enseignement est à peu près le même pour le

Lycée, qui a pour but principal de préparer des sujets aux fonctions administratives. L'enseignement dure six années, et les études sont réparties en quatre cours, chacun d'un an et demi. Aux langues grecque et latine qu'on y enseigne, il faut ajouter l'anglais, qui est obligatoire. Il y a des cours de littérature étrangère et de droit dans ses différentes branches. Le droit administratif y tient le premier rang. L'État se charge de donner des emplois aux lycéens lorsqu'ils ont terminé leurs études.

L'École des pages est une école militaire aristocratique. Les fils des bourgeois n'y sont pas admis. On n'y enseigne pas les langues classiques, mais on y étudie le slavon, le français et l'allemand. Les mathématiques constituent la partie la plus importante de l'enseignement. Les pages qui veulent faire leur chemin dans l'armée doivent étudier encore les sciences spéciales à l'Académie militaire.

#### INSTITUT LAZAREV DES LANGUES ORIENTALES.

Pendant l'année 1872, l'institut des langues orientales, fondé en 1815 par les frères Lazarev, et jusqu'alors entretenu à leurs frais, a été définitivement organisé sur le modèle des établissements d'éducation relevant du ministère de l'instruction publique. Cet institut est composé de deux divi-

sions, savoir : un cours ordinaire de gymnase et un cours spécial, dont le but est l'étude des langues orientales. C'est par son cours spécial que cet institut appartient à la catégorie des établissements d'éducation supérieure. En vertu d'un arrêté du comité du Caucase, sanctionné par l'Empereur le 16 juin 1871, le cours supérieur de l'institut Lazarev, auquel a été donnée la dénomination de cours spécial, a été élevé au niveau de la faculté orientale de l'université de Saint-Pétersbourg, en ce qui concerne le caractère de l'enseignement et les droits des professeurs et des étudiants. Cet arrêté a été mis en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1871. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1874, l'Institut des langues orientales est sous la direction du ministère de l'instruction publique, et a pour chef immédiat le curateur de l'arrondissement scolaire de Moscou, comme les gymnases et l'université.

Les cours du gymnase avaient été réglés d'après les statuts du 10 mai 1848 : ils ne se composaient que de 6 classes ; ils étaient ainsi au-dessous du niveau de l'instruction générale, quoique, à partir de 1868, ils se fussent conformés au programme des gymnases classiques. En 1872, l'Institut, en passant dans le ressort du ministère de l'instruction publique, a reçu des règlements nouveaux, confirmés le 16 décembre de la même année. Il est maintenant placé sous la dépendance du curateur de l'arrondisse-

ment de Moscou et conserve son organisation particulière pour le cours spécial, telle qu'elle a été réglée par l'arrêté de 1871 ; mais le cours du gymnase a été assimilé à celui de tous les gymnases dépendant du ministère de l'instruction publique. Au lieu de 6 classes de gymnase, il en comprend 7, dont la dernière dure deux ans, et une classe préparatoire. La partie spéciale, qui concerne l'enseignement des langues orientales, se trouve ainsi fortifiée par le développement donné à l'enseignement classique.

#### ÉCOLES VÉTÉRINAIRES.

Dans le ressort du ministère, sont comprises trois écoles vétérinaires, celles de Kharkov, de Dorpat et de Varsovie. A la fin de l'année 1872, elles comptaient ensemble 314 élèves, dont 19 venaient de finir leurs cours ; 6 avec le grade de vétérinaire et 13 avec celui d'aide-vétérinaire. En outre, un d'entre eux avait obtenu le grade de maître ès sciences vétérinaires. Les écoles vétérinaires ont pour but de former des vétérinaires instruits, dont la Russie a grand besoin, vu l'épizootie qui règne presque chaque année parmi les animaux domestiques, cause d'énormes dommages aux populations, entrave le développement de l'élevage du bétail en Russie et nuit en

général à l'industrie agricole. Jusqu'à présent, les écoles vétérinaires n'ont pas atteint leur but, car l'instruction scientifique des vétérinaires s'est trouvée complétement insuffisante. Par suite du manque de professeurs, plusieurs sciences de première importance étaient enseignées d'une manière superficielle; les conditions des examens d'admission étant trop faciles, les étudiants étaient mal préparés pour des études sérieuses. Les ressources matérielles des écoles étaient aussi tout à fait insuffisantes, tant pour attirer aux écoles des professeurs capables que pour entretenir et agrandir les institutions auxiliaires dans une mesure correspondante aux besoins actuels des sciences vétérinaires.

Ces inconvénients ont appelé l'attention du ministère, qui a mis à l'étude, en 1872, un projet de réorganisation des écoles vétérinaires qu'il proposait de transformer en instituts vétérinaires.

Les réformes introduites dans les programmes d'enseignement ont eu pour objet d'imprimer à ces instituts le caractère d'établissements d'instruction supérieure, en élevant les conditions d'admission, et en mettant les professeurs sur le même pied que ceux des universités. Ces projets ont été mis à exécution en 1873, et les écoles de Kharkov et de Dorpat ont été transformées en instituts. Celle de Varsovie, qui ne forme que des aides-vétérinaires, n'a

subi aucune modification, mais a reçu une allocation supplémentaire de 3,000 roubles. On a décidé en même temps d'établir à Kazan un nouvel institut vétérinaire sur le même modèle que ceux de Dorpat et de Kharkov.

INSTITUT D'ÉCONOMIE RURALE ET DE SCIENCE  
FORESTIÈRE A LA NOUVELLE-ALEXANDRIE.

L'institut d'agronomie et de sylviculture de la Nouvelle-Alexandrie rend des services importants à l'agriculture dans les contrées de la Russie que traverse la Vistule, contrées avant tout agricoles.

Cet établissement comptait, au 1<sup>er</sup> janvier 1873, 43 étudiants, dont 24 appartenaient à la section d'économie rurale et 19 à celle de la science forestière.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1874, les deux divisions réunies comprenaient 52 étudiants, soit 9 de plus que l'année précédente. En 1873, dix élèves avaient achevé leurs études; deux des élèves sortis en 1872 avaient obtenu, l'un le titre d'agronome émérite, l'autre celui de forestier émérite; 32 élèves ont terminé leurs cours de 1872 à 1874.

En 1872, 22 élèves de l'institut ont obtenu des certificats de capacité. D'après les règlements particuliers, confirmés le 12 février 1872, et concernant les examens pour obtenir les titres d'agro-

nome et de forestier, les certificats de capacité ne donnent droit de se présenter à ces examens qu'après un délai d'une année. Ceux qui ont l'intention de subir ce dernier examen sont tenus de présenter au conseil de l'institut, tous les quatre mois, des rapports sur leurs travaux pratiques, et subissent ensuite les épreuves réglementaires, qui portent sur de l'agronomie ou sur la sylviculture, suivant la spécialité des candidats. Ceux qui ont subi avec succès ces épreuves sont encore tenus de présenter une dissertation, qui, après approbation du conseil, doit être soutenue en présence de ses membres. Parmi ceux qui avaient fini leurs cours en 1872, on en a gardé un à l'institut en qualité de boursier, dans l'intention de lui fournir le moyen de continuer ses études supérieures, et deux ont obtenu des médailles d'argent pour la solution d'un problème proposé par le conseil.

L'effectif des professeurs de l'institut ne comptait qu'une seule lacune, par suite de la retraite du professeur d'économie rurale; ce cours ayant été partagé entre les professeurs en activité, cette interruption n'a produit aucun trouble dans l'enseignement.

En 1872 les institutions auxiliaires de cet établissement ont été l'objet de plusieurs améliorations. Les fonds spéciaux des budgets de service, de 1,000 roubles en faveur de la bibliothèque et

des cabinets, ont été augmentés de 1,842 roubles pour l'acquisition d'instruments aratoires, et de 2,882 roubles destinés à établir des ateliers de mécanique. Au commencement de l'année 1873, la bibliothèque de l'institut se composait de 6,074 ouvrages en 9,707 volumes d'une valeur de 22,084 roubles. A la même époque, la valeur des objets que contenaient les cabinets, les laboratoires et les autres dépendances de l'institut montait à 40,559 roubles, sans compter la valeur du bétail, dont le prix était de 7,000 roubles, et celle de la ferme modèle et du champ y annexé, ainsi que de deux métairies qui appartiennent à l'établissement. Ces immeubles peuvent s'évaluer à 37,000 roubles.

#### ÉCOLE DES MINES.

L'école des mines a été fondée en 1773 par suite de l'initiative d'un groupe de Baschkirs, à la tête desquels se trouvait Ismaël Nassimov. Ces Baschkirs demandaient la concession des mines appartenant à l'État, à la charge pour eux de fonder une école supérieure des mines pour l'entretien de laquelle ils s'engageaient à payer annuellement une redevance de 2,250 roubles.

L'administration des mines jugea ces offres insuffisantes et consacra à la création de l'école le revenu des mines de fer de Goroblagodatsk, qui

produisaient un bénéfice de 162,829 roubles. Une somme de 61,000 roubles fut déposée à la banque de l'État pour constituer un fonds inaliénable et devenir la propriété de l'école, dès que les sommes payées annuellement par les Baschkirs auraient formé un fonds égal.

Le nombre des étudiants fut fixé à 24 boursiers de la couronne et à 30 étudiants payants, pris parmi les étudiants de l'université de Moscou. Cette dernière condition finit par cesser d'être en vigueur et le cours de l'école perdit peu à peu son caractère d'enseignement supérieur. De 1774 à 1778, l'école était dirigée par une commission scientifique présidée par le directeur de l'école; jusqu'en 1795, elle posséda une imprimerie qui comptait parmi les mieux organisées de la Russie. Le comité fut dissous en 1778.

Après la promulgation de la constitution des gouvernements, l'école des mines passa sous la direction de la Chambre des comptes, et plus tard, sous celle du cabinet particulier de l'impératrice, où elle resta jusqu'à l'avènement de Paul I<sup>er</sup>. En 1804, elle fut transformée en *Corps des cadets des mines*. Les élèves étaient tenus de consacrer à des travaux pratiques dans les mines les deux années de leurs études, et recevaient ensuite le grade d'officier.

En 1811, le Corps des cadets passa sous la di-

rection du département des mines, et le nombre des élèves fut porté à 110. En 1823, l'école reçut le nom d'Institut des mines. En 1834, son titre fut remplacé par celui d'*Institut du corps des ingénieurs des mines*; ce dernier fut changé une dernière fois en 1866, et l'on rendit à l'école son titre actuel. L'institut se divise en 5 classes préparatoires (classes de cadets), et 4 classes de mines (2 classes de conducteurs et 2 classes d'officiers étudiants). Le nombre des élèves est de 280 (100 boursiers de l'État et 180 élèves payants), plus 40 officiers étudiants.

## V

## ESPRIT GÉNÉRAL DES UNIVERSITÉS RUSSES

## I

Dans les pays où la société toute entière a pu recueillir les fruits d'une civilisation lentement progressive s'appuyant sur une longue suite de traditions, l'esprit scientifique et littéraire, devenu presque général, s'élève à une hauteur que ne saurait atteindre un pays de civilisation récente. Que l'on songe en effet à ce qu'était l'empire des tzars il y a moins de deux siècles, et l'on comprendra facilement qu'au point de vue des arts, des lettres et des sciences, la nation russe doit se

trouver dans un état de grande infériorité à l'égard de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, auxquelles il lui a fallu tout emprunter. Le génie persistant de la race slave a bien pu s'assimiler quelques-uns des éléments de la civilisation européenne, mais sous le vernis plus ou moins brillant qui le couvre il est facile d'apercevoir quelques traces de cette rudesse et de cette grossièreté qu'une éducation hâtive peut dissimuler, mais non faire entièrement disparaître.

Aussi tous les souverains et tous les hommes d'État de la Russie ont-ils considéré avec raison l'instruction largement donnée aux classes populaires, et un enseignement de l'ordre le plus élevé pour la jeunesse appartenant aux classes supérieures, comme l'instrument de civilisation le plus puissant et le plus sûr. Toute la partie intelligente de la nation est de cet avis, et, comme on l'a vu, les dons des hommes enrichis dans le commerce ou l'industrie viennent s'ajouter chaque année aux sommes attribuées par le gouvernement et les administrations municipales à l'enseignement des universités. Elles sont encore malheureusement bien insuffisantes, mais le patriotisme s'impose les plus lourds sacrifices pour appeler à Saint-Petersbourg, à Moscou, à Kasan les professeurs les plus distingués dans les différentes branches des connaissances humaines. On peut assurer que dans ces

universités l'enseignement supérieur n'a rien à envier à celui des autres États de l'Europe, aussi bien pour la valeur des leçons que pour le nombre des cours. On fait surtout le plus grand cas de l'enseignement médical et de celui des sciences naturelles. Aucune entrave n'est apportée à la libre exposition des doctrines. L'esprit du dix-huitième siècle, contre lequel réagissent dans d'autres pays les préjugés des hommes pour lesquels toute découverte scientifique met en péril les croyances religieuses, règne dans les leçons données aux étudiants à Moscou comme à Saint-Pétersbourg. Darwin et Auguste Comte y ont de nombreux interprètes, et l'on ne connaît pour l'enseignement des sciences que la méthode expérimentale qui, regardant comme nulles et non avenues les plus brillantes hypothèses, demande à l'observation et à la constatation des faits la solution de toutes les questions scientifiques. Les doctrines philosophiques y sont traitées avec la même indépendance et nulle part la libre pensée ne trouve de plus nombreux disciples.

La plupart des jeunes gens venus de toutes les parties de l'empire pour participer à des leçons d'un ordre si élevé y arrivent, il faut bien le dire, assez mal préparés. Le haut enseignement forme avec leur éducation première un singulier contraste, et les étudiants, et surtout ceux qui sortent

des contrées où n'ont pas pénétré les idées européennes et où dominant encore une ignorance grossière ou les plus absurdes superstitions, n'y apportent pas tous, on doit bien le penser, les mêmes dispositions ni les mêmes aptitudes. On peut signaler de grandes différences entre ceux qui appartiennent à la Pologne ou à l'Allemagne et ceux qu'envoient aux universités les provinces russes et la Serbie. Vif, alerte, intelligent, le Polonais apporte dans ses études et ses relations sociales beaucoup d'entrain et d'initiative. Les étudiants allemands se font remarquer, comme partout, par les qualités et les défauts inhérents à la race teutonique. Travailleurs patients et tenaces, pleins d'admiration pour eux-mêmes et de dédain pour tous les autres, ils rencontrent peu de sympathie parmi leurs condisciples; mais, venus en Russie pour s'y fixer et y chercher fortune, ce sont eux qui tirent le meilleur parti de l'instruction qu'ils acquièrent pour se procurer des emplois lucratifs et s'assurer même, les circonstances aidant, des positions brillantes. Les jeunes Russes proprement dits sont ceux qui éprouvent d'abord le plus de difficultés pour s'approprier les résultats multiples des sciences qui constituent l'enseignement des universités. Il se forme dans leur tête un chaos que le temps et la réflexion auront bien de la peine à débrouiller. Quant aux étudiants serbes, auxquels la

politique russe ouvre libéralement l'entrée de tous les départements de l'instruction publique, ils y apportent surtout une merveilleuse facilité pour l'étude des langues, assez réfractaires d'ailleurs à la science, aux lettres et aux beaux-arts. C'est principalement à Saint-Petersbourg que l'on trouve réunies toutes ces variétés d'étudiants, auxquels il faut en ajouter un certain nombre, recruté parmi les enfants abandonnés à leur naissance par leurs familles et généralement adoptés par l'État ou par quelque riche particulier.

Mais, à tout prendre, de quelque côté que viennent les étudiants des universités, ils offrent cela de commun que la majorité se compose de jeunes gens appartenant aux classes peu aisées.

On compte parmi eux beaucoup de fils de prêtres, que les Russes nomment toujours « fils de popes, » non sans une certaine nuance de dédain. Les prêtres ont formé pendant longtemps une caste fermée, mais depuis un quart de siècle, les fils ont tendu de plus en plus à sortir de la carrière ecclésiastique. L'éducation assez soignée que leur donnent leurs pères s'accorde peu avec la médiocrité de leur fortune et ils aspirent tout naturellement à s'élever dans une sphère supérieure. Il leur serait impossible de poursuivre le cours de leurs études et de payer l'équivalent de ce qu'en France on appelle les *inscriptions*. L'État et les particuliers

qui attachent à l'enseignement une légitime importance pourvoient généralement à leurs premiers besoins au moyen de bourses et de subventions. Ceux des étudiants qui n'ont pas ou qui dédaignent d'avoir des protecteurs, s'assurent des moyens d'existence en donnant des leçons de grammaire, de latin, de mathématiques. Ils trouvent une source plus importante de revenu dans la position de précepteur ou de gouverneur pendant les vacances. Les trois ou quatre mois qu'ils peuvent passer ainsi dans quelque famille opulente leur permettent de se préparer à leurs études d'hiver et d'utiliser les appointements d'été qu'ils ne peuvent dépenser à la campagne et qui forment pour eux une utile réserve.

## II

Le paysan russe exhale encore aujourd'hui, même depuis son affranchissement, dans de longues chansons mélancoliques, la tristesse du joug qui a si longtemps pesé sur lui. Pour l'étudiant, l'expression de ce sentiment est toute différente. L'aristocratie nobiliaire, dont les exigences se sont bien modifiées, n'en pèse pas moins sur ces jeunes têtes, qui sentent que, comme dans les autres États de l'Europe, ils doivent former, par la force même des choses, une classe destinée à faire un contre-poids important aux classes dirigeantes. Cette bourgeois-

sie à laquelle ils appartiennent deviendra tôt ou tard prépondérante. En attendant, les impatients se révoltent : ils voudraient tout transformer en un tour de main. Les plus modérés restent dans le domaine des idées, mais poussent jusque dans leurs dernières limites les résultats philosophiques des sciences modernes. Ils ne s'arrêtent pas à mi-chemin. Pour eux, le Darwinisme n'est pas seulement une hypothèse extrêmement utile aux progrès de la science : c'est un article de foi. Quant à ceux qui s'occupent plus particulièrement de politique, on peut aussi les classer parmi les rêveurs ; il est vrai que le rêveur le plus doux peut devenir assez redoutable lorsqu'il se double d'un révolutionnaire. Leurs théories politiques sont à peu près celles de nos utopistes français de 1830 à 1850. C'est en Russie qu'un jeune professeur de mes amis a entendu parler pour la première fois de l'*Icarie*, et celui qui lui avait prêté le volume de Cabet croyait sincèrement qu'il était urgent de soulever les paysans pour reconstruire sur le plan de l'*Icarie* tout l'édifice social russe. Les sociétés secrètes sont assez communes en Russie, et toutes comptent plusieurs étudiants parmi leurs membres. Leurs programmes se traduisent malheureusement quelquefois en actes coupables que le gouvernement punit avec une extrême rigueur.

A côté de ces étudiants qui aspirent à tout renver-

ser, il faut citer ceux qui n'ont en vue que des réformes pacifiquement accomplies. Ces estimables jeunes gens sacrifient souvent leur existence à la réalisation de leurs idées. Véritables apôtres d'une religion scientifique, philosophique ou politique, ils sont heureux de se confiner au fond d'une province, dans un coin de district, pour se faire maîtres d'école ou secrétaires d'un maire illettré, avec la résolution de prêcher la vérité aux populations incultes.

Pour se faire une idée du caractère et du genre de vie de l'étudiant russe, il est bon d'aller les étudier dans le quartier de Saint-Pétersbourg où ils font leur résidence. Vassily-Ostrov, sur la rive gauche de la Néva, ressemble beaucoup, non à notre quartier latin d'aujourd'hui, qui n'a rien qui le distingue des autres parties de la capitale, mais à un quartier de l'université au moyen-âge. On y a construit de vastes maisons où pourraient se loger sept à huit cents habitants et où les étudiants peuvent s'installer pour une modeste rétribution. Aussi pauvres d'argent que riches d'espérances, ils se cotisent à cinq ou six pour la location d'une chambre commune et pour le paiement de leurs besoins de chaque jour. Chaque chambre ne se distingue ni par le luxe, ni par la propreté. Quelques chaises de paille, des tables en bois blanc, un poêle en fonte, un lit en fer ou en bois, sur lequel est jeté un matelas sans draps et sans couvertures, com-

posent le mobilier. C'est dans cet appartement que l'étudiant dort, travaille et reçoit ses amis, qui, comme lui, prennent du thé, dont ils font une grande consommation, fument une quantité prodigieuse de cigarettes et débattent toutes les questions imaginables, scientifiques, politiques, artistiques, philosophiques.

Si l'on veut bien observer que cette jeunesse, pauvre, mais ardente et se lançant vers toutes les idées nouvelles, vers les utopies même les plus audacieuses, est destinée cependant à faire partie des classes dirigeantes, on pourra se demander quel genre d'influence elle est appelée à exercer sur l'avenir de la Russie. Il n'est pas de secte philosophique, d'école scientifique, de doctrine religieuse, si avancée qu'elle soit, qui ne rencontre parmi les étudiants des partisans enthousiastes et passionnés. Ainsi qu'il arrive d'ordinaire aux jeunes gens de vingt ans, ce sont d'abord les opinions extrêmes qui dominent. Les universités russes comptent donc un assez grand nombre de *nihilistes*, sorte de fanfarons de l'athéisme et du matérialisme, qui comprendront nécessairement plus tard que la négation universelle n'est pas comme ils se l'imaginent un signe de force, mais un témoignage d'impuissance et de faiblesse d'esprit.

Ces doctrines, si l'on peut donner ce nom à des aberrations d'esprit aussi odieuses que ridicules,

sont tellement répandues dans les différentes classes de la société russe, qu'il n'y a rien d'étonnant si elles trouvent des partisans parmi les étudiants des universités. Il n'est point de pays où existe aujourd'hui un plus grand nombre de sectes et de sociétés secrètes : Dukoborsti (champions de l'esprit), Molokani (buveurs de lait), Khlysti (flagellants), Skoptsi (eunuques), Petits chrétiens, Mutuellises (réfractaires de l'impôt,) recenseurs, adoreurs du fils de l'homme, etc., etc.) ; autant de branches de ce qui, sous le nom de *socialisme*, inspire à tous les gouvernements de légitimes inquiétudes. Si de pareilles superstitions peuvent se répandre parmi les populations ignorantes, elles perdent tout leur pouvoir chez les populations éclairées.

Elles ont pu naître chez des peuples tenus pendant des siècles dans un état de servage : elles seront combattues avec succès sous l'influence d'institutions politiques libérales et d'une instruction largement répandue. C'est cette double tâche qui s'impose aujourd'hui à tous les gouvernements.

Les étudiants russes, comme ceux de tous les pays et de tous les temps, ne font qu'obéir aux lois de la nature, qui, après avoir donné à la jeunesse une fougue exubérante, souvent féconde en aspirations généreuses, corrige dans l'âge mûr ce qu'il y a d'excessif dans ces premiers éveils des facultés intellectuelles et fait des apôtres fougueux des plus

dangereuses utopies des citoyens calmes, paisibles, réfléchis. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un enseignement donné dans des conditions de véritable indépendance ne peut que former des esprits élevés qui, dans la lutte engagée partout aujourd'hui entre les institutions du passé et celles de l'avenir, doivent assurer le triomphe des principes sur lesquels repose la société moderne. Qu'on n'oublie pas aussi que la science compte en Russie parmi ses adeptes les plus intelligents un grand nombre de femmes vouées aux études sérieuses (on en compte près de soixante dans l'université de Saint-Petersbourg), disputant avec avantage aux étudiants les diplômes de droit, de médecine et du professorat. Leur influence sera certainement fort grande, et si la noblesse russe s'est distinguée jusqu'à présent par sa politesse, son goût littéraire, son amour pour les arts, les étudiants et les étudiantes de nos jours, se répandant chaque année dans les différentes classes sociales, y porteront des connaissances solides, et contribueront ainsi à doter la Russie de ces libres institutions qui font aujourd'hui la gloire et assurent la prospérité des autres nations.

---

## APPENDICE

---

### INSTITUTIONS SAVANTES

L'extrait que nous donnons ici du dernier rapport adressé à l'Empereur sur les travaux des Sociétés savantes en Russie servira de complément aux considérations qui précèdent sur les universités, auxquelles tous les corps savants prêtent un actif concours. Ils contribuent puissamment aux progrès des hautes études, en même temps qu'ils s'associent d'une manière distinguée aux travaux des diverses sociétés européennes ayant pour but le progrès et l'avancement des sciences. Les divers congrès scientifiques qui ont eu lieu en Russie dans les dernières années, mettant en contact ses savants avec ceux des autres pays, ont montré que l'empire des tzars tient à prendre et à conserver un rang élevé dans toutes les branches des connaissances humaines. Il est bon que les érudits sachent que la Russie possède

des musées, des bibliothèques, de riches collections qui s'ouvrent libéralement aux étrangers. De grands sacrifices sont faits chaque année pour les enrichir. Les particuliers y contribuent dans des proportions considérables. Les livres et les manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques offrent un intérêt particulier pour les Français, qui y ont déjà trouvé et mis au jour une foule de documents relatifs à l'histoire politique et littéraire du dix-huitième siècle. On sait que la grande Catherine avait réuni dans son palais favori un grand nombre de livres, de mémoires, de manuscrits dus à plusieurs de nos écrivains les plus illustres du dix-huitième siècle, avec lesquels elle entretenait des relations suivies.

C'est de là que l'on a pu rapporter plusieurs ouvrages inédits de Diderot, obligeamment communiqués par M. Léon Godard au regrettable Assézat, éditeur des œuvres complètes du philosophe français. Envoyés en mission en Russie, plusieurs savants et entre autres MM. De la Ferrière et G. Bertrand, ont fait un inventaire des documents que contiennent les bibliothèques de Russie sur notre histoire. Leurs rapports et ceux qui ont été faits sur les collections scientifiques de la Russie seront consultés avec fruit par les savants qui trouveront aussi dans les rapports suivants d'utiles renseignements.

## I

ACADÉMIE DES SCIENCES, MUSÉES DE L'ACADÉMIE  
ET OBSERVATOIRE NICOLAS.

L'académie des sciences, la plus ancienne des institutions savantes de Russie, a reçu, en 1872, des allocations importantes destinées à encourager son activité et à faciliter ses travaux.

Une allocation annuelle de 2,714 roubles a été ajoutée à celle qui était antérieurement affectée à l'entretien du laboratoire chimique de l'académie ; la somme totale affectée à cette destination s'élevait ainsi à 6,714 roubles 8 copecks. En 1873, de nouvelles allocations ont été assurées à l'académie ; l'une en faveur de l'observatoire astronomique de Pulkovo, dont les crédits ont été élevés de 9,750 à 12,750 roubles ; l'autre en faveur du directeur de l'observatoire magnétique et météorologique de Pékin, dont le traitement a été élevé de 2 à 3,000 roubles.

L'académie a pris part aux congrès internationaux de Paris et de Leipzig, en 1872 et en 1873. La première de ces réunions avait pour objet l'unité du système métrique des poids et mesures ; l'autre, la création d'institutions météorologiques dans les divers pays et les rapports à établir entre eux.

Parmi les travaux scientifiques que l'académie a publiés dans le courant de l'année 1872, il y en a beaucoup de fort remarquables, chacun dans sa spécialité, et plusieurs ont une importance toute particulière pour la prospérité de la Russie.

Un des membres de l'académie, M. Helmersen, a fait l'inspection des terrains houilliers dans les gouvernements de Riazan, Toula, Kalouga, Smolensk et Tver; il a aussi examiné le charbon de terre de formation brune dans les terrains tertiaires de la Courlande. En outre, il a été chargé par le ministre des finances de prendre connaissance des gisements de houille près de Dombrovsk en Pologne et des plus importants gisements de charbon de terre et des mines de fer dans le gouvernement de Iékatérinoslav et dans le pays des Cosaques du Don. Son rapport, publié en 1873, contient des renseignements intéressants sur la situation actuelle de la métallurgie dans le bassin du Donetz et fournit des données géologiques sur la production du fer dans cette contrée, où de vastes gisements de minerais assurent une exploitation régulière pour un temps illimité. Les conclusions du savant académicien sur les explorations qu'il a faites des bassins de la Russie occidentale, du royaume de Pologne et sur le gisement récemment découvert près de Memel, dans la Prusse orientale, sont que la vaste formation houillère du

nord de l'Allemagne s'étend sans interruption à l'Est de la Prusse et se développe jusqu'à la mer Noire en traversant la Courlande et les provinces occidentales de la Russie.

Pendant ses voyages, M. Helmersen a recueilli beaucoup d'observations géologiques intéressantes non-seulement pour la science, mais aussi pour la pratique minière, et qui lui ont permis de publier une nouvelle carte géologique de la Russie.

L'académie s'est occupée également de la publication des lettres et papiers de Pierre le Grand contenus dans les archives publiques de la Russie. En 1872, elle a commencé la publication d'un recueil de documents extraits par le sénateur Kalatchev des protocoles conservés aux archives du ministère de la justice à Moscou. En même temps, une commission a été instituée près du ministère de l'instruction publique pour diriger cette publication. Le ministre est entré en rapport avec toutes les administrations publiques pour obtenir des copies de documents ou confier ce travail à des savants munis d'autorisation spéciale. On s'est adressé en même temps à tous les savants de la Russie et de l'étranger pour obtenir leur concours. Enfin, on a mis à la charge du Trésor toutes les dépenses faites à l'occasion de cette publication.

L'académie a, en outre, à décerner des récompenses, dont les plus importantes sont les prix

Ouvarov et Lomonosov. Ce dernier prix a été accordé en 1872 à M. Skamon, pour perfectionnements apportés à l'impression héliographique.

Les travaux de la section russe de l'académie des sciences, et plus particulièrement ceux sur la langue et à la littérature russes, présentent un intérêt vraiment national. Nous citerons parmi les plus remarquables au point de vue de la science les publications de M. Bytschkov : 1<sup>o</sup> un recueil fait en mémoire du comte M. Speransky, qui contient le journal du comte pendant son voyage en Sibérie, des lettres adressées à différentes personnes et quelques-uns de ses ouvrages. Outre des données nouvelles pour la biographie du célèbre homme d'État, cette publication offre quelques matériaux importants pour l'histoire de l'empereur Alexandre I<sup>er</sup>; 2<sup>o</sup> le recueil des lettres de Pierre le Grand conservées à la bibliothèque impériale. A cette publication, M. Bytschkov a ajouté la description détaillée de plus de cent manuscrits qui se trouvent à la bibliothèque nationale et renferment des matériaux pour l'histoire du règne de Pierre le Grand.

Parmi les travaux publiés par l'académie, celui de l'académicien Bouniakovsky mérite d'être signalé : les indications précises qu'il renferme servent à résoudre un problème d'une haute importance pour la statistique de l'Empire. En 1865, il

avait publié le résultat de ses recherches, ayant pour objet la répartition des habitants de la Russie selon leur âge. Le tableau de la population résultant de ces calculs a reçu depuis lors une application générale et variée, et ce travail a servi de point de départ pour toutes les recherches ayant trait à la même question. M. Bouniakovsky s'est proposé de résoudre le problème suivant : étant donné le tableau de l'accroissement de la population d'un pays quelconque pendant une période déterminée, rectifier ce tableau en tenant compte des données statistiques prises dans ce pays dans les années suivantes, et obtenir ainsi un nouveau tableau donnant le chiffre de la population contemporaine.

A cet effet, en prenant pour base les données statistiques les plus authentiques, l'auteur, a calculé l'accroissement de population masculine de la Russie pour l'année 1870. De la comparaison entre ces deux tableaux ressort un fait d'une grande importance : de 1862 à 1870, soit pendant une période de huit ans, les conditions de vitalité de la population en Russie se sont sensiblement améliorées ; les naissances forment un total normal uniforme et le tableau donne pour 1870, un chiffre de population de beaucoup supérieur à celui de l'année 1862. Ces tableaux sont la confirmation la plus évidente de ceux qui ont été dressés par M. Bouniakovsky sur la mortalité en Russie ; ils montrent

que le chiffre admis comme représentant la moyenne de la mortalité des enfants dans le courant de la première année est exagéré, et qu'en général la mortalité, au lieu d'être aussi considérable en Russie qu'on le supposait, ne dépasse pas la moyenne des autres États de l'Europe.

Pendant le cours l'année 1873, deux importantes explorations scientifiques ont été organisées par l'académie; l'une, en Sibérie, sous la direction de M. Lapatine, ingénieur des mines; l'autre, en Géorgie, dans le sud de l'ancien pachalik d'Akhalsikhsy. Cette dernière mission était confiée à M. Bakradzé, membre de la commission archéographique du Caucase.

Les observations sur les météorites et les pluies d'étoiles filantes, ainsi que l'analyse du spectre, ont acquis depuis quelque temps une haute importance pour l'étude des propriétés des corps célestes; chaque société savante tient à honneur de prendre part à ces travaux. En 1873, l'académie a fait procéder au sciage d'un fragment de fer de Pallas qui était en sa possession depuis un siècle. La structure intérieure de ce spécimen a pu être analysée. A cette époque, on croyait assez généralement que le fer de Pallas était de provenance cosmique, c'est-à-dire que cette masse de fer était un grand météorite. Dans ces derniers temps, des savants ont émis des doutes à cet égard; ils admettent que le

fer de Pallas est un produit du globe terrestre et qu'il provient, probablement, de roches basaltiques contenant du fer natif.

Pour élucider la question, l'académie a confié au savant ingénieur Lapatine la mission d'explorer l'endroit où l'on a trouvé ce fer. La relation du voyage de M. Lapatine fournit des indications du plus haut intérêt pour la solution de cette question ; il a rapporté, en outre, des pétrifications et des collections géologiques.

Le voyage d'explorations scientifiques accompli en Géorgie par M. Bakradzé a été provoqué par le fait que l'histoire de ce pays n'est connue en Russie que par des annales et des mémoires d'anciens écrivains géorgiens. Certains points obscurs ne peuvent être éclaircis qu'en consultant les documents conservés dans les archives et en étudiant les inscriptions des anciens monuments. L'académie, avait confié l'exploration de ces contrées à M. Bakradzé, géorgien d'origine, homme instruit et ayant déjà fait ses preuves en matière d'archéologie, tant en Amérique qu'en Géorgie.

M. Bakradzé avait pour instructions d'explorer la partie de la Géorgie où l'on espérait faire la plus ample récolte de matériaux. Ses efforts ont été couronnés de succès, car il a rapporté de son voyage un grand nombre d'inscriptions curieuses, recueillies sur les ruines d'anciens temples et sur d'autres monuments.

M. Bakradzé a pris copie de 200 actes, tant ecclésiastiques que civils, et de chartes conservées dans les anciennes familles géorgiennes; il a fait, en outre, de nombreuses observations sur les mœurs, les croyances et les traditions locales. Ces observations, outre l'intérêt qu'elles présentent au point de vue ethnographique, jettent un nouveau jour sur des questions obscures de l'histoire de la Géorgie.

Les musées de l'académie, que le public est admis à visiter, contribuent pour leur part au développement intellectuel des masses. Créés dans le but de faciliter les études des savants de l'académie, ces établissements n'étaient dotés dans le principe que de faibles ressources; mais, grâce au zèle de leurs directeurs et de leurs conservateurs, ils se sont développés et transformés en musées publics. Le musée zoologique est une des curiosités de la capitale, et ses riches collections font l'admiration du public et des étrangers. De 1857 à 1864, les musées ont été fréquentés annuellement par 10,000 personnes en moyenne. Ce nombre, qui augmente d'année en année, s'est élevé en 1876 à 61,000.

L'observatoire astronomique principal Nicolas à Pulkovo fait partie de l'académie des sciences; il est dirigé par des savants appartenant à cette académie, et il est en quelque sorte associé à ses tra-

vaux. En 1874, cette institution a eu à s'occuper des observations à faire sur le passage de Vénus. A cet effet, une commission a été formée à Saint-Pétersbourg dans le ressort du ministère de l'instruction publique; toutes les universités, plusieurs sociétés savantes, et quelques ministères ont pris de leur côté des mesures pour coopérer à cette œuvre. Grâce à leur concours, les dépenses de la commission, tant pour les préparatifs que pour l'exécution même des observations, se limitaient à des proportions fort modestes, savoir : à 10,000 roubles assignés en 1872, et à 35,000 assignés en 1874 sur la caisse de l'Empire. En 1875, le ministre a donné l'autorisation de prendre 3,000 roubles sur les capitaux disponibles de l'observatoire Nicolas en complément de 6,000 roubles pris à la même source en 1870, pour augmenter les ressources de l'observatoire en fait d'instruments et le maintenir ainsi à la hauteur des perfectionnements introduits à l'étranger.

Parmi les ouvrages édités par l'observatoire de Pulkovo, et dont le nombre s'élève à plus de douze, il faut citer ceux de M. Nyren, sur la distance zénithale de l'étoile polaire, et de M. Dællen, intitulé : *Die Zeit Bestimmung im verticale des Polarsterns*. Cette publication, fort importante au point de vue de la géodésie russe, comprend l'original allemand et, en outre, une traduction en

russe due à M. Kartazzien, un des astronomes-adjoints de l'observatoire de Pulkovo.

Les tomes V et VI des mémoires publiés en 1873 par l'observatoire contiennent des travaux non moins importants. Le premier tome rend compte des observations faites au moyen du cercle vertical pour dresser la liste des étoiles de première grandeur pour l'année 1845; le second contient le résultat de 2,000 observations faites depuis la fondation de l'observatoire jusqu'en 1855, afin de dresser le catalogue exact de toutes les étoiles, y compris celles de sixième grandeur et de tous les astres de Bradley.

L'observatoire a eu, en outre, à publier les résultats des observations sur le passage de Vénus en 1874, et a montré, par le zèle qu'il a manifesté en cette circonstance, que les savants russes n'oublient pas les glorieux travaux accomplis par leurs devanciers par ordre de la grande Catherine, lors du passage de 1769.

## II

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DU MINISTÈRE DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE. COMMISSION ARCHÉO-  
LOGIQUE DE VILNA. ARCHIVES CENTRALES DE  
VILNA ET DE KIEV.

La commission d'archéologie instituée près du

ministère de l'instruction publique a terminé en 1872 les publications suivantes :

1° *Les Annales d'après un manuscrit du moine Laurent*. Cet ouvrage contient les récits dits : « *Annales de Souzdaï* ; »

2° Le premier volume de la *Bibliothèque historique russe*, comprenant : 1° des fragments du journal de la Diète polonaise en 1605 ; 2° une chronique de 1603-1613, connue sous le nom de : *Histoire du faux Démétrius* ; 3° la campagne de l'imposteur Démétrius (Dimitri) contre Moscou, en en compagnie du chef d'armée de Sandomir, Géorge Mnichek, et d'autres seigneurs polonais ; 4° campagne de Sigismond III contre la Russie pendant les années 1609-1610, et 5° fragments d'un journal écrit durant la guerre du tsar Michel Féodorovitch contre le roi polonais Vladislas, de 1632-1634. Les tomes II et III, contenant des actes juridiques importants depuis les époques primitives jusqu'au règne d'Alexis Michaëlovitch, ont été publiés en 1873. Cette publication renferme de curieux documents concernant la législation et l'administration en Russie antérieurement au xviii<sup>e</sup> siècle ;

3° Le XII<sup>e</sup> volume des *Complément aux actes historiques* renfermant les actes relatifs à l'époque du règne en commun de Jean et de Pierre Alexéievitch, et relatif à l'époque de l'autocratie de Pierre

le Grand (1684-1700). Ce volume renferme des matériaux historiques concernant la Sibérie, l'hérésie qui surgit à cette époque sur les bords du Don, l'art militaire et celui des constructions navales; les villes, les diocèses et monastères, et aussi l'administration financière, le commerce et l'industrie;

4° Le VII<sup>e</sup> volume des *Actes relatifs à l'Histoire de la Russie méridionale et occidentale*. Ce volume contient des documents concernant les événements dans la Petite-Russie pendant l'année 1668 et des actes relatifs à l'histoire des cosaques de la Petite-Russie, depuis la mort de Dieudonné Khmelnitzky jusqu'au printemps de l'année 1663. Le tome VIII, qui conduit cette publication jusqu'à l'année 1669, a paru en 1873;

5° *Le voyage de l'archevêque de Novgorod, Antoine, à Constantinople au commencement du douzième siècle*. Ce voyage n'est connu, jusqu'à présent, que par une seule copie datant du commencement du quinzième siècle.

En outre, on a procédé, en 1872 et en 1873, à la reproduction photographique des annales d'après le manuscrit de Laurent. Par ce procédé de reproduction des manuscrits les plus importants, les savants qui s'occupent de recherches historiques et philosophiques ont la possibilité d'avoir entre les mains, pour ainsi dire, le manuscrit authen-

tique. La commission a fait également imprimer une traduction russe de l'ouvrage hollandais intitulé : *Récits de Massa et Herchman sur la période des troubles en Russie.*

En 1873 et en 1874, la commission a terminé l'impression de plusieurs autres publications commencées au cours des années précédentes, savoir :

1° Les 3<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> livraisons du *Grand Ménologe du métropolitain Macaire* ;

2° Les *Annales de Novgorod*, d'après une copie offerte par le synode ;

3° Le IX<sup>e</sup> volume des *Compléments des actes historiques*, contenant les actes relatifs au règne de Féodor Alexéïévitch ;

4° Le 3<sup>e</sup> fascicule de la table des huit premiers tomes du *Recueil complet des annales russes* ;

5° Le XVI<sup>e</sup> tome du *Recueil complet des annales russes*, renfermant celles dites d'*Abraham* ;

6° Le premier volume d'une table chronologique de tous les actes imprimés dans les publications dites *Recueils archéographiques.*

La commission de Vilna pour l'examen et l'impression d'anciens documents a publié en 1872 et en 1873 les ouvrages suivants :

1° Les sixième et septième volumes, contenant les actes des tribunaux urbains de Brest, Kabrine, Kamenetz et Grodno.

En publiant ces actes, la commission a voulu

compléter les publications antérieures, et en même temps réunir un plus grand nombre de détails sur le territoire de la voïvodie de Brest au point de vue des mœurs et de la vie sociale. Les actes du tribunal de Brest offrent un intérêt scientifique tout particulier pour la jurisprudence ; tous les autres actes sont consacrés à la description de la vie des bourgeois et des paysans de la couronne pendant l'espace de temps qui s'est écoulé entre 1589 et 1769. Le tome V, avec la préface, la table des matières et l'index alphabétique, contient 88 feuilles d'impression ; le tome VI, spécialement consacré aux actes du tribunal de Grodno, contient 157 pièces et comprend 77 feuilles d'impression.

2° L'index alphabétique des II<sup>e</sup>, III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> volumes des actes.

3° L'index alphabétique du livre publié en 1877 sous le titre de : « Cadastre des forêts et des terrains de chasses de l'ancien grand-duché de Lithuanie, » avec annexe d'un autre livre contenant les privilèges accordés à la noblesse et au clergé du district de Pinsk.

4° Deux parties du cadastre du bailliage de Pinsk, exécutées en 1566 par Laurent Voïna, d'après l'ordre de Sigismond Auguste. Cette publication contient de précieuses indications sur les anciennes dénominations d'environ 10,000 localités

de cette contrée, dont plusieurs ont une signification historique.

Les archives centrales de Vilna et de Kiev contiennent des documents anciens de toutes les institutions administratives des gouvernements de l'arrondissement scolaire de Vilna et des gouvernements de Kiev, de Podolie et de Volhynie, appartenant à l'arrondissement scolaire de Kiev. La création de ces archives remonte à l'année 1852; elles ont déjà acquis aujourd'hui une importance considérable et possèdent un grand nombre de documents importants pour les travaux historiques.

A la fin de l'année 1873, les archives centrales de Vilna contenaient 18,243 dossiers d'actes remontant de la 1<sup>re</sup> moitié du douzième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième, et dont 175 renfermaient des originaux d'édits royaux.

Outre les inventaires et catalogues, il a été publié un dictionnaire de l'ancienne langue judiciaire des gouvernements du nord-ouest, qui contient les dénominations de toutes les cours de justice de Pologne et de Lithuanie depuis les temps les plus anciens, avec l'indication du personnel et du caractère des emplois; les noms des anciennes monnaies polonaises et lithuaniennes et l'indication de leur valeur; un lexique de la langue judiciaire, les noms anciens des vêtements, instruments de travail, et ceux des métiers et des artisans. En outre,

il a été publié en 1873 un catalogue des anciennes cartes et plans conservés aux archives et un inventaire de 2,456 actes du tribunal de Rossiensky contenant l'analyse sommaire de chacune de ces pièces.

Les archives centrales de Kiev se composaient, en janvier 1874, de 5,882 dossiers d'actes et de 454,979 documents. Pendant l'année 1872, on a dressé les inventaires de deux livres d'actes; on a imprimé et envoyé à tous les tribunaux de province et de district, ainsi qu'aux assemblées des députés des provinces de l'Ouest les inventaires de huit livres d'actes, et on a commencé ou préparé l'impression de dix autres. En 1873, les archivistes ont fait imprimer dix inventaires de dossiers, qui ont été distribués à tous les tribunaux des gouvernements de l'Ouest, ainsi qu'à des professeurs, des érudits et des sociétés savantes. En 1874, huit autres inventaires ont été publiés.

Ces divers établissements ont pour mission de publier les documents les plus intéressants au point de vue de l'histoire des anciennes institutions de la Russie. Ces travaux ne sont pas isolés : ils sont soumis à l'appréciation du ministère, et l'on s'occupe déjà d'étendre le contrôle du gouvernement aux publications ayant un intérêt général.

Le 23 mai 1876, sur le rapport du ministre de l'instruction publique, l'empereur a approuvé près

de ce ministère la création d'une commission appelée à délibérer sur les mesures jugées nécessaires pour la conservation des antiquités nationales. Placée sous la présidence du conseiller privé et secrétaire d'État prince Lobanov-Rostovsky, adjoint du ministre de l'intérieur, elle sera composée de délégués des deux académies des sciences et des beaux-arts, de la commission impériale archéologique du saint-synode et de toutes les sociétés archéologiques.

### III

#### SOCIÉTÉS SAVANTES.

Les sociétés savantes dépendant du ministère de l'instruction publique étaient à la fin de l'année 1872, au nombre de 43, dont 20 attachées aux universités ou aux autres institutions et 23 ayant une existence indépendante. Le plus grand nombre de sociétés savantes se trouvaient : à Saint-Petersbourg, 11, à Moscou, 10, et dans les provinces baltiques 10 (dont 5 à Riga et 2 à Dorpat). Il y en avait deux dans chacune des villes universitaires et de Kharkov, Odessa, Kiev, et une seule dans chacune des villes de Kazan, Varsovie, Narva, Iaroslav, Ekaterinenbourg et Omsk.

Dix-huit de ces sociétés ont pour objet de coopérer à la propagation des sciences naturelles et physico-chimiques ; huit consacrent leur activité à l'étude

de l'archéologie, des antiquités et de l'histoire : sept à la littérature et aux beaux-arts ; deux à la philologie ancienne ; deux à la solution de questions pédagogiques ; trois aux sciences mathématiques, juridiques et médicales ; trois enfin ont pour tâche de contribuer aux progrès de la littérature et de l'instruction en général : l'une, à Saint-Pétersbourg, en venant en aide aux écrivains et aux savants nécessaires ; une autre, à Moscou, par la propagation de livres utiles, et la troisième, celle de Toukoumsky, en travaillant au perfectionnement des méthodes d'enseignement mutuel.

Sans compter la Société de physique et celle des sciences expérimentales, établies près les universités de Saint-Pétersbourg et de Kharkov, le nombre des sociétés savantes s'est accru en 1872 de la Société historique de Nestor le chroniqueur, Société dont la fondation a été sanctionnée le 24 novembre 1872, par l'Empereur, sur une décision du comité des ministres. Cette société a été créée à Kiev par l'initiative de quelques professeurs de l'université ou de l'académie ecclésiastique et de quelques autres personnes : la tâche qu'elle s'est donnée est le développement des études historiques en Russie, de l'histoire politique et ecclésiastique, de l'histoire de la littérature et du droit, de l'archéologie et de la numismatique, etc.

Les riches matériaux historiques conservés dans

les archives de Kiev sont mis à la disposition de cette société. Elle peut ainsi donner à ses travaux une activité féconde et un développement considérable.

La société impériale d'histoire russe à Saint-Pétersbourg, qui a pour président le grand duc héritier, compte seulement neuf années d'existence. Elle a publié huit volumes contenant des documents importants concernant l'histoire moderne de la Russie, et plus spécialement le règne de Catherine II.

La société russe d'archéologie a organisé en 1871 à Saint-Pétersbourg un Congrès archéologique pour examiner la question de la publication des documents anciens conservés dans les archives de l'Empire. Une commission a été nommée en 1873 sous la présidence de M. Kalatchev, sénateur, pour résoudre cette question, et des savants ont été envoyés à l'étranger pour étudier l'organisation des archives dans les autres pays.

Un nouveau Congrès archéologique a eu lieu à Kiev en 1874 : cette ville a été choisie pour le lieu de réunion du Congrès comme renfermant une grande abondance de documents et de monuments de l'antiquité antérieurs à l'époque russe.

La Société des naturalistes de Saint-Pétersbourg, qui compte 183 membres, a publié en 1873 le quatrième volume de ses travaux. Elle a organisé sept expéditions dont une à Khiva, une dans les

steppes de la mer Caspienne et une dans le gouvernement d'Orembourg. Les autres étaient dirigées sur le littoral du golfe de Finlande et dans les gouvernements de Saint-Pétersbourg, de Novgorod, de Pskov et de Vitobsk.

La société archéologique de Moscou, placée sous la protection du grand duc héritier, a déjà publié de nombreux et utiles travaux relatifs à l'étude des antiquités russes. Elle n'avait vécu jusqu'en 1871 que de la libéralité des particuliers. Le seul secours que lui eût accordé le gouvernement consistait dans la concession d'un ancien édifice appartenant à la couronne et située sur le Bersenonka. Le développement de cette société et les dépenses considérables qu'elle s'impose l'ont obligée à solliciter du gouvernement une allocation annuelle de 3,000 roubles, durant cinq ans, à partir de l'année 1872. Cette proposition agréée par le conseil d'État, a reçu la sanction suprême le 5 avril de la même année.

C'est à la Société impériale d'anthropologie et d'archéologie, annexée à l'université de Moscou, qu'à été confiée la tâche d'organiser l'exposition polytechnique qui a eu lieu dans cette ville en 1872. Il lui a été accordé à cet effet par le ministère une somme de 37,000 roubles. Des conférences remarquables y ont été faites pour les instituteurs primaires qui s'étaient rendus à Moscou de toutes les parties de la Russie.

La société des naturalistes de l'université de Kazan se composant de 135 membres, a tenu en 1873 sa quatrième assemblée. Une somme de 3,000 roubles avait été allouée par le Trésor pour couvrir les frais de cette réunion. La ville de Kazan avait fourni 2,000 roubles. Le congrès se divisait en 10 sections : anatomie et physiologie, zoologie et anatomie comparée, botanique, anatomie et physiologie des plantes, minéralogie, géologie et paléontologie, chimie, physique et géographie physique, mathématiques, mécanique et astronomie, technographie et mécanique pratique, anthropologie et ethnographie, médecine. Cette dernière section était subdivisée en deux autres comprenant, l'une la statistique hygiénique, l'autre la médecine proprement dite. Les membres ayant pris part au Congrès étaient au nombre de 207.

La même société a installée, en 1873, 28 stations météorologiques dans les régions de l'Est et une station sanitaire à Kazan. Elle entretient cette dernière à ses frais. Un observatoire magnétique a été ouvert dans cette ville en 1876 : la société s'était chargée de le construire et elle s'est engagée à pourvoir à son entretien.

La société des naturalistes dépendant de l'université de la Nouvelle-Russie se compose de 73 membres. En 1873 elle a publié trois livraisons de ses mémoires renfermant les travaux dus à des membres

dé la société et a organisé six excursions scientifiques sur les côtes de la mer Noire et dans la Transcaucasie. A la suite d'une de ces excursions, le cabinet de botanique et les serres de l'université se sont enrichis d'un vaste herborisement et d'une riche collection de plantes. En outre d'importants matériaux ont été recueillis lors de ces excursions pour dresser une carte zoologique des baies de la Chersonèse et de Sébastopol.

La station géologique établie dans cette dernière ville est entretenue aux frais de la société des naturalistes d'Odessa. Ce poste offre une précieuse ressource aux explorateurs que la société dirige fréquemment dans cette contrée et sert en même temps de magasin de réserve pour les instruments et les appareils nécessaires aux savants qui sont chargés de prendre part à ces excursions.

Parmi les Sociétés de naturalistes annexées aux universités, celle de Kiev a reçu en 1872 des statuts nouveaux, qui agrandissent considérablement le cercle de son activité. Le ministre a alloué, à titre de supplément aux subsides antérieurement accordés, une somme de deux mille roubles pour la publication des travaux de cette Société. Ces travaux sont le fruit du troisième congrès des naturalistes, qui a été tenu au sein de la Société en 1871.

Aux nombreuses sociétés savantes qui exis-

taient antérieurement, sont venues s'ajouter les suivantes. 1<sup>o</sup> la Société des sciences expérimentales, annexée à l'université de Kharkov et ayant pour principal objet l'élaboration des questions relatives aux sciences physico-chimiques et médicales; 2<sup>o</sup> la Société de physique annexée à l'université de Saint-Pétersbourg et ayant pour objet de contribuer aux progrès de cette science et à la diffusion, en Russie, des connaissances qu'elle donne. Vers la fin de 1872, cette dernière société comptait 60 membres; elle en comptait 77 en 1873. Les travaux de cette nouvelle Société sont imprimés dans le journal publié par la Société de chimie annexée à l'université de Saint-Pétersbourg; grâce à un don de 2,000 roubles fait par M. Basilevsky, membre de la société, elle a pu donner plus d'extension à cette publication. Le programme de ce journal a été considérablement étendu, non-seulement par l'insertion des travaux de la Société de physique, mais encore par une série nouvelle d'articles portant sur les progrès de la chimie dans toutes ses parties en Russie et à l'étranger. Les intérêts d'un autre capital offert par M. Basilevsky ont servi à l'entretien de l'observatoire, du cabinet de physique appartenant à la Société.

## IV

## BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES.

La Bibliothèque Impériale, ouverte au public toute l'année, est fréquentée annuellement par un nombre considérable de lecteurs. Dans le courant de 1873, la Bibliothèque a délivré 10,451 billets d'entrée; le chiffre des lecteurs s'est élevé à 113,552, auxquels il a été délivré 191,114 ouvrages imprimés, 91,841 numéros de publications contemporaines et 890 manuscrits.

En 1872 la bibliothèque s'est enrichi de 151 manuscrits et de 14,781 ouvrages en 19,398 volumes.

Voici la liste des acquisitions les plus importantes en 1873 :

1. Une collection de 92 ouvrages russes imprimés au seizième et au dix-septième siècles, au nombre desquels figurent quelques exemplaires rares et précieux. Cette collection a été offerte par M. Litof, commissionnaire de la Bibliothèque.

2. Trois manuscrits du xviii<sup>e</sup> siècle offerts par le même et contenant :

a) Récit des différents des papes de Rome avec les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem.

b) Annales de Son Éminence Dimitri, métropolite de Rostov.

c) Vie de Pierre le Grand par Catiphoro, exemplaire offert par le traducteur Pissarev à l'Impératrice Élisabeth Pétrovna.

3. Un mémoire, écrit de la propre main de l'Impératrice Catherine II, adressé au chancelier Osterman en 1795 et ayant trait à l'intention que l'on prêtait à l'escadre anglaise de franchir le grand et le petit Belt. Ce mémoire a été offert par M. Struve, conseiller d'État actuel.

4. Une lettre autographe de l'empereur d'Allemagne Guillaume au prince Auguste de Wurtemberg en date du 23 novembre 1871, accompagnée d'un mémoire sur le nombre des personnes du ressort judiciaire ayant pris part à la dernière guerre franco-allemande et sur le nombre d'exemplaires de bibles distribués pendant cette guerre par la Société biblique anglaise. Ces deux documents ont été offerts par madame la grande-duchesse Catherine Mikhaïlovna d'après le désir de feu la grande-duchesse Hélène Paulovna.

5. Deux recueils manuscrits de chansons et de romances russes (au nombre de plus de 400) datant du dix-huitième siècle ; de plus, un recueil de chansons de Novikov, éditions très-rares aujourd'hui. Ces deux manuscrits proviennent de la bibliothèque du bibliophile et bibliographe S. A. Sobolevsky.

6. Encyclopédie théologique publiée de 1846 à 1864 par l'abbé Migne ; 168 tomes in-8°.

7. Fac-simile photo-lithographique d'une chronique manuscrite datant du seizième siècle sur le concile de Constance, 1414-1418, par Ulrich Preichenthal.

8. Une magnifique édition, publiée par le ministère français de l'instruction publique, de l'ouvrage de l'abbé Brasseur de Bourbourg sur Palenqua et autres ruines de l'ancienne civilisation du Mexique. Paris, 1866, in-folio.

9. Pena y Farrell, Anales de Cataluña — Barcelona, 1709, 3 tomes in-folio. Édition épuisée et poursuivie à

son apparition, parce que ce livre prend le parti de Charles VI contre Philippe V.

10. Un magnifique et précieux travail de Pococke sur l'Égypte, la Palestine, le Syrie, la Mésopotamie, etc.

11. Un recueil de 17 porte-feuilles dont trois contenant des lettres de Catherine II, et quelques-unes des productions littéraires de cette souveraine, parmi lesquelles deux ouvrages dramatiques intitulés : *Le preux Kossometovitsch* et *Theodule et ses enfants*.

12. Une publication de luxe accompagnée de reproductions chromo-lithographiques concernant les expositions universelles de Londres de 1851 et de 1852.

Un manuscrit hébreu de l'année 918, conservé à la Bibliothèque, contenant un curieux spécimen de l'emploi de la ponctuation dite babylonienne, antérieure au septième siècle, a été reproduit en 1874 par le procédé photographique. Le Trésor a alloué à la Bibliothèque un crédit de 9,500 roubles pour l'achèvement de ce travail.

Le musée public et le musée Roumiantsov à Moscou reçoivent un grand nombre de visiteurs, qui ont profité des trésors scientifiques de ces institutions.

Ce chiffre s'élevait à 33,548 en 1873. Pendant le cours de cette même année on a demandé en lecture 25,628 livres aux bibliothèques et 800 livres et manuscrits à la section de manuscrits et de livres slaves anciens. En outre, cette dernière section a délivré, pour être lus hors de l'enceinte du musée, cinq manuscrits à la commission archéologique du

ministère de l'instruction publique et un manuscrit au comité statistique de Perm.

Dans la section des antiquités antéhistoriques chrétiennes et russes, c'est surtout la subdivision russe qui a été fréquentée, non-seulement par des savants, mais aussi par beaucoup de peintres.

Celles des sections du musée qui se sont accrues le plus, sont : la section des manuscrits et des livres slaves anciens et la section de la bibliothèque.

Le nombre total des volumes, brochures, atlas et cartes qui sont venus enrichir cette section en 1872, s'élevait à 15,350. La plus importante acquisition a été l'offrande du prince N.-P. Galitzine; elle consiste en une collection de livres ayant appartenu au feu comte Serge Pétrovitch Roumiansov et se compose d'environ 10,000 volumes. En 1873 cette section a acquis les documents suivants :

1° Une collection de lettres et ukases originaux des souverains russes du xviii<sup>e</sup> siècle, contenant entre autres 30 lettres de Pierre le Grand ;

2° Une collection de documents concernant la construction et l'entretien des édifices de Moscou et d'autres villes russes.

Le musée a acquis également une bibliothèque mandchoue-chinoise composée de 1453 pièces recueillies par M. Skatchkovet, offertes par un négociant d'Izkoustk, M. Rodionor.

Les acquisitions les plus importantes faites par les autres sections étaient :

1° Par la section des beaux-arts et des antiquités classiques, l'offrande faite par le grand-duc héritier d'un tableau du peintre Peskou, représentant Minine haranguant les habitants de Nijni-Novgorod, en 1612 ;

2° Quinze tableaux offerts par MM. P. I. Laikévitch et V. L. Nariskine ;

3° Une collection de dessins originaux d'artistes célèbres et de gravures anciennes et modernes, cédée par M. K. I. Rumim, comprenant 250 numéros.

Pour la section des antiquités russes, l'offrande par M. V. Dahl d'une image de l'Annonciation, sculpture en bois du xvii<sup>e</sup> siècle, d'un lutrin en bois sculpté, de la même époque, de diverses antiquités, émaux, faïences et vitraux, et d'une collection de vases et d'ustensiles appartenant aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, et une collection d'antiquités de l'âge de pierre, offerte par M. Petersen et formée par lui à Koldingen, en Jutland.

Pour la division des antiquités chrétiennes, une collection de reproductions photographiques de monuments de l'antiquité chrétienne en Géorgie et en Arménie, offerte par le grand-duc Michel Nicolaïevitch. Cette collection se compose de 140 feuilles grand format, de vues, de détails d'église et d'or-

nements du vi<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle; ce sont de précieux matériaux pour l'histoire de l'art chrétien en Orient; ils complètent et rectifient ce qui a été publié sur ce sujet par Grimm, Brossette, le prince Gagarine et Dubois de Montpéreux.

#### MUSÉE ETHNOGRAPHIQUE DACHKOV.

Deux Bouriates, MM. Zariktouev et Khobitouev, ont offert une collection d'instruments de musique bouddhistes et autres objets sacrés servant au culte des Bouriates du Trans-Baïkal.

#### ETHNOGRAPHIE ÉTRANGÈRE.

S. A. I. le grand-duc Alexis Alexandrovitch a fait don, au retour de son voyage autour du monde, de quelques modèles très-précieux en filigrane d'argent d'habitations indiennes et des constructions de l'île de Sumatra.

Dans le courant de 1873 le personnel attaché aux musées a publié le compte-rendu de la division des manuscrits pour les années 1870 à 1872, le catalogue alphabétique des doubles de la division étrangère et le catalogue des antiquités de la division préhistorique.

Le ministère a affecté pour l'exercice 1873-74, 922 roubles aux travaux de réparation et d'appropriation d'un nouveau local pour la salle de lecture du musée Roumiantsov. En 1874 le conseil de l'Empire sur la proposition du ministre, a voté une allocation du Trésor, de 33,236 roubles, pour la réparation des édifices des musées.

La bibliothèque publique et le musée de Vilna sont soumis à la direction d'une commission temporaire spéciale, instituée en 1871. Cette commission est chargée de donner une organisation nouvelle et régulière à la bibliothèque de Vilna, en prenant pour modèle les règles établies pour la bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg. Pour remplir cette tâche, la commission a dû, avant tout, réunir dans un même endroit toutes les richesses de la bibliothèque de Vilna, lesquelles étaient dispersées dans des dépôts situés dans différents quartiers de la ville. Pendant l'année 1873 cet inconvénient a été écarté par l'adjonction à la bibliothèque de onze chambres et de deux corridors, dans lesquels on a transporté jusqu'à 200 mille volumes. En même temps on a arrangé pour le musée des antiquités une vaste salle dans le style pompéïen, et là on a placé plus de 12 mille objets relatifs à l'archéologie et à la numismatique.

La commission a commencé en 1872 à dresser le catalogue de la division des manuscrits. En 1876

elle avait enregistré 7,229 documents, qui ont été répartis en 56 sections suivant leur langue, leur date et leur objet. Les plus importants de ces documents sont le chiffre et la clef de la correspondance secrète d'Auguste II et des seigneurs polonais, des actes relatifs à l'histoire du royaume de Pologne, des encycliques des lettres pastorales des évêques catholiques romains, des suffragants de Vilna et d'autres diocèses de l'ancien royaume de Pologne; une description en langue russe du pays Imoud de l'an 1554 et 160 documents datant du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle.

*La division russe* de la bibliothèque a classé 509 brochures russes pour un catalogue systématique et 1,714 pour le catalogue alphabétique. Dans cette section ainsi que dans celle des livres anciens, les catalogues ont été terminés dès 1872, et la section a été immédiatement ouverte au public. Le catalogue de la section des livres anciens, comprend 1,046 ouvrages étrangers et 120 ouvrages slaves des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècle.

Cette section possède un bel exemplaire de la bible de Radziville de 1563.

Dans la section étrangère on a un catalogue de 323 ouvrages en 965 volumes et l'on a opéré le même travail de classification.

Vu le grand nombre d'atlas, de cartes, de plans, etc., que possède la bibliothèque, la com-

mission temporaire a procédé à l'organisation d'une *division cartographique*; cette division, riche surtout en atlas, cartes militaires russes, à partir des campagnes de Souvarov jusqu'à la défense de Sébastopol, renferme aussi des cartes géographiques et autres publications très-rares aujourd'hui.

Parmi les acquisitions faites par la bibliothèque en 1873, nous citerons les plus importantes :

1° 27 manuscrits et anciens livres provenant des couvents de Sloutsky et de Minsk ; ces documents, en raison de leur ancienneté et leur rareté, méritent une mention spéciale parmi les monuments antiques de la contrée.

2° Les manuscrits et les anciens livres des monastères catholiques romains de Trochkounsky, Polavensky et Tsitoviansky, qui ont été supprimés ; ces documents forment 317 tomes dont 14 ouvrages anciens, au nombre desquels se trouvent six Elzévir. Parmi les manuscrits provenant du monastère de Tsitoviansky les plus remarquables sont : un psautier manuscrit, en latin, avec musique écrite sur une portée à cinq lignes, et une histoire de l'Église par le prêtre Rufin, en langue latine. Le psautier est écrit sur parchemin en caractères du xiv<sup>e</sup> ou du xiii<sup>e</sup> siècle ; les feuilles de ce manuscrit sont au nombre de 131. Cet ouvrage, aussi rare que précieux, attire l'attention des savants, surtout par sa valeur paléographique. L'histoire de l'Église de

Russie en langue latine est aussi un magnifique manuscrit en feuilles sur parchemin à deux colonnes, en lettres gothiques; les caractères des titres sont écrits en vermillon, quelques-uns en bleu; la première vignette est bleue et dorée. A en juger par l'écriture, ce monument peut appartenir à la fin du xiv<sup>e</sup> ou au commencement du xv<sup>e</sup> siècle; le manuscrit compte 147 feuilles. C'est une trouvaille d'autant plus précieuse que nulle part il n'est fait mention d'un manuscrit pareil, même dans les bibliographies les plus détaillées, et le premier exemplaire imprimé n'est connu que de peu de personnes. L'histoire de l'Église de Rufin (né en 340, mort en 410 après J.-C.), contient une traduction de l'histoire de l'Église, écrite en langue grecque par Eusèbe. Les deux derniers livres de cette histoire appartiennent seuls à Rufin.

Parmi les anciens livres du couvent de Tsitoviansky on remarque, outre les Elzévir : *Biblia sacra Nurembergæ*, Antonii Coburger, 1479, in-fol., et *Biblia sacra latina Veneticæ*, 1483, in-4°, et *Scala cœli*, 1476, in-4°, ouvrages extrêmement rares, inconnus même à des bibliographes tels que Brunet, Ebert et Gresset.

3° Une collection de livres, brochures et publications périodiques, 12,524 numéros publiés à Vilna de 1820 à 1865 en langues russe, latine, iomoude, hébraïque et en majeure partie polonaise.

Cette collection renferme aussi des publications d'historiens et d'érudits, ainsi que des ouvrages spéciaux publiés par des professeurs appartenant aux universités russes.

Le nombre des visiteurs a été en 1873 de 2,976 pour la bibliothèque, et de 3,943 pour le musée. Pendant la même année les demandes de livres ont atteint le chiffre de 2,000, dont 1,388 ouvrages en langue russe.



FIN.



# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION..... 1 à LIV

## PREMIÈRE PARTIE.

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Organisation générale des écoles.....	1
Écoles normales primaires.....	26
Cours pédagogiques.....	40
Budget des écoles primaires.....	44
Bibliothèques populaires.....	52
État actuel des écoles d'enseignement primaire.....	64

## DEUXIÈME PARTIE.

### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Gymnases et progymnases. — De l'enseignement secondaire de 1818 à 1871.....	85
Dispositions du statut de 1871.....	101
Personnel des gymnases et des progymnases.....	110
Conseils pédagogiques.....	119
Organisation de l'enseignement d'après le statut de 1871.	126
Effets probables du statut de 1871.....	159

Recrutement des professeurs des gymnases. — Écoles normales supérieures.....	171
Les préposés de classe et le système tutorial.....	183
Statistique des gymnases et des progymnases.....	203
Écoles réelles. — Enseignement secondaire spécial.....	215
Écoles dépendantes des rites étrangers et ayant les droits et prérogatives des gymnases de l'État.....	229
Écoles spéciales secondaires.....	231
Écoles privées.....	234
Instruction secondaire et supérieure des jeunes filles.....	238
Gymnases et progymnases.....	241
Instituts.....	248
Cours pédagogiques.....	257
Considérations générales sur les établissements d'instruction pour les jeunes filles russes.....	267

## TROISIÈME PARTIE.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Organisation de l'enseignement supérieur de 1755 à 1863.....	277
Dispositions du statut de 1863. — Enseignement des universités.....	298
Étudiants.....	306
Administration des universités.....	315
Statistique des universités.....	325
Lycées, instituts, écoles spéciales.....	345
Institut Lazarev des langues orientales.....	350
Écoles vétérinaires.....	352
Institut d'économie rurale et de science forestière à la Nouvelle-Alexandrie.....	354
Écoles des mines.....	356
Esprit général des universités russes.....	358

## APPENDICE.

Institutions savantes.....	364
Académie des sciences, musée de l'Académie et observatoire Nicolas.....	371

Commission archéologique du ministre de l'instruction publique. — Commission archéologique de Vilna. — Archives centrales de Vilna et de Kiev.....	380
Sociétés savantes.....	387
Bibliothèques et musées.....	394
Musée ethnographique Dachkov.....	399
Ethnographie étrangère.....	399



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



## Publications de la Librairie Académique DIDIER et C<sup>ie</sup>

### C. HIPPEAU

<b>L'Instruction publique aux États-Unis.</b> Écoles publiques, Colléges, Universités, Ecoles spéciales. 2 <sup>e</sup> édition. 1 fort vol. in-12.....	4 fr. »
<b>L'Instruction publique en Angleterre.</b> 1 vol. in-12.....	1 fr. 15
<b>L'Instruction publique en Allemagne.</b> 1 vol. in-12.....	3 fr. 50
<b>L'Instruction publique en Italie.</b> 1 vol. in-12.....	3 fr. 50
<b>L'Instruction publique dans les États du Nord.</b> 1 vol. in-12.....	3 fr. 50

### MIGNET

<b>Histoire de la Révolution française depuis 1789 jusqu'à 1814.</b> 11 <sup>e</sup> édition. 2 vol. in-12.....	7 »
<b>Études historiques.</b> <i>La Germanie aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. La formation de la France. La réforme à Genève. La succession d'Espagne.</i> 1 vol.....	3 50
<b>Histoire de Marie Stuart.</b> Nouvelle édition. 2 vol.....	7 »
<b>Antonio Perez et Philippe II.</b> Nouvelle édit. 1 vol.....	3 50
<b>Rivalité de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint.</b> Nouvelle édition, 2 vol..	8 »
<b>Charles-Quint, SON ABDICACION, SON SÉJOUR ET SA MORT AU MONASTÈRE DE YUSTE.</b> 7 <sup>e</sup> édition. 1 vol. in-12.....	3 50
<b>Portraits et Notices historiques et littéraires :</b> Siéyès. Rœderer. Livingston. Talleyrand. Broussais. Merlin. Destutt de Tracy. Daunou. Raynouard. Michaud. Pasquier. Comte Siméon. De Sismondi. Ch. Comte. Ancillon. Bignon. Rossi. Cabanis. Droz. Franklin. 4 <sup>e</sup> édit. 2 vol.....	7 »
<b>Éloges historiques :</b> Th. Jouffroy. De Gérando. Laromiguière. Lakanal. Schelling. Portalis. Hallam. Macaulay. 2 <sup>e</sup> édition. 1 vol. in-12.....	3 50
<b>Nouveaux Éloges historiques :</b> De Savigny. A. de Tocqueville. V. Cousin. Lord Brougham. Ch. Dunoyer. V. de Broglie. Amédée Thierry. 1 vol. in-8.....	6 »
— LES MÊMES. 1 vol. in-12.....	3 50
<b>Vie de Franklin,</b> 8 <sup>e</sup> édit. 1 vol. in-12.....	1 25

### C. ROUSSET

<b>Le Comte de Gisors.</b> Étude historique. 2 <sup>e</sup> édit. 1 vol. in-12.....	3 50
<b>Histoire de Louvois</b> et de son administration, etc. ( <i>Ouvrage couronné par l'Académie française, 1<sup>er</sup> prix Gobert.</i> ) Nouv. édition, 4 vol. in-12. 14 »	14 »

### COMTESSE DE CLERMONT-TONNERRE

<b>Les Pionniers français dans l'Amérique du Nord.</b> — Floride et Canada, d'après PARKMAN. 1 vol.....	4 »
---	-----

### FR. MONNIER

<b>Vercingétorix et l'Indépendance gauloise.</b> 2 <sup>e</sup> édit. augmentée. 1 vol. 2 »	2 »
---	-----